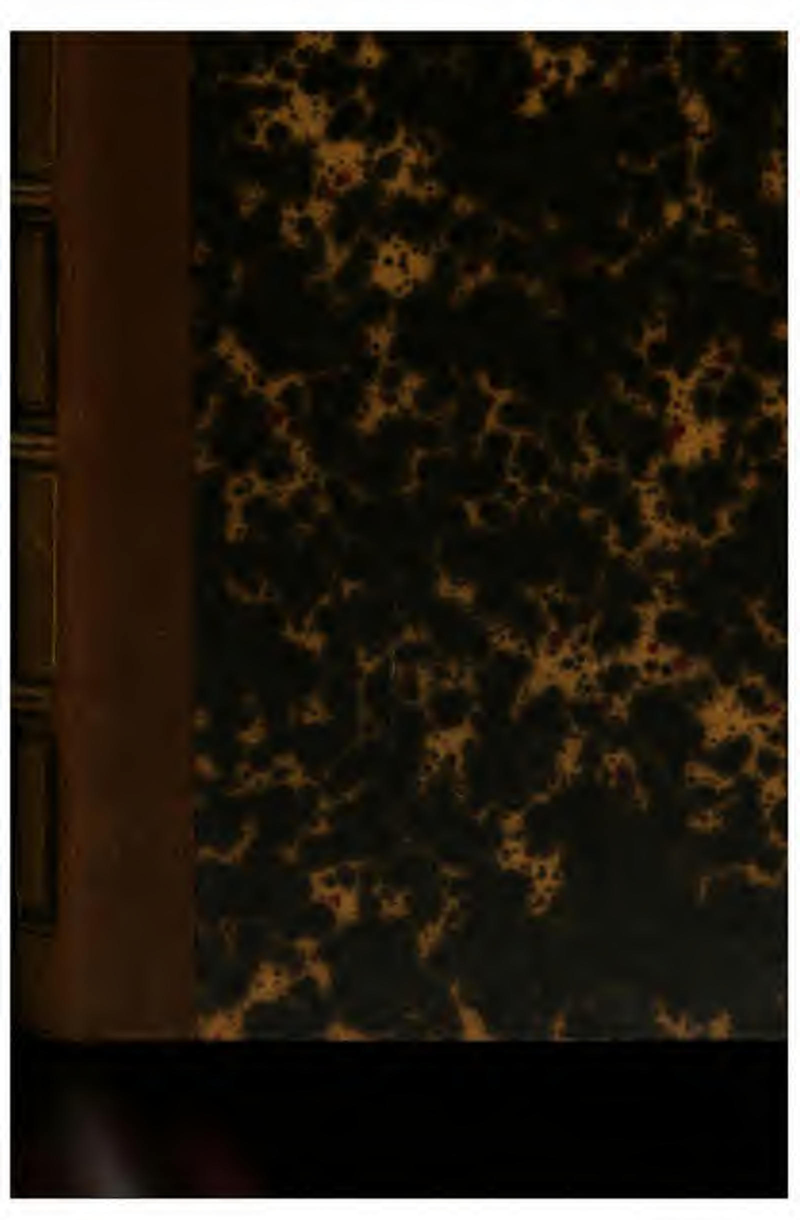
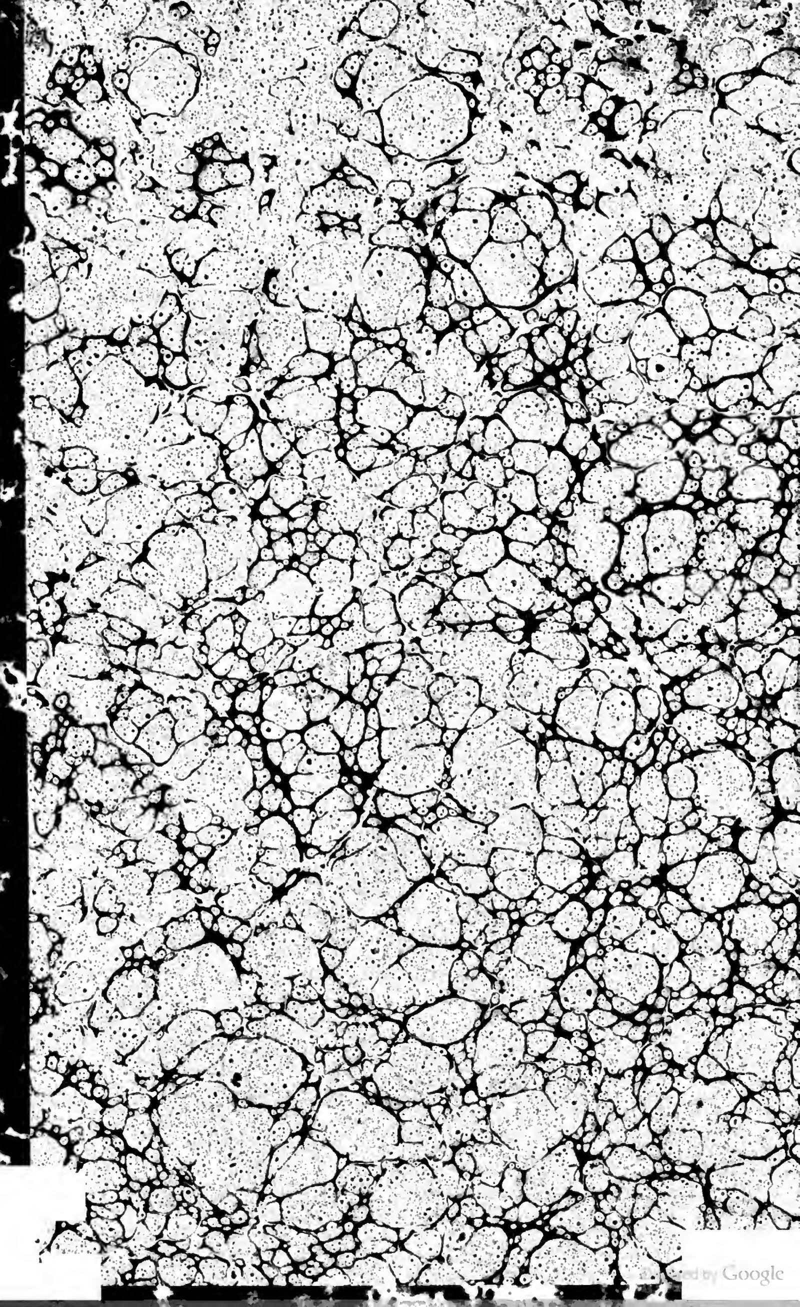
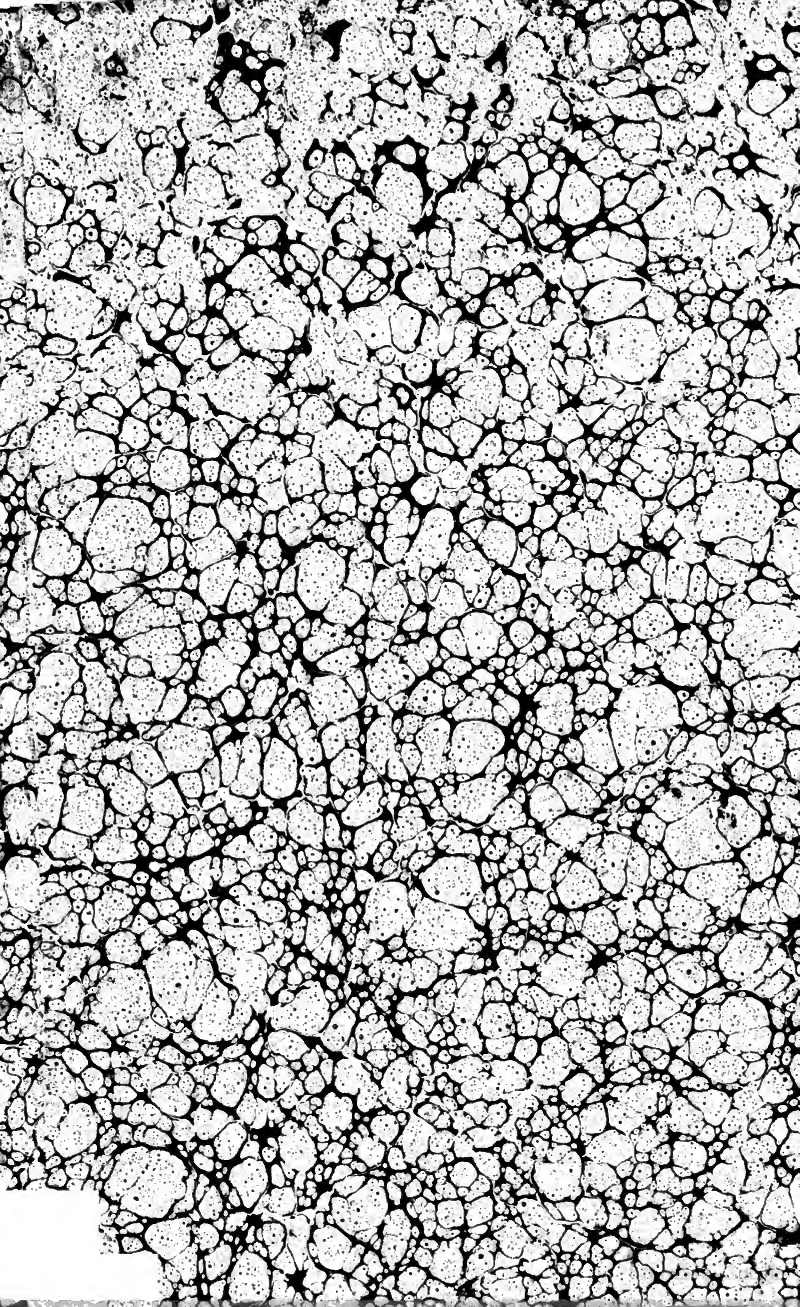






HISTOIRE
POLITIQUE,
ECCLÉSIASTIQUE
ET LITTÉRAIRE
DU QUERCI,

PAR M. DE CATHALA-COTURE, Avocat en Parlement ;

CONTINUÉE par M.*** Membre de plusieurs Académies.

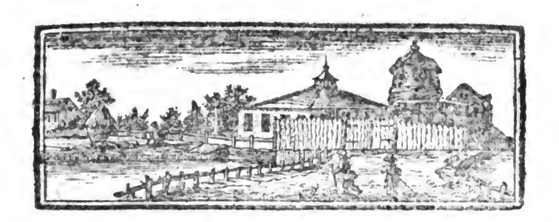
TOME TROISIÈME.

Veritas numquam latet.
SENEC. In Troad.



A MONTAUBAN,
Chez PIERRE-THOMAS CAZAMÉA, Éditeur & Libraire-Juré, place de la Paroisse.
A PARIS,
Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXV.
AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI.



HISTOIRE DU QUERCI.

LIVRE SEIZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Conduite d'Auſſonne à l'égard des Proteſtans. — Le Temple neuf eſt démoli à Montauban. — Embelliſſemens de cette ville. — Foucault rappelle dans le Querci le goût des lettres & des arts. — Braconier & Dubois, célébres Imprimeurs.

TRANSPLANTÉ, pour ainſi-dire, dans un ſol étranger, & au milieu d'un peuple nourri dans les diſſentions civiles, d'autant plus difficile à réunir, que la religion même étoit le principe de ſes diviſions, le Premier Préſident Auſſonne changea de ſyſtême & de conduite. On a vu, au temps des trou- An. 1664.

bles de la minorité, ce ſavant Magiſtrat, habile guerrier tout à la fois, déployer avec éclat, à la tête des troupes, ſes talens militaires, ſe faire craindre & chérir du ſoldat qu'il commande, former des ſiéges, prendre des villes, & réprimer la licence des factieux, ouvertement déclarés contre le Souverain; ſpectacle ordinaire chez les anciens dont l'éducation, vraiment nationale, embraſſant tous les objets qu'exige la choſe publique, diſpoſoit le citoyen à tous les emplois; mais qui eſt un prodige de nos jours, uniquement réſervé aux génies aſſez vaſtes & aſſez hardis pour franchir la ſphère étroite de notre éducation encore dans ſon berceau.

Doué de cette éloquence perſuaſive qui enchaîne à ſon gré la multitude & aſſure le triomphe à l'autorité, on verra maintenant Auſſonne, par ſa prudence, ſa douceur & ſon adreſſe à manier les eſprits, ramener une populace prête à tout oſer pour venger ſon culte & ſes autels, & ſervir encore avec ſuccès, ſur ce nouveau théâtre, la religion, ſon Prince & la patrie. Inacceſſible à l'intérêt perſonnel & n'enviſageant jamais que le bien public, il eut ſouvent le courage de ſuſpendre & de détourner des ordres rigoureux ſurpris à la religion du Monarque, plus propres à faire des rebelles opiniâtres que des proſélites fidelles. La modération fut l'ame de ſes démarches & couronna ſes travaux.

Du plus parfait concert dans toutes ſes opérations avec l'Evêque Bertier & l'Intendant Pellot, il contint avec fermeté les Proteſtans dans la ſoumiſ-

ſion dûe aux volontés du Souverain ; mais il tempéra avec ſageſſe la ſévérité qu'une fauſſe politique ſollicitoit quelquefois contr'eux. Cette conduite également ſage & éclairée, malheureuſement trop peu connue juſqu'alors, rendit la Cour des Aides chère & précieuſe aux Montalbanois, impatiens de toute autorité depuis leurs troubles domeſtiques, & qui n'avoient d'abord enviſagé ce Tribunal que comme un nouveau fardeau & de nouvelles chaînes dont on le chargeoit pour l'aſſervir à jamais. Auſſonne devint leur conſolateur & leur appui ; il gagna leur confiance, & fut l'objet de la vénération publique. Auſſi vit-on, ſous ſes heureux auſpices, des ſéditions prêtes à éclater, étouffées dès leur naiſſance, & la ſoumiſſion ſuccéder à l'eſprit de vertige qui avoit trop long temps agité cette ville rebelle.

Les Catholiques fiers déjà de leur nombre qui l'emportoit ſur celui des Proteſtans, & entraînés par un zèle plus amer qu'éclairé, ſembloient fomenter de nouveaux troubles qui alloient replonger la ville dans les mêmes malheurs dont elle ſe relevoit à peine. La populace, preſque toujours fanatique dans toutes les croyances, parce qu'elle manque de lumières, brûloit de venger les outrages faits à ſon culte par de nouveaux outrages. Méconnoiſſant les vrais principes d'une religion qui porte avec elle-même le caractère inaltérable de la bienfaiſance, de la douceur & de l'humanité, elle penſoit follement ne pouvoir honorer dignement ſon auteur, qu'en oppoſant injure à injure, violence à violence,

excès à excès. L'autorité ſagement combinée des gens en place fut en même temps une barrière ſalutaire contre laquelle ſe briſa la fougue bouillante de quelques catholiques, & la ſauvegarde ſacrée des Proteſtans.

Le Clergé non content d'avoir recouvré les principales égliſes & les biens qui y étoient attachés, demanda encore la reſtitution de l'emplacement de la chapelle de l'hôpital de *Lautié*, ſur lequel les Calviniſtes avoient conſtruit en 1613 le temple appelé *le temple neuf*. Les Proteſtans refuſèrent obſtinément de le rendre, malgré la juſtice de la réclamation du Clergé. La populace Catholique menace de le reprendre de force. Les eſprits s'échauffent de part & d'autre, & déjà une ſédition violente alloit ſemer de nouveau dans Montauban la conſternation & l'effroi, lorſque le Premier Préſident Auſſonne, balançant d'une main impartiale ſon autorité entre les deux partis, calma les eſprits irrités, & réprima les ſaillies de cette ſédition renaiſſante. Il perſuade aux Catholiques & aux Proteſtans de recourir au Conſeil pour y faire valoir leurs prétentions reſpectives. Les Proteſtans envoyent leurs députés; l'Evêque Bertier plaide la cauſe des Catholiques & l'emporte. Les Proteſtans furent condamnés à rendre au Clergé l'emplacement de la chapelle de *Lautié*; mais ils ne ſauroient conſentir qu'un monument conſacré à leur religion ſervit de trophée au triomphe de leurs rivaux, & ils obtiennent la démolition du temple *neuf*. Cet échec douloureux pour les Proteſ-

tans fut néanmoins le germe de leur vraie félicité & de la ſplendeur de Montauban. Dénués, pour ainſi-dire, de tout centre de réunion, ils ne s'enviſagèrent plus que comme des membres iſolés d'un corps entièrement éteint. Sans ſe départir cependant des ſentimens intérieurs de leur croyance, ils s'uniſſent d'intérêt aux Catholiques, & concourent avec eux à l'envi, entraînés par une noble émulation, au bonheur commun. Ils déplorent alors les uns & les autres ces jours d'horreurs & d'alarmes, où livrés à un funeſte aveuglement, ils outrageoient ſans pudeur, par principe de religion, la nature, l'humanité & la religion même.

Telle fut l'influence de la prudente conduite d'Auſſonne, trop éclairé pour être fanatique & oppreſſeur. La perſécution eût rallumé l'incendie mal éteint; l'humanité comprima les étincelles qui partoient de ſes débris encore fumans. Heureux le Querci, ſi les dépoſitaires de l'autorité du Souverain dans cette province, n'avoient point été quelquefois entraînés malgré eux hors de ce ſyſtème de modération, qu'ils adoptèrent tous déſormais à l'envi, parce qu'ils en connurent les avantages inconteſtables! Les Quercinois en verront bientôt éclorre la culture des lettres & des arts, négligée parmi eux depuis les guerres civiles, & le germe précieux de leur commerce qui s'étendra dans les deux hémiſphères après avoir été preſque étouffé, dans ſa naiſſance, par une politique impérieuſe & peu prévoyante.

L'Evêque Bertier & l'Intendant Pellot, dignes émules d'Auſſonne, voulurent hâter l'heureuſe révolution que ce célébre Magiſtrat préparoit. Il falloit ſurtout dépouiller les Montalbanois de cette rouille de férocité contractée dans les combats, enchaîner, pour leur félicité réciproque, leur activité naturelle, qui n'avoit encore preſque jamais éclaté que pour s'entredéchirer & s'entredétruire. Perſuadés que le travail impoſé au peuple, mêlé au ſentiment d'une exiſtence douce & gracieuſe, eſt le frein de la licence & des troubles, Pellot & Bertier effacent en partie les monumens qui retraçoient l'image odieuſe de la guerre, par des embelliſſemens & des édifices publics, où ſont étalés avec magnificence les richeſſes de l'art ſecondé par la nature. Pellot comble les foſſés, reſte malheureux des ouvrages que la diſcorde avoit élevés, les transforme en promenades délicieuſes, élève à l'extrémité de Montmirat un quai, l'admiration des étrangers,
An. 1667. conſtruit un pont pour y parvenir, & répare les brêches faites dans le temps des guerres civiles, au pont de Villebourbon. Les Montalbanois, déjà vrais citoyens, ne ſont point inſenſibles à ces bienfaits; ils rendent un hommage éternel à l'adminiſtration vigilante & ſage de Pellot. Comme par un preſſentiment de l'utilité qui devoit un jour réſulter pour leur commerce de la réparation du pont, ils en conſacrent en particulier le ſouvenir dans une inſcription gravée ſur la principale pile de ce pont, & conçue en ces termes:

ANNO DOMINI M. SEXCENT. SEXAG. SEPTIMO,
REGNANTE LUD. XIV. SEMPER AUGUSTO ET IN BELGIO
TRIUMPHANTE,
PRÆFECTO REG. ÆRARII JOAN. BAPT. COLBERTO,
CLAUDIUS PELLOT
PER AQUITANIAM MISSUS DOMINICUS
HUNC PONTEM SINGULARIS STRUCTURÆ
FERÈ DIRUTUM RESTITUI
ET VIAM AD TARNI RIPAM PER INVIA
STERNI CURAVIT.
SIC UTILITATI URBIS CONSULTUM ET AMÆNITATI.

Cette inſcription rappelle en même temps la mémoire du grand Colbert, à qui la France eſt redevable des progrès de ſon commerce, & fixe l'époque de la guerre de Flandre, qui valut à la France ce qu'on appelle la *Flandre françaiſe.*

Les Montalbanois enivrés de leur bonheur naiſſant, commençoient à peine à oublier leurs malheurs domeſtiques, lorſqu'ils ſe virent forcés de verſer des larmes commandées par le ſentiment de la reconnoiſſance. Pellot quitta l'Intendance de Montauban, emportant les regrets de tous les habitans, & laiſſant pour ſucceſſeur Guillaume de Seve. Le Premier Préſident Auſſonne paya bientôt après le tribut à la nature. Les Catholiques & les Calviniſtes ne ſe regardant plus comme ennemis, parce qu'ils avoient une croyance oppoſée, ſe réunirent pour pleurer la perte de ce Magiſtrat, non moins recommandable dans ſa vie privée & dans le com- An. 1670.

merce de la ſociété, que dans l'exercice des diverſes fonctions que le Souverain lui avoit confiées. François-Jacques de Buiſſon d'Auſſonne ſon fils, lui ſuccéda dans la place de Premier Préſident à la Cour des Aides, dont il avoit déjà la ſurvivance.

La retraite de Pellot ne fit point perdre de vue à Bertier, le projet qu'ils avoient concerté pour les embelliſſemens de Montauban. Ce Prélat, dont les vues étendues embraſſoient, tout-à-la-fois, le bien public & les intérêts de la religion, convertit le ſol de l'ancienne égliſe cathédrale, qui ne préſentoit plus qu'un amas confus de décombres & de matériaux diſperſés, en un jardin public, un des prodiges de la nature, par la beauté de ſa ſituation, & qui fixa l'attention d'un Monarque étranger, chaſſé par ſes ſujets: *Dieu peut faire de plus belles choſes*, s'écria Jacques II, en voyant ce jardin, *mais il ne l'a point fait*. Bertier tranſporta auprès ſur un terrain inféodé par le Chapitre en 1660, le Séminaire de ſon diocèſe, qu'il avoit établi en 1655 à Caſtelferrus, ſous la direction des Prêtres de Saint Lazare, & commença de bâtir le palais épiſcopal ſur les maſures de l'ancien château des Comtes de Tou-
An. 1674. louſe. Sa mort l'empêcha d'achever ce ſuperbe édifice, & d'exécuter le deſſein qu'il avoit de conſtruire une vaſte égliſe pour y raſſembler les deux chapitres réunis par ſes ſoins depuis l'année 1666. Il eut pour ſucceſſeur Jean-Baptiſte-Michel Colbert, Conſeiller-clerc au Parlement de Paris.

C'étoit alors le temps fortuné des victoires

éclatantes de la France, le ſiècle des grand-hommes & le règne des arts. Louis XIV humilioit ſes ennemis, confondoit ſes rivaux, & ſes peuples ne gémiſſoient point encore ſous le poids des malheurs que préſagent toujours les guerres, ſignalées même par des ſuccès & des triomphes. Habile à diſcerner les eſprits & attentif à les mettre en œuvre, les dignités, ſous ſon règne, furent preſque toujours le prix du mérite. Ceux qui en étoient revêtus, fidelles à ſuivre l'impulſion du Souverain, ne les enviſageoient point comme l'aliment de leur vanité ; ils s'occupèrent du bien public & l'opérèrent.

Nicolas-Joſeph Foucault ſuccéda à l'Intendant An. 1675.
Denis Feydau de Brou, qui lui-même avoit ſuccédé en mil ſix cent ſoixante-treize à Guillaume de Seve. C'eſt à Foucault particulièrement que le Querci eſt redevable de la renaiſſance des lettres & des arts. Le goût n'en étoit point abſolument éteint dans cette province. Les précieuſes ſemences que l'Univerſité de Cahors & l'Académie de Montauban en avoient jetées dans cette terre, jadis ſi fertile en grands-hommes, n'étoient pas entièrement étouffées. Le goût ſurtout des Montalbanois pour les lettres n'eſt point équivoque. Ils avoient depuis long-temps des Imprimeurs célébres, logés aux dépens même du public dans la tour de *Lautié*. Parmi ceux-là, Philippe Braconier & Samuel Dubois ſe diſtinguèrent, le premier, par la correction de ſes ouvrages, & le ſecond, par la beauté de ſes édi-

tions, qui le disputent à celles du Louvre. Mais les troubles affreux auxquels ce pays avoit été en proie, avoient empêché ce germe heureux de se développer, ou le forçoient de languir après son développement. Foucault lui rendit la chaleur nécessaire, & le Querci grossira encore, dans les siècles suivans, le nombre des Savans, des Littérateurs & des Artistes dont la France s'honore.



CHAPITRE II.

Les Protestans du Querci refusent d'entrer dans une sédition excitée dans la Guienne, à cause des impôts. — Missionnaires envoyés dans le Querci pour travailler à leur conversion. — Fouilhac, savant Quercinois, est du nombre. — Emeute des Montalbanois appaisée. — Antoine & François d'Hauteserre, illustres Quercinois.

MALGRÉ les soins & les embarras qu'entraînoit nécessairement avec elle une guerre longue & ruineuse, le Gouvernement avoit sans cesse les yeux ouverts sur les Protestans. Quelques Catholiques, d'un zèle amer & violent, honorés de la confiance du Souverain, & peut-être trop accrédités pour le bonheur de la nation, ne cessoient de représenter les Calvinistes comme des sujets factieux & tur-

bulens, impatiens de toute autorité par ſyſtème, ennemis ſecrets du trône qu'ils ſappoient ſourdement par d'indignes manœuvres & de coupables intrigues, s'indignant des ſuccès de la France & applaudiſſant à ſes revers, prêts à s'unir à ſes ennemis pour conſommer ſa ruine totale, & à rentrer dans l'indépendance étroitement liée avec leur croyance.

Ce tableau invraiſemblable & toujours outré en lui même, étoit ſurtout alors injuſte. Tous les Proteſtans le diſputèrent à l'envi aux Catholiques de zèle & d'attachement dans ces temps orageux, où la la France luttant, pour ainſi dire, contre l'Europe entière, & épuiſée d'hommes & d'argent, ſe vit forcée de recourir à des moyens extraordinaires pour ſubvenir aux frais immenſes de la guerre. Les Proteſtans du Querci en particulier, déplorant le funeſte aveuglement de leurs pères, qui avoient cru devoir à leur religion d'arborer l'étendart de la révolte, ſignalèrent, d'une manière authentique & digne d'éloge, leur attachement aux intérêts de l'état. An. 1675.

De nouveaux ſubſides excitent de violens murmures dans la Guienne; on y prend les armes, la ſédition éclate. Les Proteſtans du Querci invités à y entrer, s'y refusèrent toujours conſtamment avec une obſtination patriotique qui dementoit avec éclat les couleurs odieuſes & fauſſes dont on les peignoit ſans ceſſe. Ce monument authentique de leur fidélité inviolable auroit dû étouffer à ja-

mais les clameurs que le fanatiſme élevoit ſans ceſſe autour du trône pour conſpirer la ruine entière des Proteſtans, & les arracher à tous les droits des citoyens. Il ſervit du moins à ſuſpendre quelque-temps la foudre qui devoit un jour éclater contr'eux. Le Gouvernement eſſaya de les ramener à l'unité de culte & de ſentimens, non par des voies de rigueur toujours impuiſſantes en pareille matière, mais par la voie de l'inſtruction, le ſeul & vrai moyen pour y réuſſir, parce qu'elle éclaire l'eſprit, ſubjugue le cœur, & porte avec elle les traits caractériſtiques de la religion qui repoſe ſur la modération & la bienfaiſance, comme ſur ſa baſe fondamentale.

Le ſage & vertueux Foucault adopta avec tranſport ce plan d'humanité, & le ſuivit ſans relâche. Affable & inſinuant, d'un accès complaiſant & facile, libéral & généreux, il traite avec bonté tous les Proteſtans de ſon département ; il verſe en particulier ſur eux ſes bienfaits, & excite leur reconnoiſſance. Aux grâces de la Cour, mêlant ſes propres largeſſes, il ſeconde l'activité & les travaux infatigables des Miſſionnaires chargés de les inſtruire.

Raimond-Antoine de Fouilhac, né au château de Mordeſſon en Querci, en 1622, étoit du nombre de ces Miſſionnaires. Après divers voyages qu'il avoit faits à Rome en curieux inſtruit, attirant déjà ſur lui l'attention de tous les Savans de la France & de l'Italie, l'ami des Baluze & des Fenelon, l'é-

mule de Caſſini, il ſe rendit à Cahors, où l'Evêque Sevin le nomma Vicaire-général de ſon diocèſe. C'eſt alors que Fouilhac décoré, d'une voix unanime, du beau titre de *Père des Prêtres*, s'occupa avec un ſuccès éclatant, du ſoin de ramener les Proteſtans. Foucault le diſtingua bientôt des autres Miſſionnaires ; il reconnut avec admiration, dans ce vertueux Eccléſiaſtique, un littérateur, un antiquaire, un mathématicien, un vrai ſavant. Formant alors la précieuſe collection qui l'a rendu célébre, il s'aida des recherches & des lumières de Fouilhac, à qui il dût le manuſcrit *de mortibus perſecutorum*, attribué à Lactance, & qui fut trouvé dans l'Abbaye de Moiſſac. Il ſollicita de la Cour des ordres pour ouvrir à Fouilhac tous les dépôts publics, & lui laiſſer la liberté d'y puiſer les matériaux de l'Hiſtoire du Querci, à laquelle il travailloit, & dont il a laiſſé des mémoires dans leſquels on diſtingue la diſſertation ſur *Uxellodunum*, & la notice des médailles & des antiques qu'il avoit découverts dans le Querci. Fouilhac enrichit par ce moyen d'une foule de manuſcrits rares qu'il accompagnoit toujours de remarques critiques & judicieuſes, la bibliothéque du Roi, ou plutôt la bibliothéque de la nation, puiſque par la facilité qu'ont tous les Savans de les conſulter, c'eſt plutôt pour elle que pour le Monarque même, qu'on en fait l'amas ineſtimable.

Les dépoſitaires de l'autorité du Souverain, quand ils ne la déployent que pour diſcerner le

mérite, & le mettre en œuvre, développent les talens & enflamment le génie. C'est en quelque façon à Foucault, autant qu'à Fouillac, qu'on doit toutes ces découvertes intéressantes dont le Querci se glorifiera à jamais.

Non content cependant de ranimer dans cette province le goût des beaux arts, fruits aimables de
An. 1678. la paix que Louis-le grand donna à l'Europe par le traité de Nimegue, Foucault voulut aussi décorer la capitale de sa généralité. Grand dans ses projets & capable de les exécuter, il franchit le pont *Pellot*, & choisit au-delà un terrain spacieux sur un rocher baigné par la rivière du Tarn, & dont la vue après s'être reposée sur une plaine immense & fertile, s'étend sans obstacle jusqu'aux Pyrénées. Il réunit les ressources de l'art aux charmes de la nature, & forma une promenade à laquelle la reconnoissance des habitans a imposé le nom de *Cours-Foucault*, pour conserver la mémoire de son auteur, & la faire passer d'âge en âge.

Pendant que le Querci se livroit à la joie qu'inspiroit à tous les cœurs patriotiques la conclusion récente de la paix, Cahors eut à pleurer la mort de son Evêque Sevin, Prélat distingué par ses vertus, & surtout par ses talens. Animé d'un zèle vraiment pastoral & qui ne connoissoit point de bornes, il distribuoit avec fruit au peuple le pain de la parole, & rappeloit son Clergé à la régularité de la discipline par des statuts qui déposeront aux races futures de sa sagesse, de son savoir & de son

amour pour le bon ordre. Il eut pour ſucceſſeur Louis-Antoine de Noailles, fils d'Anne, Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, qui ayant été élevé au ſiége de Châlons, où il ſe rendit célébre par ſes fameux démêlés ſur les affaires du temps, fut remplacé par Henri-Guillaume le Jai, An. 1681. fils de Jacques le Jai, Conſeiller au Parlement de Paris, dont la famille a été féconde en grands-hommes dans tous les genres.

Les Proteſtans ne purent long-temps ſavourer les douceurs de la paix. La tempête qui gronde bientôt ſur leurs têtes, comprime l'épanchement de leurs ſentimens patriotiques. Quelques particuliers accrédités, dont l'intolérance indéfinie dirigea toujours les démarches imprudentes & les conſeils violens, ſollicitèrent la ruine entière des Calviniſtes. La foudre éclate; leurs cœurs ſont glacés, & les cris de joie étouffés par les malheurs qui les enveloppent. Dépouillés des charges publiques, exclus des Communautés même méchaniques dont l'exercice eſt par lui-même indifférent à la religion, privés ſans pitié de leurs enfans qu'on leur arrache avec violence, les Chambres mi-parties ſupprimées; le déſeſpoir prend la place des devoirs du ſujet & du citoyen. Les Montalbanois oppoſent la révolte à ces actes de ſévérité; ils prennent les armes.

Déjà l'image des anciennes horreurs ſe retrace dans le ſein de cette ville infortunée, qu'un prétexte de religion rendit preſque toujours le triſte jouet des diſſentions inteſtines. Le Premier Préſident Fran-

çois d'Auſſonne ſe réunit à Foucault pour en arrêter les funeſtes progrès. Héritier des talens & des vertus de ſon père, ſûr de la confiance publique que ſa modération lui avoit acquiſe, il ſe préſente à la populace mutinée; elle rentre dans le devoir.

En vain Foucault & Auſſonne, par le tableau fidelle de ces émeutes populaires, invitent le Gouvernement à uſer de douceur envers des ſujets d'ailleurs ſoumis en eux-mêmes à l'autorité, mais dont il ſera toujours dangereux de forcer la croyance, on preſſa de plus fort les actes de violence qui donnèrent peu de ſujets à la religion catholique, & en enlevèrent un nombre infini à l'état. Des familles entières fugitives portent avec elles chez l'étranger qui les reçoit avec avidité, leurs richeſſes & leur induſtrie. Il fut défendu dès-lors aux Proteſtans de ſortir du royaume. Cette nouvelle défenſe les irrite. Ils penſent déjà être couronnés de la palme du martyre, & quittent avec joie leurs biens & leurs maiſons. Le Querci ſurtout éprouve ces fâcheux inconvéniens. Ses villes ſont preſque déſertes, ſes campagnes dépeuplées, ſes ateliers abandonnés. L'autorité qui commande les ſentimens intérieurs, franchit la limite où toutes les forces humaines expirent; c'eſt le fruit des lumières & de la conviction, c'eſt le triomphe même de la Divinité.

Auſſi Foucault, convaincu de l'inutilité de tous ces moyens, & peu propre d'ailleurs par la douceur de ſon caractère, à être le Miniſtre de ces rigueurs odieuſes que la politique réprouvoit autant

que

que l'humanité, abdiqua l'Intendance de Montauban, & la laiſſa à Nicolas Dubois.

A la fuite des Calviniſtes & à la retraite de Foucault, objets de conſternation générale pour le Querci, ſe réunit la perte d'Antoine Dadine d'Hauteſſerre, qui termina ſa glorieuſe carrière à Toulouſe. Ce ſavant Quercinois étoit né à Cahors en 1602. Les progrès de ſes premières études qu'il fit dans le collége de cette ville, furent lents & équivoques, parce que ſans doute ſon génie, déjà trop grand & trop élevé, étoit incapable de ſe plier à des règles minutieuſes & barbares, dont la contrainte ſervile eſt plus propre à étouffer le génie qu'à le développer. Débarraſſé enfin de cette méthode gênante & infructueuſe que tant de grands maîtres en ce genre ont combattue, mais que l'on ſuivra long-temps, parce que le génie & la raiſon l'emportent difficilement ſur l'habitude & le préjugé, rendu à lui-même & à ſes propres réflexions, dans l'eſpace de deux ans il ſe rend familières les langues des Démoſthène & des Cicéron. La lecture des ouvrages de ces véhémens Orateurs l'enflamme, & l'entraîne par un attrait impérieux dans la noble carrière conſacrée à défendre les droits des citoyens malheureux que l'injuſtice pourſuit, ou que la calomnie accable. Il ſe livre à l'étude de la juriſprudence, deſcend dans le dédale des lois, & paroît avec éclat au barreau de Toulouſe. Déjà l'Europe retentiſſoit de ſon nom & de la célébrité de ſes écrits, lorſque ſur la demande de la ville & de

l'Univerſité de Toulouſe, il eſt nommé à une chaire de droit qu'il remplit toujours avec diſtinction. Il avoit eu pour émule de ſa gloire & de ſes travaux, François de Hauteſſerre, ſon frère. Celui-ci nommé auſſi par le Roi, ſur le vœu public, à une chaire de droit de l'Univerſité de Poitiers, avoit la même ardeur pour l'étude, le même zèle pour la religion & la même attention aux devoirs de la ſociété. Emporté à la fleur de ſon âge, en 1662, il a laiſſé des ouvrages non moins eſtimables & non moins précieux que ceux dont la juriſprudence eſt redevable à Antoine d'Hauteſſerre. Ils ont même un ſtyle plus élevé, une latinité plus pure, & une érudition peut-être plus étendue.

On ſe repoſe avec complaiſance ſur les pertes des Savans que fait un pays, parce qu'elles annoncent en même-temps ſes jouiſſances & ſon triomphe. Elles ſont toujours réparées par les monumens durables qu'ils laiſſent à la poſtérité de leur ſavoir & de leurs talens, objet de gloire pour leur patrie & d'émulation pour leurs concitoyens. Ce ne ſont point ces pertes que les funeſtes déſaſtres de la guerre ou les excès du pouvoir traînent avec eux, & qui ne laiſſent que le ſouvenir des horreurs & des ravages. L'hiſtoire à regret en retrace l'odieux tableau.



CHAPITRE III.

Etablissement à Montauban des filles de la Congrégation de l'Enfant-Jesus. — Hôpital général fondé dans cette ville. — Dragonade. — Révocation de l'Edit de Nantes. — Les Protestans de Montauban abjurent leur religion.

LES différentes déclarations émanées du Trône contre les Protestans, opérèrent d'abord bien peu de conversions sincères, & ne servirent, ce semble, qu'à les affermir davantage dans leur parti. Tel fut presque toujours l'effet de la persécution. Des opinions qui ont souvent bouleversé les états, parce qu'on a voulu les détruire ou par l'appareil des armes, ou par la crainte des châtimens, auroient été décréditées, pour ainsi dire, en naissant, & seroient tombées dans l'oubli, si à l'acharnement avec lequel on les a poursuivies, on avoit substitué la modération ou la voie de la persuasion pour en arrêter les progrès. Le Querci surtout atteste cette réflexion fondée sur l'histoire de tous les peuples. Les pères de famille, l'objet principal de la persécution, lui opposèrent une opiniâtre résistance. Les enfans, qu'on se bornoit à instruire, furent moins difficiles à ramener, & se virent par là souvent en butte au ressentiment de leur parens, qui voyoient à regret

leur croyance contredite par des exemples domestiques. Ce ressentiment pouvoit conduire en particulier les personnes du sexe aux plus grands désordres. L'Evêque Colbert, dont le nom porte avec lui l'idée du génie & de la supériorité des vues, leur ouvrit un asyle, où, à l'abri des mauvais traitemens & des écueils dangereux pour la vertu, qui en auroient été la suite inévitable, elle pussent suivre librement leur attrait pour la religion catholi-
An. 1684. que. Il fit bâtir dans le faubourg du Moustier une maison destinée aux nouvelles Converties, & la mit sous la direction des filles de la Congrégation de l'Enfant-Jesus, chargées en même-temps d'ouvrir des écoles gratuites. Les habitans touchés des avantages qui devoient en résulter, assignèrent un revenu fixe à cette maison respectable, dont l'institut est le triomphe de la religion, en la dirigeant entièrement vers l'utilité publique.

Colbert ne borna pas là ses soins. Il ne restoit souvent dans Montauban, à l'artisan accablé sous le poids des années ou des infirmités, d'autre salaire de ses utiles travaux que la misère & l'abandon, triste héritage qu'il laissait en mourant à des enfans orphelins. Colbert touché de ces inconvéniens, voulut y remédier; non qu'il prétendit alimenter la funeste indolence du peuple par une charité peu éclairée. « Je sais, disoit-il, que l'ouvrier, » dans un état bien policé, n'a droit à sa sub» sistance qu'en travaillant. C'est en répandant par » ses sueurs l'abondance & les commodités de la

» vie, qu'il acquiert un titre légitime pour récla-
» mer les premiers besoins de nécessité. C'est de
» lui que la campagne attend les moissons, le com-
» merce ses progrès, & les ateliers les chefs-d'œu-
» vre de l'art. Il donne ses labeurs & son activité
» en compensation des fonds & des richesses qu'il
» n'a pas ; & cette compensation même resserre
» d'une manière indissoluble tous les anneaux de
» la chaîne politique. Une sage administration doit
» donc arracher le peuple à l'oisiveté, qui ne seroit
» pas moins un fléau pour lui-même que pour la
» classe opulente. Mais en même-temps l'humanité
» & la religion doivent à la classe indigente des
» secours contre la décrépitude de l'âge & les infir-
» mités qui engourdissent ses bras, éteignent ses
» forces, & dérobent la subsistance à une famille
» éplorée. Sans cet avenir consolant qui soutient le
» pauvre dans ses fatigues, sans ce puissant aiguil-
» lon qui développe ses talens, l'inertie, le déses-
» poir & l'anarchie confondroient bientôt toutes les
» classes de la société. » Embrasé de ces sentimens sublimes & patriotiques, Colbert, en arrachant le peuple à l'oisiveté par des édifices & des embellissemens publics, dignes fruits de sa générosité, lui assura encore un asyle contre les horreurs de l'indigence.

Déjà les Montalbanois, depuis la fondation de leur ville, avoient formé des établissemens nombreux, monumens éclatans de leur humanité & de

leur étonnante population. On comptoit jusqu'à douze hôpitaux dans Montauban ou dans les fauxbourgs; l'hôpital *St. Etienne*, situé dans le faubourg Saint Etienne de Tescou, auprès de l'église collégiale, auquel Arnaud Laurabit & sa mère donnèrent une partie de leur bien en 1260; l'hôpital d'*Amiel*, fondé en 1266, dans le faubourg de Campagnes ou des Cordeliers, près du ruisseau de Lagarrigue, par Guillaume Amiel, le même qui fit bâtir en partie l'église des Cordeliers; l'hôpital *Saint Barthelemi*, ainsi appelé de la chapelle dédiée à Saint Barthelemi, qui existoit autrefois à Montmirat, non loin du lieu où est aujourd'hui le couvent de Sainte Claire, auprès duquel Etienne Laporte, Fondateur, le plaça en 1278; l'hôpital de *Parias*, fondé en 1290, par Arnaud Parias & par Roques, Prêtre; l'hôpital de *Carrière*, fondé par un habitant de ce nom, à la place duquel les Montalbanois, avec la permission de l'Evêque de Cahors & de l'Abbé de Montauriol, bâtirent une chapelle à l'honneur de Saint Louis en 1299; les hôpitaux de *Saint Blaise*, de *Saint Antoine*, de *Saint Lazare*, de *Saint Eutrope*, de notre Dame de *Montauriol*, dont on ingnore la fondation; l'hôpital de Saint Roc, établi pour les pestiférés par l'Evêque Jean d'Auriolle, qui le plaça hors de la ville dans l'emplacement où les Capucins ont leur jardin; & l'hôpital de *Lautié*, ainsi appelé de la tour de Lautié, qui appartenoit avec la maison voisine, desti-

née à cet hôpital, à Navarre de Montaut, femme de Raimond de Folandi, Seigneuresse de Bressols, Fondatrice.

Mais ces différens hôpitaux ne remplissoient point l'objet de leur destination. La réparation des divers bâtimens, l'entretien des Chapelains absorboient presque tous les revenus, & rendoient ces établissemens, quoique très-dispendieux en eux-mêmes, entièrement nuls pour la subsistance des pauvres & le soulagement des malades. Aussi les Vicaires-généraux de Jean de Lettes, de concert avec les Consuls & les Administrateurs les réunirent tous en 1558 à ceux de Parias & de Lautié. On n'en excepta que l'hôpital de Notre Dame, destiné pour les Orphelins. L'hôpital de Parias ayant été depuis changé en collége, les femmes furent séparées des hommes, & on les mit dans celui de Notre-Dame. Cet arrangement avoit subsisté jusqu'en 1615, époque à laquelle les Protestans abattirent cet hôpital pour y construire le temple *neuf*.

Ces fréquentes révolutions avoient altéré la constitution primordiale & œconomique de ces hôpitaux. D'ailleurs leur enceinte trop resserrée étoit un obstacle à la salubrité de l'air, & devenoit le germe sinistre des maladies épidémiques dans la ville, au sein de laquelle ils se trouvoient presque tous situés. Colbert conçut alors le dessein de bâtir un nouvel hôpital dans un endroit plus salubre & plus spacieux pour y placer tous les malades. Il choisit un vaste emplacement au nord de la ville, & éloi-

gné de ſes murs, d'où le ſouffle peſtilentiel que renferme néceſſairement le concours de malades attaqués de diverſes maladies, étoit moins dangereux pour les habitans. Il y élève à grands frais les bâtimens néceſſaires, y tranſporte les meubles qui étoient dans les autres hôpitaux, & y réunit tous leurs biens ſous le titre d'*hôpital général*. Cette réunion fut autoriſée par des lettres-patentes & homologuée au Parlement.

Les Proteſtans, de concert avec les Catholiques, applaudiſſoient à ce généreux établiſſement dicté par l'humanité & la bienfaiſance, lorſque le moment fatal d'une violente cataſtrophe approchoit pour eux. Une foule d'arrêts du Conſeil donnés ſucceſſivement dans le cours de l'année 1684, rendit leur proſcription générale dans tout le royaume. Nul rang, nulle condition, ni à la Cour, ni dans les provinces n'en mit à l'abri. Louis XIV, jaloux d'être obéi, avoit parlé; il ne voulut plus qu'une ſeule religion parmi ſes ſujets. Les ordres les plus précis furent donnés pour annoncer aux peuples les volontés du Monarque, & menacer des plus grands châtimens ceux qui oſeroient balancer d'y ſouſcrire. La deſtruction de leurs temples, la privation de leurs charges, la perte de leurs priviléges n'avoient point ébranlé les Calviniſtes. On eut recours à la force & à la violence, pour opérer des converſions qu'il étoit plus naturel d'attendre du bon exemple & de la modération. Des troupes envoyées dans les provinces s'y livrèrent à tous les empor-

temens d'un ſoldat effréné. Ainſi des Sujets attachés à leur Souverain, furent traités comme un peuple mutiné dont on veut châtier l'opiniâtre révolte. Si les Hiſtoriens Proteſtans ont peut-être exageré les excès de cette *dragonade*, ainſi connue dans l'hiſtoire, parce que la plus grande partie des ſoldats étoient des dragons, on ne peut diſſimuler les affreux déſordres qui en furent la malheureuſe ſuite. Qu'attendre d'un ſoldat naturellement licencieux & déréglé, lorſqu'il n'a d'autre principe de diſcipline que ſon caprice, & d'autre milice que des actes de brutalité & de pillage à exercer? Des châtimens, quoique plus ſévères, mais infligés par une autorité réglée contre les coupables, auroient été moins outrageans pour les Calviniſtes, plus conformes à la raiſon, & plus convenables à la dignité du Gouvernement qui veut punir des ſujets. La poſtérité croira à peine que des moyens ſi oppoſés à l'eſprit de la religion chrétienne, ayent été ſuggérés par le conſeil même de conſcience. *On doit ſans doute attaquer l'erreur*, diſoit Clément XIV; *mais on ne doit jamais haïr ni vexer ceux qui l'ont malheureuſement embraſſée.*

Le Querci ne fut pas oublié dans cette miſſion nouvelle. Plus un Proteſtant étoit diſtingué par ſes richeſſes ou ſa conſidération, plus il eut à nourrir de ces hôtes incommodes. Les uns pour aſſouvir leur voracité, arrachoient le néceſſaire aux familles, & les réduiſoient à l'indigence. Les autres par un rafinement inhumain qui l'emportoit ſur la moleſſe

même d'un Sybarite, leur déroboient sans pitié la satisfaction du sommeil, en se faisant bercer & le jour & la nuit. Ceux-ci insultoient ouvertement à la pudicité du sexe & à l'honneur des maris, & ceux-là forçoient des citoyens infortunés à racheter leur subsistance & leur repos au prix de leur honte & de leur infamie.

Telles étoient les odieuses vexations pratiquées contre les Protestans du Querci au nom même du Gouvernement, dont on avoit surpris la religion, lorsque Dubois quitta l'Intendance de Montauban, & fut remplacé par Urbain Legoux de la
An. 1685. Berchère. Rendons justice à Dubois. Une des plus nobles fonctions de l'histoire, & la plus consolante pour l'Historien est de retracer des faits héroïques, des sentimens généreux, seuls dignes de son pinceau trop souvent souillé par des récits injurieux à l'humanité. Elle consacre avec joie le souvenir des hommes en place qui ont fait éclater la raison & la justice dans l'exercice de leur autorité, & leur dispense le tribut d'éloges qu'ils méritent pour enflammer l'émulation des races futures; tandisqu'elle dévoile à regret au grand jour l'abus du pouvoir qu'elle voudroit ensevelir dans l'oubli, & qu'elle voue à la haine publique ses indignes Ministres pour opposer une barrière salutaire à ceux qui oseroient les imiter. Dubois n'approuva jamais les rigueurs qu'il étoit forcé d'exercer contre les Protestans. Il voyoit ces sujets de près & sous un point de vue bien différent de celui dont on les présentoit sans cesse

à la Cour. Une impuissance totale à faire naître de nouveaux troubles, nulle envie de le tenter, une soumission entière; telle étoit, à cette époque, la situation des Calvinistes. Aussi Dubois se relâcha-t il souvent de la sévérité des ordres donnés contr'eux. Un Bourgeois de Montauban, ayant vendu jusqu'à ses meubles pour satisfaire l'avidité de quatre Dragons qui étoient chez lui à discrétion, après avoir auparavant employé tout ce qu'il avoit en denrées & en argent, fut se jeter aux pieds de Dubois, lui peignit sa misère, & le supplia de le délivrer de ces soldats insatiables & cruels. Ce Magistrat lui répondit qu'il n'avoit d'autre moyen de recouvrer sa tranquillité, que de promettre de vivre & de mourir dans la religion catholique. *Je ne saurois faire cette promesse*, dit le Bourgeois... *Eh! pourquoi*, reprit l'Intendant, *puisque le Roi le veut & que votre salut en dépend?*.. *Parce que je risquerois de devenir parjure*, repartit-il; *car si les Turcs venoient & qu'ils m'envoyassent vingt Janissaires, je serois pour la même raison forcé de me faire Turc.* Dubois frappé de l'ingénuité de cette réponse, ôta la garnison à ce Bourgeois, & ordonna de ne plus l'inquiéter.

Le Premier Président François d'Aussonne, qui partageoit la façon de penser généreuse de Dubois, gémissoit en secret sur le triste sort des Protestans, les consoloit dans leurs infortunes, & réparoit par ses abondantes largesses l'affreuse indigence à laquelle la plupart d'entr'eux étoient impitoyable-

ment réduits par le brigandage du ſoldat.

L'Edit fatal qui conſomma leur ruine totale en révoquant celui de Nantes, devoit enfin être bientôt promulgué. Il fut précédé d'une lettre circulaire du Marquis de Louvois, où ce Miniſtre inflexible s'exprimoit ainſi : *Sa Majeſté veut qu'on faſſe éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas ſe faire de ſa religion; & ceux qui auront la ſotte gloire de demeurer les derniers doivent être pouſſés juſqu'à la dernière extrémité.*

Cette lettre, digne monument du caractère dur & hautain de ce Miniſtre qui abuſa trop ſouvent de l'aſcendant extrême que la force de ſon génie & le ſuccès de ſes entrepriſes téméraires lui donnèrent ſur Louis XIV, répandit l'alarme & la terreur dans le Querci. Ce nouveau malheur qui menace les Quercinois diminue à leurs yeux l'atrocité des traitemens dont ils avoient été déjà les victimes. La dragonade ne leur parut plus rien en comparaiſon du violent orage qui alloit fondre ſur eux. Le mois d'août approchoit, ce mois funeſte dont l'odieux ſouvenir les faiſoit encore frémir d'horreur. Cette circonſtance accablante augmenta leurs alarmes. Ils crurent voir renouveler la ſcène tragique & ſanglante de la Saint Barthelemi. L'effroi avoit déjà glacé leur ame, l'incertitude partageoit leurs eſprits inquiets, le déſeſpoir étoit peint ſur leur viſage conſterné. L'induſtrieux & prudent Auſſonne profita habilement de cette ſituation critique. Il avoit des droits acquis à leur confiance, à leur

eſtime & même à leur amitié. Il aſſemble les prinpaux d'entr'eux & leur parle en ces termes :

« Citoyens chers à mon cœur, votre ſort affli-
» geant m'intéreſſe & me touche. Mon affection
» pour vous eſt un héritage que mon père m'a
» tranſmis, & que je compte au rang de mes
» premiers biens. Votre repos & votre félicité fu-
» rent conſtamment l'objet des ſoins infatigables
» de ce père vertueux, le ſoutien du trône & l'ami
» des peuples. Vous vous rappelez encore avec re-
» connoiſſance la ſageſſe avec laquelle il ferma le
» précipice que le fanatiſme creuſoit de nouveau ſous
» vos pas égarés. A peine le calme avoit ſuccédé à
» des troubles affreux, à peine de continuelles alar-
» mes avoient fait place à la ſécurité, la diſcorde,
» ſecouant ſes funeſtes flambeaux ſur vos têtes, re-
» mettoit dans vos mains l'étendard de la révolte,
» quand ce Magiſtrat guerrier, dont la valeur hé-
» roïque avoit terraſſé des ſujets factieux, vous
» empêcha par ſa modération d'en groſſir encore
» le nombre. Emeule de ſes ſentimens, j'ai eu moi-
» même auſſi ce bonheur. Zélé cependant pour la
» religion catholique, il brûloit d'ardeur de vous
» voir réunir ſous ſes lois. Mais cette ſalutaire ré-
» volution, il l'attendoit de la parole divine & de
» la douceur compatiſſante de ſes Miniſtres. En dé-
» plorant votre aveuglement, il étoit bien éloigné
» de vous en faire un crime. A ſes yeux éclairés
» vous étiez plus malheureux que coupables.
» Combien de fois n'a-t-il pas été votre mé-

» diateur auprès du Souverain dont un zèle
» inconsidéré ou peut-être l'ambition ne cessoit
» d'irritter la colère ? Combien de fois n'a-t-il pas
» éteint la foudre allumée dans ses mains contre
» vous ? Déjà brilloit une riante aurore qui sem-
» bloit vous promettre des jours purs & inaltéra-
» bles. Tous les citoyens réunis couroient à l'uti-
» lité commune. Les progrès de l'agriculture, le
» développement des arts, la naissance du com-
» merce, les accroissemens de la population étoient
» les fruits consolans de cette union qui ne per-
» mettoit plus de vous distinguer des Catholiques,
» que lorsqu'il s'agissoit (je ne balancerai pas de le
» dire pour rendre hommage à la vérité) de l'em-
» porter sur eux par votre attachement aux intérêts
» de l'état. Eh ! par quelle fatalité le Ciel permet-il
» que les Rois soient jamais trompés ? On vous a
» peints à cet auguste Monarque que vous avez
» fidellement servi, comme toujours prêts à briser
» le sceptre, & à secouer le joug de l'autorité.
» Votre religion lui a paru inconciliable avec la
» subordination que doivent des sujets à leur Prince.
» Heureuse sans doute la France, si le souffle em-
» poisonné de l'erreur n'eût point, par de fréquen-
» tes convulsions, troublé son harmonie & détendu
» les ressorts de sa constitution politique ! Ah ! s'il
» ne falloit que mon sang pour vous rappeler tous
» à la religion de nos pères, je le verserois sans
» hésiter ; mais je laisse à l'Etre-Suprême le soin
» de vous éclairer. Je sais qu'il n'a pas dépendu de

» vous de naître dans la fausse religion plutôt que
» dans la véritable, que la force des lois est im-
» puissante contre un préjugé succé avec le lait, &
» qu'elle peut tout au plus faire des fourbes & des
» hypocrites ou des sujets rebelles. C'est en Magis-
» trat & en citoyen que je vous parle aujourd'hui.
» Le Souverain a proscrit pour toujours l'exercice
» de votre religion. A Dieu ne plaise que je parle
» ici le langage de l'hypocrisie, & que je vous sug-
» gère des démarches que démentiroient vos senti-
» mens intérieurs! Ce seroit un nouvel outrage à la
» Divinité. Mais si votre esprit se refuse encore à
» la lumière, soumettez-vous au moins aux volon-
» tés du Monarque, & ne vous permettez aucun
» exercice extérieur d'un culte qui vous est interdit.
» Votre devoir l'exige, & votre bonheur même en
» dépend. Voudriez-vous donc, par une sacrilége
» résistance, vous plonger dans l'abime des mal-
» heurs qui ont si long-temps enveloppé vos pères
» & vos ancêtres? Sans cesse luttant contre l'auto-
» rité, ils furent en proie à toutes les horreurs des
» guerres civiles. Le sang ruisselant dans l'enceinte
» de vos murs, les édifices livrés aux flammes, les
» campagnes entièrement dévastées; tel fut le prix
» de leur zèle aveugle & opiniâtre. Ou bien irez-
» vous sous des lois étrangères chercher une liberté
» qu'on vous refuse dans votre patrie? Eh quoi!
» abandonnerez-vous des femmes éplorées, des vieil-
» lards languissans, des enfans chéris, à la merci des
» hasards, & à la vicissitude des événemens? Que

» la nature triomphe aujourd'hui & vous rappèle » à la soumission dont aucun citoyen ne peut jamais » se départir sans crime. Peut-être qu'un jour le » Gouvernement détrompé, & reconnoissant en » vous des sujets fidelles, vous rendra tous les droits » que donne la qualité de citoyen, & vous fera » participer à toutes ses faveurs. Peut-être même » que le Ciel (eh! j'ose croire que l'évènement » justifiera ce pressentiment flatteur) couronnera » votre fidélité & votre obéissance, en déchirant » le funeste bandeau qui vous ferme les yeux à la » vérité. »

Ces mots, comme des traits de flamme, embrasent soudain l'ame des Auditeurs. Les Protestans émus s'écrient tous d'une voix unanime & avec transport: « Nous sommes tous Catholiques. » Ils se rendent en foule à l'hôtel de ville, & prennent
15 août 1685. une délibération publique de renoncer à la religion calviniste. L'Evêque Colbert reçut avec pompe leur abjuration, dont la cérémonie éclatante dura plusieurs jours. Il ordonna qu'à perpétuité le jour de la fête de Saint Barthelemi, il seroit rendu à Dieu de solennelles actions de grâces en mémoire de ce glorieux évènement, plus frappant dans Montauban que dans les autres villes du royaume; évènement que l'ignorance ou plutôt la malignité se plaît à confondre avec la malheureuse catastrophe connue sous le nom de *Massacre de la Saint Barthelemi*, arrivée plus d'un siècle auparavant; comme si la religion pouvoit jamais s'applaudir des honteux

honteux excès que la raiſon & l'humanité abhorrent. On a remarqué que peu des Calviniſtes qui firent alors leur abjuration, ſe parjurèrent, autant par égard pour François d'Auſſonne, que par conviction & délicateſſe de ſentimens. En matière de religion ſurtout, la douceur a toujours de plus grands ſuccès que la violence. L'opiniâtreté des Calviniſtes qu'irritoient davantage les menaces & les châtimens, céda, par un charme irréſiſtible, au langage inſinuant d'Auſſonne.

CHAPITRE IV.

Il eſt défendu aux Proteſtans de quitter le royaume. — Ordre à leurs Miniſtres d'en ſortir. — Conduite généreuſe d'André Martel un de ces Miniſtres. — Neſmond, Évêque de Montauban, trace le plan d'une égliſe Cathédrale. — Le commerce renaît dans le Querci. — Hôpital général fondé à Cahors par le Jai. — Mort de George de Guiſcard.

L'EDIT qui révoquoit celui de Nantes, ſembloit par ſes diſpoſitions promettre quelque trève aux Proteſtans. Il auroit pu ſans doute produire de bons effets, ſi l'exécution eût répondu à l'eſprit de modération & de ſageſſe qui l'avoit dicté. Un des articles portoit expreſſément, qu'*en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer* (les Proteſtans), *ils*

ne seroient point recherchés sur la religion, pourvu qu'ils n'en fissent pas d'exercice, & ne s'assemblassent pas sous prétexte de prières.... & qu'à cette condition, ils pourroient rester dans le royaume & jouir de leurs biens. C'étoit évidemment annoncer la cessation des mauvais traitemens. Cependant les dragons ne furent point rappelés, & les désordres continuèrent. On abusoit de l'autorité du Souverain, & on exerçoit, en son nom, des cruautés que sa volonté, clairement manifestée par cet édit, désavouoit hautement. Il sembloit encore, aux termes de cet article, que les Protestans avoient la liberté de sortir du royaume, puisqu'il leur étoit permis d'y rester, en observant les conditions prescrites. Aussi l'interprétèrent-ils de même, & se voyant sans cesse recherchés sur leur religion, quoiqu'ils n'en fissent point d'exercice, & qu'ils ne pratiquassent aucune assemblée, les émigrations, sans nombre, recommencèrent. Le Gouvernement, qui pour en arrêter le cours, auroit dû se borner à les faire jouir de la tranquillité qui leur avoit été solennellement promise, leur défendit de sortir du royaume sous de grièves peines. Des cordons de troupes furent établis sur les frontières; tous les passages, tous les chemins furent soigneusement gardés; & déjà les prisons ne sont point assez vastes pour contenir des sujets qui se dérobent à la persécution proscrite par le Souverain même, & pour qui les lois de l'état sont une sauve-garde infidelle. Les galères regorgent d'un nombre infini de citoyens re-

commandables d'ailleurs par leurs vertus & leur conduite, & dont tout le crime étoit d'avoir voulu se soustraire à des poursuites, qu'on leur avoit vainement annoncé être à leur terme.

Ces nouvelles rigueurs sont encore impuissantes. Sans opérer aucun avantage réel pour la religion catholique, elles tournent uniquement au profit des subalternes, chargés du maintien de l'ordre public & de défendre les passages. L'argent qu'emportent avec eux, en tremblant, les Calvinistes fugitifs, pour leur subsistance incertaine & précaire, devient la proie du soldat avide; & cette avidité même leur ouvre les routes des royaumes étrangers. Contens d'y apporter, pour tout bien, la liberté de sentimens, leurs abondantes largesses éludèrent la sévérité des ordres, & triomphèrent de la vigilance des Commandans des portes. Il y en eut cependant parmi des Commis infidelles, qui, ajoutant la noirceur & la scélératesse à la prévarication de leurs fonctions, firent arrêter ceux dont ils avoient reçu des sommes considérables pour favoriser leur passage, & mirent ainsi à profit les malheurs de l'état pour alimenter, tout-à-la-fois, leur cupidité & leur perfidie.

Les Ministres de la religion calviniste furent en quelque façon plus heureux, si un citoyen peut jamais l'être, lorsqu'il est forcé de se séparer de sa famille, d'abandonner ses foyers, & de s'exiler de sa patrie. On ordonna à ceux d'entr'eux, qui ne voudroient An. 1686.
pas changer de religion, de sortir du royaume avec

leurs femmes & non avec leurs enfans, dans l'espace de quinze jours; & on leur défendit d'y rentrer ſous peine de la vie. Un terme ſi court impoſé aux Miniſtres Proteſtans pour ſortir du royaume, précipita leur démarche. Peut-être que dans le calme de la réflexion, & après que l'effervefcence cauſée par un tel ordre ſe ſeroit amortie, l'amour naturel à tous les hommes pour leur pays, & ſurtout leur affection pour leurs enfans eût prévalu ſur pluſieurs d'entr'eux. Mais ſenſibles à ce nouvel outrage, ils partent en foule, s'arrachant courageuſement à ce qu'ils avoient de plus cher. Les Miniſtres de Montauban & du reſte du Querci ſe retirent dans la Hollande, qui depuis long-temps leur tendoit les bras & leur promettoit un aſile aſſuré. La guerre avec la Hollande étoit dès-lors regardée comme inévitable; la fameuſe ligue d'Ausbourg éclata en effet l'année d'après.

Un de ces Miniſtres cependant fit encore paroître, dans cette circonſtance, les ſentimens patriotiques qui l'avoient toujours animé. André Martel auroit craint de flétrir ſa gloire, s'il eût choiſi la Hollande pour le lieu de ſa retraite. En vain ſes confrères, qui preſque tous étoient ſes amis ou ſes parens, l'invitent à les y ſuivre; il triomphe de leurs vives inſtances & de leurs preſſantes ſollicitations:

« C'eſt à regret, leur dit-il, que je me ſépare » de vous. Il en coûte à mon cœur de réſiſter aux » impulſions du ſang & de l'amitié. Mais mon de- » voir l'emportera toujours ſur l'attrait de mes

» penchans & la douceur de mes habitudes. Je quit-
» terai ma patrie, puiſque mon Prince l'ordonne.
» Mais on ne me comptera jamais au nombre de ſes
» ennemis. J'irai dans ces contrées où je pourrai
» donner un libre cours aux ſentimens dont j'ai
» toujours été embraſé pour mon Souverain. Dans
» ce lieu d'exil, & au milieu de mes maux, je
» mettrai ma conſolation à former ſans ceſſe des
» vœux pour lui & la proſpérité de ſes armes; j'ap-
» plaudirai à ſes ſuccès & à ſes triomphes. Puiſſe
» mon exemple le déſabuſer des fauſſes inculpations
» que l'impoſture & l'envie ont haſardées contre
» nous, le bien convaincre qu'il eſt parmi les Pro-
» teſtans des ſujets qui ne le cédent point aux Ca-
» tholiques en zèle & en fidélité, & aſſurer à nos
» neveux un traitement plus doux! »

Ce généreux patriote, digne des temps héroïques, étoit né à Montauban en 1618. La diſtinction marquée avec laquelle il avoit fait ſon cours de Théologie, ſa conduite irréprochable & ſes talens ſupérieurs lui acquirent une grande réputation dans le parti proteſtant. On lui confia d'abord le gouverment d'une égliſe ſubalterne, & il mérita bientôt d'être aſſocié à celle de Montauban. Une éloquence mâle, une profonde connoiſſance des livres ſaints, & une vaſte érudition caractériſoient André Martel. Il étoit Recteur de l'Académie de Montauban, lorſqu'elle fut transférée à Puy-Laurens. A cette époque le fameux livre de la Méthode de controverſes ſur tous les points de la foi, venoit de paroître. Ce

traité lumineux & ſolide, l'un des meilleurs en ce genre, étoit l'ouvrage du Cardinal de Richelieu, & le fruit de ſa retraite à Avignon. Ce grand homme, dont le vaſte génie embraſſoit tous les talens, avant de ſoumettre les Calviniſtes par la force des armes, voulut les ſoumettre en combattant leurs propres principes. Les égliſes proteſtantes, alarmées du ſuccès de cette production, chargèrent Martel d'y répondre. Si on ne peut juſtifier ſa réponſe pour le fond même des choſes, elle décèle dans ſon auteur un profond ſavoir, & ſurtout ce ton de modération & de décence, bien éloigné de l'aigreur & de l'eſprit de fanatiſme, qui perce pour l'ordinaire dans la plupart des livres de controverſe. Martel en effet ſcrupuleuſement renfermé dans le cercle de ſes devoirs, ne parut jamais dans le nombre des fanatiques, qui autoriſoient les excès du peuple, & fomentoient les ſéditions. Il reſpecta toujours l'autorité légitime. Néanmoins il fut enveloppé dans la pourſuite des Miniſtres de Puy Laurens, accuſés d'avoir reçu des relaps dans le temple, malgré la défenſe qui leur en avoit été faite, & conduit avec eux dans les priſons du Parlement de Toulouſe. L'attention du Gouvernement ſe fixa particulièrement ſur lui. On ſe flattoit, avec raiſon, que ſi on parvenoit à vaincre ſa réſiſtance, ſon exemple entraîneroit beaucoup d'imitateurs. On le veille de près; on tâche d'ébranler ſa conſtance, on le menace. Mais Martel, ſûr de ſon innocence & de n'avoir jamais violé les ordres du Souverain, con-

ſerva toujours dans les fers cette ſérénité d'ame que le crime n'a jamais, & cette gaité inaltérable qui formoit le fonds de ſon riche caractère. Il ſortit enfin de priſon, & lors de la révocation de l'édit de Nantes, il ſe retira dans le canton de Berne, où il avoit été précédé par l'éclat de ſon nom. Il y obtint bientôt l'adminiſtration d'une des principales égliſes, & mérita l'eſtime générale. Le Querci perdit en lui un citoyen diſtingué qu'il eût été utile de conſerver, parce que cette perte fut ſuivie de la perte de pluſieurs autres.

Les précautions multipliées & les menaces ſouvent même ſuivies de châtimens ſévères, accrurent encore parmi les Proteſtans le nombre des indociles & des enthouſiaſtes. Ils coururent à l'envi après l'honneur de la perſécution, & mettoient leur gloire à partager l'exil & la diſgrace de leurs Paſteurs. Le ſage Colbert étoit mort. La baze de ſon ſyſtème économique repoſoit ſur la richeſſe & la population de l'état; l'eſprit patriotique ſembloit être deſcendu avec lui dans le tombeau. L'impétueux & violent Louvois ruina les opérations de cet immortel Miniſtre; il appauvrit & dépeupla le royaume. Il vouloit entièrement détruire la religion proteſtante, entrepriſe imprudente & dans laquelle devoit néceſſairement échouer l'autorité; il ne parvint qu'à en empêcher l'exercice public. Dans le temps que cinq cents mille ames augmentoient les forces de nos voiſins qu'il eût été important d'affoiblir, la religion proteſtante ſubſiſta dans le cœur de plus

de quatre cents mille Français, qui moins vexés dans la ſuite, n'abandonnèrent point leur patrie. Les ſoldats furent rappelés, & les émigrations ceſsèrent. Les édits ſubſiſtèrent néanmoins dans toute leur force; & pluſieurs Miniſtres qui rentrèrent dans le royaume & y exercèrent leurs fonctions, éprouvèrent le dernier ſupplice.

An. 1687. L'Evêque Colbert qui avoit eu tant à cœur les progrès de ſa ville épiſcopale, gémiſſoit ſur la déſertion & le découragement de ſes habitans, lorſqu'il fut transféré à l'Archevêché de Toulouſe. Il eut pour ſucceſſeur Henri de Neſmond, fils d'un Préſident à Mortier du Parlement de Bordeaux, & frère du Marquis de Neſmond, Lieutenant-général des armées navales. Ce grand Prélat à qui l'éloquence ouvrit, après l'illuſtre Fléchier, les portes de l'Académie françaiſe, voulut laiſſer dans ſon diocèſe un monument éternel de ſa vigilance paſtorale. La plupart des égliſes détruites; les biens, qui en dépendoient, diſſipés en partie; les deux chapitres, qui depuis leur réunion ne formoient plus qu'une même égliſe cathédrale, avoient été forcés de ſe raſſembler dans l'égliſe paroiſſiale Saint Jacques. Leur ſervice gênoit ſouvent les fonctions curiales. Neſmond traça le plan d'un nouvel édifice qui ſeroit ſpécialement conſacré au chapitre cathédral; il l'envoya à la Cour & en ſollicita les ſecours néceſſaires pour l'exécuter avec magnificence.

Le goût du commerce cependant ſe ralluma dans le Querci, délivré des ſecouſſes & des inquiétudes

qui l'avoient agité. L'opprobre imprimé ſur les Proteſtans avoit enchaîné leur activité. L'indigence & la détreſſe rappellèrent l'induſtrie. Entièrement proſcrits de toute communauté d'arts & de métiers, il ne leur reſtoit d'autre reſſource que le négoce. Ils ſurmontèrent leur découragement & ſortirent de leur léthargie. Ainſi les travaux de ces citoyens mêmes, dont le Gouvernement pourſuivoit la perte totale, ſerviront d'appareil aux bleſſures de l'état, & répareront ſes brêches.

Soumis à leur Souverain, rien n'ébranle leur fidélité. L'ambitieux & dénaturé Guillaume, Prince d'Orange, attiſoit les feux de la guerre contre Jacques II ſon beau-père, qu'un zèle ardent pour la religion catholique avoit rendu odieux aux Anglois. Il le chaſſe de ſon palais, lui arrache le trône & y monte à ſa place. Cet événement ſembloit préſager aux Calviniſtes une révolution favorable. L'uſurpateur, après cet indigne triomphe, invitoit les Proteſtans français à s'unir à lui. Ils furent toujours ſourds à ſes audacieuſes invitations; & ſi leur cœur ne put ſe refuſer en ſecret au ſentiment de plaiſir que devoient leur inſpirer les progrès de leur parti, leur joie fut concentrée par la ſageſſe. Nul mouvement n'altéra la paix intérieure de l'état. An. 1688.

Les Quercinois éprouvèrent alors une nouvelle calamité dans la mort de François d'Auſſonne, Premier Préſident de la Cour des Aides, dont les ſervices diſtingués n'avoient point échappé à Louis XIV. Ce Monarque avoit érigé la terre d'Auſſonne en

Marquiſat, & fit conſtruire, aux frais du Gouvernement, un château auprès de Montauban ſur un terrain qui appartenoit aux habitans, & qu'ils cédèrent avec empreſſement. L'inſcription placée dans le fronton de la porte intérieure de l'édifice, annonçoit ce bienfait en ces termes :

REGIS MUNIFICENTIA
URBIS BENEVOLENTIA.

Louis XIV, ſi abſolu d'ailleurs dans ſes volontés, récompenſoit ceux qui avoient ſuivi, à l'égard des Proteſtans, un plan de modération qui ſembloit contredire ſes ordres. Les vexations employées contr'eux étoient l'ouvrage de quelques Courtiſans dont le malheureux aſcendant entraînoit trop ſouvent le génie du Monarque.

Le rôle intéreſſant qu'avoient joué ſucceſſivement Jacques & François d'Auſſonne dans la place de Premier Préſident de la Cour des Aides, rendoit le choix de leur ſucceſſeur délicat & difficile. La Cour jetta les yeux ſur le Franc de Caix, & tout le Querci y applaudit. Ce nom lui étoit cher à pluſieurs titres. Le Franc de Caix deſcendoit d'une maiſon ancienne de la province, dont la nobleſſe remonte juſqu'à Simon le Franc, Chambellan de Charles VIII (1). Il étoit fils de Jean le Franc,

---

(1) *Franc en Querci, d'azur au Cavalier armé d'argent, tenant en main une épée nue. Simon le Franc, Chambellan de Charles VIII, Capitaine de cent hommes d'armes, François du Franc, dont le Ma-*

Préſident de la Cour des Aides, & petit-fils de Geraud le Franc, troiſième Préſident de cette Cour, lors de ſa création.

Déjà à cette époque le commerce dans le Querci prenoit d'heureux accroiſſemens. La guerre ruineuſe, qui occupoit alors la France, ſuſpendit quelque temps ſes progrès. Cette province ſe vit arracher le peu de bras & d'argent, qui lui reſtoient encore, pour fournir à de nombreuſes armées. C'étoit un gouffre qui abſorboit tout, & dont il ne refluoit rien dans les provinces éloignées. Mais lorſque l'Eſpagne devint le foyer de la guerre, les Quercinois ſaiſirent cette circonſtance avec avidité. Ils s'emparent des objets de conſommation néceſſaires aux troupes. L'argent circule parmi eux avec abondance, & ſe répand dans les mains du cultivateur & de l'ouvrier. La guerre voiſine des Pyrénées fut toujours une mine abondante qui enrichit le Querci. An. 1689.

Les biens qui en réſultèrent furent ſurtout ſenſibles pour les habitans de Cahors. Cette ville n'avoit jamais embraſſé le calviniſme. Elle n'eut rien à ſouffrir de la dépopulation & de l'indigence qui affligèrent les villes qui l'avoient adopté. Ses campa-

---

réchal de Monluc parle avec tant d'éloges, Meſſires Geraud & Guillaume le Franc, l'un Préſident, & l'autre Avocat général en la Cour des Aides de Montauban, ſont ſortis de cette famille. La Science Héraldique, traitant de la Nobleſſe & de l'origine des armes, de leurs blaſons, &c. pag. 412. A Paris, chez Mabre-Cramoiſy Imprimeur du Roi. M. DCLXIX, *ſeconde édition.*

gnes également cultivées, enrichiſſoient les propriétaires par le débit rapide & avantageux des productions de leur ſol. Temps fortuné pour eux, s'ils
An. 1693. n'avoient point eu de larmes à verſer ſur la mort de le Jai! Prélat pieux & magnifique, il fonda l'hôpital général de Saint Jacques, & laiſſa à ſes ſucceſſeurs le palais épiſcopal qu'il avoit bâti en partie de ſon patrimoine. Henri de Briqueville de la Luzerne, d'une très-noble famille de Normandie, lui ſuccéda.

La mort de Georges de Guiſcard, Lieutenant-général des armées du Roi, ſuivit de près celle de le Jai. Il étoit né en 1606, de Gabriel de Guiſcard, Seigneur de la Gardelle, du Cairou & de la Bourlie, en Querci. Deſtiné à la profeſſion des armes, preſque au ſortir du berceau, il s'y diſtingua par ſon attention à ſes devoirs & ſes bonnes mœurs. Il eut une jambe caſſée à la deſcente des îles Sainte Marguerite & St. Honorat en 1637, & il fut bleſſé au bras d'un coup de pique, à la bataille de Rocroi. La fortune ſembla vouloir lui faire acheter en quelque ſorte les faveurs qu'elle lui préparoit. Il obtint une penſion, & mérita la confiance de la Reine Régente, qui le nomma Sous-Gouverneur du Roi en 1648. La providence, diſent les Hiſtoriens, parut veiller ſur la France d'une manière particulière, en permettant que dans ce temps de troubles & de cabales, les trois ſujets du royaume les plus recommandables par leur intégrité & leur ſageſſe, Villeroi, Guiſcard & Perefixe, fuſſent chargés d'une

éducation si précieuse à l'état. Guiscard fut fait, peu de temps après, Conseiller d'Etat & Maréchal-de-camp. Nommé pour commander à Sedan, place importante par sa proximité des Pays bas, & où il s'agissoit de contenir un peuple peu accoutumé encore à la domination française, il sut y faire aimer & respecter le Monarque qu'il représentoit, & qui pour récompenser ses services le fit Grand-Bailli de cette ville, & ensuite Gouverneur. Devenu enfin Lieutenant-général, il fut chargé du commandement des villes de Dunkerque, Bergues, Furnes, Gravelines & des troupes qui gardoient la frontière, tandis que Louis XIV entroit dans la Hollande qu'il conquit en entier dans une seule campagne. Mais les revers ayant suivi de près les succès & presque avec autant de rapidité, les Français furent repoussés dans la Flandre, & obligés de se tenir sur la défensive. Guiscard soutint le choc des ennemis sans se laisser entâmer. Il eut même quelque avantage, & conserva avec gloire la partie qui lui avoit été confiée. Accablé déjà sous le poids des années, & en butte aux infirmités de la vieillesse, Guiscard se retira dans ses terres, où il jouit, jusqu'à la fin de sa vie, de la réputation d'un des hommes les plus sages du royaume. Il laissa un fils qui suivit à grands pas, dans la carrière des armes, la route de l'honneur qu'il lui avoit tracée, & qui fut honoré du cordon des Ordres du Roi.

Depuis la guerre des Pyrénées, le commerce prenoit toujours dans le Querci de nouveaux accroif-

ſemens. Henri Lambert d'Herbigni, qui avoit été nommé en 1692 à l'Intendance de Montauban, comprit que c'étoit le vrai moyen de rendre floriſſans les pays ſoumis à ſes ordres, & de rétablir la population. Les Proteſtans gémiſſoient encore en ſecret d'avoir perdu la liberté de conſcience, & d'être dans le royaume ſans état, incapables de participer aux honneurs du citoyen, comme un peuple étranger ou des ſujets gangrenés, tandis que les nations voiſines leur offroient la jouiſſance de tous ces biens ſi chers à l'humanité. Herbigni s'attacha à adoucir l'amertume de leur ſituation, en fortifiant leur attrait pour une profeſſion qu'ils avoient choiſie, forcés par les circonſtances. Il favoriſa leurs entrepriſes & encouragea leurs travaux. De là devoient néceſſairement réſulter la circulation de l'argent, le débit des denrées, la ſubſiſtance des gens du peuple, & une claſſe de citoyens dévouée par état à un objet ſi important. L'état de ſplendeur & d'opulence où la ville de Montauban parvint en peu de temps, après les violentes ſecouſſes qui ſembloient devoir l'enſevelir à jamais ſous ſes propres ruines, prouve évidemment combien ce ſyſtème étoit avantageux. Chacun aime ſa patrie, ſans doute; mais on la chérit bien d'avantage, lorſqu'on y trouve les aiſances & les commodités de la vie.

An. 1694. Auſſi Joſeph Samſon, qui ſuccéda à Herbigni, & Felix le Pelletier de la Houſſaie qui prit la place
An. 1698. de ce dernier, ſuivirent-ils le même plan. Leurs

ſoins ne furent pas infructueux. L'eſprit patriotique & la concorde animèrent tous les citoyens. La paix de Riſvik imprima le ſceau à cette heureuſe révolution; elle ruina en entier les eſpérances que la guerre nourriſſoit peut-être encore dans le cœur de quelques Proteſtans. Cette paix & l'avénement du An. 1700.
Duc d'Anjou, au trône d'Eſpagne, où il fut appelé par le teſtament de Charles II, ſembloient mettre le comble à la proſpérité de l'état, & devinrent au contraire le germe de ſes plus cruels revers dans le ſiècle ſuivant. Néanmoins le Querci prend une nouvelle vie. Les champs en friche ſont cultivés, les terres ſtériles fécondées, la campagne couverte d'abondantes moiſſons; des édifices ſans nombre ſortent rapidement du ſein de la terre, & ornent l'enceinte des villes; les ateliers regorgent d'Artiſtes; on améliore les fonds; on forme des établiſſemens; la population s'accroit de toutes parts: effets inſéparables du commerce. Né des beſoins, il dirige les premiers efforts de l'induſtrie vers les arts néceſſaires à la ſubſiſtance de l'homme, & la conduit enſuite comme par degrés à la culture des arts deſtinés à lui procurer une exiſtence agréable.



CHAPITRE V.

Legendre, Intendant de Montauban. — Les Proteſtans du Querci refuſent d'entrer dans la révolte des Proteſtans des Cevennes. — Hyver rigoureux. — Famine. — Bourſe commune des Marchands établie à Montauban. — Théodore de Rieupeyroux. — Antoine Lagarouſte. — Jean Gisbert.

APRÈS avoir été ſi long-temps le théâtre d'une guerre ſanglante, le Querci vit commencer le dix-huitième ſiècle ſous de plus favorables auſpices. Le fanatiſme écraſé ou du moins fortement enchaîné, ne lui cauſoit plus d'alarmes. La ville de Montauban depuis tant d'années l'eſclave de ce monſtre redoutable, & qui depuis ſa fondation n'avoit preſque jamais goûté les douceurs du repos, ne ſoupiroit plus qu'après le maintien de la paix, dont elle ſentoit alors les avantages ineſtimables. L'eſprit de ſes habitans étoit entièrement changé. La guerre avoit alors pour eux autant d'horreurs qu'elle avoit eu autrefois de charmes. Le calviniſme cependant n'y étoit point entièrement éteint. Un grand nombre de citoyens y étoient encore intérieurement attachés. Mais plus éclairés ſur leurs devoirs & ſur leur vrai bonheur, ils abandonnoient à l'Etre-Suprême le ſoin de

de leur deſtinée, & déteſtoient les indignes manœuvres qui avoient rendu leurs pères coupables. Ce ſentiment eſt reſté ſi profondement gravé dans leur cœur, qu'à quelques mouvemens près, ils n'ont plus tenté de ſe ſouſtraire à l'autorité légitime. Ces mouvemens même, éphémères & légers, n'eurent jamais pour objet que des circonſtances particulières, & n'enveloppèrent qu'une très petite partie des Proteſtans déſavouée par le plus grand nombre.

Là ſe termine la chaîne des grands & ſiniſtres événemens, dont le Querci avoit été un des principaux mobiles, & qui avoient ébranlé la nation entière. Le triomphe de la religion & l'affermiſſement de l'autorité royale en formèrent l'heureux dénouement. On ne reconnut plus qu'une ſeule puiſſance dans le royaume. Tous les petits tyrans furent abattus, le germe des guerres civiles étouffé, & les peuples heureux.

Nos annales ne fourniront preſque déſormais d'autre aliment à la curioſité que des faits peu intéreſſans pour une ame convulſive, que les révolutions & les cataſtrophes ſeules peuvent attacher. Mais ces faits, raviſſans pour le citoyen que la raiſon guide, fruits précieux du calme & de l'harmonie, parleront hautement en faveur de l'unité de culte dans un état & du gouvernement monarchique, le ſeul conforme à la nature, le ſeul qui garantiſſe la ſociété des révolutions inſéparables des états républicains ou mixtes, & dont après bien du ſang répandu, & le bouleverſement des rangs & des

fortunes, les peuples sont toujours les déplorables victimes.

Gaspard-François Legendre, nommé à l'Intendance de Montauban dans ces heureuses circonstances, poursuivit avec ardeur le plan que ses prédécesseurs avoient formé d'embellir Montauban & d'en faire une ville considérable, afin d'engager un plus grand nombre de Catholiques à s'y établir, & d'y attacher encore davantage ses premiers habitans. Trois magnifiques portes, ou plutôt trois arcs de triomphe, élevés par ses ordres, remplirent le double objet, & de la décoration, & de fixer l'époque de trois grands événemens qui avoient rendu la fin du dernier siècle célèbre.

An 1701.

La première de ces portes fut placée en face du faubourg du Moustier, & sur les fondemens du bastion de ce faubourg. Cette porte de brique & d'ordre dorique, étoit chargée de cette inscription relative à la conversion générale des habitans de Montauban à la religion catholique, en 1685 :

INIQUIS OLIM TEMPORIBUS PROPUGNACULUM,
NUNC URBIS CATHOLICÆ ORNAMENTUM,
POSITUM ANNO SALUTIS, M. D. CCI.
REGNANTE LUDOVICO MAGNO,
URBIS EPISCOPO, HENRICO DE NESMOND,
PRÆFECTO GASPARE-FRANCISCO LEGENDRE
LIBELLORUM SUPPLICUM MAGISTRO,
OPERIS AUTHORE, ET CURATORE MUNIFICO.

La seconde bâtie dans le même goût, à la place

de celle de Montmirat, de même matière & de même architecture, étoit consacrée à conserver la mémoire du grand événement qui plaça Philippe V sur le trône d'Espagne; on y voyoit ces mots:

LUDOVICO MAGNO
QUOD HISPANIAS
EXTINCTIS GENTILIBUS ODIIS,
CONCESSO NEPOTE REGE
ÆTERNUM GALLIÆ DEVINXERIT,
CIVIT. MONTAL.
FAUSTIS AUSPICIIS SÆCULI XVIII
GASPARE-FRANCISCO LEGENDRE
PER AQUITAN. JURID. PRÆF.

La troisième enfin fut construite au bout du pont, du côté de Villebourbon, où étoit une vielle tour à moitié ruinée par le canon. Elle est à deux faces du même ordre dorique à bossages. Elle eut la paix de Riswick pour objet. On lit ces vers sous l'écusson des armes du Roi, qui remplit le fronton du côté du faubourg:

AUSPICIIS LUDOVICE TUIS, PAX AUREA MUNDO
DUM REDIT ET SEQUITUR COPIA LÆTA COMES;
GRATUS AMOR POPULI REGALI MUNERE CRESCIT
ÆTERNUMQUE TIBI CONSECRAT ARTIS OPUS.

Et ceux-ci sous l'écusson des armes de l'Intendant Legendre, du côté de la ville:

HACTENUS INFORMI GEMUIT SUB PONDERE TARNUS
INDIGNANS TURPI SUBDERE COLLA JUGO,
MUNERE NUNC DECORATA TUO GENDRÆE SUPERBUS
VINCLA SUBIT LÆTIS, ET TIBI PLAUDIT AQUIS.

An. 1702. Legendre mit enfuite la dernière main à la place royale. Il y avoit quelques vieilles maifons de bois qui la déparoient. Il engagea les propriétaires à les rebâtir en brique, au moyen de quelques fecours qu'il leur procura. Il rendit par là cette place une des plus belles qu'il y ait en province; non par l'étendue, mais par la régularité. De doubles portiques en forment l'enceinte; toutes les maifons font de brique peinte, d'une architecture uniforme, à pilaftres d'ordre dorique. Elle eft fituée prefqu'au milieu de la ville, & fert de débouché à huit rues parfaitement allignées.

A peine ces monumens étoient élevés que la guerre pour la fucceffion d'Efpagne fe déclara bientôt. Toutes les puiffances de l'Europe, jaloufes de la maifon de Bourbon, fe liguèrent contr'elle. La fortune fuivit conftamment les drapeaux français pendant les deux premières campagnes, & ne parut vouloir les abandonner qu'en 1704, époque affligeante où commencèrent les affreux revers qui remplirent d'amertume les dernières années du règne de Louis XIV.

Déjà Nefmond, Evêque de Montauban, avoit été transféré à l'Achevêché d'Albi, & François-Jofeph de Hauffonville de Vaubecourt, fecond fils de Nicolas, Comte de Vaubecourt, Baron d'Orne, & An. 1703. frère de Nectancourt de Hauffonville, Lieutenant-général des armées du Roi, fut nommé à fa place. La douceur, la bonté, & la bienfaifance montèrent avec lui fur le fiége épifcopal; & ces heureufes

qualités ne contribuèrent pas peu à déterminer la conduite louable que tinrent alors les Quercinois.

La révolte des Proteftans des Cevennes venoit d'éclater. Les habitans de ce pays qui confervoient l'apreté des lieux qu'ils habitoient, confervoient auffi leur ancien fanatifme. Les lumières qui en diffipent le preftige, les charmes de la fociété qui en dévoilent les noirceurs, n'avoient point encore pénétré les monts fauvages où étoient renfermés ces peuples ftupides & groffiers. Ceux qui fomentoient la fédition & cherchoient à l'étendre au loin, envoyèrent des Emiffaires dans les différentes provinces du royaume pour les foulever. Ils fe flattoient d'engager furtout dans leur facrilège révolte les Montalbanois, dont le nom dans leur parti étoit le cri de l'honneur & des fuccès. Un de ces Emiffaires fe rend à Montauban, demande une entrevue fecrète aux Proteftans, & leur tient ce langage forcéné:

« Généreux Montalbanois, l'honneur de notre » parti, notre foutien & notre gloire, la religion » réclame en ce jour votre appui. Déjà le Calvi» nifme triomphant en France, étonnoit l'univers » de fes rapides progrès; déjà affis fur le trône de » nos Rois, il contemploit avec dédain fa rivale humi» liée, confondue; déjà les Catholiques en foule, » leurs Prêtres même, abjuroient une religion fu» perftitieufe, & rendoient hommage à la pureté » de notre culte; déjà fur les débris de leurs tem» ples proftitués à l'idolâtrie, s'élevoient de toutes

» parts des temples, où brûloit pour la Divinité
» un encens digne d'elle. Eh! par quel funeste re-
» tour, qui peut-être n'est dû qu'à notre lâcheté,
» notre religion est-elle aujourd'hui plongée dans
» l'ignominie? Le Calvinisme est honteusement prof-
» crit, sa voix est étouffée, ses monumens renver-
» sés. O intrépides Machabées! illustres défenseurs
» de la foi de nos pères, supporterez-vous plus
» long-temps cet opprobre? Le Ciel vous remet
» le soin de sa vengeance; languir dans l'inaction,
» c'est abandonner lâchement ses intérêts, & trahir
» sa cause. Notre succès est dans vos mains, & l'on
» doit tout oser pour venger la religion. »

A peine ces mots fanatiques & séditieux étoient-ils achevés, qu'un frémissement mêlé d'indignation se fit entendre dans l'assemblée. « Quelle erreur té-
» méraire vous abuse, dit l'un de ceux qui la com-
» posoient, de croire trouver en nous des com-
» plices de votre révolte? Ils ne sont plus ces temps
» déplorables, où entraînés par un coupable délire,
» nous pensions devoir étendre notre culte les ar-
» mes à la main. La première obligation d'un sujet
» est une soumission entière à son Prince. Concen-
» trons nos sentimens religieux au-dedans de nous-
» mêmes, & ne les manifestons au-dehors que
» pour faire éclater notre fidélité aux lois de l'état.
» Telle sera désormais notre conduite inviolable;
» & s'il est des Protestans dans les autres provin-
» ces qui osent la contredire, nous ne partagerons
» jamais leur forfait. S'il en est même parmi nous

» à qui la religion serve un jour d'infame prétexte » pour troubler la tranquillité publique, ce seront » des citoyens vils & obscurs que démentira tou» jours la partie la plus saine & la plus éclairée. » Peut-être même ne sommes-nous déjà que trop » coupables pour avoir si long-temps prêté l'oreille » à un discours si criminel ? Peut-être devrions» nous..... Mais nous nous flattons que vous désa» buserez vos concitoyens de leurs folles erreurs, » en leur retraçant les sentimens qui nous animent; » ce n'est qu'à ce prix que nous vous accordons la » liberté de revenir vers eux. S'ils persistent en» core dans leur aveuglement & leur opiniâtreté, » qu'ils n'aient plus l'audace d'implorer notre se» cours. Celui qui seroit assez téméraire pour le ré» clamer en leur nom, nous le livrerions, sans balan» cer au châtiment que mérite tout sujet révolté. »

Ainsi agissoient avec force, parmi les Protestans du Querci, ces principes de modération dont les gens en place avoient pris à tâche de leur donner l'exemple. D'ailleurs presque seuls en possession du commerce, ils ne voulurent point en intercepter les utiles opérations en s'engageant indiscrétement dans de nouveaux troubles. Le commerce fut très-avantageux, en effet, pour cette province. Il garantit ce pays de la détresse où se trouvèrent réduites bien des provinces du royaume pendant tout le temps que la guerre d'Espagne continua. Si les impôts furent excessifs, le débit aisé des denrées y fit circuler l'argent, & donna la facilité de les

payer, tant que la terre ne se refusa point aux travaux du cultivateur & aux avances du propriétaire.

An. 1709. Mais le Querci devoit bientôt être la proie d'un redoutable fléau qu'elle partagea avec toute l'Europe & qui dévasta ses campagnes. L'année 1709 fut remarquable par l'hiver le plus rigoureux dont l'histoire ait conservé le souvenir. Le Querci, quoiqu'au midi de la France, en éprouva toutes les rigueurs. C'étoit peu que de voir les rivières glacées à plusieurs pieds de profondeur, & la glace même résister aux fardeaux les plus lourds. On entendoit dans les forêts les chênes se fendre avec un bruit épouvantable; la terre étoit jonchée de gibier & d'oiseaux de toute espèce; les animaux domestiques mouroient dans les étables. Les hommes mêmes ne furent point à l'abri des effets meurtriers de cet hiver désastreux. Les uns conservèrent toute leur vie une partie de leur corps engourdie, & les autres virent leurs membres glacés tomber par lambeaux. Les fruits de la terre périrent presque tous; les vignes furent emportées. Perte immense pour les habitans de Cahors, dont le revenu consiste surtout dans le produit de leurs vignes, & d'autant plus douloureuse qu'elle ne pouvoit être réparée de plusieurs années! Les gens en place & les Officiers municipaux signalèrent leur sagesse & leur bienfaisance dans toutes les villes du Querci. D'abondantes largesses, & des feux sans cesse allumés dans les rues & dans les places, vinrent au secours du

pauvre & de l'artiſan à qui le froid avoit fermé les ateliers, où il trouvoit auparavant ſa ſubſiſtance.

A ce fléau déjà ſi terrible en ſuccéda un autre encore plus redoutable, qui devoit en être la ſuite naturelle. Les productions de la campagne ruinées par les rigueurs de l'hiver, une diſette affreuſe affligea le Querci. Les ſoins & la vigilance des Magiſtrats redoublèrent. Les Evêques de Montauban & de Cahors les ſecondèrent avec zèle; leurs palais furent ouverts à tous les pauvres, ſans diſtinction. A Montauban ſurtout, Vaubecourt ſembla, dans cette circonſtance, témoigner encore plus d'affection pour les Proteſtans. Il accueilloit ces brebis chères à ſon cœur, qu'il eſpéroit ramener plus facilement au bercail, en leur faiſant aimer une religion qui verſe, ſans diſtinction, ſes bienfaits ſur tous les hommes, égaux à ſes yeux, lorſqu'il s'agit de remplir les premiers devoirs de l'humanité. Il n'épargna rien pour ſoulager les malheureux. Revenus, effets précieux, argenterie, il ſacrifia tout généreuſement à ce noble emploi. Cette conduite, digne des beaux ſiècles de l'égliſe, lui gagna tous les cœurs. La mémoire s'en conſerva longtemps, & les Proteſtans ne la rappellent encore qu'avec vénération. On vit ſouvent ce Prélat ſe tranſporter ſecrétement chez l'indigent, prévenir ſes beſoins, & rendre à la vie des familles entières qui préféroient une mort prochaine à la triſte humiliation de découvrir leur indigence. An. 1710.

Pourvoir à l'extrême néceſſité des pauvres &

partager avec eux ſes reſſources, étoit beaucoup ſans doute. C'étoit la dette de la claſſe opulente qu'elle acquitta avec généroſité. Mais le peu de denrées, qui reſtoient des années précédentes, entièrement abſorbé, qu'importoient l'or & l'argent du riche, pour prévenir les horreurs de la famine ? Il étoit indiſpenſable de fournir le Querci des choſes néceſſaires à la ſubſiſtance de l'homme. Le Négociant actif & infatigable ſe chargea de ce ſoin important, ſans lequel les libéralités des riches & tous leurs tréſors euſſent été inutiles & à eux-mêmes & aux pauvres. Dépoſitaire d'un or ſtérile & inſuffiſant par lui-même aux beſoins de l'humanité, il vole au loin dans des contrées où l'hiver avoit moins étalé ſes ravages, en enlève le ſuperflu & le tranſporte dans ſa patrie impatiente du ſuccès de ſes opérations. Les villes du Querci devinrent ainſi l'entrepôt des objets de première néceſſité, & les versèrent dans les campagnes. Le riche & le pauvre, le citadin & le payſan eurent le grain néceſſaire pour leur nourriture journalière, & pour enſemencer les terres qui, ſans ce moyen inattendu, auroient été condamnées l'année d'après à une ſtérilité générale.

L'extrême beſoin où ſe trouvoit réduit le Querci, fut un nouvel aliment pour ſon commerce, qui ſe ſoutint avec éclat dans cette criſe violente, tandis qu'il languiſſoit dans les autres provinces du royaume où le riche, moins éclairé ou plus avide, auroit craint de faire circuler ſes tréſors. Legendre

sentit combien la protection accordée au commerce, refluoit sur toutes les classes des citoyens. Il voulut encore lui donner un nouvel encouragement, en érigeant dans Montauban un Tribunal qui vidât promptement les contestations élevées entre les Négocians, leur épargnât les frais & les An. 1712. longueurs inséparables des voyages, & servit en même temps de décoration à la ville. Il obtint, à cet effet, l'établissement d'une Juridiction Consulaire, ou *Bourse commune des Marchands*, créée à Montauban par un édit du mois de mars 1712. Elle est composée d'un Juge, de quatre Consuls & de huit Conseillers choisis annuellement par le Juge & Consuls parmi les Négocians & Marchands. On y ajouta un Syndic gradué pour donner son avis sur les points de loi, & ce Syndic fut rendu perpétuel par un arrêt du Conseil du 11 octobre 1712. Le premier qui occupa cette place fut Antoine Cathala-Coture Avocat, qui s'étoit rendu recommandable dans la charge de premier Consul en 1709 & 1710.

Ce Tribunal juge souverainement & en dernier ressort jusqu'à cinq cents livres. Lorsque la somme qui fait la matière du procès est au-dessus, l'appel de ses jugemens va au Parlement; & cependant ses sentences doivent être exécutées par provision, nonobstant l'appel & sans y préjudicier. Il rend la justice gratuitement, & ses condamnations sont toujours par corps, lorsque la somme demandée est de cinquante livres & au-dessus. Son ressort s'é-

tend ſur toute la généralité de Montauban. De cet établiſſement il en réſulta de très grands avantages. Les manufactures qui exiſtoient déjà devinrent plus brillantes, & il s'en forma de nouvelles. Montauban fut le centre & le rendez-vous de la généralité. Le nombre de ſes habitans s'accrut conſidérablement, ſuite ordinaire du commerce, & d'un ſéjour gracieux & fertile.

Tandis que le Querci avoit à s'applaudir de ſes ſuccès domeſtiques, le reſte de la France gémiſſoit ſous le poids d'une guerre calamiteuſe. Jettons un voile épais ſur les triſtes revers qui marquèrent les années précédentes, & fixons nos regards ſur trois Quercinois diſtingués par leurs talens & leurs vertus, Théodore de Rieupeiroux, Antoine de Lagarouſte & Jean Gisbert, que la mort moiſſonna dans ces circonſtances.

Théodore de Rieupeiroux, ſecond fils de Rieupeiroux, Avocat du Roi au Sénéchal de Montauban, étoit né dans cette ville en 1664, & fut élevé dans la religion proteſtante. Il montra de bonne heure, de grands talens pour la poëſie ; il eut à peine fini ſes études, qu'il donna une Tragédie au théâtre. Cet ouvrage le fit connoître de Foucault, alors Intendant de Montauban, qui prit de l'amitié pour lui, & Rieupeiroux fut une des brillantes conquêtes que fit alors la religion catholique. Ce Magiſtrat l'engagea à abjurer ſa religion, & à prendre l'habit eccléſiaſtique. Il mena avec lui à Paris ce nouveau proſélite, & le préſenta au Père Lachaiſe Confeſ-

feur du Roi. Les fecours que Rieupeiroux trouva dans cette ville & dans le commerce des Savans, formèrent fon goût & épurèrent fon ftyle. Il donna un poëme français très-ingénieux, intitulé l'*Ame des Bêtes*, qu'il dédia au Père Lachaife, & qu'il lui préfenta avec un traité des médailles. Son Mécène ne l'oublia point, & il lui fit donner un canonicat à Forcalquier. La protection de ce Jéfuite eût pu amener Rieupeiroux aux dignités de l'églife, s'il eût répondu à fes vues. Mais peu appelé à cet état, poffédé du démon de la poëfie, & entraîné par fon talent, il fe livra au genre dramatique. Il donna fucceffivement trois tragédies. *Hypermneftre*, qui eft la derniére, eut un grand fuccès, & s'eft confervée au théâtre. Plus propre encore à ces petites pièces de fociété qui caractérifent l'homme aimable & de goût, il en compofa une infinité remplies d'agrément & qui décèlent une facilité furprenante. Son génie fe plioit à tous les genres. Alliant fans peine la pompe & la majefté du drame avec la douceur & la fimplicité de l'églogue, les écarts & le fublime de l'ode avec la précifion du fonnet, il fe fit un nom dans le fiècle le plus éclairé de la monarchie françaife, & mérita la bienveillance & la protection du Prince Philippe, du grand Condé, des Marquis de Créqui & de Barbefieux. Ce dernier lui fit quitter l'habit eccléfiaftique, & le nomma Commiffaire des guerres. Le tour aifé, élégant & délicat de fes ouvrages, l'a fait comparer à Pavillon. Rieupeiroux avoit, comme cet homme

illuſtre, l'art de plaire à tout le monde. Galant, aimable & enjoué, il eut le ſuffrage & l'eſtime de la Cour & de la ville. Trop déſintéreſſé, on pourroit lui reprocher peut-être, ſi c'étoit toutefois un défaut ſurtout dans un homme de lettres, dont les bienfaits énervent pour l'ordinaire le génie, de n'avoir pas aſſez penſé à ſa fortune. Il la négligea tellement que le Comte de Rochefort, qui l'aimoit tendrement, pour le mettre à l'abri de l'indigence, lui aſſigna dans ſon teſtament une penſion viagère, & un appartement dans ſon hôtel, dont il jouit juſqu'à ſa mort.

Antoine Lauriceſques, Sieur de Lagarouſte, d'une noble & ancienne famille du Querci, naquit à Saint Céré en 1644. Dès ſes premières années, il ſe livra entièrement à l'étude de la phyſique & des mathématiques, malgré les obſtacles inſurmontables qui ſembloient s'oppoſer à ſon goût, & qu'il n'écarta que par une eſpèce d'opiniâtreté à ſe roidir contre les difficultés. Il manquoit des machines néceſſaires, & d'ouvriers aſſez habiles pour les exécuter. Il entreprit de les fabriquer lui-même, ſans autre modèle que les deſcriptions qu'il en trouvoit dans les livres. Tel fut le premier effort de ſon vaſte génie pour la méchanique. C'eſt auſſi avec le ſeul ſecours des livres qu'il exécuta ſon miroir ardent, qui lui coûta pluſieurs années de travail. Forcé de le rompre & de le refondre pluſieurs fois, pour emporter les taches cauſées par le mélange des divers métaux qui en compoſoient la matière, il ne ſe

rebuta pas, & il le rendit enfin tel qu'on le voit. Le Roi désira de l'avoir. Louvois écrivit à ce sujet à Lagarouste, & donna ordre à l'Intendant de Limoges, de le faire transporter à Paris. Lagarouste obéit à cet ordre, à regret, mais sans se plaindre. Dans le dessein encore de prévenir les accidens presque inévitables dans une route longue & en même-temps très-difficile, il inventa un charriot *inversable*, au moyen duquel le miroir arriva heureusement. L'Académie des Sciences, chargée de l'examiner, en rendit le compte le plus avantageux, & l'honora de ses suffrages. Le savant Blondel ne cessoit de dire qu'il n'en avoit jamais vu de si parfait; & lorsqu'il eut été déposé à l'observatoire, l'illustre Cassini se hâta d'écrire dans les pays étrangers, *que la France possédoit le plus beau miroir qu'il y eût au monde*. Lagarouste devint bientôt un des plus grands Méchaniciens de son siècle. Obstiné à vivre en province, il faisoit de fréquens voyages à Paris, & toujours avec quelque nouvelle machine de son invention, qu'il soumettoit au jugement de l'Académie des Sciences. Nous n'en entreprendrons pas le détail suivi; il suffira de rapporter les principales. On peut placer dans ce nombre ses deux léviers, l'un, qui porte son nom, destiné à enlever les poids les plus lourds, & l'autre à les traîner; un moulin à scie; un moulin à bras propre pour les places de guerre, dont la pièce principale étoit son lévier, au moyen duquel deux hommes faisoient mouvoir quatre meules, ensemble ou séparément, selon le

besoin; une machine beaucoup plus aisée que celles qui étoient connues, pour ôter les sables, décombrer les ports de mer, & les entretenir en bon état. Le Ministre Pontchartrain voulut qu'on s'en servit pour recurer le port de Toulon en 1703, & que l'opération se fît sous les yeux de Lagarouste. Elle réussit au delà de ses espérances; mais il fut forcé d'abandonner l'ouvrage avant qu'il fût fini. Les soins pénibles qu'il se donna, lui causèrent une fièvre dangereuse qui dégénera en maladie de langueur. Il se retira à Saint Céré, & y mourut en 1710. Outre ces machines utiles, il en avoit fait une uniquement pour le plaisir. Il l'appeloit *Pandolyre*. C'étoit une espèce de Parnasse sur lequel paroissoient les Muses & Apollon. Il y avoit cinq autres figures de Nymphes, dont trois jouoient de la flûte, & deux de la harpe. Au-dessus de ce Parnasse étoient placés trois claviers d'orgue avec des soufflets. Lorsque Lagarouste, caché dans la machine, touchoit ces claviers, toutes ces figures étoient en mouvement; Apollon & les Muses chantoient, & les Nymphes jouoient de leurs instrumens. Cette machine fit long-temps l'admiration de la province, & fut regardée comme un chef-d'œuvre de méchanique; le Querci s'en glorifia long-temps. Elle n'a été effacée que par les fameux automates de Vaucanson, qui sans clavier & par le seul jeu de la machine, font sortir les sons des instrumens mêmes, & exécutent des symphonies avec la dernière précision. Lagarouste fut marié deux fois dans de grandes mai-
sons

fons, d'abord dans celle de Lavalette-Parisot, & ensuite dans celle d'Alègre.

Jean Gisbert naquit à Cahors en 1639, & fit ses études au Collége des Jésuites, dont il prit l'habit en 1654. Après avoir professé la philosophie & la théologie à Tournon, ses Supérieurs l'appelèrent à Toulouse pour remplir une chaire de théologie à l'Université. Gisbert vit bientôt son école remplie. La Société a eu peu de sujets qui l'ayent surpassé, soit pour l'instruction, soit pour la solidité des ouvrages qu'il a donnés au public. L'un des principaux a pour titre : *Scientia religionis universa, seu theologiæ christianæ cum historia ecclesiastica sociatæ.* Il n'a écrit qu'en latin; cette langue lui étoit plus familière que la française. D'un zèle extraordinaire, il donnoit tous les momens qu'il avoit de libres à l'instruction des gens de la campagne & des pauvres. Il leur expliquoit les premiers élémens de la religion, avec autant d'attention & d'intérêt, que lorsque dans son école il traitoit les questions les plus sublimes de la théologie. Son mérite l'éleva à la dignité de Provincial; mais les soins du gouvernement n'ayant pas suspendu ses travaux ordinaires du cabinet, il vieillit de bonne heure, & tomba dans une espèce d'épuisement. Il quitta alors tous ses emplois, & se retira dans la maison du Noviciat de Toulouse, où il mourut.

On voit constamment dans le Querci le commerce s'allier avec les sciences & les lettres, & leur

communiquer ſes progrès. Vainement a-t-on prétendu qu'il amortit les feux du génie, & qu'il retient les élans de l'imagination, inconciliables avec les opérations minutieuſes du calcul. Cette aſſertion eſt fondée pour une république commerçante par eſſence, dont tous les membres ſont obligés de ſe vouer au commerce afin d'entrer dans les vues du gouvernement auquel ils coopèrent; enſorte que ſi l'on a vu quelquefois, dans un état républicain & commerçant, le goût de la littérature aller de pair avec celui du commerce, c'eſt un phénomène extraordinaire qui n'eſt dû qu'à la ſageſſe de ſes lois. Mais dans un état monarchique, dont les rênes ſont dans les mains d'un ſeul Souverain, ſous les auſpices duquel les membres qui le compoſent peuvent tranquillement ſe livrer à leurs goûts & à leurs talens divers, ſi le commerce paroît d'abord négliger les ouvrages d'eſprit qui ne ſont point du reſſort de l'induſtrie, & qui ne tiennent point immédiatement à nos beſoins ou aux commodités de la vie, lui ſeul enfante cette heureuſe abondance qui fait germer les talens & prépare leur triomphe. Nos faſtes dépoſeront en faveur de la vérité de cette maxime.





CHAPITRE VI.

Les Proteſtans du Querci ſoumis de bonne foi. — Les trois frères Vialettes-d'Aignan établiſſent une célèbre Manufacture d'étoffes. — Mort de Fénélon. — Démembrement de la généralité de Montauban.

AUX malheurs d'une guerre funeſte qui épuiſoit l'état, la mort vint ajouter ſes ravages dans la Famille royale. Les ennemis de la France énorgueillis du bonheur de leurs armes, enivrés de leurs ſuccès, non-contens d'avoir forcé Louis XIV d'abandonner ſon petit-fils & de refuſer obſtinément tous les moyens de conciliation & de paix, ſe flattèrent trop aiſément que le moment étoit venu de ſe venger d'un Monarque qui tant de fois les avoit humiliés. Ils le crurent abſolument abattu par tant de revers. Mais la providence veilloit ſur le royaume, & jeta ſur ce Prince un regard favorable. Elle fléchit l'opiniâtre fierté de la Reine Anne & des Anglois, qui accueillirent les propoſitions de paix. Mettant enfin le comble à ſes faveurs, elle fit triompher avec éclat Louis XIV à Denain; tandis que ranimant le courage du Roi d'Eſpagne abandonné de ſes alliés, elle lui donna la force de ſe ſoutenir An. 1711. An. 1712.

glorieuſement avec ſes ſeuls ſujets. Une révolution auſſi ſubite & auſſi ineſpérée auroit-elle pu être l'ouvrage des hommes ?

An. 1713 La paix ſe fit enfin à Utrecht, & elle fut même moins déſavantageuſe qu'on n'avoit lieu de s'y attendre. Le Roi d'Eſpagne contre qui la guerre s'étoit principalement allumée, ou qui en avoit été du moins le ſpécieux prétexte, reſta paiſible poſſeſſeur de ſon trône. Les Proteſtans des autres provinces de France, dont les puiſſances ennemies avoient adroitement fait revivre les eſpérances, furent ſeuls ſacrifiés. Ils s'étoient vainement flattés d'être compris dans le traité ; on n'y fit aucune mention d'eux. Il ne leur reſta que la honte d'avoir ſervi d'indigne inſtrument à la politique contre leur Souverain légitime. Ceux d'entr'eux que la gloire, toujours attachée à la perſécution, avoit entraînés hors du royaume, déploroient leur démarche imprudente & précipitée. L'amour ſi naturel à tous les hommes pour leur patrie, pour leurs enfans, leurs foyers, leurs habitudes, agiſſoit vivement en eux ; ils ſollicitoient avec ardeur leur retour en France. La ſaine politique réclamoit ſans doute des ſujets qui demandoient à rentrer dans l'obéiſſance, & élevoit ſa voix en leur faveur. Mais le gouvernement invariable dans ſes principes de rigueur & de ſévérité, proſcrivit encore d'une manière ſolennelle des citoyens qu'il auroit dû, ce ſemble, rappeler par toute ſorte d'invitations & de bienfaits. Il fut rendu une déclaration qui défendoit aux Proteſtans

réfugiés de rentrer dans le royaume ſans permiſſion du Roi, malgré la liberté du commerce ſtipulée avec les étrangers. Ce dernier anathème, frappé contre les Proteſtans fugitifs, jeta dans l'abattement les Proteſtans du royaume qui perdirent dès-lors tout eſpoir, & furent entièrement ſoumis, ou du moins le parurent.

Les Proteſtans du Querci étoient déjà ſoumis de bonne foi. Les lumières que la culture des lettres y avoit déjà répandues, & l'activité qu'y avoit enfanté l'induſtrie, leur faiſoient abhorrer les troubles & les diſſenſions, fruit ordinaire de l'ignorance & de l'oiſiveté. Ils ne s'occupoient depuis long-temps que du commerce. La ſévérité des édits, qui leur interdiſoient toute autre profeſſion, tourna à l'avantage des Montalbanois; elle répara les malheurs qui les avoient affligés ſi long-temps.

Une noble émulation enflamma la claſſe commerçante. Un nom déjà trop fameux dans ces temps malheureux, où Montauban, entraîné par l'illuſion & le preſtige, oſa prendre les armes contre ſon Souverain, figure avec honneur dans cette claſſe ſi utile à la ſociété. Les trois frères Vialettes-d'Aignan, dont la mémoire ſera toujours recommandable pour les bons citoyens, établiſſent une grande Manufacture d'une excellente étoffe de laine appelée de leur nom, *Cadis d'Aignan*. Cette Manufacture fixa l'attention du gouvernement, & mérita dans la ſuite d'être érigée en *Manufacture royale*. Des rivaux dignes d'eux, entrent en lice

dans la même carrière, partagent leurs travaux, & ſoutiennent la gloire des Manufactures de Montauban, malgré le décri où ſembloit devoir les jeter la perfide manœuvre de quelques Commerçans ſubalternes, qui plus ſenſibles à l'appas d'un gain ſordide qu'à l'honneur de leur profeſſion & de leur patrie, couvroient d'un nom célébre à juſte titre des marchandiſes altérées.

Ces Manufactures ſe perfectionnant tous les jours néceſſitèrent de perfectionner auſſi l'art d'apprêter & de teindre les étoffes. Montauban devint bientôt pour cet objet l'entrepôt général du haut-Languedoc. Trop reſſerrés dans l'enceinte de la ville, la plupart des Commerçans fixèrent leur ſéjour dans le faubourg de Villebourbon, dont l'heureuſe ſituation ſur les bords de la rivière, favoriſoit les différentes opérations de leur négoce. L'opulence & le luxe, qui en eſt malheureuſement inſéparable, les y ſuivirent. De nombreux édifices élevés avec pompe & magnificence ſervirent d'ateliers, où plus de huit mille ouvriers trouvoient déjà leur ſubſiſtance aſſurée. Enfin les Montalbanois, en reprenant les ſentimens de fidélité qui les avoit caractériſés ſous leurs différens maîtres, & que le fanatiſme avoit trop long-temps éclipſés, virent les arts utiles & les arts agréables réunis, enrichir & décorer leur ville, qui jadis fière & énorgueillie de ſes murs audacieux ne préſentoit qu'une république guerrière, inſenſible à tous les charmes de la ſociété, & dont les factions étoient l'unique aliment.

L'induſtrie, fruit heureux de la paix, ne ſe borna pas à la ſeule ville de Montauban. Le reſte du Querci eut part à ſes reſſources & à ſes avantages. Chaque production de ſon ſol forma une nouvelle branche de commerce. Ses blés, ſes vins, ſes fruits, ſes chanvres, les animaux domeſtiques élevés pour la noùrriture de l'homme, des objets même uniquement propres à ſatisfaire la ſenſualité, mirent à contribution les autres provinces du royaume, ainſi que l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, les Colonies, & firent paſſer dans ſon ſein les tréſors des deux mondes. L'encouragement donné au commerce du Querci, influa ſur le bien général de l'état.

Louis XIV ne ſurvécut pas long-temps au traité d'Utrecht. Il mourut le premier ſeptembre 1715, & après tant d'agitations & de ſecouſſes laiſſa le royaume tranquille à ſon arrière-petit-fils Louis XV qui lui ſuccéda à l'âge de cinq ans. An. 1715.

La mort enleva cette même année l'illuſtre Fénélon à la France, à la religion & aux lettres. François de Salignac de Lamothe Fénélon, naquit au Château de Fénélon, d'une maiſon noble & ancienne, en 1651. Il fit ſes Humanités à Cahors, & fut enſuite à Paris continuer les études néceſſaires à l'état eccléſiaſtique qu'il avoit embraſſé. Le Marquis de Fénélon ſon oncle, Lieutenant général des armées du Roi, le reçut dans ſa maiſon avec la tendreſſe d'un père; & c'eſt peut être à ſes conſeils qu'eſt dû l'éclat qui accompagna la vie de ſon neveu. Les progrès de l'Abbé de Fénélon

furent brillans & rapides, & à peine forti de l'enfance, il commença d'intéreffer le public. A l'âge de dix-neuf ans il prêcha avec applaudiffement. Mais par le confeil de fon oncle, il fe condamna au filence jufqu'à l'âge de vingt-quatre ans, qu'il fut ordonné Prêtre, & qu'il fut affocié au miniftère eccléfiaftique dans l'églife de Saint Sulpice de Paris. Il fe livra alors à fon goût pour la chaire, & il fe fit en ce genre une réputation affez éclatante pour fixer fur lui, non-feulement les regards de fa paroiffe, mais encore ceux de fes Supérieurs, des grands du royaume & du Roi même. Le fameux Boffuet voulut le connoître, & devenir fon maître dans l'étude des fciences facrées. De Harlai, Archevêque de Paris le fit Supérieur des nouvelles Catholiques; & quelques années après le Roi l'envoya faire des miffions dans la Saintonge & le pays d'Aunis, où il refta plus d'un an. De retour à Paris, il reprit fes études & fe livra avec une nouvelle ardeur à fes talens pour la chaire. En 1689, le Roi le nomma Précepteur des Enfans de France; ce choix fut univerfellement applaudi. Nourri, en effet, de la plus délicate fleur des belles-lettres, & des principes de la plus faine morale, avec la plus folide piété, l'Abbé de Fénélon fembloit feul être deftiné par la providence pour remplir avec fruit cet emploi délicat. Il le fit avec une fupériorité qui lui valut l'eftime & l'amitié de Madame de Maintenon, qui l'engagea à faire en fa préfence des conférences de piété dans la maifon de Saint Cir. Ce fut là que

l'Abbé de Fénélon connut Madame Guyon, femme entêtée de ſpiritualité, & qui faiſoit profeſſion de la plus haute piété. Il devint ſincérement ſon ami. Néanmoins bien loin d'être enveloppé dans ſa diſgrace, lorſqu'elle fut enfermée à Vincennes pour avoir voulu dogmatiſer, le Roi le nomma à l'Archevêché de Cambrai en 1695. Il n'accepta ce riche bénéfice qu'à condition qu'il réſideroit neuf mois de l'année dans ſon diocèſe, & qu'il ne ſeroit obligé d'être que trois mois auprès des Princes; & par reſpect pour les canons, il ſe défit dans le moment de ſon Abbaye de Saint Valeri & de ſon Prieuré de Carennac, qu'il remit entre les mains du Roi. L'époque de l'élévation de Fénélon fut auſſi preſque celle où commencèrent ſes diſgraces. Boſſuet, qui avoit condamné les erreurs de Madame Guyon, voulut engager l'Archevêque de Cambrai, à les condamner auſſi. Celui-ci n'ayant pas voulu lui ſacrifier ſon amie, il s'éleva entre ces deux hommes célébres, les deux plus grands Prélats de l'égliſe de France, une vive diſpute qui n'eſt que trop connue. Fénélon alors expliqua ſes idées ſur la matière controverſée entr'eux, dans ſon livre *des Maximes des Saints.* L'Evêque de Meaux attaqua vivement cet ouvrage, & accuſa hautement l'Archevêque de Cambrai de quiétiſme. Le Roi entraîné par la grande vénération qu'il avoit pour Boſſuet, éloigna Fénélon de la Cour, & ſollicita lui-même, à Rome, la condamnation du livre *des Maximes des Saints.* Le Pape Innocent XII cédant

aux ſollicitations du Roi, condamna ce livre, ſans pourtant comprendre dans la condamnation les écrits publiés pour ſa défenſe. Dès que l'Archevêque de Cambrai en fut inſtruit, il ſe ſoumit ſans reſtriction. Il donna dans l'inſtant un mandement à ce ſujet, monta lui-même en chaire dans ſa cathédrale pour le publier, & empêcha avec ſoin ſes amis d'écrire pour ſa défenſe. Fénélon ne ſortit plus de ſon diocèſe, où il ne s'occupa qu'à étudier, à écrire & à remplir les fonctions de ſon état. Sa diſgrace ne lui fit perdre aucun ami; il s'en fit au contraire de nouveaux par ſa politeſſe, ſa bonté & ſa candeur. On n'a jamais douté que ſi le Duc de Bourgogne eût vécu, il n'eût été rappelé à la Cour, & ne fût entré dans le miniſtère. Né avec un cœur tendre, dont la paſſion la plus forte étoit d'aimer Dieu pour lui ſeul, d'un amour déſintéreſſé & indépendant de l'eſpoir des récompenſes & de la crainte des châtimens, il crut trouver ces ſentimens dans Madame Guyon; cette conformité fit naître ſon amitié pour elle, & fut la cauſe de ſa diſgrace, ou plutôt de la plus grande partie de ſa gloire; le triomphe ſur ſoi-même & ſur ſes propres ſentimens, étant le comble de l'héroïſme, & le plus beau de tous les triomphes aux yeux de la religion & de la vertu. Toute l'Europe l'admira; ſa ſoumiſſion & ſon humilité lui firent plus d'honneur même aux yeux du monde, que ne lui en avoit fait la beauté de ſon génie. En 1693, il avoit été reçu à l'Académie françaiſe à la place

de Péliffon. Il mourut à Cambrai avec les fentimens de la plus tendre & de la plus folide piété. Ses principaux ouvrages font 1°. le Télémaque; 2°. Traité de l'exiftence de Dieu; 3°. Dialogues fur l'éloquence, & fur celle de la chaire en particulier; 4°. Œuvres fpirituelles, 5°. Les Maximes des Saints, & les écrits pour la défenfe de ce livre; 6°. Plufieurs écrits en faveur de la conftitution *Unigenitus*; 7°. Traité de l'éducation des filles; 8°. Abrégé des vies des anciens Philofophes; 9°. Dialogues des morts; 10°. Recueil de fermons.

Legendre avoit déjà quitté l'intendance. L'adminiftration & la retraite de ce Magiftrat furent mémorables. Des monumens éternels dépofent dans le Querci de fes foins & de fes travaux. Il chériffoit Montauban d'une manière particulière. Il y vécut en fimple citoyen, toujours également accompagné de la vénération & de l'amour des habitans; fentimens d'autant plus flatteurs pour lui, que l'adulation où l'intérêt ne pouvoient alors en être le principe.

Les Montalbanois ne penfoient point devoir un jour retracter leur reconnoiffance. Legendre, nommé à l'intendance d'Auch, trouva plus difficile de fe borner à une autorité moins étendue, que de s'en être dépouillé en entier. Accoutumé à un vafte département, la généralité d'Auch lui parut trop refferrée. Il repréfenta que les cinq Elections de Lomagne, de Rivière-Verdun, d'Armagnac, d'Aftarac & de Comminge devoient être diftraites de

l'Intendance de Montauban; que le paſſage des rivières & l'âpreté des chemins rendoient le recours au Commiſſaire départi très difficile & très-diſpendieux; que ces Elections par leur ſituation & leur proximité formoient une dépendance naturelle de la généralité d'Auch; que ſoumiſes à l'inſpection de l'Intendant de cette généralité, les Communautés lui feroient parvenir avec plus de facilité leurs repréſentations, & en recevroient plus promptement les ordres, dont l'exécution ſeroit plus aſſurée & moins ſujette à des inconvéniens.

Ces motifs expoſés au Gouvernement par Legendre, dont les Montalbanois ignoroient les démarches ſecrètes, n'eurent point de contradicteurs: Ils étoient peut-être fondés; ils étoient au moins ſpécieux & triomphèrent. La diſtraction de ces cinq Elections fut ordonnée. On les incorpora à la généralité d'Auch; & Jean-Baptiſte-Louis Laugeois, ſucceſſeur de Legendre, n'eut dans ſon département que le Querci & le Rouergue.

Cet événement occupoit tout le Querci, non moins intéreſſé que Montauban à ce fâcheux démembrement qui diminuoit la conſommation de ſes denrées, lorſque la France avoit les yeux ouverts ſur le Parlement de Paris, qui alloit prononcer ſur la validité du teſtament de Louis XIV. Plus les Rois ont été abſolus pendant leur vie, moins leurs dernières volontés ſemblent reſpectées après leur mort. On diroit que les peuples ſouffrent preſque toujours impatiemment une puiſſance

qu'on cherche à étendre au-delà même du tombeau. Louis XIV avoit consigné dans son testament la forme qu'il vouloit être observée pour le gouvernement de l'état, & pour la tutelle du jeune Roi pendant sa minorité. Ce testament fut cassé, & le Parlement qui avoit déjà donné deux fois la Régence, la déféra encore sans restriction à Philippe, Duc d'Orléans, petit-fils de France, à qui elle appartenoit par sa naissance.



CHAPITRE VII.

Précautions contre la peste, dont le Querci est menacé. — Cathala. — Françoise de Boissi. — Réparation des chemins. — Embellissemens & police de Montauban.

Le Duc d'Orléans, l'un des plus beaux génies qu'ait produits la maison de Bourbon, né avec un caractère sensible, compatissant & généreux, adopta le système de maintenir la paix, comme le seul remède propre à guérir les plaies de l'état. Un Ministre d'Espagne, par le plus étrange de tous les plans, l'obligea d'en sortir. Le Cardinal Alberoni excita des séditions pour donner à Philippe V la Régence d'un pays où ce Monarque ne pouvoit
An. 1718. régner. La France prit les armes contre le petit-fils de Louis XIV. Mais ce feu, d'abord violent, se dissipa bientôt. Le Ministre ambitieux fut sacrifié & la concorde rétablie entre les nations par le projet du double mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne, & du Prince des Asturies avec la fille du Régent.

La paix n'étoit pas encore faire lorsque Lefranc,
An. 1719. Premier Président de la Cour des Aides mourut à Montauban, laissant des enfans trop jeunes pour lui succéder dans cette place importante. Les grands

services qu'il avoit rendus à l'état, & qui lui avoient mérité de la Cour une pension devenue héréditaire dans sa famille, engagèrent le Régent à mettre cette charge comme en dépôt sur la tête de l'Abbé Louis Lefranc, leur oncle, qui étoit déjà Président de cette compagnie.

Le moment de la rupture avec l'Espagne avoit vu luire les premières étincelles du fameux système de Law, qui enrichit quelques particuliers, & ruina un nombre infini de familles. Quoique bien éloigné du centre de ce jeu phrénétique, le Querci eut sa part des revers & des désordres qu'il causa dans l'état. Le riche fut réduit à la mendicité, le pauvre nagea dans l'opulence; & par un caprice bizarre de la fortune, mais qui devoit résulter de ces opérations insensées, quelques-uns de ses favoris devinrent les Seigneurs des terres mêmes qu'eux ou leurs ayeux avoient labourées.

Les mouvemens que ces événemens singuliers excitèrent dans le Querci, firent bientôt place à des soins plus importans. La peste étendoit alors ses cruels ravages à Marseille. Ce fléau, qui porte l'effroi avec An. 1721.
lui-même & que la frayeur propage, contre lequel les secours de l'art sont presque impuissans, & qui ne s'éteint que lorsqu'il est sans aliment & qu'il n'a plus de victimes à dévorer, faisoit déjà de rapides progrès. Le Languedoc sembloit opposer une foible barrière. Le vent chaud & brûlant du Sud, si ordinaire dans les pays méridionaux de la France, pouvoit à chaque instant porter la contagion dans

le Querci. Le commerce, lui-même, qui avoit déjà arraché ce pays aux malheurs pressans dont le menaçoient un hiver désastreux & la famine, augmentoit les inquiétudes. La communication des Quercinois avec la Provence, faisoit craindre que des marchandises imprégnées du miasme vénéneux ne fussent introduites furtivement par des hommes avides que la cupidité met au-dessus des terreurs de la mort, & qui ne balancent point, en élevant leur fortune, de creuser leur propre tombeau avec celui de leurs concitoyens.

Le Maréchal de Berwich, Commandant en Guienne, alarmé pour tous les peuples soumis à son autorité, crut sa présence nécessaire sur la frontière de la province, & se rendit à Montauban pour veiller de plus près à sa sûreté. Tout intérêt céda à ses yeux à celui de la conservation du pays. De concert avec Louis Basile de Bernage, qui en 1720 avoit succédé à Laugeois, il prit les mesures les plus sages, & fit les règlemens les plus utiles pour prévenir l'entrée du mal contagieux. Les lois les plus sévères défendirent toute communication avec les endroits pestiférés. Ces arrangemens demandoient des coopérateurs subalternes qui veillassent aux détails multipliés de l'exécution. Les Officiers municipaux en furent chargés par état, & tous dans leurs départemens respectifs, remplirent l'attente publique. Nul cependant n'égala le Maire de Montauban. Il montra une intelligence & une fermeté qui méritèrent les éloges du Maréchal de Berwich.

Berwich. C'étoit Antoine de Cathala-Coture, Magiſtrat recommandable par ſes talens & ſa grande probité. Il naquit en 1652 de Pierre Fortis de Cathala, Avocat-général de la Cour des Aides, & d'Anne de Coture. Il fit, dans l'Univerſité de Toulouſe, les études convenables à l'état qui ſembloit lui être deſtiné. Cet état lui échappa par la mauvaiſe économie d'un père qui, après avoir diſſipé tous ſes biens, fut forcé de prendre le parti du barreau, aſſez ordinairement la reſſource honorable des Magiſtrats déchus de leur dignité. Le Chancelier Poyet, lui-même, eût voulu ſe conſoler de ſes diſgraces, en reparoiſſant ſur ce théâtre qui avoit ſervi de baze à ſon élévation & à ſa gloire. Antoine Cathala-Coture chercha dans ſon génie les moyens de réparer ſa fortune. Le barreau où il n'étoit entré d'abord que pour s'inſtruire, lui parut le vrai moyen de ſe ſouſtraire à l'indigence dont il étoit menacé. Il s'y livra tout entier, & y puiſa les ſecours qu'il donna à la vieilleſſe d'un père cher à ſon cœur. Le Ciel récompenſa cette piété filiale; Cathala jouit toute ſa vie de la plus grande conſidération. Il mérita l'amour du peuple dans les diverſes Magiſtratures qu'il exerça dans des temps difficiles & critiques, & notamment en 1708, 1709, 1721 & 1722. Les gens en place ne purent lui refuſer toute leur eſtime. Nommé Subdélégué de l'Intendance de Montauban & en même-temps de celle d'Auch, il ſe couvrit de gloire dans cet emploi, par ſa douceur éclairée, ſon exactitude & ſon déſinté-

ressement. Génie heureux, il s'exerça avec succès dans les divers genres d'éloquence, de poësie & d'histoire. Il est Auteur d'un mémoire historique sur la généralité de Montauban, dont il fut chargé par le Comte d'Eu, Gouverneur de la Province, & qui a été inséré en partie dans l'état de la France par Boulainvilliers. Il termina sa carrière 1724.

An. 1724. Françoise de Boissi mourut bientôt après. Elle naquit à Cahors en 1642 d'une noble & ancienne famille du Querci, féconde en personnages recommandables par les qualités que l'amour de la religion & de la patrie fait naître. Charles de Boissi, son ayeul, Procureur du Roi au Présidial de Cahors, manifesta son intégrité & sa sagesse dans les fonctions de sa charge, ainsi que sa fermeté & son courage lorsque la nécessité des temps le força de se mettre à la tête des troupes. Il étoit connu sous le nom de *Procureur général du Querci*, parce qu'en sa qualité de Procureur du Roi au Présidial de Cahors, il faisoit la fonction de Commissaire du Roi aux Etat du pays, & y présidoit tous les autres Procureurs du Roi dans les villes mêmes de de leur siége; droit qui lui fut à la vérité contesté, mais qui lui fut confirmé par arrêt du Parlement en 1602. Pierre de Boissi, père de Françoise de Boissi, aussi Procureur du Roi au Présidial de Cahors, a laissé une mémoire éternelle de ses vertus, qui sont encore l'objet de la vénération publique. Louis de Boissi, son frère, Jésuite, se consacra de

bonne heure aux miſſions du Levant, dont il fut fait Supérieur général, & devint ſi cher aux Grecs, qu'ils lui avoient donné le nom de *Saint Homme*. Ces exemples domeſtiques agirent fortement ſur Françoiſe de Boiſſi. La plus éminente piété caractériſa ſes premières années; mais cette piété fut éclairée, & ne reſta point concentrée en elle-même. Françoiſe de Boiſſi en répandit au dehors les précieux effets. Le vice prend ſouvent ſa ſource dans le défaut d'inſtruction & de lumières; jalouſe d'étendre le domaine de la vertu, elle jette à Cahors les premiers fondemens de la Congrégation des écoles chrétiennes. Nommée Supérieure générale de ce nouvel établiſſement, elle s'y diſtingua par la régularité de ſa conduite, la pratique de ſes devoirs, & ne mérita pas moins la confiance des habitans de Cahors que de ſes inférieures. Sa mort fut un objet de deuil pour les habitans de cette ville. On a imprimé le détail de ſa vie, dans lequel on lui attribue pluſieurs guériſons miraculeuſes opérées ſur ſon tombeau. Les Boiſſi établis à Toulouſe ſont les arrière-neveux de Françoiſe de Boiſſi.

Bernage quitta l'Intendance de Montauban la même année, & fut remplacé par Pierre Pajot. Les alarmes du Querci ceſsèrent avec le danger, & lorſqu'il ne parut plus de trace de peſte en Provence, le Maréchal de Berwik ſe retira à Bordeaux. Pajot trouvant la tranquillité rétablie dans le Querci, tourna tous ſes ſoins vers le commerce. Les Quercinois attendoient avec impatience cet

heureux moment pour en reprendre les opérations. Ils s'irritoient en ſecret de l'inaction à laquelle des temps de crainte & d'inquiétude les avoient condamnés. Leur activité ſe déploya alors avec plus de vigueur; Pajot donna un nouveau reſſort à leur induſtrie.

Les chemins dans le Querci étoient encore informes. La plupart extrêmement étroits, coupés par des ruiſſeaux, & ſe précipitant dans des vallons couverts de bois, gênoient le concours, étoient ſouvent impraticables une grande partie de l'année, & livroient le voyageur au pillage des brigands qui les infeſtoient. Cette communication libre & ſûre, que le commerce exige, avoit été négligée juſqu'alors. Un objet auſſi important n'avoit point échappé ſans doute aux prédéceſſeurs de Pajot qui avoient eu tant à cœur les progrès du commerce. Mais diſtraits encore par d'autres ſoins, ou peut-être effrayés des moyens diſpendieux que la conſtruction des chemins rend inévitables, ils attendirent des circonſtances plus favorables. Pajot eut le courage de s'en occuper. Il traça de nouveaux chemins, répara ceux qui exiſtoient déjà & les rendit plus praticables & moins dangereux.

Les routes de communication avec la capitale lui parurent ſurtout mériter une attention particulière. Une partie du chemin qui y conduit, ſe trouvoit, près de Cahors, dans une vallée profonde entre deux montagnes eſcarpées, dont le paſſage étoit très-difficile en hiver, par rapport aux torrens qui

le rompoient fréquemment. Pajot en traça un à mi-côte d'une de ces montagnes, & le fit soutenir, dans l'étendue de près d'une demi lieue, par un mur de maçonnerie très-solide; ouvrage digne des Romains, & qui doit d'autant plus immortaliser son Auteur, qu'il fut exécuté sans être à charge au peuple. Le système des corvées pour la construction & l'entretien des grandes routes dormoit encore. Les corvées jusqu'alors n'avoient été adoptées que par quelques Seigneurs assez peu éclairés sur leurs vrais intérêts pour se départir d'un droit dont les inconvéniens retombent sur eux-mêmes en ruinant leurs vassaux.

Quelques sages mesures qu'eût pris Pajot pour que ces chemins ne fussent point à charge aux peuples de sa généralité, il essuya cependant des contradictions. Les Administrateurs des provinces n'étoient point encore autorisés à indemniser les possesseurs des fonds à qui on enlevoit une partie de leur sol pour cet objet; moyen pratiqué depuis & plus conforme aux règles d'une administration équitable. Le propriétaire paroissoit assez dédommagé par l'avantage qui devoit résulter surtout pour lui d'un chemin dont la plus grande proximité favoriseroit davantage le débit de ses denrées. Néanmoins le possesseur d'un héritage, trop aveugle ou trop peu généreux pour trouver son intérêt particulier dans l'intérêt général, s'indignoit qu'on violât le droit sacré de la propriété, dans la vue de satisfaire uni-

quement l'avidité du Commerçant. Le peuple redoutant toujours la cherté des vivres, avantageuſe néanmoins pour lui, lorſqu'elle eſt l'effet de la circulation & non celui de la diſette, ne voyoit dans ces nouveaux chemins qu'un moyen inévitable de lui arracher les choſes de première néceſſité. Les principes économiques de la ſociété pouvoient-ils être connus des Quercinois, que les troubles avoient preſque toujours concentrés dans l'enceinte de leur pays, & avoient exclus de toute communication au-dehors ? Pajot ne fut point ébranlé par ces murmures. Il accueillit avec bonté les repréſentations qu'on lui fit, & il ramena les mécontens, ſans déployer l'autorité qu'on compromet, ſi on l'emploie pour combattre des préjugés qui tiennent à l'exiſtence ou au droit de propriété.

« Vos alarmes, leur dit ce ſage Magiſtrat, ſont » vaines & fauſſes. Indépendamment que dans toute » ſociété l'intérêt général doit l'emporter ſur l'intérêt » particulier, le bien public qui réſultera des chemins » réjaillira plus particulièrement ſur vous. S'ils favo- » riſent le commerce, ils favoriſeront par là même » l'agriculture, en accélérant le débit des produc- » tions du ſol & augmentant leur valeur. Le bas » prix des denrées eſt deſtructif de tout rapport » entre le cultivateur & l'artiſan, le Souverain & » les ſujets. Dans cette circonſtance calamiteuſe, » tout languit, tout eſt dans l'inaction, & la ſociété » eſt ſans mouvement & ſans vie. Le poſſeſſeur de » la denrée, triſtement réduit au plus abſolu néceſ-

» faire, eſt ſouvent hors d'état d'y fournir, s'il ne
» le trouve point dans les fruits mêmes de la
» terre; l'artiſan n'a plus de reſſource dans ſon tra-
» vail; les ateliers ne réclament plus ſes bras, &
» il manque préciſément de pain, parce qu'il eſt
» trop facile d'en avoir. La mendicité, ſource fu-
» neſte des vols & des brigandages, afflige néceſ-
» ſairement un pays qui regorge de denrées dont
» elle ne peut décharger le ſuperflu au-dehors. Le
» recouvrement des impôts devient alors difficile,
» & les frais pour l'accélérer en doublent ſouvent
» la maſſe. Les terres enfin reſtent incultes, dès
» que le produit compenſe à peine la dépenſe; le
» découragement s'empare de tous les eſprits, &
» l'eſpèce diminue ſenſiblement. Au contraire,
» ajouta Pajot, le tranſport libre & aiſé donne de
» la valeur aux denrées, & de cette valeur dépend
» l'aiſance du cultivateur & de l'artiſan. L'argent
» abondant dans les mains du propriétaire ouvre
» les ateliers, & tous les bras ſont occupés. L'ou-
» vrier pour acquérir les objets de première né-
» ceſſité, rend au poſſeſſeur des fonds le ſalaire
» qu'il en a reçu, & celui-ci le lui prodigue à ſon
» tour de nouveau pour acquérir des objets de
» luxe; heureuſe réciprocité qui établit la circula-
» tion néceſſaire au maintien de l'ordre public, &
» entretient un juſte équilibre, la richeſſe & le nerf
» des états. Les impôts ſont payés avec facilité;
» tous les hétitages ſont cultivés & la population
» augmente. »

L'événement vint à l'appui de ces raifonnemens vrais & folides de Pajot. La claffe commerçante ne fut pas la feule dans le Querci qui reffentît les avantages de la réparation des chemins. La facilité du tranfport augmenta le débit & la valeur des objets de confommation. L'agriculture prit une nouvelle faveur. Le laboureur, efpérant un falaire proportionné à fon travail, s'y porta encore avec plus d'empreffement. Sûr de retirer une partie de fes avances pour l'amélioration des fonds, le propriétaire ne négligea point cette partie importante; & le peuple trouva fa fubfiftance dans la cherté même des denrées.

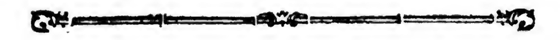
Le Querci changea entièrement de face, & furtout Montauban, qui acquit en peu de temps une fupériorité marquée fur toutes les villes de la province. Le Duc de Duras, depuis Maréchal de France, & qui fuccéda au Maréchal de Berwik, dans le commandement de Guienne, y établit fa réfidence & appuya les vues éclairées de l'Intendant Pajot. Ce Magiftrat, après avoir achevé les ouvrages publics marqués au coin de l'utilité, fit bâtir la porte appelée *la porte des Carmes*, en forme d'arc de triomphe, d'ordre ionique à pilaftres. Afin de cacher les objets défagréables à la vue que formoient à cette iffue de la ville, la roideur de la defcente vers la rivière du Tefcou, & les monceaux de décombres épars des fameux baftions du Moufiier & de Paillas, il fit jeter les fondemens d'un mur très-épais qui pût foutenir la maffe des terres deftinées à former

une terrasse de plus de quarante pieds d'élévation, où se trouve aujourd'hui une magnifique promenade.

A ces embellissemens se joignoit une exacte police. Tout concourut pour rendre le séjour de Montauban agréable aux citoyens naturels & aux étrangers qui s'y rendirent en foule, attirés ou à raison du commerce, ou par la salubrité de l'air & les plaisirs de la société. Le peuple y étoit aussi affable & aussi tranquille qu'il avoit été fier & turbulent. On ne trouvoit dans cette ville aucun vestige de ce qu'elle avoit été dans le siècle précédent. La beauté du ciel & de la situation sembloit seule s'y être conservée. On eût dit qu'elle étoit peuplée de nouveaux habitans, & que la race de ses premiers colons étoit entièrement éteinte.

Le Duc de Duras acheva d'opérer cette espèce de prodige. D'une sévérité impartiale pour le maintien de l'ordre & de la tranquillité publique dont une molle condescendance dans les gens en place annonce la ruine prochaine, indulgent d'ailleurs par caractère, juste & compatissant, il fit le bonheur des Montalbanois & de la province. L'esprit factieux fut absolument étouffé.





CHAPITRE VIII.

Hiver rigoureux. — Vaubecourt abdique l'Evêché de Montauban. — Guillaume de Lavaur. — Jean de Montaudier. — Blaiſe Gisbert. — Le Duc de Duras ſe rend à l'armée d'Allemagne. — François Boutaric.

LA paix qu'après tant d'agitations, toutes les puiſſances de l'Europe ſemblèrent reſpecter, ſubſiſta aſſez long-temps pour donner au royaume le loiſir de reprendre ſes forces. Le mariage du Roi ſe fit dans ces heureuſes circonſtances, & peu d'années
An. 1729. après la naiſſance d'un Dauphin mit le comble aux vœux de la nation.

Le Querci éprouva à cette époque un hiver fort rigoureux qui glaça toutes les rivières, & ruina une partie des productions de ſon ſol; mais il fut cependant bien moins déſaſtreux que celui de 1709. Montauban eut des regrets particuliers à former. C'étoit un temps d'effervefcence qui entraînoit tous les eſprits. Des diſputes théologiques altéroient la tranquillité du royaume. Les défenſeurs de la bonne cauſe, non contens d'avoir fait triompher la vérité, pourſuivoient avec acharnement ceux-là même qui ne s'étoient jamais déclarés contr'elle. Leur conduite inquiétante ſembloit ne chercher que des adverſai-

res à combattre, & des victimes à immoler. Ne point embrasser leur querelle, c'étoit être leur ennemi déclaré, c'étoit trahir la religion & l'état. Vaubecourt, ennemi de tout esprit de division & de parti, fut soupçonné de vouloir garder la neutralité. On le pressa de se décider; mais il aima mieux abdiquer son évêché que de se départir de ses sentimens pour la paix & la concorde. Il se retira à Paris où il vécut encore plusieurs années, conservant le souvenir des Montalbanois qui lui étoient chers, & qui eurent toujours pour lui la plus grande vénération. Il mérita l'estime des Protestans mêmes par la douceur de ses instructions, se concilia leur bienveillance par ses largesses & leur en imposa par ses exemples. Il avoit su leur communiquer cette modération qui l'animoit lui-même, & il eut la satisfaction d'en recueillir les fruits. Michel de Verthamon de Chavagnac, d'une famille noble An. 1730.
du Limousin, & alors Archidiacre de l'église de Limoges, fut nommé à sa place.

Deux Quercinois dignes d'orner nos fastes, Lavaur & Montaudier moururent l'année d'après. Guillaume de Lavaur, étoit fils de Noble Paul de Lavaur, Avocat au Parlement, Seigneur de Boissière, & naquit à Saint-Céré en 1653. Il fit d'excellentes études à Toulouse; & après avoir pris les grades nécessaires, il fut envoyé à Paris par son père, qui lui trouvant d'heureuses dispositions le destinoit à la profession d'Avocat, pour laquelle il avoit lui-même beaucoup d'attrait. Arrivé dans la

capitale, il entra au barreau du Parlement, & par une étude ſérieuſe de la juriſprudence & ſes talens naturels, il acquit une grande réputation dans ce premier tribunal du royaume. Mais il abandonna cette brillante carrière, qu'il avoit fournie avec diſtinction, pour ſe livrer tout entier aux charmes ſéducteurs des beaux arts. Il avoit paſſé quelques années dans leur ivreſſe enchantereſſe, aimé & eſtimé de plus d'un des Héros de la littérature, lorſque ſur les ordres réitérés de ſon père il revint à Saint-Céré, où il ſe fixa, & y donna le ſpectacle d'un ſavant ſans orgueil, d'un citoyen déſintéreſſé & bienfaiſant, d'un philoſophe chrétien, ainſi que de la grande conſidération que peut acquérir la vertu dans une vie privée. Il goûta des jours ſereins & tranquilles, dans le commerce des Muſes à qui il ſacrifia aſſidument, dans le ſilence de ſon cabinet, dans la ſociété de ſes concitoyens dont il fut le conſeil & l'arbitre, & celle de ſa femme Charlotte de Maynard, fille du poëte Maynard, & héritière de l'eſprit & des talens de ſes ayeux. Sans ſe fixer à aucun genre, il fut à la fois, juriſconſulte, poëte, hiſtorien & philoſophe. On n'a cependant que deux ouvrages de lui : *l'Hiſtoire ſecrète de Néron*, & *la Conférence de la Fable avec l'Hiſtoire*.

Jean de Montaudier naquit à Cahors en 1669. Il étudia les humanités, & fit ſon cours de droit à l'Univerſité de cette ville. Ses études finies, il s'établit à Toulouſe, & fut reçu Avocat au Parlement, moins pour avoir un état que par un attrait

puissant qui le portoit à embrasser cette profession, dans laquelle il se promettoit des succès. Le barreau de Toulouse, toujours fameux, étoit rempli de son temps d'une foule d'Avocats d'un mérite éclatant. Ce fut pour la nation un des beaux siècles de ce genre d'éloquence ; les Boutaric, les Astruc, amis & rivaux de gloire, en faisoient l'ornement. Quels champions à combattre ! Montaudier lutta toute sa vie avec eux sans désavantage, & mérita une place distinguée dans les fastes du barreau. On vit plus d'une fois le public l'interrompre par des battemens de mains, qui eussent paru bien indécens dans le temple de la justice, s'ils n'avoient été arrachés par une admiration involontaire. Non moins excellent écrivain que grand Orateur, ses Mémoires étoient lus avec empressément, & étoient regardés comme de parfaits modèles de style. Avec ces talens qui font le grand Avocat, il avoit à un dégré éminent les qualités du cœur qui caractérisent le vrai défenseur de la veuve & de l'orphelin. Quoique sa fortune fût médiocre, il ouvrit souvent sa bourse à des Plaideurs indigens, qui sans ce secours n'eussent pu réclamer l'appui des lois. Il se passionnoit pour ses cliens, sans épouser leurs passions. Jamais on ne le vit se livrer à ces emportemens, malheureusement trop ordinaires, qui déshonorent l'éloquence & l'orateur ; & si quelquefois il fut forcé pour la défense de sa cause, de rapporter des faits humilians pour ses adversaires, ou de dévoiler leur turpitude ; loin de

charger les portraits en déclamateur outré, il ſut les rendre reſſemblans en cachant avec adreſſe les traits les plus hideux. Montaudier mérita, à juſte titre, l'eſtime & la confiance de la ville & de la province. Il fut Juge de la temporalité, Capitoul en 1714, Chef du conſiſtoire en 1719, & Député aux Etats du Languedoc en 1720. Malgré ſes grandes occupations, il n'avoit pas négligé l'étude des beaux arts, & occupa dignement une place à l'Académie des Jeux Floraux. Il mourut ſans poſtérité, & a laiſſé d'excellens Mémoires, pluſieurs ouvrages imprimés dans les recueils des Jeux Floraux, & une collection manuſcrite des déciſions du Parlement de Toulouſe.

Blaiſe Gisbert Jéſuite ſurvécut peu à Montaudier, ſon compatriote. Iſſu d'une famille bourgeoiſe de Cahors, il naquit dans cette ville en 1657, & fit ſes études au Collége des Jéſuites en 1672. Chargé ſelon l'uſage d'enſeigner les humanités, il ſe fit un nom dans cette carrière, qui en paroît peu ſuſceptible, par ſon attention à connoître & à développer les différens talens des enfans qui lui furent confiés. Ce fut le fruit de pluſieurs méditations profondes ſur cette partie ſi intéreſſante & peut-être trop négligée, qui l'amena à un ſyſtème d'éducation, uniquement à lui, qu'il donna au public, en trois parties publiées ſéparément, ſous ce titre : *l'Art d'élever un Prince ; l'Art de former l'eſprit & le cœur d'un Prince*, & *la philoſophie d'un Prince*. Deſtiné par ſes Supérieurs à la chaire,

il étudia avec ſoin les règles de ce genre d'éloquence, & donna le réſultat de ſon travail dans un ouvrage intitulé, *le bon goût de l'éloquence chrétienne*, qu'il rendit plus parfait dans la ſuite, ſous le titre de *l'éloquence chrétienne dans l'idée & dans la pratique*, dont il fut fait pluſieurs éditions en France & dans les pays étrangers. En ſuivant les conſeils qu'il y donne à ceux qui ſe conſacrent à la chaire, il devint lui-même un grand Prédicateur, & acquit une haute réputation dans les principales villes du Languedoc, où il parut ſucceſſivement. Aux approches de la vieilleſſe, il ſe retira dans la maiſon de Montpellier, & s'y occupa à mettre en ordre une quantité conſidérable de matériaux qu'il avoit raſſemblés pour une Hiſtoire critique de la chaire en France, depuis 1515 juſqu'en 1724. Sa mort arrivée en 1731 l'empêcha de finir cet ouvrage.

La mort d'Auguſte, Roi de Pologne, fit renaître la guerre en Europe. Le Roi Staniſlas, beau-père de Louis XV, légitimement élu une ſeconde fois, fut encore renverſé de ce trône par l'Empereur, qui y plaça ſon gendre, aidé par les armes des Ruſſes. Ces derniers étoient trop éloignés pour leur faire ſentir l'indignation de la France; tout le poids en tomba ſur l'Empereur. Le Duc de Duras quitta alors Montauban, pour ſe rendre à l'armée d'Allemagne, ſuivi des regrets & des vœux de la ville entière; & jamais il n'y en eut de plus légitimes.

An. 1733.

Le fameux François de Boutaric mourut auſſi cette année. Il naquit à Figeac en 1672, de François de Boutaric, Préſident du Bureau de l'Election. Il donna dans ſon enfance les plus flatteuſes eſpérances; il parut les démentir dans la ſuite. Envoyé à Bourges pour y étudier les langues ſavantes, il n'y fit aucun progrès; & il prit ſes grades en droit à l'Univerſité de Cahors, d'une manière très-obſcure. Auroit-on cru alors que Boutaric ſeroit un jour un des habiles Commentateurs des lois romaines & du droit français? Rien de plus équivoque pour l'ordinaire que le ſuccès des études publiques. Rarement le génie & le jugement y trouvent un aliment digne d'eux. Tout y eſt preſque ſubordonné à la mémoire & à une fauſſe logique. On a vu le grand Mallebranche n'être qu'un homme médiocre tant qu'il fut occupé des études claſſiques. La rencontre fortuite des *Méditations ſur l'homme* l'éleva au-deſſus de Deſcartes même. Boutaric que n'avoient pu attacher la ſcience ſtérile des mots, & l'art frivole de concilier des lois ſouvent inconciliables, art malheureuſement néceſſaire dans les écoles de droit, étudia la juriſprudence dans les ſources, & la ſcience de l'Orateur dans les grands modèles. Son début au barreau du Parlement de Toulouſe fut brillant, & mérita les éloges, l'audience tenant, du Premier Préſident Morand. Malgré ce ſuccès diſtingué, Boutaric abandonna quelque-temps ſa profeſſion pour voyager. Il la reprit enſuite, & jouit de la plus grande réputation. Tout

annonçoit

annonçoit en lui le grand Orateur. Avec une belle figure, le maintien noble, un organe sonore, une éloquence mâle, & beaucoup de précision, il avoit l'esprit juste, vif, aisé & orné; l'imagination élevée & forte; & surtout une douceur & une aménité qui se faisoit toujours sentir dans ses discours & dans ses ouvrages. La chaire du droit français ayant vacqué en 1709, tout le monde le désigna pour remplir cette place à laquelle le Roi le nomma avec éloge. Il se livra tout entier à ses nouvelles fonctions; il les remplit avec tant d'éclat & une si grande supériorité, que les cahiers de ses Ecoliers furent dans peu recherchés avec empressement par les curieux & par les amateurs de la bonne jurisprudence. C'est ce qui lui valut sans doute la gloire bien rare, dont il jouit long-temps, d'être cité, de son vivant, dans les plaidoyers & les écrits des plus fameux Avocats de son temps, comme devant fairé loi; car il ne voulut jamais se faire imprimer. Ses excellens ouvrages n'ont été livrés à l'impression qu'après sa mort.

La guerre ne fut pas de longue durée. Le Roi Louis XV, devenu l'arbitre de l'Europe par sa modération, dicta les conditions de la paix. Jamais le royaume ne fut plus florissant. Le Duc de Duras revint à Montauban; il ne fit, pour ainsi dire, que s'y montrer, & il partit pour la Franche-Comté dont le Roi lui donna le gouvernement. Il quitta à regret les Montalbanois, qu'il chérissoit comme ses enfans, & les Montalbanois ne voyoient en lui qu'un père An. 1736.

de famille. Cette réciprocité de ſentimens attend les hommes en place qui n'exercent leur autorité que pour faire des heureux, & ſera toujours le prix le plus flatteur de leurs travaux, aux yeux d'une ame ſenſible & généreuſe, ainſi que le gage aſſuré de la tranquillité publique. S'il eſt indiſpenſable, pour maintenir l'harmonie & l'équilibre de l'ordre ſocial, pour le garantir des altérations & des viciſſitudes, triſte appanage de l'humanité dégradée, qu'il y ait dans les peuples une ſubordination conſtante qui les rende dociles aux impulſions de ceux qui commandent; il faut auſſi que ceux qui ſont établis pour commander, faſſent chérir leur autorité, en n'excédant jamais les bornes du pouvoir toujours circonſcrit dans les lois fondamentales de l'état. C'eſt alors que la ſociété, cet aſſemblage fortuit d'une foule d'unités partielles, voit les parties éparſes, &, pour ainſi dire, hétérogènes qui la compoſent, rapprochées & identifiées par l'empire de la loi, ſe confondre dans un tout individuel ſous les auſpices des chefs qui la préſident; c'eſt alors que tous les membres ſe correſpondent ſans interruption & ſans intervalle par une communication libre & non interrompue de leurs bienfaits réciproques.



CHAPITRE IX.

Assemblées des Protestans. — Eglise cathédrale de Montauban. — Académie des Belles-lettres. — Etablissement des corvées. — Université de Cahors supprimée. — Le commerce de cette ville gêné.

A peine le Duc de Duras, si habile à maintenir les peuples dans la subordination, eut-il quitté Montauban, que quelques légers mouvements se firent sentir dans le Querci. Les Protestans de ce pays, soumis en général aux volontés du Prince, ne se permettoient plus aucun exercice public de leur culte depuis la révocation de l'édit de Nantes. Le calvinisme même paroissoit devoir s'éteindre dans leur cœur, si des Milords Anglois, jaloux peut-être de la tranquillité de la France, n'avoient eu recours pour la troubler à un moyen perfide couvert des ombres de la générosité & du zèle pour les progrès de leur religion. Ils avoient fondé à Lauzanne des pensions gratuites en faveur des Proposans français qui voudroient s'instruire des dogmes du protestantisme. Ces Proposans revêtus de la qualité de Ministres du Saint Evangile, se répandirent dans les autres provinces du royaume où leur mission n'eut que trop de succès. Ils voulurent An. 1736.

essayer de l'exercer dans le Querci. Ils se rendirent aux environs de Montauban, & choisirent des endroits montueux & couverts de bois, pour le théâtre de leurs prédications qu'ils faisoient à la faveur de la nuit. Les paysans & quelques citoyens trop faciles y accoururent: Ces assemblées nocturnes se dissipèrent bientôt. L'on arrêta un grand nombre des coupables; les hommes furent envoyés aux galères, & les femmes rasées & enfermées dans des maisons de force. Les Ministres échappèrent à la vigilance des Magistrats; & toujours munis des pouvoirs du Consistoire de Lauzanne, attendirent une occasion plus favorable pour exercer leur ministère.

Cependant Pajot perfectionnoit les routes sans relâche, & étoit d'une très-grande attention sur tous les ouvrages publics. Ils languirent rarement sous son administration; & il parvint enfin à terminer celui de l'église Cathédrale par les soins de l'Architecte Larroque. Cet Architecte habile, pour
An. 1739. en accélérer l'exécution, abandonna le plan dangereux d'élever un grand clocher sur la coupole du milieu de l'église, & en substitua à la place deux plus petits ou campaniles, d'une architecture élégante & agréable, qui accompagnent le frontispice sans l'embarrasser.

Cette église, l'une des plus magnifiques de la province, mérite une description particulière. Elle est construite en forme de croix à la grecque. Elle a dans œuvre quarante-cinq toises de long, sur vingt de large.

Vingt piliers de pierre de taille, ornés de pilaſtres d'ordre dorique & de quarante-cinq pieds d'élévation, y compris les ſocles & l'entablement, portent une voûte de ſtuc de ſoixante-dix-ſept pieds de haut au-deſſus du pavé. Seize grandes arcades ſurmontées de grands vitraux, donnent entrée de la nef dans les bas-côtés, qui ſont bordés de chapelles en enfoncement, vis-à-vis chaque arcade. L'autel eſt iſolé & placé entre le chœur & la nef ſous la coupole où aboutiſſent les quatre branches de la croix, & n'eſt fermé que par une belle grille de fer qui laiſſe voir à découvert toutes les cérémonies. La chapelle de la Vierge où eſt la réſerve, eſt dans le rond point; & ſur le côté on trouve une belle ſacriſtie d'une architecture noble, quoique ſimple, très-bien éclairée, précédée d'un grand veſtibule. On entre dans cette égliſe par cinq portes, deux aux deux bouts des branches de la croix, & trois au frontiſpice, où on monte par un perron de pierre, de onze marches, qui règne ſur toute la façade. La principale porte eſt ornée de deux colonnes iſolées & accouplées de chaque côté, d'ordre dorique; les deux autres portes plus petites, ſont accompagnées de deux pilaſtres du même ordre, avec des niches dans les entre-deux. Sur ce premier ordre, il s'en élève un ſecond qui eſt ïonique & de la largeur ſeulement de la grande nef, compoſé de deux pilaſtres auſſi accouplés de chaque côté d'un grand vitrau qui donne du jour à l'orgue, placé en dedans ſur un arc, en anſe à pa-

nier. Au-devant des pilaſtres & à l'aplomb des colonnes ſont placés les quatres Evangéliſtes, ſtatues de dix pieds de haut, ſur un ſocle de ſix; l'entre-deux des pilaſtres eſt orné dans toute ſa longueur, de trophées d'égliſe en bas-relief qui méritent l'attention des connoiſſeurs. Au-deſſus de l'entablement eſt un fronton ſurmonté par une croix placée entre les ſtatues de la Religion & de l'Eſpérance, aſſiſes ſur la corniche rampante, & couchées ſur le côté. Les petits clochers ou campaniles accompagnent ce ſecond ordre, & ſont terminés par des fléches bombées couvertes de plomb, & ſurmontées d'un globe doré qui porte une croix dorée. Sur tout l'édifice règne une magnifique charpente en arête, d'une grande élévation, & couverte d'ardoiſe, avec quatre grandes croix de fer doré aux quatre extrêmités. Les Chapitres réunis furent tranférés à cette égliſe, érigée en Cathédrale, & dont l'Evêque Verthamon fit la dédicace.

Ayant enfin terminé ce grand ouvrage déſiré depuis ſi long-temps par tous les catholiques en général qui vouloient par ce beau monument effacer les outrages faits à leurs égliſes, Pajot paſſa à l'in-
An. 1740. tendance d'Orléans. Son ſucceſſeur Briçonnet, qui mourut un mois après ſa nomination à l'intendance de Montauban, fut remplacé par Gaſpard-Céſar-Charles Leſcalopier. Bertrand-Jean-Baptiſte-René du Gueſclin, ſuccéda auſſi alors à l'Evêque la Luzerne, qui avoit occupé le ſiége épiſcopal de Cahors pendant quarante-huit ans.

La même année vit luire l'aurore d'une nouvelle décoration pour le Querci. Le célébre collège que les Proteſtans avoient à Montauban ſous le nom d'*Académie*, quoique détruit, avoit laiſſé dans cette ville des traces de goût pour les beaux arts, des productions dignes du ſiècle même d'Auguſte, & un grand nombre de livres excellens. Ces tréſors littéraires y fructifioient dans le ſecret du ſilence parmi un certain nombre d'amateurs; mais c'étoient des richeſſes perdues pour la ſociété. L'Evêque Colbert & l'Intendant Foucault avoient autrefois formé le plan de les ſortir de l'obſcurité, & de les rendre utiles à tous les citoyens, par l'établiſſement d'un corps littéraire. La trop prompte tranſlation du premier à l'archevêché de Toulouſe fit d'abord languir ce projet, & la retraite du ſecond le fit entiérement oublier.

Quelques particuliers, diſtingués par leur talens, qui avoient à leur tête le célébre le Franc, alors Avocat-Général à la Cour des Aides, s'occupèrent de le faire revivre. Paſſionnés pour les lettres, ils réſolurent de ſe réunir toutes les ſemaines pour tenir des conférences de littérature & ſe communiquer leurs ouvrages ; (telle fut l'origine de l'Académie françoiſe ;) Cette ſociété naiſſante eut des approbateurs & des critiques, ainſi que tout ce qui a un air de nouvauté. Elle ſe ſoutint cependant avec diſtinction, & ſes aſſemblées qui avoient été diſcontinuées par l'abſence de pluſieurs membres qui les compoſoient ſe renouèrent & devinrent aſſez nom-

breuſes pour lui inſpirer le déſir d'un établiſſement ſtable & ſolide.

Ce projet fut communiqué aux gens en place & à la ville, qui par une délibération du Conſeil-général voulut en aſſurer le ſuccès. Elle préſenta en
7 mai 1741. ſon nom une requête au Roi, dans laquelle elle lui demanda des lettres-patentes pour l'érection d'une Académie. Sa Majeſté accueillit cette requête, & approuva d'abord par une lettre du Miniſtre, les aſſemblées de la ſociété littéraire, *ſe*
17 ſeptembre. *propoſant*, diſoit le Monarque, *de lui accorder toutes les marques de ſa protection.* Il lui permit en effet, l'année d'après, de tenir des aſſemblées publiques, ainſi qu'il eſt d'uſage dans les corps littéraires. La première de ces aſſemblées eut lieu
An. 1742. dans la ſalle du palais épiſcopal, que l'Evêque Verthamon s'empreſſa d'offrir pour cette auguſte cérémonie.

La mort de l'Empereur Charles VI, arrivée en 1740, avoit fait reprendre les armes à toutes les Puiſſances de l'Europe, ainſi que l'avoient fait autrefois la mort de Charles II, Roi d'Eſpagne, & celle d'Auguſte, Roi de Pologne. La ſucceſſion de la maiſon d'Autriche fut la cauſe de cette nouvelle guerre. Pluſieurs Souverains prétendirent avoir des droits ſur les différentes parties qui la compoſoient; la foibleſſe apparente de la Princeſſe Marie-Théreſe, fille unique du feu Empereur, les leur faiſoit paroître encore plus légitimes. Le Roi Louis XV étoit le ſeul qui ne réclamât rien pour lui. Il joua

cependant le plus grand rôle dans cette guerre, & la soutint presque seul. Son unique objet étoit de donner l'empire à l'Electeur de Baviere, pour lui faire oublier ce que son père & lui avoient eu à souffrir de leur attachement à la France. Il voulut aussi faire un établissement en Italie, à un fils du Roi d'Espagne.

Ces deux objets réussirent, mais avec différens succès. L'Electeur de Baviere fut élu Empereur sous le nom de Charles VII, au commencement de 1741. Il fut d'abord heureux, & mourut en 1745, après avoir éprouvé les revers les plus cruels. Pour soutenir sa querelle, le Roi Louis XV s'étoit mis à la tête de son armée de Flandres, où tout plia devant lui. La rapidité de ses conquêtes ne l'empêcha pas de porter ses regards sur l'intérieur du royaume, & de la même main dont il ceuilloit des lauriers aux champs de Mars, il éleva un temple aux Muses dans la ville de Montauban. Ce fut à Dunkerque, que par des lettres patentes du mois de juillet 1744, vérifiées au Parlement de Toulouse, dans le mois d'août suivant, il érigea la société littéraire en Académie de belles-lettres. Ensuite à Metz, où il étoit accouru pour défendre son peuple contre le Prince Charles de Lorraine, qui avoit passé le Rhin, & étoit entré dans l'Alsace, ce Monarque profitant des premiers momens de sa convalescence, après une cruelle maladie qui avoit jeté les plus vives alarmes dans le cœur de tous les Français, s'empressa de signer au mois de septembre le règle-

An. 1744.

ment qu'il vouloit être obſervé par la nouvelle Académie. Elle fut fixée alors à trente Académiciens ordinaires, non compris le Maire de la ville, Académicien né, & à dix Aſſociés étrangers, avec un Protecteur qui doit être choiſi parmi les Princes du Sang, les Cardinaux, les Miniſtres & les Gouverneurs de la province. A l'inſtar de l'Académie Françaiſe, dont elle a tous les priviléges, à l'exception du droit de *Committimus*, elle n'a point d'Honoraires. Tous les membres y ſont d'une égalité parfaite, & on n'y reconnoît d'autre preéminence que celle que donnent les talens. L'Evêque Verthamon qui fut un des trente Académiciens, ſatisfait de cet utile établiſſement, & zélé pour les progrès de la religion & des mœurs, s'obligea à donner tous les ans un prix de la valeur de deux cents cinquante livres à une Pièce d'éloquence, dont le ſujet ſeroit relatif à quelque point de morale tiré des livres ſaints, & adjugé par l'Académie, qui diſtribue ce prix à ſa ſéance publique du jour de la Saint Louis.

Cette généroſité éprouva des cenſeurs; elle parut à queques ſtupides zoïles n'être point aſſez analogue à la diſpenſation de bienfaits que la religion preſcrit à un Prélat charitable. « La corruption, répondit le vertueux Verthamon à ces vils » détracteurs, a ſon pincipe dans l'ignorance & la » vertu dans les lumières. Il n'appartient qu'à l'homme » inſtruit d'épurer dans ſa raiſon, comme dans » un creuſet, toutes les parties de la morale, d'em-

» brasser sans confusion & sans trouble les deux
» extrémités de la chaîne immense de nos devoirs,
» de ne jamais perdre de vue ce fil heureux, la
» conformité avec l'ordre, qui conduit l'homme
» dans le labyrinthe de ses obligations. Ce sont les
» lettres qui éclairent l'esprit & règlent le cœur;
» ce sont les lettres qui répandent cette aménité
» & cette douceur devant lesquelles fuient les vices
» qui dégradent l'humanité. Aussi les siècles de la
» *littérature*, ont-ils toujours été les siècles des
» mœurs. Que ne doit-on pas donc attendre d'un
» corps littéraire dont les palmes honorables ne
» seront décernées qu'au seul génie, consacré à
» développer les lois de la morale puisées dans
» les sources mêmes de la religion? »

Tandis que Louis XV associoit le triomphe des arts au succès de ses armes, toujours constant partout où ce Monarque combattit en personne, elles éprouvèrent de grands revers en Allemagne & en Italie. La France soutint cependant seule tout le faix de cette guerre dont le poids se fit sentir dans l'intérieur du royaume, soit par la diminution du commerce, soit par l'augmentation indispensable des impôts.

On doit rapporter à cette époque le funeste établissement des corvées. Les grandes routes étoient d'une utilité généralement reconnue. On s'occupoit de toutes parts à réparer & entretenir les anciennes, & à en ouvrir de nouvelles. Mais les fonds destinés pour cet objet important étoient sans doute

abſorbés par les frais de la guerre. Le miniſtère imagina d'y ſuppléer par le travail gratuit du peuple; eſpèce d'impôt nuiſible à l'état même, en arrachant à l'agriculture, le centre des vraies richeſſes, & la baze du commerce, les bras qui lui ſont abſolument néceſſaires; ruineux pour le propriétaire à qui, ſelon l'évaluation des économiſtes, elle cauſe une perte de ſix mille pour cent; particulièrement onéreux à la claſſe indigente ſur laquelle il tombe d'une manière directe & immédiate; inſuffiſant enfin pour remplir ſon objet. Quel zèle, quelle vigueur eſpérer d'un manœuvrier dont le travail pénible & forcé eſt fruſtré du ſalaire néceſſaire à ſa ſubſiſtance & à celle d'une famille déſolée? Vainement on aura recours à la ſévérité. La violence ne prévaudra point ſur la nature révoltée. Epuiſé de langueur, ſuccombant d'inanition, rongé par le déſeſpoir, on le traîne foible & languiſſant, pâle & défait ſur l'atelier qu'il arroſe de ſes larmes. L'ouvrage languit & reſte imparfait.

L'Intendant Leſcalopier, Adminiſtrateur vigilant & habile, fut forcé d'employer ce moyen malheureuſement alors néceſſaire. Une partie de ſa généralité ſembloit ſéparée de l'autre par une barrière preſque inſurmontable. Il ouvrit un grand chemin pour la communication du Rouergue avec le Querci, ſans être ébranlé par les difficultés & les obſtacles. Luttant avec courage contre les clameurs du peuple obſtiné à fermer les yeux ſur les avantages qui devoient réſulter un jour de ces utiles opéra-

tions, pour n'envisager que le mal présent, il se prépara la reconnoissance de ceux-là mêmes qui accabloient d'invectives & de murmures sa bienfaisante administration.

La Cour des Aides perdit dans ces circonstances son Premier Président l'Abbé le Franc, Magistrat recommandable à jamais par son caractère pacifique, l'égalité de son ame, sa modération, sa bienfaisance & son affabilité. Sans hauteur, sans faste, pas un de ses prédécesseurs ne soutint plus noblement que lui, ni avec plus de fermeté, les droits de sa place & les prérogatives de sa Compagnie. Il fut généralement aimé & respecté. Après quelques difficultés que la malignité fit naître, le Roi rendit à Jean-Jacques le Franc, cette grande charge, l'héritage de ses ayeux, & que le Régent, comme on l'a dit, n'avoit mise qu'en dépôt sur la tête de l'Abbé le Franc, son oncle. Jamais plus de talens réunis ne se trouvèrent ensemble dans un Magistrat. Érudition vaste & profonde, génie sublime, esprit juste & vif, cœur noble & compatissant, tel ses compatriotes & sa compagnie le virent monter à cette place; tel il est gravé dans tous les cœurs. An. 1745.

La guerre continuoit avec des succès divers; sa durée enhardit quelques Protestans du bas Querci. Leurs assemblées d'abord secrètes devinrent publiques, non dans les villes, mais en rase campagne. Une vaste prairie leur servoit de temple. Là un Ministre leur prêchoit, les marioit & baptisoit leurs enfans. On crut pouvoir arrêter ce fanatisme

renaissant par des amendes décernées contre les chefs de famille. Ce moyen mis en usage plus d'une fois, fut insuffisant. La Maréchaussée eut ordre de dissiper ces attroupemens, & éprouva de la résistance. Plusieurs des mutins furent arrêtés, poursuivis criminellement & flétris. Les Calvinistes sensés applaudirent eux-mêmes à ce châtiment mérité, & protestèrent par écrit de ne jamais favoriser ces sortes d'assemblées.

An. 1748. La paix enfin calma l'effervescence des esprits, & rappela le bon ordre dans le Querci. Elle fut faite à Aix-la-Chapelle, & Louis XV en régla les conditions. Il ne réclama rien pour lui; mais il assura le Trône de Naples à Dom Carlos, fils du Roi d'Espagne. Il fit l'Infant Dom Philippe, Duc Souverain de Parme, de Plaisance & de Guastalla, & rétablit le Duc de Modène dans ses états. Depuis la mort de l'Empereur Charles VII, l'Allemagne n'attiroit plus ses regards; le fils de ce Prince infortuné avoit été forcé de faire son accommodement, & étoit très-content qu'on lui eût restitué ses possessions.

Jamais l'Europe ne fut plus florissante que dans les années qui suivirent cette paix, & dans cette félicité générale, la ville de Cahors fut presque la seule qui eût à gémir de deux sinistres événemens qu'elle éprouva. Son Université, décoration honorable dont se glorifioit le Querci, & en même-temps très-utile en particulier aux habitans de Cahors, par le concours nombreux des Etudians que

rassembloit cette école célébre, qui depuis plus de quatre siècles se soutenoit toujours avec un nouvel éclat, & qui avoit donné à la théologie le fameux Navarre, & à la jurisprudence les Benedicti, les Cujas, les Gregoire, les Govean, les Roaldes, les Dominici, fut supprimée & réunie à l'Université de Toulouse. Ce fut l'ouvrage du Premier Président Maniban. Ce Magistrat, jaloux d'étendre la gloire de la ville qu'il habitoit, & d'écarter tout ce qui pouvoit lui causer quelque ombrage, représenta que l'Université de Cahors nuisoit par sa grande proximité à celle de Toulouse. Envain l'Evêque du Guesclin étala son zèle & sa fermeté ordinaires pour détourner l'orage qui menaçoit sa ville épiscopale, ses efforts furent inutiles; l'avis de ce Magistrat prévalut. An. 1751.

Il est vrai qu'en général les Universités rapprochées les unes des autres se nuisent réciproquement & retardent le progrès des lettres. Il s'établit entr'elles, non une rivalité d'honneur & de gloire, mais une rivalité de gain & d'intérêt. On se relâche de la sévérité des épreuves & les grades sont plutôt le prix de l'argent que celui du savoir. L'emploi de l'enseignement, si honorable par lui-même lorsqu'il est rempli avec dignité, devient alors, à la honte de l'esprit humain, une profession mercenaire, dont la cupidité est l'infame mobile.

Cet échec avoit été précédé d'une disgrace non moins meurtrière pour la ville de Cahors, & qui enveloppa une partie du haut-Querci. Un arrêt du

Conſeil, revêtu de lettres-patentes, accordoit à tous les Marchands en général le privilége de l'entrepôt d'une année dans les ports de mer en faveur des marchandiſes deſtinées pour les Colonies. Les Bordelois s'opposèrent à ce que les habitans de Cahors jouiſſent de ce privilége pour leurs vins dont ils craignoient la concurrence. Soit que la ville de Cahors fût mal défendue, ſoit que la religion du Conſeil fut ſurpriſe, un ſecond arrêt ordonna que les vins de Cahors ne pourroient entrer dans Bordeaux qu'après la Noël, & qu'ils ne pourroient y reſter que juſqu'au huit ſeptembre. Cet arrêt ruina preſqu'entiérement le commerce de ces vins, la principale reſſouce de Cahors. A l'époque où ils peuvent être portés à Bordeaux, le plus grand nombre des vaiſſeaux eſt parti pour les Iſles. Il faut attendre les cargaiſons de la ſeconde ſaiſon, qui traînent ſouvent juſqu'au mois de ſeptembre. Le propriétaire craignant d'être ſurpris dans le port au terme fatal, ſe hâte de vendre ſes vins à des Armateurs qui ont paru auparavant indifférens pour les acheter.

Le gouvernement ſentira un jour combien il lui importe de favoriſer l'exportation, indiſtinctement pour tous les ſujets du Royaume, des objets ſurtout qui ne ſont point de première néceſſité. Les priviléges excluſifs ſont une ſource fatale de rivalités odieuſes, de querelles interminables, ſans ceſſe renaiſſantes, & de déprédations même que ſe permettent ſouvent ceux qui ſont prépoſés pour leur exécution.

exécution. Les prohibitions, les gênes éteignent l'émulation & rallentissent l'activité. La liberté est l'ame du commerce, le ressort de l'industrie & le germe des talens.

On diroit que Cahors touche au moment réservé à tous les peuples dont la gloire est parvenue à son comble. Remarquable par l'antiquité de son origine qui se perd dans la nuit des temps; célébre chez les Romains par son commerce, ses arts, ses monumens publics; distinguée sous les Gôts, au temps desquels on y battoit monnoie, ainsi qu'il conste d'une médaille d'or où l'on voit une tête gothique & à la légende *Cadurca*, & au revers une croix avec le mot *Franculus*, qu'on croit être le nom du Gouverneur ou du Monetaire; decorée enfin d'une Université, & même d'une Société littéraire, cette ville sembloit tout réunir; rien ne manquoit à son illustration. Elle perd insensiblement tous ces avantages. Condamnera-t-on encore à l'engourdissement & à l'inaction ses habitans laborieux, dont les travaux & l'intelligence ont arraché du sein des rochers même une riche production, par les entraves que l'on met à la branche intéressante de commerce qu'elle produit?

Fouillac hist. manusc. du Querci.



CHAPITRE X.

Filerie de ſoie à Montauban. — Maſſip. — Tremblement de terre. — Ouvrages publics. — Cahuſac. — Emeute de Cauſſade. — Louis Siriès. — Colléges de Montauban & de Cahors rétablis.

TANDIS que le commerce de Cahors éprouvoit des obſtacles, celui du bas-Querci acquéroit une nouvelle branche bien importante par la culture des mûriers blancs. Cette eſpèce d'arbres n'étoit point entièrement inconnue dans ce pays. Quelques particuliers en cultivoient depuis quelque-temps & élevoient des vers à ſoie, mais plutôt comme un objet de curioſité que comme une production utile. La beauté & la vigueur de ces arbres qui croiſſoient aux environs de Montauban avec rapidité, fit juger à l'Intendant l'Eſcalopier que le terroir & le climat leur étoient propres. Il entra dans les vues de quelques Cultivateurs, aſſurés du ſuccès par des expériences réitérées, & il planta, aux dépens du Roi, des pepinières de mûriers qui furent diſtribués gratuitement aux bientenans de la généralité. C'étoit le moyen d'avoir de la ſoie ; mais il falloit la rendre commerçable. Alors le même Intendant engagea quelques citoyens, bons patriotes, à faire venir des Ouvriers d'Avignon pour l'établiſſement

d'une filerie. On diſtingue ſurtout parmi ces citoyens le généreux Izarn de Grezes, Gentilhomme Montalbanois, à qui l'on doit particulièrement cette production. Zélé pour toutes les parties de l'agriculture, il ne fut jamais rebuté ni par les dépenſes, ni par les difficultés, ni par les contradictions même pour en accélérer les progrès. Ce ſentiment devenu héréditaire dans ſa famille & digne de la reconnoiſſance de ſes concitoyens, rehauſſe l'éclat d'un nom que la valeur & les talens avoient déjà rendu recommandable dans les armées Ottomanes. Les mûriers ſont devenus depuis dans l'Election de Montauban, une production non moins néceſſaire pour le peuple qu'elle occupe, que pour le propriétaire qu'elle enrichit. Si on ſe plaint qu'elle n'eſt point d'un ſi grand rapport qu'elle l'étoit autrefois, ne doit-on pas plutôt l'attribuer peut-être à une avidité peu éclairée, qu'à la variation du climat ou à l'intempérie des ſaiſons ? On raſſemble dans un petit atelier une trop grande quantité de vers à ſoie; les bras ne ſont pas aſſez nombreux pour leur donner les ſoins néceſſaires; la nourriture leur eſt diſpenſée avec une perfide économie; la contagion infeſte l'atelier, & le ver périt ou ne ſe traîne qu'avec lenteur à ſon ouvrage.

Izarn, natif de Bruniquel, Bacha à trois queues, ſous Bajazet II.

An 1752.

Montauban s'applaudiſſoit de ſes progrès, lorſque la mort lui enleva un citoyen qui fut un des braves de ſon ſiècle. Maſſip étoit ſon nom. Né à Montauban d'une famille honnête, il perdit ſon père & ſa mère de bonne heure. Ses parens voulant mettre

à profit beaucoup de vivacité, & quelques étincelles de génie, qui avoient paru dans ſon enfance, firent de vains efforts pour lui inſpirer le goût de l'étude; rien ne put fixer ſon eſprit turbulent & diſſipé. Il n'aimoit que les exercices violens, & dès qu'il eut atteint l'âge preſcrit, il s'enrôla dans un Régiment d'infanterie. Avec beaucoup d'intelligence, un temperament robuſte, & du goût pour le métier qu'il avoit choiſi, il ſe diſtingua bientôt par ſon exactitude à remplir ſon devoir, & une bravoure que rien n'arrêtoit au milieu des plus grandes fatigues & des plus rudes travaux. Il étoit d'une gaité qui le fit généralement aimer des Officiers & de ſes camarades; Planteroſe (c'étoit ſon nom de guerre) faiſoit les plaiſirs de tous les détachemens où il ſe trouvoit. Infatigable & même avide de périls, il avoit à peine fini ſon ſervice qu'on le voyoit voler aux Volontaires avec une ardeur qui fut taxée ſouvent de folie; mais il avoit ſes vues. Dès qu'il eut un fuſil à la main, quelque éloigné qu'il fût des hauts grades, il oſa y aſpirer; un ſecret preſſentiment nourriſſoit ſes eſperances, mille exemples l'encourageoient. Les Fabert, les Duguay-Trouin, les Jean Barth confondus d'abord dans la foule, ne devoient leur élévation qu'à leur ſeule bravoure. Cette louable ambition anima toutes les demarches de Maſſip. Il falloit faire montre d'un courage extraordinaire qui ſe fit remarquer; de là ſon empreſſément à ſe trouver par tout. La guerre qui embraſoit l'Europe en 1700, lui fournit de fréquentes occa-

ſions de ſe faire connoître; il fut fait bas-Officier. Cette première faveur de la fortune enflamma ſon émulation; mais ce n'étoit pas dans ſa patrie qu'elle lui préparoît ſes plus grandes faveurs. Il ſervit en Allemagne en qualité de Caporal, ſe trouva à la malheureuſe affaire d'Hochſtet, y fut fait priſonnier & envoyé en Saxe avec un bon nombre de ſes camarades. Ces braves ſoldats y furent oubliés. Après pluſieurs mois de priſon & n'ayant aucune nouvelle de la Cour de France, ſoit pour ſortir de la misère, ſoit qu'il s'ennuyât d'un repos peu compatible avec la grandeur de ſes projets, Maſſip repréſenta avec force à ſes compagnons, que dans l'abandon total où ils ſe trouvoient, ils pouvoient reprendre les armes ſans crime, dès qu'elles ne ſeroient pas tournées contre leur maître légitime, & leur perſuada de prendre parti avec le Roi de Pologne, Auguſte, qui en forma un régiment de dragons. Ce Prince avoit beſoin de troupes pour oppoſer au fameux Charles XII, Roi de Suède, qui l'attaquoit avec vivacité, & il avoit peu de confiance dans les Polonois. Il fut ſenſible au ſervice que Maſſip lui avoit rendu; il le fit Officier. Ce régiment le ſervit bien, en effet, juſqu'à la bataille de *Fravenſtad*, où il ſe défendit avec valeur, quoique abandonné par les Saxons & les Polonois, & ne ſe rendit au vainqueur qu'après avoir perdu ſon Colonel. Cet événement qui ôta la Couronne à Auguſte, fit changer de maître aux ſoldats Français, une ſeconde fois. Dès le même jour ils s'enrôlèrent

ſous les drapeaux Suédois, & s'y rendirent célébres. Avoir ſervi en Suède, ſoit pendant que la fortune rît à Charles XII, ſoit après qu'elle lui eut fait éprouver ſon inconſtance, c'eſt avoir été néceſſairement exposé à des périls ſans nombre. Maſſip en triompha avec gloire. Il mérita bientôt les éloges du Roi & la confiance des Généraux, lorſque pendant l'abſence de ce Monarque, après la bataille de Pultava, la Suède épuiſée, fut inondée de Ruſſes, de Saxons & de Danois. Maſſip qui étoit déjà parvenu à la tête de ſon régiment, rendit les plus grands ſervices à cette couronne; il ſe diſtingua ſurtout à la bataille que le Général Steinbock gagna ſur les Danois dans la Scanie. Le Roi à ſon retour lui en témoigna ſa ſatisfaction, ainſi que ſon favori le Baron de Goerts. Ce Miniſtre goûta la tournure d'eſprit de Maſſip, & l'employa dans pluſieurs négociations ſecrètes en diverſes Cours. Maſſip s'en acquitta avec une intelligence qui lui valut la bienveillance du Roi. Dans cette poſition agréable, la fortune voulut encore lui faire ſentir un de ſes revers. Le Roi Charles mourut, & Goerts qui avoit mérité la haîne de la nation, périt ſur un échaffaud. Maſſip ſe crut perdu; cependant la révolution qui changea la face de la Suède, lui fut plus favorable qu'il ne l'avoit eſpéré. Le Prince de Heſſe, mari de la Reine & devenu Roi par un effet de la tendreſſe conjugale, ſa femme l'ayant fait élire à ſa place, chercha à s'attacher les Officiers d'un mérite reconnu, & ſurtout les étrangers dont il avoit

moins à redouter les pratiques que celles des nationnaux, entêtés alors plus que jamais de leurs privilèges. Il approcha Maſſip de ſa perſonne. Malgré la paix que ce Prince donna à la Suède, notre brave Montalbanois ſe ſoutint dans la conſidération que la guerre & ſa valeur lui avoient acquiſe. Le Roi Auguſte, qui étoit remonté ſur le trône de Pologne, mourut quelques années après. Le Roi Staniſlas, légitimément élu Roi de Pologne, une ſeconde fois, ſe rendit à Danzik pour ſoutenir ſon élection; il y fut aſſiégé & ſerré de près par les Ruſſes, qui de concert avec la maiſon d'Autriche vouloient placer ſur ce trône le frère de l'Empereur. A cette nouvelle, Maſſip ſentit vivement qu'il étoit français. Après avoir auparavant obtenu un congé & l'agrément du Roi de Suède, il offrit ſon épée au beau-père de Louis XV, ſuivi d'une troupe de jeunes Gentilshommes Suédois, qui avoient voulu faire leurs premières armes ſous ſes yeux. Arrivé à Danzick, il ſe chargea de la défenſe d'un fort avancé qu'on vouloit abandonner, & promit d'y tenir juſqu'à l'arrivée du ſecours qu'on attendoit de France. Ce ſecours trop foible pour être utile à Staniſlas, ne vint, ce ſemble, que pour enſanglanter l'épée des Ruſſes, & pour empirer la ſituation du Roi de Pologne. La tête de ce Monarque fut miſe à prix. On le détermina à mettre ſa perſonne en ſureté. Maſſip fut du ſecret, & pour favoriſer la retraite de ce Prince infortuné, il attira toute l'attention des Ruſſes ſur ſon poſte, ſoit par la vivacité de ſon feu,

ſoit en leur faiſant craindre quelque vigoureuſe ſortie. Il fit durer cette manœuvre pendant pluſieurs heures, & n'abandonna le fort que lorſqu'il jugea le Roi aſſez éloigné pour eſpérer d'échapper aux pourſuites de ſes ennemis. La ville ſe rendit de ſuite, & la guerre finit dans cette partie. Le Roi Louis XV, n'oublia pas le ſervice que Maſſip avoit rendu dans cette occaſion, & lui fit remettre par le Comte de Saint Severin, ſon Ambaſſadeur en Suède, un brevet de Lieutenant Colonel à la ſuite du régiment de Staniſlas dragon, avec ſix cents livres de penſion, & la croix de Chevalier de Saint Louis. Maſſip reçut avec tranſport ces bienfaits de ſon premier maître, & ne les accepta cependant qu'avec la permiſſion du Roi de Suède. Ce Prince voulut que la croix lui fût donnée en ſa préſence, & le Comte de Saint Severin donna l'accolade au nouveau Chevalier à la vue de toute la Cour aſſemblée en gala pour cette cérémonie. Le Roi de Suède lui-même, pour récompenſer ſes ſervices, ou pour s'attacher encore d'avantage ce brave Officier, lui fit expédier un brevet de Colonel de dragons, l'un des plus hauts grades où un Catholique puiſſe parvenir dans ce royaume luthérien. La Suède jouiſſant de la paix, Maſſip voulut revoir ſa patrie, & s'y fixa avec l'agrément du Monarque Suédois, qui lui continua ſes penſions. La vielleſſe dont il éprouvoit les premières atteintes, lui rendit d'abord précieux les attraits du repos dans la ſociété d'une femme de condition, qu'il avoit épouſée à Luneville,

dont il eut une fille unique, mariée avec Theron, Médecin, natif de Bioule en Querci. Mais le repos n'étoit pas ſon élément; il s'en ennuya aux premiers bruits de guerre qui ſe firent entendre, & malgré ſes cheveux blancs, il ſe crut en état de faire encore quelques campagnes. Il ſe rendit en conſéquence à Paris, & préſenta au Miniſtre le projet d'un corps de troupes légères, en offrant de ſervir à ſa tête. Son plan fut agréé & exécuté. Cependant la faveur décida du commandement; Maſſip reſta oublié. Il en fut ſi affligé que la révolution qu'il en éprouva, lui cauſa une attaque d'apoplexie à Paris, chez le Comte de Saint Severin, où il étoit logé. Dès qu'il fut convaleſcent, il ſe fit tranſporter à Montauban, & ne fit plus que languir. Il mourut peu de temps après.

Quelques années après la mort de Maſſip, le Comte d'Hérouville, nommé Commandant en chef de la Guienne, choiſit Montauban pour le lieu de ſa réſidence ordinaire. Il rappelloit avec tranſport aux An. 1755
habitans les beaux jours qu'ils avoient goûtés ſous les auſpices du Duc de Duras, lorſque une alarme aſſez vive, cauſée par une ſecouſſe du tremblement de terre, qui détruiſit Lisbonne & Lima, vint troubler la félicité publique. Mais cette ſecouſſe, arrivée à dix heures du ſoir, dura peu & n'eut point de ſuite fâcheuſe pour le Querci. Les habitans de ce pays n'eurent à ſe plaindre que du trop court ſéjour du Comte d'Hérouville. Il fut obligé de ſe rendre à l'armée pour ſervir dans la guerre qui avoit com-

mencé en 1755 dans le nouveau monde, & qui vint de là embraser toute l'Europe.

An. 1756. La retraite du Comte d'Hérouville fut bientôt suivie de celle de l'Intendant l'Escalopier, nommé à l'Intendance de Tours. Commerce, agriculture, ouvrages publics, rien n'échappa aux soins de cet Intendant; son activité infatigable embrassa toute la généralité. On comble aujourd'hui à l'envi, d'éloges, ces mêmes opérations qui excitèrent tant de clameurs injustes, & qui n'ébranlèrent point la fermeté de cet habile Magistrat, parce qu'il n'ignoroit pas que l'homme public doit faire le bien pour le bien même, & se mettre au-dessus de l'opinion du vulgaire, trop aveugle pour connoître ce qui lui est avantageux. *Les peuples de ma généralité*, disoit il souvent, *me maudissent*; *mais leurs neveux me béniront*. L'événement a justifié cette prédiction. Le chemin que ce Commissaire départi ouvrit pour la communication du Querci avec le Rouergue, a souvent porté la vie dans des cantons de la généralité où les peuples voyoient la mort s'avancer sur les pas de la famine. On lui a reproché d'avoir démoli les portes de Montauban, qui servoient de décoration à cette ville. Mais le citoyen impartial & éclairé ne voit-il pas aujourd'hui combien les vues de cet Intendant étoient vastes & réfléchies? Il vouloit ne faire qu'une même enceinte de la ville & des trois fauxbourgs de Villenouvelle, Lacapelle & le Moustier. Ce plan, l'objet de tant de murmures, on l'exécute insensi-

blement, & devient l'objet des vœux des habitans. Déjà deux de ces fauxbourgs ne ſont preſque plus diſtingués de la ville même.

On ne doit pas omettre pluſieurs autres ouvrages publics dont le Querci eſt redevable à l'Eſcalopier. Le pas navigal de Moiſſac étoit très-dangereux à cauſe de la trop grande proximité de quelques piles d'un ancien pont qui ne ſubſiſte plus & qui embarraſſent la rivière. La chûte de l'eau y étoit d'une rapidité extrême par la pente trop roide du glacis qu'empêchoit d'allonger l'eſpace néceſſaire pour la manœuvre de la navigation; manœuvre difficile, & qui entraînoit ſouvent la perte des bateaux. L'Eſcalopier fit conſtruire une écluſe qui a obvié à tous les inconvéniens, & qui ne laiſſe pas à craindre au commerce tous ces naufrages.

Le paſſage de la rivière d'Aveiron au Bias expoſoit auſſi les voyageurs à beaucoup de périls, & rendoit moins prompte la communication du Querci avec le Rouergue. Cette rivière, ſujette à des débordemens fréquens, & trop reſſerrée dans ſes bords, mettoit, pour ainſi dire, à chaque inſtant, dans la néceſſité de chercher un abordage qui varioit ſelon la différente crue des eaux, & qu'on manquoit très-ſouvent en courant riſque de la vie. Le même Intendant obtint un arrêt du Conſeil pour y conſtruire un pont qui a été exécuté depuis. Il perfectionna enfin le Quai de Montmirat, qui décore la ville de Montauban; & la ville de Cahors lui doit celui de Saint George.

An. 1757. Jean-Jacques Lefranc, l'idole des Montalbanois, quitta la place de Premier Président de la Cour des Aides. Il emporta avec lui les regrets de sa compagnie & de tous les ordres de la ville. Si quelque chose put les consoler de sa perte, ce fut de voir un citoyen lui succéder. Le Roi confia cette charge importante à Amable-Louis-André-François de Malartic de Montricoux Conseiller de la même Cour.

Le successeur de l'Escalopier, Antoine Chaumont de Lagalaizière, à peine arrivé à Montauban, s'occupa d'une réparation plus utile que brillante, & qui lui a assuré à jamais les éloges des citoyens & des étrangers. Soit que ce fût un défaut dans la première construction du pont de Villebourbon, soit que ce fût pour sauver un faux équerre au Palais épiscopal, le débouché du pont du côté de la ville étoit très-étranglé, & avoit été la cause de plusieurs accidens funestes. On avoit vu des chevaux fougueux franchir les parapets, se précipiter avec leurs maîtres, & s'écraser sans ressource. Pour éviter de pareils malheurs à l'avenir, Lagalaisière entreprit l'élargissement de l'entrée du pont & la finit. La reconnoissance publique lui consacra une Inscription qu'on y voit gravée sur un marbre, en ces termes:

REGNANTE LUDOVICO XV.
GAL. ET NAV. REGE,
REGUM DILECTISSIMO,
ALBIONUM AD MACLOVICENCES RIPAS,

HANOVRIENSIUM, ET HASSIANORUM,
AD LUZERBERT TRIUMPHATORE;
HANC NUPER ANGUSTIOREM VIAM,
D. D. DE CHAUMONT DE LAGALAISIERE,
CON. REG. A LIBELL. SUPP.
MAGIST. ET IN AQ. PRÆF.
NEC NON AD LOTAR. NOVISSIME
MISS. DOMIN.
AMPLIANDO,
PEREGRINORUM, CIVIUMQ. VOTA
REPLEVIT.
MAJORE URB. PROTOCONS. ANT.
CARRERE. COSS. ANT. FORESTIER.
JAC. DE DARASSUS, ET LUD. PRAT.
ANNO M. D. CCLVIII.

En conſervant la mémoire de l'Intendant Lagalaiſiere, on a voulu conſacrer l'époque de deux événemens remarquables de cette année; l'affaire de Saint Caſt, près de Saint Malo, où les Anglois avoient fait une deſcente, & qui furent repouſſés avec honte & une grande perte dans leurs vaiſſaux, par le Duc d'Aiguillon; & la victoire remportée à Lutzerbert, près de Caſſel, par le Comte de Broglie, ſur l'armée combinée des Heſſois & des Hannovriens.

Cette réparation ſi néceſſaire venoit d'être achevée, lorſque Lagalaiſiere fut nommé à l'Intendance de Lorraine, ſa patrie, & eut pour ſucceſſeur à celle de Montauban, Charles-André de Lacoré. Parmi les ouvrages dont ce denier Magiſtrat décora la ville, on compte une jolie Salle de ſpectacle. An. 1759.

Louis de Cahuſac mourut dans la même année. Il étoit né à Montauban en 1706, de noble Louis de Cahuſac, & d'Anne Pechels de la Boiſſonnade. Dès ſa plus tendre enfance, il s'annonça par une aimable vivacité, tel qu'un jour il devoit être. Dans le cours de ſes premières études, rien ne lui parut indifférent. Tous les objets qui s'offrirent à lui furent également dignes de ſa curioſité. On eût dit qu'il vouloit eſſayer tous les genres, qu'il ſe ſentoit capable de les embraſſer tous, ou du moins qu'il étoit impatient de connoître celui auquel la nature l'avoit deſtiné. Après avoir parcouru rapidement & avec diſtinction la route commune & ordinaire des humanités, il étudia en droit & fut de bonne heure reçu Avocat. Il entra au barreau de la Cour des Aides, où ſon père tenoit un rang diſtingué, & où il plaida quelques années avec applaudiſſement. Plein de feu, d'imagination & d'eſprit, il ſe faiſoit aiſément des amis & des protecteurs. Pajot, Intendant de Montauban, voulant lui ouvrir les routes de la fortune, l'engagea à quitter le barreau & le fit nommer Secrétaire de l'Intendance. La ſociété littéraire, qui a enfanté l'Académie de Montauban, commençoit à éclorre; il y fut admis, & il y apporta divers morceaux qui prouvèrent qu'il n'avoit jamais ceſſé de cultiver les lettres. Ce fut alors, que rempli de cette noble audace qu'inſpire une généreuſe émulation, il oſa s'élever tout-à-coup juſqu'à la plus noble eſpèce des productions de l'eſprit humain, où des ſuccès médiocres ſuppoſent à la fois

du talent & des connoiſſances. Il fit un voyage à Paris, où il donna au théâtre la tragédie de *Pharamond*, qui eut quelque vogue, & qui en le faiſant connoître lui valut la protection & même l'amitié du Comte de Saint Florentin, Miniſtre d'Etat. De retour en province, il ſuivit Pajot, qui fut tranſféré à l'intendance d'Orléans; mais il y reſta peu. Poſſédé de la paſſion du théâtre dont Pajot vouloit le guérir, comme devant être un obſtacle aux vues qu'il avoit pour ſa fortune, il quitta bruſquement ce Magiſtrat & ſans prendre congé; c'eſt une tâche dans ſa vie. Il s'établit à Paris où il donna pluſieurs pièces aux François & à l'Opéra, avec différens ſuccès; il ſe décida enfin pour ce dernier ſpectacle. En s'aſſociant avec le célébre Rameau, le plus grand muſicien de ſon ſiècle, qui ne voulut preſque plus travailler qu'avec lui, ne trouvant point d'Auteur, diſoit-il, dont la coupe des vers fut auſſi heureuſe pour être mis en chant que celle de ſes poëmes, il ſe fit un grand nom. Quoiqu'en ayent dit ſes envieux, car cette préférence de Rameau, lui en donna un grand nombre; Cahuſac avoit en ce genre la ſupériorité, non ſeulement ſur ſes rivaux du temps, mais encore ſur les Auteurs lyriques qui l'avoient précédé, pour l'invention des fêtes qui dans ſes opéras ajoutent toujours à l'action en faiſant partie du ſujet ou en naiſſant naturellement. Sa comédie de *Zénéïde* eſt excellente, & plaira toujours. Il fut gratifié par le Roi d'une penſion de deux mille livres ſur le Mercure de France, d'une place

de Cenſeur royal, & obtint d'être aſſocié à l'Académie des Sciences & Belles-lettres de Pruſſe. Le Comte de Saint Florentin l'honora toujours de ſes bontés ; mais il eut le malheur d'encourir la diſgrace de la Marquiſe de Pompadour, pour quelque indiſcrétion qui n'avoit peut-être de réalité que dans la malice de ſes ennemis. Cet événement empoiſonna le reſte de ſa vie. « Il étoit, a dit l'Auteur du » Dictionnaire des Grands-hommes, d'une ſenſibi» lité qui abrégea peut-être ſes jours. L'éloge & la » ſatyre excitoient également ſa vivacité. Un Jour» naliſte ayant beaucoup loué l'opéra de Zoroaſtre, » Cahuſac lui dit en l'embraſſant : *Ah ! que je vous ai d'obligation. Vous êtes le ſeul homme en France qui ait eu le courage de dire publiquement du bien de moi.* Ses principaux ouvrages ſont *Pharamond* & *Warwick*, tragédies ; *Zénéïde* & *l'Algérien*, comédies ; *les fêtes de l'Himen & de l'Amour*, *Zaïs* & *Zoroaſtre*, opéras ; un Opéra en un acte pour les petits appartemens ; *Grigri*, roman dans le goût du temps ; un traité de la *Danſe*, en 2 volumes *in*-12., ouvrage eſtimé.

Envain l'alliance ſurprenante des maiſons de Bourbon & d'Autriche, ſembla devoir anéantir le fameux ſyſtème de l'équilibre de l'Europe, & rendre leurs armes réunies ſupérieures à celles des autres Potentats, cette guerre ne fut pas heureuſe, & le poids s'en fit ſentir dans tout le royaume. Les Proteſtans du bas-Querci parurent vouloir encore profiter de la calamité générale ; mais ce ne fut que parmi

parmi le peuple. Leurs aſſemblées moins ſecrètes donnèrent lieu à un événement dont on n'avoit pas vu d'exemple depuis long temps, & auquel on ne devoit point s'attendre, après la proteſtation ſolennelle que les Calviniſtes ſenſés & éclairés avoient faite de ne jamais acquieſcer à ces ſortes d'aſſemblées.

La garde bourgeoiſe établie à Cauſſade arrêta dans la nuit & hors des portes de la ville, trois hommes qui, par leurs réponſes, lui parurent ſuſpects; elle les conduiſit au corps-de-garde. Les Officiers municipaux avertis s'y rendirent le lendemain, & ayant interrogé le plus apparent de ces priſonniers, il répondit ſe nommer Rochette, Miniſtre du Saint Evangile. Il ajouta qu'il venoit du déſert, alloit au déſert & habitoit le déſert; c'eſt ainſi qu'on déſignoit tous les lieux où les Proteſtans tenoient leurs aſſemblées. Surpris de cette réponſe hardie, les Magiſtrats le firent fouiller. On trouva ſur lui, ou dans ſon porte manteau, pluſieurs ſermons, & des regiſtres de baptêmes & de mariages faits au déſert, avec la patente de Miniſtre datée du déſert du haut-Languedoc, ainſi que deux états de cotiſations & de répartitions faites en ſa faveur ſur pluſieurs villages de l'Agenois. Les Maire & Conſuls jugeant l'affaire ſérieuſe, le firent conduire avec les deux autres dans les priſons royales; ils y mirent une forte garde, & ſe hâtèrent d'en rendre compte à Alexis-François de Gourgue, Intendant de Montauban, qui dans le mois de mai précédent, avoit ſuccédé à l'Intendant Lacoré.

An. 1761. 13 octobr.

Ce jour étoit celui d'une grande foire à Cauſſade. Une troupe d'environ deux cents Proteſtans de la campagne, munis de différentes armes & d'outils d'agriculture, profitant de la circonſtance, s'approchèrent de la ville ſans obſtacle, & y entrant avec impétuoſité, pénétrèrent juſqu'aux portes des priſons, en criant: « *courage, allons délivrer notre Miniſtre.* » La garde fit ferme, & donna le temps aux habitans, avertis par le tocſin, de venir à ſon ſecours. Après un combat aſſez court, mais très vif, les ſéditieux furent repouſſés avec perte de quelques-uns des leurs, qui furent pris & mis en priſon.

Cette entrepriſe annonçoit trop aux Magiſtrats ce qu'ils avoient à craindre. Ils firent prendre les armes à tous les habitans; & l'on obſerve avec plaiſir que les notables Bourgeois proteſtans, qui lors de cette première emeute s'étoient renfermés chez eux, de peur d'être ſoupçonnés d'y avoir part, ſe préſentèrent alors bien armés aux Conſuls, leur jurèrent fidélité, & demandèrent d'être employés pour la défenſe de la patrie. Leurs offres furent acceptées; on leur aſſigna un poſte, & ils ſervirent avec honneur.

L'Intendant apprit preſqu'au même inſtant & la détention du Miniſtre & la nouvelle de la révolte. Il fit promptement expédier des ordres à toutes les brigades de la Maréchauſſée du département, de ſe rendre à Cauſſade. Il fit auſſi partir de ſuite celle de Montauban. Ces ſecours éloignés pou-

voient être inutiles pour ſauver la ville ; elle étoit ſaccagée ſans les ſages précautions des Magiſtrats. Dans la nuit, en effet, de ce même jour, ceux qui furent envoyés à la découverte, engagèrent un combat avec une troupe de plus de cinq cents hommes, qui venoient à grands pas au ſecours de leur Miniſtre, & qui ſe retirèrent à la vue des compagnies de la ville. Ce prélude ſembloit préſager des ſuites bien fâcheuſes.

La journée du lendemain fut tranquille. Un Cavalier de la brigade de Montauban arriva à Cauſſade, & apprit aux habitans que ſa troupe avoit été arrêtée, à une lieue de là, par cinq ou ſix cents Payſans armés, qui lui avoient barré le chemin avec menaces, & l'avoient forcée de s'enfermer dans Réalville, d'où par des chemins détournés, & au riſque de ſa vie, il étoit venu pour les avertir de ſe tenir ſur leurs gardes. On députa aux villes voiſines pour demander du ſecours. Cauſſade fut ſoigneuſement éclairé pendant toute la nuit pour éviter le déſordre en cas d'attaque ; & tout le monde y reſta ſur pied. Enfin, le troiſième jour vers les quatre heures du matin, on eut avis qu'une troupe nombreuſe, cachée dans un bois voiſin, n'attendoit que quelques renforts pour venir fondre ſur la ville. Les Volontaires ſoutenus d'une compagnie furent fouiller le bois indiqué, & n'y trouvèrent perſonne ; mais ils furent accueillis en ſortant d'une décharge de mouſquetairie qui partoit d'un foſſé voiſin. Ils marchèrent au feu, & virent

17 Sept.

17 Sept.

fortir d'un autre bois deux ou trois cents hommes qui venoient à eux. La compagnie joignit promptement les volontaires, & ils fondirent enfemble fur les Proteftans. Ceux-ci croyant les deux troupes réunies, plus fortes qu'elles ne l'étoient, fe replièrent fur le gros de leurs gens qui étoit pofté au lieu de *Grefels*. Emportés par leur courage, les Catholiques les fuivirent & engagèrent le combat le plus inégal. Les révoltés étoient dix contr'un. On fe battit pendant deux heures, avec acharnement; & le nombre étoit au moment de l'emporter, lorfque les Payfans du lieu s'appercevant du défavantage, fe rangèrent du parti le plus foible, & lui aidèrent à diffiper les factieux. On fit quelques prifonniers; les chefs des Proteftans, (les trois frères Grenier, Gentilshommes Verriers) étoient du nombre. Ils furent conduits dans les prifons de Cauffade.

Les fecours demandés aux Communautés voifines, avec toutes les Maréchauffées, le grand Prévôt à la tête, y arrivèrent dans le même-temps. On ne vit plus paroître de révoltés; mais on fut inftruit qu'ils s'étoient poftés en très-grand nombre fur le chemin de Montauban, réfolus de faire tous leurs efforts pour enlever les prifonniers au paffage. Ces prifonniers étoient au nombre de onze. Pour éviter un combat inutile & de nouveaux crimes à cette multitule phrénétique, on lui donna l'échange. On fit partir les prifonniers promptement fous une forte garde compofée de la Maré-

chauſſée, & des compagnies de *Cauſſade*, *Montpeſat*, *Puilaroque* & *Montalzat*. On les conduiſit à Cahors, d'où on les transféra ſans obſtacle à Toulouſe. La procédure commencée à Cauſſade par le grand Prévôt, fut continuée d'autorité du Parlement, à la requête du Procureur-général. Le Miniſtre fut condamné à être pendu; les trois frères Grenier à être décapités; deux des autres Prévenus, aux galères à temps; un au banniſſement auſſi à temps; & les autres mis hors de cour, ou déchargés de l'accuſation. L'arrêt fut exécuté le 19 février 1762. An. 1762.

On a rapporté cet événement dans un détail circonſtancié, comme une preuve manifeſte de ce qui a été ſouvent dit, que le Roi n'a pas de meilleurs ſujets que les Proteſtans du Querci. A l'exception des trois frères Grenier, nul homme de marque, nul notable, nul bourgeois ne trempa directement ni en ſecret dans cette ſédition. Ce ne fut qu'un amas de peuple & de payſans. Chaque ſiècle a ſon eſprit particulier dans les différentes ſectes; celui de la Proteſtante en France, eſt aujourd'hui, parmi les Calviniſtes inſtruits des devoirs que toute religion impoſe, une ſoumiſſion entière à la puiſſance légitime. L'aventure de Cauſſade ne fut qu'un fanatiſme du moment; un feu d'abord vif à la vérité, qui eut pu autrefois s'étendre au loin, & cauſer un grand embraſement. Mais ce qui prouve que les temps ſont changés, il ſe conſuma rapidement lui-

même dans un très-petit eſpace ; auſſitôt éteint qu'allumé, il n'eut aucune ſuite.

L'Evêque Verthamon voyoit avec une douce ſatisfaction les Proteſtans de ſa ville épiſcopale, déſavouer cette conduite criminelle, lorſqu'il ferma les yeux à la lumière. Ce Prélat fut plus reſpectable encore par ſes vertus & ſa grande piété, que par ſa place. On voit dans tout ſon diocèſe, des monumens durables de ſon amour pour ſon peuple & de ſa magnificence. Nombre d'égliſes réparées ou bâties à ſes frais, une aîle entière de l'hôpital général que ſon prédéceſſeur Colbert avoit laiſſé imparfait, & les caſernes de Montauban lui ont aſſuré l'admiration & la reconnoiſſance de la poſtérité, par le grand bien qui en a réſulté & pour la religion & pour la ſociété, les ſeuls objets qu'il enviſagea toujours dans ſes grandes dépenſes. Il appela auſſi à Montauban les Frères des écoles chrétiennes pour l'inſtruction des enfans du peuple, qui ſans cet établiſſement en euſſent manqué pour l'ordinaire. Avec l'extérieur le plus ſimple, la ſérénité ſur le front, l'enjouement même dans le propos, un accès facile qui banniſſoit au loin le ſérieux & la contrainte du cérémonial, il ſut être grand par ſes qualités perſonnelles, & ſans recourir au faſte, aliment néceſſaire d'une fauſſe grandeur, il imprima la vénération & le reſpect. Sa vie étoit un exercice continuel des travaux apoſtoliques. Très-exact à voir tout par lui-même, il fut attaqué du dernier accès

de la cruelle maladie qui termina ses jours dans une des visites qu'il faisoit régulièrement tous les ans de son diocèse. Les pauvres, avec qui il avoit toujours partagé ses revenus, furent ses seuls héritiers. Sa vie & sa mort caractérisent un véritable Evêque. Il eut pour successeur Anne-François-Victor le Tonnelier de Breteuil, nom distingué dans l'état & cher aux sciences & aux lettres.

La mort de l'Evêque Verthamon laissoit imparfaits deux établissemens dûs à ses soins généreux. Il avoit légué dans un codicille, qu'il avoit ajouté à un premier testament, les fonds nécessaires pour l'entretien des Frères des écoles chrétiennes & pour la distribution du prix de l'Académie. Il fit un second testament, qui ne rappelant point les dispositions de ce codicille, les rendit de nul effet. L'Abbé de Latour, Doyen de l'église de Montauban, un des trente Académiciens ordinaires, que les lumières, les vertus, & les bienfaits rendirent chers à tous les citoyens, se hâta d'y suppléer. Il fonda à perpétuité un prix d'éloquence, & il dota les Frères des écoles chrétiennes; congrégation édifiante & utile, chargée par état de donner au peuple les principes de la religion, & ces premières connoissances nécessaires à tout homme qui remplit un emploi même subalterne dans une société policée.

Ce dernier bienfait de l'Abbé de Latour a assuré l'instruction au peuple. Mais est-il utile à la société que le peuple soit instruit? Quelques observateurs ont envisagé les écoles destinées à cette classe de

citoyens, comme funeste à l'état. Selon eux, c'est nuire aux arts nécessaires & utiles, arracher les bras aux ateliers, & dépeupler la campagne. On se plaint surtout que dans les villes maritimes on trouve à peine des sujets pour les premières manœuvres d'un vaisseau, depuis l'établissement de ces écoles. Cependant quel est le citoyen auquel il ne soit nécessaire d'avoir les premières connoissances qu'on y acquiert? Un chacun dans l'emploi même le plus subalterne ne doit il pas se rendre compte de sa propre administration, s'instruire de son art, se mettre à l'abri des surprises, des fraudes & des injustices? Ce n'est point l'instruction donnée au peuple qui lui inspire du dégoût pour la profession obscure qui l'attend. C'est l'avilissement auquel nos mœurs injustes le condamnent. Que tous les arts utiles soient honorés, que ceux qui les professent avec distinction soient encouragés, & on ne manquera d'Ouvriers dans aucun genre. Le Laboureur en Angleterre est instruit; il voyage même pour étendre ses connoissances; & l'Angleterre ne manque point de Cultivateurs, parce que l'état de Laboureur y est un état honorable & lucratif.

Louis Sirès, célébre artiste Quercinois, mourut la même année; il étoit né à Figeac vers 1675. Après avoir travaillé quelques années à l'orfevrerie, dans quelques villes de province, il se rendit à Paris, & s'y fit bientôt connoître par ses rares talens en ce genre. La correction la plus exacte du dessein, beaucoup de légéreté & de précision, une

extrême délicatesse de burin, & la forme élégante de ses ouvrages, rendoient les bijoux qui sortoient de ses mains plus précieux par le parfait de l'exécution, que par la matière dont ils étoient faits. En maniant les métaux, non en simple Ouvrier, mais en artiste supérieur, & curieux de pénétrer les secrets de la nature & de les lui arracher, il en étudioit avec soin les différentes propriétés. A force d'observations & d'expériences réitérées, il parvint à donner à l'or assez de dureté & de force, pour pouvoir servir à tous les usages auxquels on emploie l'acier. Ce secret paroît d'abord plus curieux qu'utile par l'usage borné qu'on peut en faire. Il seroit cependant d'un vrai prix, si on pouvoit guérir les hommes de la folie de la mode & du goût de la nouveauté. On conserveroit par ce moyen les bijoux déjà faits, qui seroient d'une très-grande durée, & on diminueroit la consommation de ce métal en précieuses bagatelles, qui au contraire converti en espèces seroit autant de gagné pour la circulation. L'Académie des Sciences le pensa ainsi; elle donna en 1733 les plus grands éloges à cette découverte. Non content de la réputation qu'il avoit acquise en France, Siriès voulut voir les pays étrangers. Partout il trouva son nom connu & ses ouvrages dans les cabinets des curieux de toutes les nations; par-tout il laissa de nouveaux chef-d'œuvres. Arrivé à Florence, il ne put voir sans une respectueuse admiration, ce palais auguste où la magnificence des Médicis, avoit ouvert un

asile aux arts chassés de la Grèce. Il se rappela, avec une espèce d'enthousiasme, que l'illustre Laurent décoré du beau titre de Père des Lettres, étoit le restaurateur de la gravure ancienne, par la riche collection de pierres gravées dont il avoit dépouillé la Grèce & l'Asie, &, pour ainsi dire, le créateur de la gravure moderne par les encouragemens qu'il avoit donnés aux Artistes, qui sous sa protection égalèrent les anciens dans la gravure en pierres dures, & les surpassèrent dans les grandes ordonnances des desseins gravés en creux sur des tables de cristal. Le souvenir de cette époque glorieuse pour la gravure en général, & particulièrement pour celle en pierres dures, excita en lui un violent désir de se distinguer dans tous les genres de ce bel art. Il avoit alors soixante ans accomplis. Cet âge est peu propre à se faire apprentif, & le feu du génie qui commence à s'éteindre, laisse peu d'espoir de devenir grand maître. Il en est ainsi dans la classe des hommes ordinaires; mais il en est aussi qui conservent la vigueur de leur esprit jusqu'à la vieillesse la plus reculée. Siriès fut de ce petit nombre privilégié. Il entreprit de graver en pierres dures, & sa hardiesse eut le succès le plus éclatant. Au moment qu'on s'y attendoit le moins, le monde amateur fut enrichi d'un nombre considérable de pierres gravées de sa main, d'un fini qui le mit à côté des plus fameux Graveurs anciens & modernes. Il en publia un catalogue imprimé, qui fut répandu dans toute l'Europe. Parmi

les portraits de presque tous les Souverains qu'on trouve dans cette collection, on distingue sur tout celui de Louis XV. Le cœur françois conduisoit sa main. Il est sur un onyx de trois couleurs. L'habile Artiste les a si bien distribuées dans les places convenables, & les a adaptées à son sujet avec tant d'intelligence & de vérité, que jointes à l'élégance des proportions, à la finesse de l'expression, à l'air gracieux & sublime de la tête, elles ne laissent rien à désirer & font l'admiration des connoisseurs. Les morceaux en ce genre venus de la Grèce, n'ont, au-dessus de cet excellent chef-d'œuvre, d'autre mérite que celui de l'ancienneté. Des talens si peu ordinaires eurent enfin leur récompense. L'Empereur François I voulut le retenir dans ses états, & le nomma Directeur des ouvrages de sa magnifique galerie de Florence. Cet emploi honorable, & si analogue à son goût, le fixa dans cette ville; il s'y fit généralement aimer & estimer. Il y mourut dans un âge avancé, & trouva un tombeau digne de lui dans le même palais qui avoit servi de berceau aux arts renaissans en Europe.

La paix fit enfin cesser les malheurs de la guerre; elle se fit en 1763, & ne fut rien moins que glorieuse pour la France. La cession du Canada en particulier, porta un coup cruel au commerce de Montauban & du bas-Querci.

La perte du Canada que fit la France dans cette guerre, préjudicia surtout aux manufactures d'étoffes. L'activité des Quercinois répara cet échec

en ſe livrant au commerce des farines de minot; commerce important pour toutes les claſſes des citoyens, pour le propriétaire & pour le manœuvrier, comme pour le Commerçant lui-même. Montauban, Moiſſac, Cauſſade ſe diſtinguèrent ſurtout en ce genre. Leurs farines, à raiſon de leur préparation & de la qualité des blés, l'emportèrent ſur celles des autres provinces du royaume, & trouvèrent un débit prompt & rapide dans les colonies. Les grains augmentèrent auſſi-tôt conſidérablement de valeur. Ce hauſſement ſubit, réuni aux encouragemens donnés dans la ſuite aux défrichemens trop illimités, ranima le cultivateur. Il défricha les bois, les prairies, les cheneviers, arracha les mûriers, les arbres à fruit, les haies mêmes. Les terres nouvellement défrichées donnèrent les récoltes les plus abondantes. Ce produit ineſpéré irrita la cupidité du propriétaire. Il força le ſol, en épuiſa les ſels en ne laiſſant preſque point de terres en jachère, & ſemant de menus grains ſur un champ qui à peine étoit moiſſonné.

N'eſt-il pas cependant à craindre que le Cultivateur n'ait mal combiné ſes intérêts, que ſes ſpéculations ne ſoient fauſſes, qu'il ne devienne la victime de ſa propre avidité, & que même peut-être le commerce des farines de minot ne tombe par les mêmes cauſes, auxquelles on a cru imprudemment devoir recourir pour lui donner de la faveur? Par tous ces défrichemens inconſidérés, les champs ſont ſans défenſe, livrés à la déprédation. On man-

que de pacages, de bestiaux d'engrais, les travaux sont moins suivis. On parcourt un plus grand espace; cependant le produit est inférieur, & les blés perdent insensiblement de leur consistance & de leur première qualité ; les blés même du côteau ne sont plus à l'abri du charançon. On manque enfin de bois, objet qu'on peut regarder comme de première nécessité, objet dont le luxe augmente la consommation, & particulièrement nécessaire au commerce du minot.

Il seroit donc essentiel de ne pas comprendre toutes sortes de terres dans les défrichemens, ou pour acquérir une branche de commerce, on s'expose à en perdre plusieurs autres. Le bétail, les chanvres, la laine, les prunes sèches, la soirie, sont des objets de grand rapport pour le Querci; les verra-t-on avec indifférence? C'est une maxime certaine qu'un peuple perd son commerce, s'il ne fait tout ce qu'il peut faire en ce genre. Toute branche de commerce suppose un besoin soit réel, soit d'opinion. Si le peuple qui la cultive vient à la négliger ou à la détériorer, il laisse nécessairement un vide; & la nation vers laquelle cette branche est dirigée, répare ce vide en recourant à d'autres moyens. Un semblable inconvénient ne menace-t-il point les farines de minot, si les blés qu'on y destine sont d'une qualité inférieure, & si on se relâche sur la préparation ? Il est à craindre qu'elles ne perdent cet ascendant de supériorité qu'elles avoient acquis, & on forçera peut-être les Colonies à les

abandonner. Montauban a déjà éprouvé cet inconvénient pour le commerce de ses vins. Les côteaux qui environnent cette ville produisent des vins d'une qualité supérieure; ils servoient pour le transport dans l'intérieur du royaume & dans l'étranger; ses eaux-de-vie étoient estimées. L'avidité aveugle du propriétaire fit planter des vignes dans les lieux impropres à cette espèce de culture; la manipulation ne fut plus aussi attentive. L'étranger trompé n'a presque plus voulu des vins de Montauban.

La destruction générale des Jésuites suivit la paix, & laissa sans exercice les Colléges de Cahors & de Montauban. Cet événement que partageoient bien des villes du royaume, dont ces Religieux occupoient les Colléges, agita diversement les esprits. Les uns croyant la multitude des colléges d'une grande utilité aux lettres, ou n'envisageant même dans ces établissemens, qu'un ornement nécessaire à une ville; motif frivole, le mobile peut-être des bienfaits de quelques fondateurs, qui par cette stérile décoration ont prétendu venger de leur obscurité des lieux presque inconnus, avoient regret à l'existence de leurs colléges. Les autres plus éclairés crurent entrevoir le moment fortuné où alloit s'opérer dans les études publiques, cette révolution salutaire que le bien de l'état & le progrès des sciences sollicitent envain depuis long-temps. Le ministère public la réclamoit. Le gouvernement même sembloit s'en occuper. Mais n'ayant point encore les moyens pour y parvenir & cédant à l'em-

preſſement des villes, il remit en exercice la plupart des Collèges; ceux de Montauban & de Cahors ſe trouvèrent du nombre. Les places d'enſeignement doivent y être remplies par des Laïques ou des Eccléſiaſtiques nommés par les Adminiſtrateurs chargés du régime des différens Collèges. Il eût été à déſirer qu'on eût aſſujetti généralement partout ces places au concours. Elles auroient été plus ſûrement le prix du mérite; & on auroit mis ceux qui les occupent dans l'heureuſe néceſſité de ſe préparer à une profeſſion que la plupart rempliſſent, pour ainſi dire, ſans aucune étude préliminaire.

Sans doute le gouvernement ne perdra point de de vue une réforme que la Magiſtrature, le Clergé & le gens de lettres réclament à l'envi; réforme qui intéreſſe les pricipales claſſes de la nation, & par conſéquent la nation même, dont elles ſont deſtinées à faire le bonheur. Le Miniſtre, dépoſitaire de l'autorité du Souverain & qui en abuſe ou la dégrade; le Magiſtrat, interptête des lois, & qui les immole à ſon opinion ou à ſes caprices; le Pontife, organe de la Divinité, & qui oſe mettre des diſputes oiſeuſes au rang des oracles du Ciel; le Général même d'armée, chargé de la défenſe de ſon pays, & qui par ſa lâcheté on ſon impéritie en compromet les intérêts & la gloire, ne doivent, pour l'ordinaire, leurs funeſtes travers qu'aux vices de l'éducation publique. L'enſeignement en France eſt vicieux dans ſon objet: Il paroît, ſelon un célébre Magiſtrat, uniquement dirigé à préparer des ſujets

M. de la Chalotais.

pour la Cléricature & le Cloître; nous n'avons pas d'institution vraiment nationale. Il est vicieux dans la méthode qu'on y suit : Méthode diamétralement opposée au développement de l'esprit humain & à la constitution particulière des enfans. Il est vicieux par rapport aux Instituteurs même dont la plupart n'ont jamais été préparés à leur profession. Le grand art, l'art sublime d'enseigner, est-il le seul qui n'ait pas besoin d'apprentissage & d'expérience? Il est vicieux enfin par le trop grand nombre de Colléges dont la proximité élide réciproquement les forces & intercepte les opérations. En multipliant les Colléges sans mesure, on arrache à l'industrie & à l'agriculture des sujets dont les champs & les ateliers réclament les bras; on grossit cette classe parasite qui dévore en pure perte la subsistance du citoyen utile, & on nuit même aux progrès des sciences & des arts. *C'étoit*, a dit un de nos illustres concitoyens, *aux Législateurs, aux économes de la police générale, à prévoir les inconvéniens de ces fondations illimitées; on a détruit l'émulation, où il importoit si fort de l'entretenir. Cette multitude de petits Lycées, en affoiblissant les écoles célébres, n'a servi qu'à ramener dans les provinces la paresse, le relâchement dans les études, j'ai presque dit l'ignorance.*

M. le Marquis de Pompignan.

Tels sont les vices essentiels des études en France, & auxquels il est nécessaire de remédier à la fois pour parvenir à les déraciner. On ne rappelle point à la santé un homme couvert de blessures, en

en ſe bornant à penſer une de ſe plaies.

La plupart des villes ſe plaignent de la décadence de leurs Colléges, ſurtout celles, comme Montauban, où le goût pour le commerce, le métier des armes, & la navigation domine; mais on cherche vainement les moyens d'y pourvoir, tant qu'on ne remontera point aux vrais principes de l'éducation. Si des profeſſions néceſſaires à l'état éloignent de nos Colléges, l'éducation publique eſt donc imparfaite & vicieuſe en elle-même. L'éducation publique ne mérite, en effet, ce nom qu'autant qu'elle prépare le corps & l'eſprit de tous les citoyens, à remplir leur deſtination, ainſi que le vœu de la patrie, & qu'elle ſuit dans l'enſeignement la route qu'indique le caractère général de la nation; c'eſt-à-dire qu'elle éloigne cet eſprit de frivolité qu'a peut-être fomenté juſqu'ici l'éducation des Colléges, trop indifférente ſur les objets vraiment utiles à la ſociété.

Pour rétablir les études, il faut une inſtitution nationale; il faut des Inſtituteurs nourris des mêmes principes, pénétrés des mêmes maximes, formés de bonne heure dans la même école, à un enſeignement uniforme, propre à diſpoſer les enfans aux divers emplois qui les attendent; il faut ſacrifier généreuſement tous les Colléges hors d'état de réunir ce cours complet d'inſtructions que l'inſtitution nationale exige. Ces Colléges trompent l'attente de la nation; ils infectent la maſſe générale des études, & ſont de nulle valeur pour l'éducation

publique. Ce ſont des plantes malfaiſantes qui abſorbent la nourriture deſtinée à des plantes utiles.

Le Français a partout de Colléges ; & il balbutie pour l'ordinaire un peu de latin, après y avoir triſtement conſumé les huit ou dix années les plus précieuſes de la vie. L'Anglais n'en a que deux, & il en ſort parfaitement inſtruit. L'Angleterre eſt cependant une nation eſſentiellement commerçante ; elle a eu les Sakeſpear, les Milton & les Newton. L'Egypte fut le berceau du commerce ; elle fut auſſi le berceau des ſciences & des arts. Les Platon, les Thémiſtocle ſe reconnurent redevables à ſes Prêtres de toutes leurs connoiſſances. Ce n'eſt donc point au commerce ou à des cauſes ſemblables qu'il faut imputer le dépériſſement de nos études. C'eſt dans notre éducation publique même que réſident les cauſes qui la vicient ; c'eſt cette éducation publique qu'il faut rectifier.

Une telle réforme exciteroit ſans doute de violens murmures. Mais les contradictions doivent-elles empêcher d'être utiles, ni étouffer les juſtes réclamations de la raiſon & de la vérité ? Tôt ou tard on force l'eſtime & la reconnoiſſance même des détracteurs de toute réforme commandée par le bien public, quand malgré leurs clameurs impuiſſantes & vaines, on a opéré le bien général de la nation qui reflue ſur eux-mêmes.

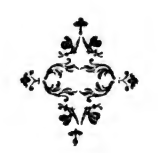
La révolution en ce genre n'eſt point auſſi difficile à opérer qu'on le penſe. Ne pourroit-on pas autoriſer, par exemple, l'Univerſité de Paris à nommer

des Surnuméraires pour l'enseignement, par la voie du concours qui seroit ouvert à tous les particuliers de l'état, sans distinction? Ces Surnuméraires attachés aux différens Colléges de la Capitale, de plein exercice, y suppléeroient les Instituteurs pour la partie de l'instruction à laquelle ils auroient été destinés. Dès qu'il y en auroit un assez grand nombre pour les parties que l'institution nationale doit embrasser, ils passeroient successivement dans un des Colléges conservés selon l'ordre qu'il auroit plu au gouvernement de prescrire. Ces colonies littéraires, ainsi transplantées de toutes parts, on entretiendroit un certain nombre de Surnuméraires destinés à remplacer les Professeurs des divers Colléges du royaume.

Tel seroit, ce semble, le moyen assuré d'avoir des Maîtres dont le mérite ne seroit point équivoque; des Maîtres, qui associés en quelque façon au premier corps enseignant, envisageroient leur état, comme un état digne de fixer leurs vœux, & d'asseoir leur renommée; des Maîtres qui se seroient instruits à la même école dans le grand art d'enseigner, qui auroient puisé les mêmes principes, adopté les mêmes procédés; des Maîtres qui, élevés dans la Capitale même, le centre des lumières & du bon goût, en répandroient au loin l'enseignement & les connoissances; des Maîtres dont le succès désabuseroit de la fausse opinion où l'on est que les études des Colléges de province ne peuvent être que défectueuses, & détruiroit l'anathème général

Baile. porté contre les villes du ſecond ordre; des Maîtres enfin qui rempliroient à la fois le vœu des gens de lettres & celui de la patrie en propageant dans toute la France un enſeignement uniforme, & utile à toutes les claſſes de la nation.

L'entretien des Surnuméraires dans la Capitale ſeroit pris ſur les Colléges ſupprimés, & bien loin d'être une ſurcharge, il en réſulteroit pour l'état un ſoulagement ſenſible & inconteſtable. En conſervant même les Colléges des principales villes du ſecond ordre, il y en auroit environ cent à ſupprimer. Chacun de ces Colléges, l'un compenſant l'autre, a au moins cinq mille livres de revenu. Qu'on ajoute à ce produit la vente des vaſtes emplacemens & des effets mobiliers des Colléges ſupprimés qui à vingt mille livres par Collége donneroient un capital de deux millions, & l'on ſe convaincra évidemment qu'il reſteroit un excédant très-conſidérable.



CHAPITRE XI.

Débordement du Tarn. — Hiver rigoureux. — Emeute. — Invention d'une nouvelle machine pour la filure de la soie. — Manufacture de fayence. — Charles Bellet. — Prix d'agriculture.

LES arrangemens néceſſaires pour remplir le vide que l'expulſion des Jéſuites avoit laiſſé dans cette partie de l'inſtitution publique, étoient à peine finis, que l'Evêque de Cahors, Duguesclin, termina An. 1766. ſa carrière. Avec les mœurs les plus pures & les vertus épiſcopales, il eut des entrailles de père pour tous ſes diocéſains en général, & pour le Clergé en particulier. S'il eût vécu quelques années de plus, il auroit exécuté le plan qu'il avoit fait d'une maiſon de retraite pour les vieux Eccléſiaſtiques qui n'avoient pas de bénéfice; il vouloit la doter de ſix mille livres de rente. Il fut toujours ſoucieux d'animer l'émulation, & de procurer aux jeunes gens les moyens de faire de bonnes études. Dans cette vue, il entretenoit, à ſes dépens, une maiſon où quarante & quelquefois cinquante jeunes Etudians vivoient en communauté avec trois Prêtres deſtinés à les former à l'état eccléſiaſtique. Dans les dernières années de ſon épiſcopat, il choiſit tous les

ans dix ou douze des Élèves de cette maiſon, qu'il envoya finir leurs études à Paris, & à qui il procura des places gratuites, ou s'obligea à fournir à leur entretien. Pour obvier à la pénurie des Prêtres qui ſe faiſoit ſentir dans ſon diocèſe, & dont il crut voir la cauſe dans l'impoſſibilité où étoient la plupart des pères de fournir aux groſſes dépenſes à faire pour donner l'état eccléſiaſtique à leurs enfans, il donna une ſomme de ſoixante mille livres, dont il fonda douze places gratuites dans ſon Séminaire à la nomination de ſes ſucceſſeurs, avec la clauſe qu'ils ne pourroient pas y nommer les enfans de leurs domeſtiques. Il avoit projeté d'en fonder encore un pareil nombre; mais il n'en eut pas le temps. Il établit à Cahors les Frères des écoles chrétiennes. Ennemi des diſputes, il les écarta avec ſoin de ſon diocèſe, par prudence & non par défaut de fermeté. Il ſe montra lorſqu'il crut le devoir. A l'aſſemblée du Clergé de 1760, on l'appeloit à Paris le Connétable de l'Aſſemblée. Joſeph-Dominique de Cheylus, lui ſuccéda. Il étoit déjà Evêque de Tréguier d'où le Roi le transféra à Cahors.

Peu de temps après la mort de cet Evêque, la ville de Montauban fut en proie à un fléau redoutable qui ruina une grande partie des faubourgs & des environs. La rivière du Tarn s'enfla extraordinairement, & fit beaucoup plus de mal encore qu'elle ne l'avoit fait en 1652. La crue commença le 14 novembre 1766, avec des progrès ſi rapides,

que dans peu d'heures, franchiſſant ſes bords, & ſe répandant dans la campagne, au-deſſus & au-deſſous de la ville, à une grande élévation, elle ne montra qu'un lac de pluſieurs lieues d'étendue, à la place des belles campagnes qui la décorent du côté du midi. Le faubourg de Sapiac, comme le plus expoſé, fut ſubmergé dans peu de momens; les habitans eurent à peine le temps de ſe réfugier dans la ville. Celui de Villebourbon, plus élevé, le fut plus tard; mais enfin les eaux ſe faiſant une route à un endroit appelé *le trou de Lauſun*, le ceignirent tout entier, & ravagèrent celui de *Gaſſeras*, qui en fait partie. A la première apparence du danger, l'Intendant, à la tête des Officiers municipaux, ſe rendit où il étoit plus preſſant, pour donner ordre à la conſervation d'un peuple peu propre dans ſa frayeur & dans ſon déſeſpoir, à la vue de la perte prochaine de ſes biens, à prendre un parti raiſonnable. On vit ce Magiſtrat s'expoſer aux endroits les plus dangereux, en arracher les malheureux habitans, les forcer de fuir le péril. Par ſes ſoins infatigables, l'ordre ſuccéda à la première confuſion; tous ſes équipages, &, à ſon exemple, ceux des principaux de la ville avec un nombre infini de charrettes & d'autres voitures, furent employés à tranſporter les meubles & les effets qu'on put ſortir des maiſons inondées. La providence ſembla vouloir favoriſer cet ouvrage. Les eaux ſe ſoutinrent à la même hauteur juſqu'au 19, qu'elles commencèrent à décroître in-

ſenſiblement. Les alarmes ſe renouvelèrent le 21. La rivière revint rapidement à ſa première élévation, & menaçoit de monter encore plus haut à cauſe d'un violent vent de ſud qui faiſoit craindre une nouvelle fonte des neiges de la montagne. Elle baiſſa enfin le 22, & rentra dans ſon lit le 24. C'eſt lors de cette dernière diminution qu'elle fit les plus grands ravages. Plus de trois cens maiſons de la campagne & des fauxbourgs furent abſolument détruites, d'autres en partie, ou lézardées. Une rue entière, appelée de *Cauſſat*, diſparut avec le terrain. Les endroits où les eaux ne parurent pas avoir parvenu, ne furent pas exempts de cette calamité. Elles filtrèrent ſous terre, & pluſieurs édifices croulèrent depuis au moment qu'on s'y attendoit le moins; on fut obligé d'en abattre d'autres pour prévenir leur chute. A la pitié qu'inſpiroit la vue de ce peuple conſterné & ſans aſile, qui avec ſes meubles rempliſſoit toutes les ſalles des palais de la juſtice, tous les cloîtres des Monaſtères, où d'abord on avoit pu lui ménager un abri, vint bientôt ſe joindre la crainte de manquer de pain. Tous les moulins ſitués ſur la rivière, étoient ou détruits ou hors d'état de ſervir de long temps. L'Intendant l'avoit prévu, & y avoit pourvu de bonne heure. Du milieu des eaux, pour ainſi dire, & pendant qu'il étoit le plus occupé à ſauver ces infortunés, il donna des ordres pour faire venir des farines des villes voiſines, & étendit ſes ſoins ſur tous ceux à qui ſon ſecours pouvoit être

néceſſaire. Au travers des flots & de mille périls, il fit parvenir du pain partout où il crut que le beſoin pouvoit ſe faire ſentir. La reconnoiſſance publique donna alors à ce digne Magiſtrat le titre glorieux de *Sauveur du Peuple.* Dans les temps héroïques on lui eut élevé des ſtatues. Les dommages cauſés par cette inondation à la vi le de Montauban & à celle de Moiſſac dont une partie fut preſque ſous les eaux, montèrent à des millions, ſoit par la ceſſation des manufactures & la deſtruction des bâtimens qui y étoient néceſſaires, ſoit par la perte des maiſons, des effets & des beſtiaux de toute eſpèce. On crut qu'il faudroit des ſiècels pour remettre Montauban dans l'état de ſplendeur où il étoit avant ce cruel événement. Au moyen cependant des reſſources du commerce, ſeul en état d'opérer de pareils prodiges, & des ſecours que l'Intendant de Gourgue procura, tout ſe trouva rétabli dans peu d'années; avec cette ſeule différence, que les bâtimens détruits furent reconſtruits avec aſſez de ſolidité pour n'avoir plus à craindre un pareil malheur. En effet, peu d'années après (en 1773) dans une nouvelle inondation, les eaux montèrent de quelques pouces plus haut qu'en 1766, & ne causèrent que des alarmes, ſans aucun dommage.

Cette inondation avoit été précédée d'un hiver rigoureux, qui dura long-temps. Les fortes gêlées continuèrent pendant deux mois ſans interruption, & les vignes périrent dans le Querci, parti-

culièrement aux environs de Cahors ; nouvelle perte confidérable qu'éprouve cette ville infortunée qui depuis quelque temps ne femble deftinée qu'à de nouveaux malheurs, & que tout précipite à l'envi dans le découragement.

A peine revenue de la confternation que lui avoit caufée l'inondation du Tarn, & pas encore abfolument rétablie de fes pertes, la ville de Montauban eut à craindre d'en faire de nouvelles & bien plus douloureufes. Par un nouveau fyftème dans l'adminiftration de la juftice, plufieurs tribunaux fupérieurs furent fupprimés, d'autres créés. La Cour des Aides de Paris avoit été détruite; pareil fort menaçoit celle de Montauban.

A ces alarmes fe joignirent des troubles qu'éprouva prefque tout le royaume. La récolte donnoit les plus heureufes efpérances ; les greniers fembloient devoir fuffire à peine pour contenir les productions de la campagne, lorfque les artifans d'un monopole affreux répandoient, par de fourdes manœuvres dans les différentes villes, qu'une difette générale menaçoit la France. Le peuple, toujours irréfléchi dans fes démarches & naturellement féditieux, fe croit déjà aux prifes avec la famine au milieu des grains qui l'environnent, & fe livre aux plus grands excès. Il fe porte avec fureur dans la ville & dans la campagne, enfonce les greniers, pille les blés & les farines de minot, enlève dans les halles & dans les boutiques des Boulangers le pain deftiné à l'approvifionnement, couvre

An. 1773.

d'opprobres & de malédictions ses propres bienfaiteurs, ces commerçans dont l'industrie le garantit de l'indigence en occupant ses bras. Montauban, Moissac & Négrepelisse, étoient surtout en proie à ces violens désordres. Les troupes marchèrent contre les séditieux, & ne firent rentrer la populace dans le devoir qu'en faisant feu sur les plus mutins. Plusieurs restèrent sur la place & d'autres furent blessés.

Cependant cet événement avoit porté l'effroi dans l'esprit des Négocians. Quelques-uns d'entr'eux craignant à l'avenir ces sinistres accidens, sembloient vouloir renoncer au commerce du minot, si utile précisément pour qu'un pays n'ait point à redouter la disette des grains ou les obstacles que les inondations ou la sécheresse apportent à la moûture, parce qu'il forme dans un pays un entrepôt de farines toujours subsistant, propre à obvier à ces inconvéniens; entrepôt salutaire qui a été ouvert avec générosité dans toutes les circonstances critiques.

Le gouvernement comprit combien il étoit essentiel de redonner la sécurité & de faire renaître la confiance, en assurant surtout dans Montauban une exacte police. C'est alors que le Comte d'Esparbès (1), Commandant déjà, sous les ordres du Gou-

(1) Le Comte d'Esparbès de Lussan est né à Montauban vers 1724. D'abord Colonel du Régiment de Soissonnois, ensuite de celui de Piémont, il fut fait Brigadier en 1759, Maréchal de

verneur de la province, dans cette ville qui se glorifie de lui avoir donné le jour, fut chargé particulièrement par le Roi d'y veiller au maintien du bon ordre & de la tranquillité.

Antoine-Jean Terrai, à cette même époque, fut nommé à l'Intendance de Montauban. Ce nouvel Intendant décéla à son arrivée son amour pour les talens utiles. Antoine Soulier, natif de Montauban, avoit construit un moulinage de soie, qui par le moyen d'une mécanique très-peu compliquée & qu'un seul homme dirige sans peine, fait mouvoir quatre plantes de moulin de soie de cent soixante-huit fuseaux chacune.

Cette invention étoit d'une grande importance. Elle facilitoit la main-d'œuvre, la rendoit beaucoup moins dispendieuse, & donnoit plus d'égalité à la filure. L'Intendant saisit cette occasion d'encourager l'activité des citoyens industrieux, & obtint à l'Inventeur de cette nouvelle machine, une gratification considérable. Décerner des recompenses aux inventions des artistes; c'est préparer le germe des nouvelles découvertes. L'émulation entraîne les esprts, le génie s'enflamme, & la nature se replie sur elle-même pour fournir un aliment à sa brûlante activité.

Bientôt se forme une nouvelle branche de commerce. Il existoit depuis quelque-temps des manu-

---

Camp en 1762, Commandant à Montauban en 1770, Inspecteur des troupes de la Guienne en 1779, & Lieutenant-général en 1783.

factures de fayence à Ardus & dans Montauban même. Mais ces manufactures, encore imparfaites, ne servoient que pour la consommation de la ville, & ne dispensoient point même les habitans de recourir ailleurs pour cet objet. On s'attacha à perfectionner cette partie. On fabriqua une fayence plus solide & à l'épreuve du feu ; au coloris & au brillant de la peinture, elle réunit une forme plus élégante & plus variée. Dès lors la fayence de Montauban fut recherchée avec empressement, & il s'établit de nouvelles manufactures en ce genre.

La mort de Louis XV, arrivée à Versailles dans la cinquante-neuvième année de son âge, changea la face des affaires. Louis XVI, son arrière-petit-fils, étant monté sur le trône, rappelle les anciens Magistrats, & les alarmes que le Querci avoit conçues pour la Cour des Aides de Montauban s'évanouissent. An. 1774.

Quelque-temps après cette époque, les Montalbanois eurent une satisfaction bien douce pour des cœurs français. MONSIEUR, frère du Roi, Prince généreux & magnanime, en qui réside cet amour pour les peuples qui caractérise les Bourbons, passa à Montauban. Il fut conduit au palais épiscopal sous un dais porté par les Officiers municipaux, & il admit, à l'honneur de le haranguer, la Cour des Aides, le Chapitre & l'Académie. An. 1776.

Charles Bellet survécut peu à cet événement. Il naquit à Saint Céré vers l'an 1702, de parens dont il n'avoit rien à attendre, & qui l'abandonnèrent

bientôt après sa naissance. La nature destinoit Bellet à ne devoir tout qu'à lui-même. Admis au Chapitre de Montauban en qualité d'Enfant de Chœur, il décéla ce qu'il devoit être un jour. Aux amusemens ordinaires de l'enfance, entraîné par un attrait violent & presque invincible, il substituoit la lecture; il étoit déjà consumé par l'ardeur du savoir. Le sentiment intérieur de ses forces l'avertissoit qu'il n'étoit point fait pour la classe obscure qui sembloit l'attendre. Mais pour s'y soustraire, il crut devoir apprendre le latin, & la fortune cruelle lui ravissoit les moyens d'y parvenir. Sa louable ambition s'avisa d'un moyen qui lui réussit. Il reçut d'un Bénéficier du chapitre des leçons de la langue latine, en échange des leçons de musique qu'il lui donna. Ses progrès en ce genre furent tels qu'on devoit les attendre des heureuses dispositions qu'il avoit reçues de la nature. Mémoire heureuse, perception aisée, finesse d'esprit, goût ardent pour l'étude jusqu'à la passion même, jugement sain & réfléchi, il réunissoit tout ce qui est le gage des succès dans la carrière des lettres. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, obtint un Bénéfice dans l'Eglise de Montauban, & fut ordonné Prêtre. Zélé pour la religion, & jaloux de remplir les devoirs de son état, il consacra d'abord ses talens au ministère de la chaire. Il remplissoit cette profession avec honneur & avec fruit. Des Auditeurs choisis, qui accouroient en foule pour l'entendre, admiroient dans ses sermons une connoissance profonde

de l'écriture & des Peres, une dialectique juste & solide, & une manière d'écrire exacte & correcte. Mais une complexion foible & délicate, & les préventions que l'envie peut-être avoit fait naître sur sa manière de penser, lui firent abandonner une carrière qui lui promettoit des succès brillans. Il sembla alors se livrer en entier à la littérature. Les Académies du royaume & les Académies étrangères lui décernèrent, pour ainsi dire, à l'envi leurs palmes; & c'est presque avec ce seul secours, bien honorable sans doute, qu'il acquit les moyens de former une bibliothéque choisie & même volumineuse. La société littéraire de Montauban, encore dans son berceau, se hâta d'admettre Bellet dans son sein. Lorsque cette société fut érigée en Académie, il fut un des Académiciens nommés par le Roi. La place de Secrétaire perpétuel ayant vaqué en 1769, tous les suffrages se réunirent en sa faveur; il remplit cette place dignement. Assiduité aux séances; exactitude à porter son tribut académique; correspondance intime avec les divers corps littéraires & les savans du royaume ou de l'étranger; telles sont les qualités qui le caractérisèrent dans l'exercice de cet emploi honorable. Mais le goût pour les lettres qui étoit dans Bellet le goût dominant, ne prenoit rien sur ce qu'il devoit à la pratique & à la défense de la religion. De mœurs pures & irréprochables, d'une conduite égale, d'un caractère modéré, il présenta toujours en lui un Ministre des autels, également religieux & éclai-

ré. Les devoirs de ſon état & l'étude, firent conſtamment ſon unique occupation ; & il mena une vie douce & tranquille, parce qu'il ſut ſe ſuffire à lui-même, & qu'il n'eut jamais beſoin de recourir à ces plaiſirs bruyans que la ſociété met en uſage pour aiguiſer des ſens émouſſés. Parmi le grand nombre d'ouvrages imprimés & manuſcrits qui ſont ſortis de la plume féconde de Bellet, on diſtingue les *Droits de la religion chrétienne & catholique ſur le cœur de l'homme* en deux volumes in-12 ; ouvrage lumineux & ſolide dans lequel l'Auteur Logicien exact, Théologien érudit, Ecrivain pur & correct opère d'autant plus ſurement la conviction, qu'il réunit à ces qualités une profonde connoiſſance du cœur humain ; que c'eſt dans la nature & les ſentimens de l'homme même qu'il puiſe des armes en faveur de la religion, & qu'il établit ſon triomphe. L'Abbé Bellet avoit ramaſſé bien des matériaux pour la continuation de l'Hiſtoire Univerſelle de Boſſuet ; mais ſa mort l'empêcha de rédiger cet ouvrage important qui manque encore à la littérature.

A cette perte que fait le Querci, ſuccède un établiſſement utile, dû encore à la généroſité de l'Abbé de Latour. Sous les auſpices & par les ſoins de
An. 1778. l'Intendant de Gourgue, Louis XV avoit créé une ſociété d'agriculture à Montauban. Des cauſes particulières mirent obſtacle aux ſéances de cette ſociété, qui n'ont jamais eu lieu dans aucun temps. L'Abbé de Latour, toujours occupé du bien public, dans

dans la vue d'arracher le laboureur à sa funeste routine, de l'éclairer sur la profession la plus intéressante pour l'humanité, & d'accélérer les progrès de cet art, le soutien des sociétés & le centre des richesses de l'état, crut devoir fonder un prix d'agriculture qui seroit distribué par l'Académie de Montauban, le trois de mai de chaque année, dans une séance publique, tenue exprès pour cet objet. Ne bornant point là ses bienfaits, à l'exemple du célèbre Evêque de Noyon, il institua une fête pour le triomphe de la sagesse & des mœurs. Il laissa à la même Académie les fonds nécessaires pour adjuger des prix à deux pauvres filles d'Agriculteur de la juridiction de Montauban, dont la vertu n'auroit jamais reçu la moindre atteinte au sein même de l'indigence. St Médard.

On ne peut qu'applaudir aux intentions patriotiques de l'Abbé de Latour. Mais les prix consacrés à des systèmes sur l'agriculture, ne rempliroient-ils pas plus surement leur objet en les dispensant aux laboureurs qui se seroient distingués par leur travail & par leur industrie? On n'a peut-être déjà que trop d'ouvrages d'agriculture. « C'est, dit un Auteur (1), c'est le siècle de l'agromanie. Les cul-

(1) Discours couronné à l'Académie des Sciences, Belles lettres & Arts de Pau, en 1771, sur cette question. *Quelle est la meilleure méthode de perfectionner l'agriculture, ou de diriger les Laboureurs, ou de les laisser faire en les encourageant?* Par M. l'Abbé Teulieres, Membre de l'Académie des Belles-lettres de Montauban.

» tivateurs ſpéculatifs l'emportent par leur nombre
» ſur les cultivateurs pratiques. Du ſein aride & in-
» fertile des villes germent en foule ces leçons ab-
» ſurdes données aux laboureurs pour féconder la
» campagne. Ne vaudroit il pas mieux, ce ſemble,
» les laiſſer faire en les encourageant ? En ſuppoſant
» même qu'il fût poſſible en ce genre de ſéparer la
» théorie de la pratique, pour le faire avec ſuccès,
» il faudroit autant de méthodes qu'il y a de nuan-
» ces dans nos champs.... Quelle puérile illuſion
» de rapporter à des principes communs, d'aſſervir
» à des lois générales, de réunir enfin ſous un même
» point de vue, des opérations auſſi variées que le
» ſol de la terre qui en eſt la matière!... A peine
» ſortis de l'enceinte des villes, reſſerrés dans le
» cercle étroit de leur cabinet, les économiſtes s'é-
» rigent en légiſlateurs agraires, citent les labou-
» reurs à leur tribunal injurieux, leur propoſent des
» ſyſtèmes démentis par l'expérience journalière,
» & ſe vantent hautement d'éclairer les cultivateurs
» qu'ils trompent, d'enrichir la patrie qu'ils égor-
» gent, d'accélérer le bonheur de l'humanité dont
» ils ſe jouent... S'il en eſt toutefois qui s'appuyent
» ſur des faits pour accréditer les productions de
» leur délire préſomptueux; un petit enclos favoriſé
» de l'œil bienfaiſant du maître, garanti de l'aprêté
» des frimats, où l'art laborieux a raſſemblé tout ce
» qui peut fertiliſer la terre; tel eſt le ſiége captieux
» de leurs ſpéculations économiques...Ils s'applau-
» diſſent de leurs ſuccès, ils combinent des princi-

» pes, généralisent leurs idées & en forment le code
» imposant de leurs bizares préjugés. Ils évaluent
» enfin le produit étonnant du peu de terrain qu'ils
» ont ainsi cultivé, & ils en concluent hardiment
» que toute espèce de terre doit donner un produit
» égal. J'aimerois autant voir un voyageur inconsi-
» déré, qui s'est enrichi sur les bords du Pactole,
» s'imaginer que tous les fleuves roulent des pail-
» lettes d'or... Pour perfectionner l'agriculture,
» il faut renverser les obstacles qui s'y oppo-
» sent.... La terre manque de bras, & ceux
» qui lui restent sont engourdis par l'avilissement
» & la misère.... Celui qui nous donne du pain
» en manque pour lui-même; l'artisan de nos for-
» tunes gémit sous le poids de la pauvreté; le foyer
» des richesses est le siége de l'indigence; les artis-
» tes frivoles ont du superflu, & le laboureur n'a
» point le nécessaire... Si on le met dans une situa-
» tion à ne plus craindre d'enrichir un traitant in-
» juste & intéressé, à ne redouter ni ces impôts
» indirects qui avilissent ses productions & renché-
» rissent les objets de sa dépense, ni ces taxes ar-
» bitraires & indéterminées dont l'obscurité ne re-
» tombe que trop souvent sur lui, il envisage l'a-
» griculture comme le premier des arts, celui dont
» tous les autres tirent leur être & leur splendeur.
» Il le chérit, il s'y attache, il voudroit le trans-
» mettre à des descendans nombreux dont les bras
» multipliés grossiroient son patrimoine. Le plaisir
» si naturel à l'homme, de rester sur ses foyers,

» n'eſt plus contre-balancé par le déſir d'une vie
» moins pauvre & moins ignominieuſe. Les labou-
» reurs transfuges refuſent de ſervir plus long-temps
» la vanité & l'indolence des riches faſtueux....
» Et vous, ajoute-t il enſuite, que le rang ou la
» fortune ont placés au-deſſus du laboureur, rap-
» prochez l'intervalle que l'orgueil ou le caprice
» ont mis entre vous & lui... Honorez-le, ver-
» ſez ſur lui vos bienfaits & vos graces; & vous
» verrez inſenſiblement l'agriculture ſe perfection-
» ner, vos tréſors s'accroître, la patrie vous ren-
» dre hommage de ſon opulence, & l'humanité
» entière vous ériger des autels. »

En effet, que les recompenſes ſoient entièrement dirigées vers les opérations du laboureur; que les prix ſoient décernés à ceux qui auront atteint la meilleure culture, qui auront introduit les plus belles eſpèces de bétail, qui, à étendue égale, auront retiré un plus grand produit de leurs champs, qui auront enfin trouvé la manière d'exploiter la plus aiſée & la moins diſpendieuſe; & dès-lors la pratique donnera à l'agriculture une ſupériorité qu'on ne peut attendre des vaines ſpéculations de de nos agromanes; ſpéculations qui n'ont peut-être eu déjà que trop de ſiniſtres effets pour le Querci en particulier. Les économiſtes ont donné au commerce des grains une préférence excluſive ſur tous les autres objets de commerce que les productions naturelles du ſol peuvent former. Ils ont, ſans aucune reſtriction, préconiſé toute ſorte de défri-

chemens. Entraîné par leurs ſyſtèmes brillans & captieux, le propriétaire imprudent n'a plus voulu que du grain dans ſes champs; objet ſans doute bien intéreſſant & d'un grand rapport pour le Querci, tant que le commerce des farines de minot ſe ſoutiendra avec avantage. Mais, ſi ce commerce, par des cauſes particulières & qui ne ſont peut-être déjà que trop prochaines, vient à être ſuſpendu ou à ſe ralentir, on formera alors des regrets amers & inutiles ſur la perte des chênes, des noyers, des châtaigniers, des pruniers & des mûriers qui donnent lieu à des branches de commerce plus ſûres, d'autant plus précieuſes au cultivateur, qu'elles n'exigent preſque aucuns ſoins & aucuns frais, & qu'elles lui fourniſſent les vrais moyens d'avoir des engrais pour améliorer ſes champs.

En ſupprimant d'ailleurs la plupart de ces arbres & les prairies, on s'interdit la faculté de faire des nourritures; inconvénient qui anéantira inſenſiblement le commerce du gros & du menu bétail, & retombera ſur les manufactures des étoffes de laine & ſur les tanneries même; parties de négoce toutes eſſentielles dans le Querci, parce qu'elles ont été la baſe de ſon commerce primitif, & qu'elles appartiennent plus particulièrement à la nature de ſon ſol & à ſa ſituation. La perte des cheneviers entraînera néceſſairement auſſi la perte des fabriques de toile.

On devroit, ce ſemble, prévenir déjà cette révolution fatale, en devenant plus ſobre & plus

circonſpect pour les défrichemens. On devroit même peut être replanter tous ces arbres que l'on a arrachés avec une eſpèce d'ivreſſe & d'acharnement. Cette ſpéculation profiteroit du moins à nos neveux. La génération préſente profiteroit elle-même du rétabliſſement des cheneviers & des prairies, plus prompt à opérer & non moins néceſſaire.



CHAPITRE XII.

Adminiſtration provinciale. — Débordement du Lot. — Ouvrages publics à Cahors & à Montauban. — Lefranc de Pompignan. — Concluſion.

LA France jouiſſoit encore des douceurs de la paix. Mais envain Louis XVI, expoſe à toutes les puiſſances de l'Europe le déſir qu'il a d'en perpétuer la durée, la Cour de Londres trouble le commerce & la navigation des Français. Nos pavillons ſont inſultés par les Anglois qui prétendent à l'empire tyrannique des mers, & la guerre éclate entre ces deux Puiſſances, d'abord en Europe & enſuite en Amérique, où notre armée ſe réunit à celle de Waſington, dont la gloire rejaillit en quelque façon ſur le Querci. On croit ce Héros originaire de Saint Céré.

Les embarras de cette guerre n'empêchèrent pas Louis XVI de veiller à l'intérieur du Royaume. Il avoit déjà établi une Adminiſtration provinciale dans le Berri & le Dauphiné. Il en forma une pareille dans la généralité de Montauban; & dès-lors le Querci An. 1779. qui en fait partie fut aſſujetti à un nouveau régime. Cette Adminiſtration eſt chargée de répartir les impoſitions dans ladite province, d'en faire la

Arrêt du Conseil du 11 juillet 1779.

levée, de diriger la confection des grands chemins & les ateliers de charité. Elle est composée de dix membres de l'ordre du Clergé, de seize Gentilshommes propriétaires & de vingt-six membres du Tiers-état, tant députés des villes que propriétaires habitans des campagnes. Les dix membres de l'ordre du Clergé sont l'Evêque de Rodez, l'Evêque de Montauban, l'Evêque de Vabres, l'Evêque de Cahors & six Ecclésiastiques Bénéficiers. Les seize Gentilshommes propriétaires nommés lors de l'établissement pour être membres de l'Administration provinciale, ont été le Comte de Durfort-Boissiere; le Comte d'Adhemar; le Comte de Lastic-Saint-Jal; le Marquis de Lavalette-Parisot; le Comte de Lentillac; le Comte de Beaumont; le Baron de Lolmie; le Baron de Cieurac; Izarn; Baron de la Guépie; de la Panouse, Seigneur du Colombié; Pauliac, Seigneur de Chausseneige; le Comte de Vezins; d'Albignac, Seigneur du Triadou; Izarn, Seigneur de Frassinet; Castanet, Seigneur de Cambairac, & le Marquis de Mostuejouls. Il y a en outre une Commission intermédiaire composée de huit membres de l'Administration, de deux Procureurs-Syndics & d'un Secrétaire. Dans l'intervalle des assemblées, elle connoit de tous les objets confiés à la direction de l'Administration provinciale. Un des soins imposés encore à cette Administration est de s'occuper *des meilleurs moyens pour écarter l'inégalité & l'arbitraire, & pour établir la plus grande justice dans les répartitions, & pour la*

Arrêt du Conseil du 11 juillet 1779.

plus grande économie dans les recouvremens, & pour encourager le commerce & l'agriculture, en étendant & facilitant les communications.

Les membres de l'Administration Provinciale ont en conséquence, dans leurs différentes assemblées, proposé à l'envi leurs vues d'utilité pour toute la haute-Guienne, & ont accueilli avec empressement les instructions relatives au bien général de la province. Les Quercinois doivent leurs éloges & leur reconnoissance au zèle de Louis-Marie de Nicolai, nommé en 1776 Evêque de Cahors. Par ses soins, l'Administration a embrassé dans ses projets, tout ce qui peut intéresser le Querci; navigation du Lot, si utile pour le transport des vins & du merrain; routes de communication à réparer ou à ouvrir; commerce à encourager; ponts à construire ou à rétablir.

Le fatal arrêt du Conseil qui défendoit d'entrer les vins de Cahors à Bordeaux qu'après la Noël, & de les y laisser après le huit de septembre, avoit été retracté par un édit solennel, en 1776. Depuis cette époque, les vins étrangers peuvent être portés & déposés à Bordeaux, dans le temps & tout le temps qui sera jugé par les propriétaires le plus convenable à la vente. Mais les Bordelois rendent encore presque de nul effet les dispositions de cet édit. Ils s'arrogent le privilége exclusif de grande jauge; privilége qui nuit essentiellement au commerce du vin du Querci, en éloignant la concurrence. Les droits à payer n'étant pas plus forts pour

la grande jauge de Bordeaux que pour la petite, à laquelle cette ville prétend assujettir les habitans de Cahors, l'étranger donne la préférence aux vins Bordelois, sans avoir égard à la qualité. Cette prétention a excité les justes plaintes de l'Assemblée Provinciale qui réclame le grand principe de la liberté, le seul propre, dit-elle, à donner de l'ame & de la vigueur au commerce.

Procès-verbal de 1780.

Il s'étoit formé à Cahors, depuis plusieurs années, une manufacture d'étoffes. Les habitans de cette ville n'étoient point encore rebutés par les revers qu'ils avoient essuyés. Ils firent effort sur eux-mêmes pour trouver un aliment digne de leur activité & de leur industrie. Les premiers essais de cette manufacture furent brillans, & annonçoient de grands succès. La draperie qui sortoit de ses ateliers le disputoient aux plus célébres fabriques du royaume, & fixoient déjà l'attention de l'étranger. Cependant des causes particulières rendoient encore ce nouvel établissement peu solide, & présageoient sa ruine prochaine. M. de Nicolai, voulant la prévenir, crut qu'il étoit essentiel de favoriser cette manufacture chancellante, & de lui donner des encouragemens. Il intéressa l'Administration Provinciale pour obtenir du Gouvernement quelques secours. Il auroit été à désirer que ses vœux eussent été remplis. C'étoit sans doute le vrai moyen de réparer en quelque sorte, les échecs que les habitans de Cahors avoient si souvent éprouvés par les entraves données au commerce de leurs vins, & par les ac-

cidens ruineux & preſque conſécutifs qui les affligeoit depuis quelque temps.

Les ſoins cependant de ce Prélat pour le rétabliſſement du Pont Notre-Dame de la ville de Cahors, ne furent point auſſi infructueux. Le gouvernement accueillit les repréſentations de la Commiſſion intermédiaire pour cet objet. Dans cette circonſtance encore, les habitans de Cahors manifeſtèrent les efforts dont ils ſont ſuſceptibles, quand il s'agit du bien public, & ce que l'on pourroit attendre d'eux, s'ils étoient ſoutenus dans leurs entrepriſes par des encouragemens. Malgré la détreſſe où les jette leur mauvaiſe deſtinée acharnée, ce ſemble, à les pourſuivre, ils s'imposèrent l'obligation de contribuer pour un tiers au rétabliſſement de ce pont.

Procès verbal de 1782.

Telles étoient les meſures que prenoit M. de Nicolai, pour l'utilité générale du Querci & de la ville de Cahors en particulier, lorſqu'un affreux débordement du Lot, dont on n'avoit point d'exemple, fournit un nouvel aliment à la ſollicitude paſtorale de ce Prélat infatigable. Les poſſeſſions de la plaine des environs de Cahors entièrement dévaſtées, & ne laiſſant aucun eſpoir de récolte, le faubourg Saint George ſubmergé, les maiſons renverſées, la plupart des effets entraînés par la rivière, avoient plongé dans une miſère affreuſe un grand nombre d'habitans de la ville & de la campagne. Ils trouvèrent une abondante reſſource dans la générofité de leur Evêque, qui par ſes largeſſes

7 Mars 1783.

leur fit presque oublier ce malheur effrayant & imprévu dont ils venoient d'être accablés.

Dans la même année de ce terrible désastre, Daniel Victor de Trimond fut nommé Intendant à la place de Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois, qui lui-même avoit été nommé en 1780 à cette Intendance. Les Intendans jusqu'alors s'étoient occupés de plusieurs ouvrages publics, la plupart marqués au coin de l'utilité. Il en étoit un cependant que les vœux des habitans de Montauban sollicitoient depuis long-temps, avec d'autant plus d'ardeur, qu'il tenoit à la salubrité de l'air & à leur propre conservation. Dans le centre du faubourg de Villebourbon, des eaux fétides & stagnantes étoient souvent le germe des épidémies, imprimoient un caractère de malignité aux maladies ordinaires, & les rendoient presque toujours mortelles. Il avoit été observé que dans ces circonstances le nombre des morts de ce quartier étoit de beaucoup au-dessus du nombre des morts des autres parties du faubourg.

On avoit cru remédier au mal en comblant le dépôt de ces eaux; & il fut ordonné, en 1778, aux habitans de Villebourbon, d'y transporter les décombres des démolition ou construction des maisons. Ce moyen eût-il été rempli, auroit été insuffisant. Les eaux de ce dépôt ne proviennent pas seulement de la pluie; elles viennent de dessous terre, & les terres amoncelées n'auroient point eu assez d'élévation pour empêcher les exhalaisons des vapeurs contagieuses dans l'atmosphère. D'ailleurs il

eut été de long-temps sans exécution; les maisons de ce faubourg, surtout depuis le débordement du Tarn arrivé en 1766, sont presque toutes construites à neuf.

M. de Trimond voulant remédier, d'une manière prompte, aux inconvéniens qui résultoient de cet amas d'eaux stagnantes, a fait construire un aqueduc pour les porter dans le Tarn.

Cette rivière, depuis quelque-temps, se jetoit, avec force, sur Villebourbon. Comme on avoit éprouvé dans les derniers débordemens combien une telle direction étoit préjudiciable à ce faubourg, on y bâtit un quai, afin d'obvier aux accidens qui en étoient la suite. Mais les eaux, par des éboulemens insensibles, s'avançant encore dans les terres, à l'extrémité de ce quai, M. de Trimond s'occupe à le continuer jusqu'à une distance assez éloignée du faubourg, pour que les habitans n'aient plus rien à craindre.

Il est encore un objet que semble solliciter plus particulièrement l'utilité générale du commerce. La rivière d'Aveiron n'est navigable que depuis Negrepelisse, encore même n'est-ce qu'en hiver. On pense qu'il seroit aisé d'en faire remonter la navigation à sept ou huit lieues au-dessus, en entrant dans la rivière de Biaur, qui se décharge dans l'Aveiron, entre Najac & Laguepie, & en construisant, à cet endroit, un bassin pour y ramasser les eaux des différens ruisseaux dont ce pays est coupé. Il seroit, à la vérité, nécessaire de former des écluses, & de rompre quelques rochers qui entraineroient une dé-

***

penſe un peu conſidérable. Mais quels avantages n'en réſulteroit-il pas? La communication entière ſeroit aſſurée entre le Querci, l'Albigeois & le Rouergue. Le tranſport des denrées ſeroit moins diſpendieux, beaucoup plus prompt, & ſurtout plus aiſé dans le temps d'hiver, où les chemins, dégradés par les pluies, ſont moins praticables. Le débit du bois de la forêt de la Gréſigne, qui contient ſept mille arpens en haute-futaye, & qui eſt preſque inutile, parce que la traite du bois en eſt impraticable, ſeroit dès-lors aſſuré; conſidération importante pour le bas-Querci, où l'on eſt menacé de manquer de bois, & où indépendamment du luxe qui en augmente la conſommation, il eſt devenu, comme on l'a déjà obſervé, plus néceſſaire par le commerce des farines de minot, qui toutes deſtinées pour les Colonies exige une grande quantité de barrils, de barques & de vaiſſeaux.

Le Querci goûtant avec la France les douceurs de la paix que Louis XVI venoit de donner à l'Europe, après avoir humilié ſes ennemis & aſſuré la liberté de ſes alliés, du commerce & des mers, ſe livroit ſans meſure aux ſentimens de joie & d'allégreſſe que lui inſpiroit ſon propre bonheur & celui de la nation, ſous les auſpices de l'Auguſte Monarque qui le gouverne, lorſque la perte d'un des plus illuſtres Quercinois le force à verſer des larmes.

An. 1784. La mort du Marquis de Pompignan, dont le nom immortel ne perira qu'avec la littérature françaiſe, arriva peu de temps après. Jean-Jacques

Lefranc de Pompignan, naquit à Montauban en 1709, de Lefranc de Caix, Premier Président de la Cour Aides. Né avec les plus heureuſes diſpoſitions, un génie vaſte, une imagination brillante, il annonça preſqu'au ſortir du berceau le grand-homme. Après avoir fait ſes humanités, partie à Toulouſe & partie au Collége de Louis-le-Grand, ſous le célébre Porée, il ſuivit les écoles de droit & y prit les grades. Il ne pouvoit ſe diſſimuler que la nature l'appeloit à tenir un jour un rang diſtingué dans la république des lettres; il ne ſe refuſa point à ſes douces & impérieuſes invitations.

La poëſie ſurtout étoit en lui une paſſion forte dont il pouvoit à peine ſe défendre, à laquelle il parut ſacrifier tout juſqu'à ſon repos, ſa ſanté même, & qui lui attira une eſpèce de perſécution domeſtique. Son début fut celui d'un grand Maître. Ces pièces futiles, ces ouvrages éphémères, l'eſſai ordinaire d'un génie naiſſant & qui doute de ſes forces, étoient indignes de l'occuper même dans ſa jeuneſſe. A peine âgé de vingt-trois ans, il avoit enfanté un de nos chefs-d'œuvres dramatiques. Il partit pour Paris à l'inſçu de ſes parens, & donna la tragédie de Didon, au théâtre. Ce départ clandeſtin faiſoit craindre une de ces ſallies imprudentes qui échappent à la fougue & au bouillant de l'âge, lorſque les applaudiſſemens de la Capitale, dont la France retentiſſoit, annoncent dans le Marquis de Pompignan le ſucceſſeur des Euripide & des Racine.

Quelques années après ce ſuccès, le Marquis de Pompignan fut revêtu d'une charge d'Avocat-général à la Cour des Aides de Montauban, pour ſe diſpoſer à celle de Premier Préſident à laquelle il étoit deſtiné depuis long-temps. Il s'aquitta de cet emploi délicat & difficile avec dignité. C'eſt à l'homme de génie qu'il convient de remplir le miniſtère public, & d'être le véritable organe de la loi. Le Marquis de Pompignan démêla toujours avec adreſſe les détours ſinueux d'une éloquence vénale, proſtituée à l'injuſtice, détrompa un Magiſtrat trop facile que des ſophiſmes captieux avoient déjà prévenu, & le dirigea dans les décrets irrévocables qu'il alloit prononcer. Embraſé de la choſe publique, il dévoila les abus & les excès d'autorité, ſans crainte & ſans ménagement. On eût cru entendre Demoſthène tonnant dans la tribune aux harangues, pour la conſervation de ſon pays.

Les occupations de la magiſtrature n'affoiblirent point, dans le Marquis de Pompignan, l'amour dont il brûloit pour les lettres. Il forma dans Montauban une Société littéraire, parvint à la faire ériger en Académie, malgré les obſtacles ſans nombre dont il triompha, & publia des Odes ſacrées qui lui méritèrent le premier rang en ce genre, après Rouſſeau, avec des pièces lyriques ſur des ſujets profanes, qui aux yeux d'une critique éclairée & impartiale lui donnent peut-être quelque ſupériorité ſur Rouſſeau lui-même. On peut compter de ce nombre, l'Ode ſur la mort de Rouſſeau, l'Ode à

l'Académie

l'Académie de Marſeille & l'Ode qu'il lut à la première Aſſemblée publique de l'Académie de Montauban.

La mort de l'Abbé Lefranc, ayant laiſſé vacante la place de Premier Préſident de la Cour des Aides, le Roi, comme on l'a déjà dit, choiſit le Marquis de Pompignan pour la remplir ; ce choix fut applaudi avec une eſpèce d'ivreſſe. Les habitans de Montauban ſe mirent ſous les armes pour le recevoir, firent des feux de joie & des feux d'artifice, pendant pluſieurs jours conſécutifs ; & le Marquis de Pompignan fut obligé d'arrêter les mouvemens de leur allégreſſe pour obvier aux inconvéniens que cauſoit le concours nombreux du peuple. De tels hommages rendus à un concitoyen pendant ſa vie ; annoncent néceſſairement un vrai mérite.

Le Marquis de Pompignan ſe rendit encore plus cher à tous les peuples du reſſort, dans l'exercice important de ſa nouvelle charge. Grand ſans faſte & ſans hauteur, il accueilloit avec bonté la veuve & l'orphelin. Il avoit ſurtout le talent rare, mais bien précieux dans un homme en place, de ſe mettre au niveau de tous ceux qui recouroient à lui; talent qui décèle un eſprit ſouple, aiſé, facile, réuni aux qualités du cœur, plus eſtimables encore.

Le Marquis de Pompignan quitta cependant ſa charge pour ſe livrer en entier à ſon attrait pour l'étude, & fut reçu Conſeiller d'honneur au Parlement de Toulouſe, honneur extraordinaire, ré-

servé jusqu'à lui aux Magistrats de ce Tribunal. Il sembloit devoir se fixer, dès-lors, pour toujours, dans sa terre de Pompignan, où il avoit ramassé une bibliothéque intéressante, soit par le nombre des livres qu'elle renfermoit, soit par le choix judicieux & éclairé qui avoit présidé à cette riche collection, lorsqu'un mariage rendit sa résidence nécessaire à Paris. C'est à cette époque qu'il obtint une place à l'Académie françaife, la source malheureuse des fades plaisanteries & des sarcasmes que se permirent des Ecrivains ciniques, contre cet homme célébre, qui avoit toujours défendu les intérêts de la religion, comme il avoit défendu ceux du bon goût & de la saine littérature. Il donna au public la traduction des Tragédies d'Eschyle, & la malignité confondue se tut. Cette traduction, en effet, rend les beautés de l'original avec tant d'exactitude & de facilité, qu'on diroit, en la lisant, lire Eschyle lui-même.

Il a paru, avant la mort du Marquis de Pompignan, une édition de ses Œuvres, en 6 volumes *in*-8°. On y trouve encore une traduction en vers des Géorgiques de Virgile, remarquable par la fidélité & l'élégance; le Voyage de Languedoc & de Provence, qui inférieur à certains égards à celui de Bachaumont, l'emporte par la correction & la poësie; des discours philosophiques, où règne une saine morale, toujours éclairée du flambeau de la religion; & des Discours académiques qui présentent un Ecrivain nourri des Auteurs de l'antiquité, luttant avec courage contre le mauvais goût du siè-

cle, & digne d'être mis au nombre de nos meilleurs prosateurs. Le Marquis de Pompignan avoit fait plusieurs autres pièces de théâtre, supérieures même à la Tragédie de Didon. Mais il crut devoir renoncer à la gloire brillante qui l'attendoit encore. Ce sacrifice généreux est une preuve de la pureté de ses sentimens, & ce triomphe n'est réservé qu'à la religion. On lui attribue aussi plusieurs Remontrances adressées au Roi, où règne cette éloquence forte & mâle qu'inspire l'amour du bien public.

Montauban est donc redevable au Marquis de Pompignan, d'une Académie ; monument honorable, sans doute, pour cette ville, & qui entretiendra dans son sein l'amour de l'étude & des lettres. Mais peut-être la multitude des Académies est elle essentiellement préjudiciable à la littérature en général. Les Académies sont des tribunaux où ressortissent les productions de l'esprit humain, & des modèles qu'on s'étudie à imiter. Le génie, les talens, le goût devroient seuls en ouvrir les portes, & en diriger les opérations. Or, est-il dans la marche ordinaire de la nature, avare de ces dons précieux, qu'il y ait assez de citoyens privilégiés pour s'asseoir dans ces aréopages littéraires ? La plupart même des membres qui les composent n'ont fait dans des Collèges de province, que des études imparfaites & vicieuses, qu'ils ne se sont jamais avisé de rectifier. La foule cependant révère, avec admiration, les décrets trompeurs de ces faux Aristarques. On néglige les grands modèles ; la nature & le vrai, four-

ces essentielles du beau sont abandonnées, & l'empire de la frivolité s'étend. L'imagination se nourrit d'absurdités & de chimères; l'ame vide au milieu des objets qui l'environnent, reste dans l'indolence & dans l'inaction. On ne trouve presque plus dans nos Écrivains modernes des étincelles de ce feu divin qui saisit, transporte, échauffe, embrase, cette étendue d'esprit, cette force d'imagination, cette activité d'ame qui constitue essentiellement le génie. On n'y voit ni grandeur dans les images, ni noblesse dans les sentimens, ni justesse dans les preuves. L'éloquence énervée manque de cette vivacité d'expressions, de ces mouvemens pathétiques qui assurent le triomphe à l'Orateur. La poësie dramatique ne présente que des intrigues forcées & des vers sententieux. Des épisodes étrangers remplissent l'Épopée. L'élégie est sans sentiment, l'églogue sans naturel, & le lyrique sans ivresse. Tous les genres de littérature se dégradent, le bon goût s'éteint insensiblement, & la France, de nos jours, abonde en Academies. Le siècle de Louis XIV, le siècle du génie, en connoissoit à peine une dans ses heureux commencemens. Il semble en être de la masse des lumières & des connoissances dans une nation, comme d'un fleuve, qui en se divisant perd de sa force & de sa profondeur.

CONCLUSION.

TOUTE la suite de cette Histoire prouve, comme on l'a avancé, que le Querci, dans sa petite

étendue, autant par la variété & la ſingularité des événemens où il a eu part, que par les hommes célébres qu'il a produits, a égalé & peut-être même ſurpaſſé bien d'autres pays plus conſidérables. On y compte un Pape, quatorze Cardinaux, quarante-neuf Archevêques ou Evêques, trois Maréchaux de France, un Grand-Maître de la Maiſon du Roi, quatre Chevaliers des Ordres, & une foule d'Officiers généraux & de Guerriers d'un mérite diſtingué ; un Chancelier de France, quatre Premiers Préſidens & un nombre conſidérable de Magiſtrats, de Juriſconſultes, d'Avocats, d'Écrivains & de Négocians recommandables par leurs lumières, leurs vertus & leurs talens.

Le Querci, loin d'être déchu de ſon ancien luſtre, voit de nos jours, avec complaiſance, un grand nombre de ſes enfans courir avec éclat la carrière de l'honneur, dans l'égliſe, dans les armes, dans la magiſtrature & dans les arts.

Des troubles affreux, des révolutions preſque continuelles, des diſſentions domeſtiques, des cataſtrophes ſanglantes ont agité généralement toute cette province. Il n'eſt preſque point de lieu dans ſon ſein qui n'ait été ébranlé par de violentes ſecouſſes, & qui ne conſerve encore les traces des funeſtes déſordres auxquels il fut en proie.

L'hiſtoire manqueroit ſon but ſi elle étoit l'aliment d'une vaine curioſité. Les grands hommes que le Querci a enfantés, ne ſont point l'objet d'une admiration ſtérile. Leur exemple doit enflam-

mer l'émulation de leurs descendans & les porter sur leurs traces. La plupart des événemens calamiteux dont cette province a été le théâtre, ont pris leur source dans le fanatisme, fruit déplorable d'un zèle aveugle pour la religion. Les lumières de la philosophie ont banni au loin ce génie malfaisant que la religion elle même désavoue.

Mais n'avons-nous pas à craindre un fanatisme plus dangereux encore & non moins intolérant peut-être ? On s'arrache à un écueil pour se briser contre un autre. On se garantit des excès sacriléges qu'une fausse vertu ou une religion peu éclairée fomentent pour l'ordinaire, en secouant en entier l'empire même de la vertu & le joug de la religion, & en s'étudiant à défigurer leurs traits respectables.

Néanmoins sans la religion l'harmonie du corps politique crouleroit nécessairement. Elle apprend aux sujets à reconnoître l'autorité, aux maîtres des nations à ne point abuser de leur puissance, & à tous les membres d'un état, leur étroite obligation à remplir les devoirs que leur condition respective leur impose. Les Princes sont à ses yeux les organes & les symboles de l'Etre-Suprême; & de même qu'elle adore le ciel dans ses vengeances, & qu'elle ne mesure point l'étendue de sa puissance & de sa justice, elle respecte les Chefs de la société même dans leur courroux, & ne calcule point les degrès de l'autorité.

Le Prince que la religion anime, levant tous les jours ses mains pures vers le ciel, lui rend hommage de sa puissance & de sa couronne; tous les jours se

retraçant cette leçon, importante pour les Souverains, qu'un fameux Roi de Macedoine se faisoit répéter sans cesse, il se dit à lui-même: « *Je suis homme:* le » Monarque & les sujets, les grands & les petits » sont tous l'ouvrage du Créateur, qui leur a donné » l'être pour vivre en société; c'est l'Être-Suprême qui » a établi la distinction des rangs & des conditions. » Les Chefs des peuples ne sont que les dépositaires » de l'autorité de l'Être-Suprême, ses Interprètes & » ses Ministres. Semblables à l'Éternel qui s'est lui- » même assujetti à des lois immuables pour régir » l'univers, le Monarque est asservi aux lois fonda- » mentales de l'état. L'ordre, la justice & la paix » sont les pivots inébranlables sur lesquels doivent » rouler toutes ses démarches; & c'est pour pro- » téger la nation & non pour troubler son repos, » que le ciel a remis dans ses mains son tonnerre » redoutable.

Non, la vertu n'est pas un vain nom, une dénomination idéale. Notre cœur est ce siége brillant, où comme sur un trône élevé par les mains de la nature & soutenu par la raison, elle maîtrise nos passions & veille à notre bonheur. Des traits caractéristiques & indépendans de l'opinion la distinguent essentiellement du vice.

La conscience, cette voix immortelle de l'ame, cet instinct céleste qui nous dirige, prescrit les limites invariables qui les séparent. En juge impartial & sévère elle prononce ses arrêts redoutables au riche & au pauvre, à celui qui commande & à celui

qui obéit. C'eſt la conſcience qui dit aux Titus : « Vous aſpirez à être les maîtres du cœur de vos » ſujets & non de leur fortune & de leur liberté, » chaque jour eſt marqué par de nouveaux bien- » faits ; vous rempliſſez la tâche impoſée au trône. » La nation n'eſt point faite pour le Souverain, » mais le Souverain pour la nation..... » C'eſt la conſcience qui dit aux Nérons : « Vous abuſez de » l'autorité que le ciel vous a confiée, des flatteurs » lâches & perfides vous répétent ſans ceſſe qu'il » n'eſt point de frein à la licence & au caprice d'un » Souverain ; ce langage impoſteur & cruel eſt dé- » menti par le langage vrai & ſincère de votre cœur. » Vous êtes des monſtres dignes de l'exécration » humaine.... » C'eſt la conſcience qui dit au ſujet fidelle : « Honnore tes Maîtres & ſers tes ſembla- » bles; tu ſeras l'appui & la gloire de la ſociété...» C'eſt la conſcience qui dit au ſujet indocile & rebelle : « Tu violes la majeſté ſuprême des loix ; tes » jours ſeront ſcellés du ſceau de l'infamie, & tu » ſeras à jamais l'opprobre de ta nation.... » C'eſt la conſcience enfin qui dit à tous : « Une douce & » raviſſante ſérénité ſera le partage du citoyen hon- » nête & vertueux ; des remords cruels & dévorans » déchireront le cœur du méchant & du coupable.

FIN.

L'HISTOIRE du Querci doit être suivie de l'Histoire particulière du siége de Montauban; événement trop mémorable pour cette ville; mais auparavant on donnera, ainsi qu'on l'a avancé, le catalogue des ouvrages des écrivains du Querci, & la liste chronologique des Evêques de Cahors & de Montauban, des Premiers Présidens de la Cour des Aides & des Sénéchaux. On y ajoutera, ainsi que l'ont demandé plusieurs Souscripteurs, celle des Comtes de cette province. On ne fixera point l'année à laquelle chacun de ces Comtes a commencé de posséder le Comté. Il est impossible de le faire pour les anciens Comtes; les chartes ne contiennent rien d'assez précis sur ce qui les concerne. A l'égard des Comtes de Toulouse, qui ont succédé aux anciens Comtes du Querci, plusieurs Historiens ont déjà rempli cet objet, tels que Castel dans son histoire sur les Comtes de Toulouse; Dom Vaissette dans son histoire de Languedoc; la Faille dans ses annales de Toulouse, &

l'Auteur de l'art de vérifier les dates. Mais on n'oseroit assurer qu'ils l'aient fait avec succès, puisqu'ils ne sont pas d'accord sur le nom & le nombre des Comtes de Toulouse. Les uns confondent, par exemple, Pons I avec Raimond II, & les autres avec Raimond III. On a suivi là-dessus l'opinion qui a paru plus conforme aux chartes relatives à l'Histoire du Querci.

On insérera ensuite des notes critiques auxquelles ont donné lieu diverses questions proposées sur plusieurs faits qui méritoient une plus grande discussion, ou qui ne paroissent pas conformes à une saine critique. On examinera :

1°. *Si les Scordisques qui fondèrent la ville de Belgrade, étoient une colonie quercinoise ;*

2°. *Si les Quercinois s'unirent aux Carthaginois, pour faire la guerre aux Romains, lorsqu'Asdrubal alloit joindre son frère Annibal en Italie ;*

3°. *En quel temps la religion chrétienne a été établie dans le Querci ;*

4°. *Si Saint Génulphe a été le premier*

Evêque de Cahors, en quel temps il est venu dans cette ville, & quel a été son successeur;

5°. *Si Aimeri a été le premier Comte du Querci;*

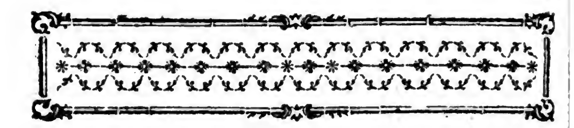
6°. *En quel temps les anciens Comtes du Querci ont été dépossédés de leur Comté, à quelle occasion, & quelles étoient leurs possessions;*

7°. *S'il reste des descendans des anciens Comtes du Querci;*

8°. *Si Gosbert a été le seul* Avoué *ou Abbé Chevalier de Moissac;*

9°. *A quelle époque ont commencé les Etats du Querci, le lieu où ils se tenoient, & s'ils s'assembloient tous les ans;*

10°. *Enfin, si ce qu'a dit Dominici de la fontaine Saint George de la ville de Cahors est digne de foi.*



CATALOGUE

Des Ouvrages des Écrivains, dont il est parlé dans cette Histoire.

JACQUES DE VIA.

Quelques Traités de Jurisprudence.

ARNAUD DE VIA.

Quelques Pièces à l'honneur de la Sainte Vierge.

LE PAPE JEAN XXII.

Publia les Constitutions appelées Clémentines.

Est Auteur de celles appelées Extravagantes.

GUILLAUME FARINIER.

Un grand nombre de bons Ouvrages,

dont il n'eſt venu juſqu'à nous qu'un Traité du change, où il eſt expliqué quel profit on peut légitimément tirer du ſimple prêt, & en quoi conſiſte principalement l'Uſure.

FORLANIER VASSEL.

Des Notes ſur la Cité de Dieu.

Des Sermons.

Quelques Traités de Théologie.

GUILLAUME DE LABROA.

Des Statuts ſynodaux.

GAUCELIN DE JEAN.

Un excellent Catéchiſme à l'uſage de ſon diocèſe.

JEAN DE CARDAILLAC.

Des Sermons pour tous les dimanches & fêtes de l'année.

Des Conférences ſynodales pour la célébration des Conciles.

Des Oraiſons pour le Sacre des Evêques.

Pluſieurs Traités des Ordres ſacrés.

BERTRAND LAGIER.

Un Traité du Schiſme.

Un Traité des Héréſies.

CLEMENT MAROT.

Un Recueil de poëſies ou pièces fugitives dans tous les genres.

Une grande partie des Pſeaumes de David, mis en rimes françaiſes; Théodore de Beze les a continués.

HUGUES SALEL.

Un Recueil de pièces fugitives, ou poëſies galantes.

Une Traduction en vers françois des douze premiers livres de l'Illiade d'Homère.

BERENGARIUS FERNANDUS.

Berengarii Fernandi, I. V. Doctoris eximii, & in Academia Tolosana Regentionum, libri quinque, &c. Tolosanæ, 1552.

JEAN DE LABARRIERE.

Des Sermons.

Les Constitutions de la réforme des Feuillans.

Deux pièces de vers à l'honneur de la Sainte Vierge & de Saint Thomas d'Aquin.

PIERRE BELLOY.

Apologie catholique contre les libelles, avis, & consultations faites, écrites & publiées par les Ligués, perturbateurs du royaume de France. Cet ouvrage fut traduit en latin, & courut toute l'Europe.

Quelques bons Traités de Jurisprudence.

FRANÇOIS ROALDÈS.

Annotationes in utrumque tum Orientis, Occidentis.

Discours des choses mémorables de la ville de Cahors.

On lui attribue une Histoire de France.

D'autres Ouvrages en grand nombre, furent remis après sa mort à M. de Launai, Professeur du Droit français, dans l'Université de Paris.

GERAUD MAYNARD.

Notables & singulières Questions du droit écrit, décises & préjugées par arrêts mémorables de la Cour Souveraine du Parlement de Toulouse, première partie, Toulouse, 1703, seconde édition, Paris, 1604.

Notables & singulières Questions du droit écrit, &c. seconde partie, Toulouse, 1605, seconde édition, Paris, 1606.

Abrégé du Recueil des arrêts de Maynard, Toulouse, 1657.

JEAN DE LACOSTE.

Iterpretatio ad Capitulum, &c. Summariæ

riæ & dictatæ in novem priores titulos libri 1. decretalium.

Recitationes ſive Commentarii in quatuor libros, inſtitutionum, priores & poſteriores.

Summaria & Commentarii, in Decretales Gregorii IX.

Une Conſultation françaiſe, ſur la queſtion, ſi l'Archidiaconé eſt incompatible avec une Cure.

Commentarius ad novellam tertiam D. Juſtiniani.

Commentarius ad novellam quintam de Monachis.

Pluſieurs Traités manuſcrits.

MARC-ANTOINE DOMINICI.

De Sudario Capitis Chriſti, liber ſingularis, *in-4°.* Cahors, *1640.*

Marci-Antonii Dominici, ad Canonem II & V, Concilii Agathenſis, & ultimum Ilerdenſis, ſive de communione peregrina Diſſertatio : in qua obiter de cenſuris Pontificiis, & deſuetudine veteris

canonicæ pœnitentiæ, *in-4°. Paris*, 1945.

Disquisitio de prærogativa allodiorum in provinciis Narbonensi, & Aquitanica quæ jure scripto reguntur, *in-4°*. Paris, 1645.

Assertor Gallicus contra vindicias Hispanicas Joannis Chiffletii, seu Historica Disceptatio qua arcana Hispanica confutantur, Francica stabiliuntur, *iu-4°*. Paris, 1646.

Familia Ansberti Rediviva sive superior & inferior B. Arnulfi Linea, contra Ludovici Cantarelli Fabri & Joan. Jaco. Chiffletii objectiones vindicata, *in-4°*. Paris, 1648.

Une Hiſtoire manuſcrite du Querci.

Quelques Mémoires manuſcrits.

ANTOINE GARRISSOLLES.

Un Recueil de Sermons ſous le titre de *Voie de Salut.*

De Christo Mediatore tractatus.

Un Poëme latin ſur le couronnement de la Princeſſe Chriſtine, Reine de Suède.

Adolphidos sive de Bello Germanico

quod incomparabilis Heros Gustavus Adolphus magnus Suecorum, Gothorum, Vandalorumque Rex, pro Germaniæ procerum & statuum libertate gessit. in-4°. Montalbani, 1649.

De imputatione primi peccati Adæ, in-4°. Montalbani, 1646.

Un Poëme latin à l'honneur des quatre Cantons protestans.

DORMUNDA.

Un Poëme en provençal sur l'hérésie des Albigeois, dédié à la ville de Rome.

JEAN DARTIS.

Commentarius in universum Gratiani decretum.

Tractatus de Beneficiis ecclesiasticis.

Une grande quantité de Traités de droit civil & canonique, recueillis par les soins de M. Doujat, son Successeur à l'Université & au Collége royal, imprimés à Paris, en un volume *in-folio*, 1656.

PIERRE YVON.

L'Impiété convaincue, en deux traités, dont le premier établit clairement l'exiſtence de Dieu, comme la première & la plus certaine de toutes les vérités, & le ſecond contient la défenſe de l'écriture ſainte, pour l'entière réfutation du livre impie de Spinoſa, nommé le *Traité Théologique-politique*, par Pierre Yvon, Paſteur de l'égliſe réformée, retirée du monde, & recueillie maintenant à Wiewert en Friſe, Amſterdam, 1781.

LOUIS MESPLEDE.

Catalania Gallia vindicata adverſus Hiſpanienſium ſcriptorum impoſturas; où il ſoutient que la tranſaction paſſée entre Saint Louis & Jacques Roi d'Aragon, eſt fauſſe, Paris, 1643.

Notitia antiqui ſtatus ordinis Prædicatorum, Paris, 1643.

Commonitorium de neceſſaria ordinis

Prædicatorum renovatione, per capitulum generaliſſimum, Cahors, 1644. Ces deux derniers Ouvrages furent réfutés par le Père Nicolai.

PIERRE DELBRUN.

Commiſſuræ Gallico-Latinæ, ou les liaiſons de la languefrançaiſe avec la latine, *in-8°*. Toulouſe, 1641. Autre édition augmentée & corrigée, *in-8°*. Toulouſe, 1644.

Le Grand Apparat français-latin, tiré de Cicéron & des meilleurs Auteurs, *in-4°*. Toulouſe, 1650, Paris, 1660 & 1669.

Amaltheum Ciceronianum, *&c.* in-12. Toulouſe, 1660.

Dictionnaire pour compoſer purement de français en latin, & de latin en grec, *in-4°*. Albi, 1674.

RAIMOND-ANTOINE DE FOUILHAC.

Pluſieurs Notes ſavantes ſur des manuſcrits de la bibliothéque du Roi.

Des Obſervations ſur la Comète qui parut en 1680.

Une Diſſertation ſur le fameux Uxellodunum.

Pluſieurs Mémoires manuſcrits pour une Hiſtoire du Querci.

ANTOINE-DADINE DE HAUTESERRE.

De Ducibus & Comitibus provincialibus Galliæ libri tres, quibus accedit liber ſingularis de origine, & ſtatu feudorum pro moribus Galliæ, in-4°. Toloſæ, 1643.

Rerum Aquitanicarum libri quinque, in-4°. Toloſæ, 1648.

Diſſertationum juris Canonici libri quatuor, in-4°. Toloſæ, 1651.

Diſſertationum juris Canonici liber quintus & ſextus, de Parochiis, deque officio & poteſtatæ Parochi, in-4°. Toloſæ, 1654.

De fictionibus juris tractatus quinque, quibus acceſſit ſolemnis prælectio ad L. cum ſocietas, ff. pro ſocio, in-4°. Pariſiis, 1664.

Brevis & enucleata expoſitio in inſtitutionum Juſtiniani libros quatuor, in-4°. Toloſæ, 1664.

Commentarius perpetuus in ſingulas decretales Innocentii III, quæ per libros V decretalium ſparſæ ſunt, in fol. Lutetiæ Pariſiorum, 1666.

Notæ & Obſervationes in XII libros epiſtolarum B. Gregorii Papæ, hujus nomine I, cognomine Magni, in-4°. Toloſæ, 1669.

Aſecticon ſivè originum rei monaſticæ libri decem, in-4°. Pariſiis, 1674.

Recitationes quotidianæ in Claudii Triphonini libros XXI. diſputationum, & varios partes Digeſtorum & Codicis, tomis V diſtinctæ, Toloſæ, 1679.

Notæ & Obſervationes in X libros Hiſtoriæ Francorum B. Gregorii Turonenſis Epiſcopi, & ſupplementum Fredegarii, in-4°. Toloſæ, 1679.

Notæ & Obſervationes in Anaſtaſium de Ritis Romanorum Pontificum, in-4°. Pariſiis, 1680.

In libros Clementinarum Commentarii,

quibus accessere sex prælectiones habitæ pro instaurandis scholis, 1680.

Ecclesiasticæ Juridictionis vindiciæ adversus Caroli Fevreti, & aliorum tractatus de abusu susceptæ, Opus Posthumum, *Parisiis*, 1703.

Commentarius perpetuus in singulas decretales Alexandri III. Pontif. Max. quæ libris V decretalium Gregorii IX continentur. Opus nondum editum.

FRANÇOIS DE HAUTESERRE.

Notæ & Animadversiones ad indiculos Eclesiasticorum Canonum Fulgentii Ferrandi Carthaginensis Ecclesiæ Diaconi, & Cresionii Affric. Cahors, 1625.

La piété des Eglises d'Orient à l'honneur de la conception de la Très-Sainte & très-glorieuse Vierge, protectrice de la France, Poitiers, 1651.

Decisiones illustrium controversiarum Majestatis & Imperii, jurisque publici summorum Principum.

Quelques pièces fugitives.

ANDRÉ MARTEL.

Un Recueil de Sermons.

Quelques Thèses de Théologie.

La Réponse à la Méthode du Cardinal de Richelieu, *in-4°*. Toulouse, 1674.

Le Papillon, Poëme, *in-4°*. Toulouse, 1685.

Plusieurs pièces fugitives en vers & en prose.

THÉODORE DE RIEUPEIROUX.

Un traité des Médailles.

L'Ame des Bêtes, poëme.

Quatre Tragédies, Méléagre, Annibal, Valerien & Hypermnestre.

Grand nombre de pièces fugitives en vers & en prose.

JEAN GISBERT.

In summam S. Thomæ Questiones juris & facti theologicæ, in-fol. 1670.

Vera idea Theologiæ cum Historia Eccle-

siastica sociatæ in-12, Toulouse, 1676, seconde édition, Paris, 1689.

Oratio gratulatoria pro Rege Incolumi, in-4°. Toulouse, 1687.

Dissertationes Academicæ Selectæ olim in Academia Tolosana propugnatæ, in-8°. Paris, 1688.

Scientia Religionis universa, sivè Christiana Theologia, Historiæ Ecclesiasticæ nova methodo Sociata, questiones juris & facti complectens, tomus primus in serie questionum juris, in-8°. Paris, 1689.

Scientia Religionis seu Theologiæ Christianæ cum Historia Ecclesiastica Sociatæ, pars prima, Deus in se unus & trinus, tomus secundus in serie questionum juris, in-4°. Paris, 1689.

Concio Academica de Vigilantia pro custodia religionis, belli præsertim tempore necessaria, in-8°. Toulouse, 1693.

Antiprobabilismus, seu tractatus theologicus, fidelem totius probabilismi staterам continens, in-4°. Paris, 1703.

SALIGNAC-LAMOTHE DE FENELON.

Aventures de Télémaque.

Dialogues des Morts, 2 vol.

Dialogues sur l'Eloquence en général, & sur celle de la Chaire en particulier, avec une Lettre sur la Rhétorique & la Poësie.

Direction pour la Conscience d'un Roi.

Abrégé des Vies des anciens Philosophes.

Un Traité de l'Éducation des Filles.

Œuvres Philosophiques ou Démonstration de l'existence de Dieu, par les preuves de la nature.

Œuvres Spirituelles, 4 vol. *in-12.*

Un recueil de Sermons.

Ouvrages en faveur de la constitution *Unigenitus* & du Formulaire.

Explications des maximes des Saints.

Instructions pastorales & Mandemens.

ANTOINE CATHALA-COTURE.

Des Mémoires.

Des Harangues.

Un Mémoire historique ſur la généralité de Montauban, inſéré en partie dans l'Etat de la France, de M. de Boulainvilliers.

Quelques Pièces fugitives en vers & en proſe.

GUILLAUME DE LAVAUR.

L'Hiſtoire ſecrète de Néron, ou le Feſtin de Trimalcion, traduit de Pétrone, avec des Remarques hiſtoriques, *in-12*. Paris, 1726.

Conférence de la Fable avec l'Hiſtoire ſainte, avec un Diſcours préliminaire, 2 vol. *in-12*. Paris, 1730.

JEAN DE MONTAUDIER.

D'excellens Mémoires.

Des Diſcours imprimés dans les Recueils de l'Académie des Jeux Floraux.

BLAISE GISBERT.

L'Art d'élever un Prince, *in-4°*. Paris, 1687.

L'Art de former l'esprit & le cœur d'un Prince, 2 vol. *in-12*. Paris, 1688.

La Philosophie du Prince, ou la véritable idée de la nouvelle & de l'ancienne Philosophie, *in-8°*. Paris, 1689.

Le bon Goût de l'Eloquence chrétienne, *in-12*, Lyon, 1701.

L'Eloquence chrétienne dans l'idée & dans la pratique, *in-4°*. Lyon, 1715. Traduction italienne, Venise, 1715, Padoue, 1717. Autre édition *in-12*. où l'on a joint les Remarques de M. l'Enfant, Amsterdam, 1728.

Plusieurs Manuscrits pour une Histoire critique de la Chaire en France depuis 1515, jusqu'en 1724, qui devoit faire cinq volumes, *in-4°*.

FRANÇOIS DE BOUTARIC.

Les Institutes de Justinien, conférées avec

le droit français, un volume *in-4°*. Toulouse, 1738, seconde édition *in-4°*. Toulouse, 1740. On trouve à la tête de l'Ouvrage une préface très-estimée ; c'est un Discours d'ouverture de l'Université.

Explication des Ordonnances sur les matières civiles, criminelles, & du Commerce de 1667, 1670 & 1673, 2 vol. *in-4°*. Toulouse, 1743.

Explication de l'Ordonnance de Blois, du Concordat, & des Institutions du droit canonique, un volume *in-4°*. Toulouse, 1745.

Explication de l'Ordonnance des donations de 1731, petit *in-4°*. Avignon, 1744; seconde édition avec l'Explication des Ordonnances postérieures de Louis XV, 2 vol. *in-4°*. Avignon, 1751.

Traité sur les libertés de l'Eglise Gallicane, petit *in-4°*. 1747, sans nom de ville ni d'Imprimeur.

Traité des Droits seigneuriaux & des matières féodales, 1 vol. *in-8°*. Toulouse, 1745; seconde édition revue, corrigée & considérablement augmentée par M***

Avocat au Parlement de Toulouſe, 1 vol. *in-4°*. Toulouſe, 1751.

CAHUSAC.

Cet Auteur a donné à la Comédie Françaiſe, deux Tragédies & deux Comédies :

Pharamond, Trégèdie ;

Le Comte Warwik, Tragédie ;

Zénéïde, Comédie en un Acte ;

L'Agérien ou les Muſes Comédiennes, Comédie en trois Actes, en vers, précédée d'un Prologue, & mêlée de quatre Divertiſſemens.

Ce fut le premier Ouvrage de Théâtre qui fut donné pour la convaleſcence du Roi.

Au Théâtre Lyrique.

Les Fêtes de Polymnie, Ballet en 3 Actes, précédés d'un Prologue. Cet Ouvrage fut dédié au Roi, & il fut repréſenté en 1745, pour célébrer la victoire de Fontenoy. Il eut trente-ſix repréſentations.

Zaïs, Opéra en quatre Actes, avec un

Prologue. Il eut trente repréſentations.

Les Fêtes de l'Hymen & de l'Amour, Ballet qui fit la clôture des fêtes données pour le ſecond mariage de Monſeigneur le Dauphin, repréſenté à Paris le 5 novembre 1748.

Naïs, Opéra pour la paix, repréſenté le 22 avril 1742, trente-ſix repréſentations.

Opéra traduit en italien, fut repréſenté à la Cour de Dreſde, avec la plus grande magnificence dans le Carnaval, 1751.

Les Amours de Tempé, Ballet en quatre entrées.

Divers Ouvrages de Littérature & Arts.

Le Traité de la Danſe, contenant l'Hiſtoire ancienne & moderne de cet Art, 3 vol. *in-12.*

Ce livre a porté au Théâtre la ſeule danſe qui paroît y être propre; il a été traduit en italien, eu allemand, &c.

Toutes les parties de l'Encyclopédie qui ont quelque rapport aux grands Spectacles de l'Europe, & en particulier tout ce qui

regarde

regarde le Théâtre lyrique, ce qui embrasse la peinture de décoration, les mouvemens des machines, les contrastes des situations, la méchanique du Théâtre & sa poëtique.

La manière nouvelle des jeux d'artifice, l'indication des exemples puisés dans l'Histoire des Arts, &c.

Dans ses Opéras, il a renouvelé la grande machine qu'on ne connoissoit plus, & il en a donné de nouvelles qui ont produit l'effet le plus surprenant. Telles que les cataractes du Nil, le débordement du fleuve, le vol & la chute du Dieu, le combat & le foudroiemens des Titans, la chute d'Abramane & l'anéantissement subit des Prêtres des Idoles.

Opéras posthumes.

Basilée en 5 Actes.

Hypsipile aussi en 5 Actes.

Les Boréades, en cinq Actes, mis en Musique par M. Rameau.

BELLET.

Les droits de la religion chrétienne &

catholique ſur le cœur de l'homme, en 2 vol. *in-12.*

La véritable Dévotion au Roſaire, 1 vol. *in-12*, dédié à la Reine.

Ouvrages couronnés en différentes Académies.

Diſcours lus dans les ſéances publiques de l'Académie des Belles-lettres de Montauban.

Pluſieurs pièces de vers.

Explication du temps de la converſion des Juifs.

LE MARQUIS DE POMPIGNAN.

Didon, Tragédie. Elle a été traduite en italien, par l'Abbé Venuti.

Les Adieux de Mars & de Vulcain.

Odes ſacrées.

Odes ſur des ſujets profanes.

Diſcours philoſophiques.

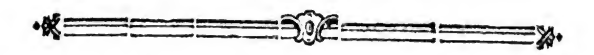
Diſcours académiques.

Voyage de Languedoc & de Provence.

Traduction en vers des Géorgiques de Virgile.

Traductions d'Eſchyle & d'autres Auteurs Grecs, Italiens & Eſpagnols.

Pluſieurs Epîtres en vers.



SUPPLEMENT

Au Catalogue des Auteurs du Querci.

LA CALPRENEDE.

GAutier de la Calprenede, Gentillhomme ordinaire du Roi. Quelques Auteurs ont prétendu qu'il étoit natif du Périgord ; mais Voltaire & plusieurs autres avec lui le font naître à Cahors, en 1612. C'est Calprenede qui mit les longs Romans à la mode. On a de lui *Sylvandre*, roman; *Cléopatre*, roman; *Cassandre*, roman ; *Pharamond*, roman ; *la mort de Mithridate*, tragédie ; *le Comte d'Essex*, tragédie ; *la mort des Enfans d'Hérode*, tragédie ; *Edouard*, tragédie.

Le Cardinal de Richelieu ayant entendu lire une de ces tragédies, dit que la pièce n'étoit pas mauvaise, mais que les vers

en étoient lâches. *Comment lâches !* s'écria la Calprenede : *Cadedis, il n'y a rien de lâche dans la maiſon de la Calprenede.* Cet Auteur mourut au grand Andeli-ſur-Seyne, en 1663.

MASSIP.

Jean-Baptiſte Maſſip, frère du brave Maſſip dont-il a été parlé dans l'Hiſtoire du Querci, & membre de l'Académie des Belles-lettres de Montauban, naquit dans cette ville en 1676. Il fut Gentilhomme du Chancelier Pontchartrain, qui le nomma Cenſeur royal, avec penſion, & lui légua en mourant une penſion viagère de cinq cents livres. Il a donné au public pluſieurs Ouvrages.

Les Fêtes diverſes, ballet.

La Coquette démaſquée, comédie en proſe, pour le théâtre italien.

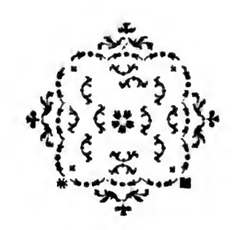
La mort d'Alexandre, tragédie.

Pluſieurs pièces fugitives, parmi leſquelles on diſtingue une Epître au Roi ſur

la maladie qui fit craindre pour ses jours, & une Epître aux Muses.

Un grand nombre de Chansons Françaises & gasconnes, d'une grande délicatesse.

Massip mourut à Montauban en 1751.



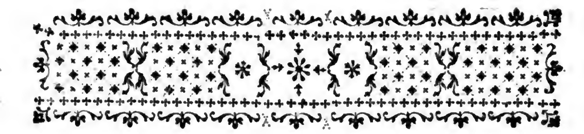


TABLE CHRONOLOGIQUE

Des Comtes, des Evêques de Cahors & de Montauban, des Premiers Présidens de la Cour des Aides, des Intendans & des Sénéchaux du Querci.

COMTES DU QUERCI.

Almeri de Narbonne, premier Comte du Querci, vers la fin du huitième siècle.
Autricus, second Comte du Querci, & en même-temps Vicomte de Turenne.
Rodulphe, troisième Comte du Querci, & en même-temps Vicomte de Turenne.
Godefroi, quatrième Comte du Querci.
Ademard, cinquième Comte du Querci.
Ademard est regardé comme le dernier

de la race des anciens Comtes du Querci. Il eſt vraiſemblable que Robert, fils de Goſbert ſon frère, a été quelque-temps Comte, puiſqu'il ſe qualifie de Vetus Comito, *dans une donnation en faveur de l'Abbaye de Beaulieu, déjà rapportée; enſorte qu'il eſt à préſumer que c'eſt ſur ce Robert que Raimond II uſurpa le comté du Querci.*

Raimond II, ſixième Comte du Querci, Comte de Toulouſe, Duc des Aquitains, & Comte d'Auvergne.

Pons I, ſeptième Comte du Querci & Comte de Toulouſe.

Raimond III, huitième Comte du Querci, Comte de Toulouſe, Prince de Gothie & Duc d'Aquitaine.

Pons II, neuvième Comte du Querci, Comte de Toulouſe & Marquis de Gothie.

Guillaume III, dit Taillefer, dixième Comte du Querci, Comte de Toulouſe, de Forcalquier & de Venaiſſin, Seigneur d'Albi & de Périgord.

Pons III, onzième Comte du Querci,

Comte de Toulouſe & Marquis de Provence.

Guillaume IV, douzième Comte du Querci, Comte de Touloúſe & de Venaiſſin. Il ſe qualifioit Comte & Duc de Toulouſe, Albi, Cahors, Rouergue, Perigueux, Carcaſſonne, Agen & Aſtarac.

Raimond IV, dit de Saint Gilles, treizième Comte du Querci, étoit Comte de Toulouſe & du Rouergue, Duc de Narbonne & Marquis de Provence.

Guillaume, Comte de Poitiers, eſt regardé comme le quatorzième Comte du Querci. Il avoit depoſſédé Bertrand de ce Comté.

Bertrand, quinzième Comte du Querci & Comte de Toulouſe. Il rentra dans ſes domaines.

Alphonſe, ſeizième Comte du Querci & Comte de Toulouſe.

Raimond V, dix-ſeptième Comte du Querci & Comte de Toulouſe.

Raimond VI, dit le Vieux, dix-huitième Comte du Querci & Comte de Toulouſe.

Raimond VII, dit le-Jeune, dix-neufvième Comte du Querci & Comte de Toulouse.

ÉVÊQUES DE CAHORS.

Saint Génulphe, en	260.
Florentius.	390.
Alithius.	406.
Saint Capuan.	440.
Boëtius.	480.
Sustratius.	533.
Maximus.	549.
Saint Maurice.	578.
Saint Urcisse.	580.
Eusebe.	627.
Rusticus.	629.
Saint Géri.	636.
Agarnus.	673.
Saint Ambroise.	742.
L'Anonime.	756.
Aymatus.	770.
Antgarius.	82.0
Etienne.	822.
Guillaume.	876.

Geraud.	887.
Saint Gausbert.	900.
Bernard.	997.
Deodatus.	1028.
Foulques.	1060.
Geraud II.	1068.
Bernard II.	1089.
Etienne II.	1093.
Geraud III.	1096.
Guillaume II.	1113.
Geoffroi.	1129.
Guillaume III.	1130.
Geraud-Hector IV.	1148.
Guillaume IV.	1199.
Guillaume V de Cardaillac.	1207.
Pons Dantejac.	1235.
Geraud V de Barasc.	1236.
Barthelemi.	1250.
Raimond de Cornil.	1280.
Sicard de Montaigu.	1294.
Raimond Pauchel.	1301.
Hugues Geraldi.	1312.
Guillaume VI de Labrou.	1316.
Bertrand de Cardaillac.	1325.
Robert Waldeby.	1361.

Jean.	1368.
Bec de Caſtelnau.	1370.
François de Cardaillac.	1389.
Guillaume VII d'Arpajou.	1407.
Jean II Dupui.	1431.
Jean III de Caſtelnau.	1435.
Louis d'Albret.	1461.
Antoine d'Allemands.	1466.
Guichard d'Aubuſſon.	1475.
Antoine d'Allemands.	1477.
Antoine II de Luſech.	1493.
Germain de Ganay.	1511.
Charles-Dominique de Carret.	1514.
Louis de Carret.	1514.
Aloys de Carret.	1514.
Paul de Carret.	1524.
Alexandre Farnaiſe.	1554.
Pierre de Bertrand.	1557.
Jean IV de Balaguier.	1564.
Antoine IV d'Ebrard de St. Sulpice.	1576.
Simeon-Etienne de Popian.	1601.
Pierre Habert.	1627.
Alain de Solminihac.	1637.
Nicolas de Sevin.	1660.
Louis-Antoine de Noailles.	1678.

Henri-Guillaume le Jay. 1681.
Henri de Briqueville de la Luzerne. 1693.
Bertrand-Jean-Baptiſte-René du Gueſclin. 1741.
Joſeph-Dominique de Cheylus. 1766.
Louis-Marie de Nicolaï. 1776.

EVÊQUES DE MONTAUBAN.

Bertrand Dupui, en 1317.
Guillaume de Cardaillac. 1319.
Jacques. 1357.
Bernard. 1359.
Bertrand de Cardaillac. 1360.
Arnaud de Peirarede. 1361.
Pierre de Taleiran de Chalais. 1368.
Bertrand Robert de Saint Geal. 1380.
Gerard Dupui. 1403.
Raimond de Bar. 1405.
Gerard Feiditi. 1425.
Pierre de Cottines. 1426.
Bernard de Laroche de Fontenilles. 1429.
Aimeric de Roquemaurel. 1445.
Bernard du Roſier. 1450.
Guillaume Deſtempes. 1452.

Jean de Batut de Montrosier. 1455.
Jean de Montalambert. 1470.
George de Viguerie. 1484.
George d'Amboise. 1489.
Jean d'Auriolle. 1492.
Antoine d'Auriolle. 1516.
Jean Desprès de Montpesat. 1516.
Jean de Lettes. 1539.
Jacques Desprès. 1556.
Henri Desprès. 1589.
Anne de Murviel. 1589.
Pierre de Bertier. 1652.
Jean-Baptiste-Michel Colbert. 1674.
Henri de Nesmond. 1687.
François-Joseph de Nettancourt de Haussonville-Vaubecourt. 1703.
Michel de Verthamon de Chavagnac. 1729.
Anne-François-Victor le Tonnelier de Breteuil. 1762.

PREMIERS PRÉSIDENS.

Jacques de Buisson d'Aussonne, en 1643.
François de Buisson d'Aussonne. 1670.
Lefranc de Caix. 1689.

Louis Lefranc.	1718.
Jean-Jacques Lefranc.	1745.
Amable-Gabriel-Louis-François de Malartic de Montricoux.	1757.
Antoine-Dominique de Pulligneu.	1776.

INTENDANS.

La Marguerie, en	1635.
Foulé.	1638.
Du Bousquet.	1641.
Jacques Charreton.	1642.
Machaut.	1655.
Meillan.	1657.
Hotman.	1660.
Claude Pellot.	1663.
Guillaume de Seve.	1670.
Denis Faideau.	1673.
Nicolas-Joseph Foucault.	1675.
Nicolas Dubois.	1683.
Urbain Legoux-de-la-Berchere.	1685.
Henri Lambert d'Herbigni.	1692.
Claude-Joseph Sanson.	1694.
Felix Lepelletier-de-la-Houssaye.	1698.
Gaspard-François Legendre.	1700.

Jean-Baptiste-Louis Laugeois. 1715.
Louis-Basile de Bernage. 1720.
Pierre Pajot. 1724.
Briçonnet. 1740.
Gaspard-César-Charles l'Escalopier. 1740.
Antoine Chaumont-de-la-Galaisiere. 1756.
Charles-André de Lacoré. 1759.
Alexis-François de Gourgue. 1761.
Antoine-Jean Terray. 1773.
Pierre-Charles Meulan d'Ablois. 1780.
Daniel-Victor de Trimond. 1783.

SÉNÉCHAUX.

Pierre de Rabastens, Sénéchal du Querci pour le Comte de Toulouse, en 1202.

Doats Alamans, Sénéchal du Querci pour le Comte de Toulouse, en 1249.

Philippe de Villafavosa, Sénéchal du Querci & d'Agenois, en 1257.

Guillaume de Baignols, Sénéchal d'Agenois & de Querci pour Alphonse, Comte de Poitiers & de Toulouse, en 1261.

Les Procureurs-fondés de ce Sénéchal

posèrent cette même année, les premiers fondemens de la ville de Villefranche en Périgord, sur les ordres du Comte de Toulouse.

Jean d'Argervillar, Sénéchal d'Agenois & du Querci, en 1267.

Henri de Boudevillar, Sénéchal d'Agenois & du Querci, en 1270.

Pierre de Salicibus, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord, du Limousin & du Querci, pour le Roi de France, en 1272.

Jean de Viliette, Sénéchal d'Agenois & du Querci, en 1274.

Simon de Metedune, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1281.

Pierre de Barber, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1285.

Raimond de Bruli, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1288.

Il est appelé dans certains actes, Radulphus de Bruli.

Elie de Caupéne, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord, du Limousin & du Querci, en 1291.

Il avoit pour Lieutenant, Geraud de Sabanac.

Guichard

Guichard de Marziaco, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1295.

Guido Caprari, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1297.

Il fit bâtir la même année la ville de Montcrabier, en Périgord.

Geraud Flotte, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1298.

Jean d'Areblai, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1307.

Selon Belleforet il étoit frère de Pierre d'Areblai, Chancelier de France, créé Cardinal en 1316, par Jean XXII.

Jean Briandi, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1314.

Jean-Bertrand Baron, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1315.

Guillaume de Tholose, *Valet du Roi d'Angleterre*, étoit son Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1319.

La qualité de Valet, *que prend Guillaume de Tholose, dans l'acte du jour de l'Ascension de cette année, par lequel il accorde aux habitans de Cazals les privilèges dont ils jouissent aujourd'hui, en vertu du*

pouvoir qui lui avoit été donné par Guillaume de Montagut, Sénéchal du Duché de Guienne, ne signifie autre chose que Prétendant à la Chevalerie. *Ainsi on voit dans le Roman de Raoul par Gasse, que le jeune Richard, Duc de Normandie, étoit appelé* Valeton, *n'ayant pas encore reçu l'ordre de Chevalerie, à cause de son jeune âge. Cette qualité étoit comme celle de* Damoiseau, *qu'on portoit aussi avant celle de* Chevalier.

Aimeri de Crozo, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1324.

Jordain de Lubere, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1329.

Pierre de Marmande, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1335.

Henri Do de Montinhac, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1343.

Guillaume de Montefalcone, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord & du Querci en 1344.

Arnaud d'Hespagne, *Chevalier*, Seigneur, de Montespan, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1354.

Il avoit pour Lieutenant Guillaume Vassal, Chevalier, *Seigneur de Fraissinet.*

On ne doit pas confondre les *Lieutenans* des Sénéchaux de ce temps-là avec les *Vices-gérens.* Ceux-ci étoient des Conseillers de robe longue, chargés de rendre la justice au nom des Sénéchaux, & sont désignés ordinairement dans les actes par la qualité de *Clericus.*

Geraud de Jauline, *Chevalier*, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1359.

Il prend dans ses lettres la qualité de Capitaine, d'autorité du Roi, entre le fleuve d'Olt & la Dordogne.

Hélie de Pomies, Sénéchal du Périgord & du Querci, en 1361.

Thomas de Walkafara, Sénéchal du Querci pour Edouard, Prince de Galles, en 1364.

Jean de Beaulieure, Sénéchal du Querci, en 1369.

Dans l'acte de la prestation de serment du 7 décembre de cette année, il prend *le titre de Lieutenant-général ès parties de France, pour le Roi d'Angleterre, Seigneur d'Irlande & d'Aquitaine.*

Gaucelin de Vairols, Sénéchal du Querci, la même année 1369.

C'est ce Sénéchal qui fit proclamer dans Cahors la confiscation du Duché de Guienne, en faveur du Roi de France, & qui avec Arnaud Donadei, Juge Mage du Querci, tint ses assises au lieu de la Rode, *le 14 février 1369.*

Patrice de Château-Giron, *Chevalier*, Sénéchal & *Capitaine-général* en Querci, en 1378.

Manaut de Barbasan, Sénéchal du Querci, en 1382.

Il est le père du fameux Guillem-Arnaud de Barbasan, qui rendit de si grand services au Roi Charles VII & acquit le titre glorieux de Chevalier sans reproche.

Guichard de Ulphe, Sénéchal du Querci, en 1400.

Amalric de Severac, Sénéchal du Querci, pour Louis Duc d'Orléans, en 1413.

Il étoit fils d'Alzius de Severac, Seigneur de Beaucaire, & de Marguerite de Campendu, Dame de Saleles. Il demeura jeune sous la tutelle d'Amauri de Severac, Ar-

chidiacre d'Albi, son oncle. Dès qu'il fut en âge, il entra au service où il se distingua & devint enfin Maréchal de France.

Ramond de Salagnac, Sénéchal du Querci, en 1419.

Pons de Roset, Sénéchal du Querci, en 1429.

Jean Roger de Commenge, Chevalier, Vicomte de Couserans, Chambellan & Conseiller du Roi de France, Sénéchal du Querci, en 1433.

Jean de Carmaing, Seigneur de Négrepelisse, & de Launiac, Sénéchal du Querci, en 1439.

Pierre de Ramon, sieur de Falmon & Maître-d'Hôtel du Roi, Sénéchal du Querci, d'Agenois & de Gascogne, en 1467.

Il fut député aux Etats généraux tenus à Tours en 1468.

Riumas, Sénéchal du Querci en 1469, pour Charles, Duc de Guienne.

Jean de Ruffet, Seigneur de Fresnai, Conseiller & Chambellan du Duc de Querci, la même année 1469.

Guinot de Lausiere, Conseiller, Cham-

bellan & Maître-d'Hôtel du Roi, Sénéchal du Querci, en 1483.

C'est de ce Sénéchal que parle André de la Vigne, dans la description qu'il a faite du voyage de Charles VIII au royaume de Naples, sous le titre du Verger d'honneur, *lors qu'il dit :*

De tout certain fut maître & Capitaine,
Un personnage, d'excellence hautaine,
Qu'on appeloit lors Guinot de Lausiere.

Ramond de Cardailhac, Baron de Cardailhac, Seigneur des Châtellainies de Saint Cirq, Biars & Cieurac, Conseiller & Chambellan du Roi, Sénéchal du Querci en 1491.

Jacques de Cardailhac, fils du précédent Sénéchal du Querci, en 1500.

Jacques de Genouillac, dit Galiot, Chevalier, Seigneur d'Assier, de Capdenac & de Montrichart, Grand-Maître & Capitaine général de l'Artillerie, Conseiller & Chambellan ordinaire du Roi, puis grand Ecuyer de France, étoit Sénéchal du Querci en 1517.

Jean de Genouillac, Seigneur de Vaillac, fut son Lieutenant.

François de Genouillac, fils de Jacques, Conseiller & Chambellan du Roi, Sénéchal du Querci en 1532.

Antoine de Pelegrin, Sieur du Vigan, fut son Lieutenant.

François de Genouillac, ayant été tué à la bataille de Cérisolles, son père reprit la charge de Sénéchal.

Antoine de Cruffol, Ecuyer, Vicomte d'Uzès, Sénéchal du Querci, en 1545.

François de Seguier, *Chevalier*, Seigneur de la Gravière, Villaudrit & Lamotte-Majouse, Sénéchal du Querci, en 1559.

N. Vaillac, Sénéchal du Querci en 1560.

Antoine Gilibert de Cardailhac, Seigneur & Baron de Cardailhac, Seigneur de Saint Sernin, la Capelle-Marival, Chevalier de l'Ordre du Roi, Sénéchal du Querci en 1570.

Dominici, dans son Histoire manuscrite du Querci, dit avoir vu un acte passé

par l'ayeul de cet Antoine Gilibert de Cardailhac, dans lequel il ſe dit deſcendre de la maiſon des Comtes de Toulouſe; & Dominici aſſure que cette branche des Cardailhac eſt une des plus anciennes, ayant vérifié la généalogie à dix-ſept mâles de père en fils.

Cet Hiſtorien écrivoit vers le milieu du dernier ſiècle.

Jean de Vezins, Seigneur del Rodier-Charri, Capitaine de cent hommes d'armes, ſous la charge du Marquis de Villars, Sénéchal du Querci en 1576.

Ce Vezins eſt le même que celui qui ſignala ſa bravoure lors de la priſe de la ville de Cahors par Henri IV, & dont les Mémoires de Sulli parlent avec éloge. Ses deſcendans ont été appelés *Charri-Vezins*, ainſi qu'il conſte d'un état de la généralité de Montauban, dépoſé à Montauban dans la bibliothéque de l'Abbé de Latour, pour les diſtinguer du Marquis de Vezins, dit *Levezon*, maiſon du Rouergue. On ne doit pas confondre ces *Charri-Vezins* avec les deſcendans de Charri, le premier Meſtre-de-Camp des

Gardes-françaises, qui étoit de la Gascogne, au rapport des Historiens du temps.

Jean de Morlhon, Sieur de Sanvença de Belcastel & des Joannies, Sénéchal du Querci, en 1581.

Bertrand-Ebrard de Saint-Sulpice, Capitaine de Gendarmes, frère Puiné d'Antoine Ebrard de Saint-Sulpice, Evêque de Cahors, fut fait Sénéchal du Querci en 1584, & peu après du Rouergue.

Gui de Toucheboeuf, Lieutenant de la compagnie des Gendarmes de Charles de Biron, Amiral & depuis Maréchal de France, étoit Sénéchal du Querci en 1587.

Pons de Lausieres-Themines-Cardaillac, Sénéchal du Querci en 1589.

Il fut fait ensuite Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des Gendarmes & Maréchal de France.

Lauzières, fils du précédent, Marquis de Themines, Baron de Puicornet, Seigneur de Monluc & depuis Maréchal de France, Sénéchal du Querci en 1610.

Ce Lauzières ayant été tué au siége de Montauban, en 1621, le Maréchal de Thémines, son père reprit la Charge de Sénéchal du Querci.

Pons-Charles de Thémines, neveu du Maréchal de Thémines, Sénéchal du Querci en 1627.

Comme il étoit en bas-âge lorsqu'il fut pourvu de la charge de Sénéchal, le Comte de Cabreret, son oncle, exerça cette charge par commission jusqu'à ce qu'il fût majeur & qu'il fût reçu au Parlement de Toulouse.

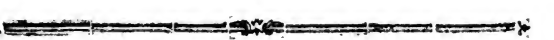
Emmanuel Galiot de Lostanges de Sainte-Alvère, Sénéchal du Querci en 1655.

Cette chage a été depuis héréditaire dans cette maison, & a passé successivement sur la tête d'Emmanuel II, de Louis I, de Louis II & de Henri de Lostange, Marquis de Sainte-Alvere, qui la possède aujourd'hui.



NOTES CRITIQUES

SUR L'HISTOIRE DU QUERCI.



I.

Les Scordiſques qui fondèrent la ville de Belgrade en Allemagne, étoient-ils une Colonie quercinoiſe ?

IL eſt certain qu'il a exiſté autrefois un peuple, nommé *Scordiſques*, au confluent du Danube & de la Save, où eſt aujourd'hui la ville de Belgrade, peuple belliqueux qui ſe rendit redoutable aux Romains, défit entièrement le Conſul Caton (1), & ſe répandit comme un torrent dans les provinces de l'empire juſqu'à la mer adriatique, où s'arrêta ſon impétuoſité.

La difficulté eſt de déterminer ſi les Scordiſques étoient une Colonie quercinoiſe.

On ne peut guères revoquer en doute que

(1) Florus, liv. 32, c. 3.

les Scordiſques ne fuſſent une nation gauloiſe d'origine. Juſtin (1) nous apprend formellement que les Scordiſques étoient un reſte des Gaulois, échappés à la déroute de Delphes : « Après les malheurs, dit-il, que les Gaulois » eſſuyèrent à la guerre de Delphes, où ils » eurent plus à ſouffrir de la colère des Dieux » que des armes des ennemis, ayant perdu » Brennus leur chef, ils s'enfuirent épouvan- » tés, partie en Aſie & partie dans la Thrace, » d'où ils s'en retournèrent dans leur pays par » le même chemin qu'ils étoient venus. Quel- » ques-uns cependant s'établirent au confluent » du Danube & de la Save, où ils prirent le » nom de *Scordiſques*. Mais les Tectoſages étant » venus à Toulouſe, leur ancienne patrie, & » ayant été frappés de la peſte, ne recouvrè- » rent la ſanté qu'après que ſur les réponſes » des augures, ils eurent jeté dans le lac » de Toulouſe, tout l'or & l'argent qu'ils » avoient rapporté de leurs guerres & de leurs » ſacriléges. » *Namque Galli bello adversùs Delphos infeliciter geſto, in quo majorem vim numinis quàm hoſtium ſenſerant, amiſſo Brenno duce, pars in Aſiam, pars in Thraciam extorres fuge-*

(1) Juſtin Liv. 32, c. 3.

rant. Inde per eadem vestigia quà venerant, antiquam patriam repetivere. Ex his manus quædam in confluente Danubii & Savi consedit, SCORDISCOSQUE se appellari voluit. Tectosagi autem, quum in antiquam patriam Tolosam venissent, comprehensique pestiferâ lue essent, non priùs sanitatem recuperavere, quàm aruspicum responsis moniti, aurum argentumque bellis sacrilegiisque quæsitum in Tolosensem lacum mergerent.

Rollin (1) lui-même s'exprime ainsi : « Il » reste à parler de la guerre contre les *Scordisques*, nation gauloise d'origine, mais transplantée sur les bords du Danube. Leurs pères avoient autrefois accompagné Brennus » au pillage du temple de Delphes. Après » l'horrible désastre qui dissipa cette armée, » les débris s'en séparèrent en diverses contrées. Une partie vint s'établir vers le confluent du Danube & de la Save, c'est-à-dire, » *dans le pays où est aujourd'hui Belgrade*, & » prit le nom de *Scordisques*.

Il paroit incontestable, d'après ces autorités, que les Scordisques étoient une nation gauloise d'origine, & les mœurs de ce peuple viennent encore à l'appui de ces autorités. Les Historiens qui parlent des Scordisques, les dé-

(1) Hist. Rom. tom. IX, pag. 153.

crivent, faisant périr leurs prisonniers par le feu, ou les étouffant par la fumée, se portant à ces excès dont le seul récit fait frémir, d'éventrer les femmes grosses, d'arracher la vie, tout-à-la-fois, aux mères & à leurs fruits, & buvant dans le crane de leurs ennemis. « Cette dernière pratique, observe Rollin (1), » étoit usitée chez les Gaulois. » *Nihil interim per id omne tempus residuum crudelitatis fuit in captivos sævientibus, litare Diis sanguinem humanum, bibere in ossibus capitum, & hujuscemodi ludibrio fœdare mortem tam igni quàm fumo, partus quoque gravidarum extorquere tormentis. Sævissimi omnium Thracum* Scordici *fuere* (2).

Mais par les Scordisques, Gaulois d'origine, doit-on entendre les Quercinois? Les Historiens gardent là-dessus, il est vrai, un profond silence; cependant toutes les probabilités se réunissent pour établir cette opinion. Il est certain d'abord que ces *Scordisques* étoient un des peuples Gaulois qui accompagnèrent les Tectosages dans leurs conquêtes de la Grèce, & conséquemment ce devoit être un peuple dépendant de la domination d'Ambigat & voisin des Tectosages. Or les Quercinois étant à cette

(1) Hist. Rom. tom. IX, pag. 154.
(2) Florus, liv. 3, c. 4.

époque de la domination d'Ambigat, puisqu'ils faisoient partie de la Gaule celtique, & n'étant séparés des Tectosages que par la rivière du Tarn, il est donc plus probable qu'ils sont les *Scordisques* dont parlent les Historiens, que toute autre nation de la Gaule.

Cette probabilité semble se changer en certitude, si on fait attention au mot de *Scordici*, qui ne s'éloigne guère du mot de *Caturci*, auquel il a été sans doute substitué ou par la faute des copistes, ou par l'altération qu'éprouvent ordinairement les noms propres dans des pays étrangers. L'amour de la patrie est profondément gravé dans le cœur de tous les hommes. Tous les pleuples que la force ou la nécessité ont obligé de chercher des établissemens dans des terres éloignées, ont conservé avec soin le souvenir du pays qui les avoit vus naître. Ils ont donné, pour la plupart, leur nom aux nouvelles régions qu'ils ont habitées, afin de conserver par là les traces de leur origine & la mémoire de leurs ayeux.

Cette attention n'échappa point aux Tectosages, soit dans cette expédition, soit dans celles qui la suivirent. Ils conservèrent leur nom dans les établissemens qu'ils firent en Allemagne & dans la Gallogrèce, où on les retrouve plus de quatre cents ans

après (1). Leur exemple fut vraisemblablement suivi par les *Scordisques*, lorsqu'ils s'établirent au confluent du Danube & de la Save ; & on doit chercher par conséquent un peuple dans la Gaule, dont le nom se rapporte à celui-là. Or, il n'en est point absolument qui y ait plus de rapport que le nom de *Caturci* ou *Cadurci*.

Ainsi en ramenant sous un même point de vue toutes ces différentes raisons ; la certitude que le Querci étoit enclavé dans la Gaule celtique ; l'apparence presque certaine que les Quercinois accompagnèrent les Tectosages dans leurs conquètes de la Grèce ; les fortes conjectures que le mot de *Scordici* a été substitué à celui de *Cadurci*, & l'impossibilité où l'on est de trouver dans la Gaule un autre peuple auquel ce nom puisse convenir ; tout prouve avec assez de vraisemblance que les *Scordisques* établis au confluent du Danube & de la Save étoient une colonie quercinoise, & par une voie de conséquence nécessaire que les Quercinois ont été les premiers Fondateurs de la ville de Belgrade, aujourd'hui capitale de la Servie, puisque cette ville n'a commencé d'exister

(1) L'an 563 de Rome, ils furent défaits par le Consul M. Manlius Vulso.

ter qu'après l'établissement de ce peuple au confluent du Danube & de la Save. Aussi est-ce le sentiment adopté par le savant Dominici & par l'Auteur d'une profonde dissertation sur cette matière, lue dans une Séance publique de l'Académie des Belles-lettres de Montauban.

Le goût des Quercinois pour les établissemens dans les terres étrangères ne doit pas surprendre. On lit dans l'Histoire d'Espagne (1), qu'une troupe considérable d'habitans de Cahors suivit Alphonse de Navarre, Roi de Castille & de Léon dans la guerre contre les Sarrasins, & qu'ils s'arrêtèrent ensuite en Espagne, où ils rebâtirent en partie la ville de Pampelune en 1127.

(1) Turquet, liv. 9.



NOTE II.

Les Quercinois s'unirent-ils aux Carthaginois pour faire la guerre aux Romains, lorsque Asdrubal alloit joindre son frère Annibal en Italie ?

L'HISTOIRE nous apprend que, lorsque Asdrubal passa dans les Gaules pour aller secourir son frère Annibal occupé à faire la guerre en Italie, il fit une diligence extraordinaire dans sa marche qui fut plus prompte qu'on n'avoit osé l'espérer, parce que les Auvergnats & d'autres nations Gauloises, non-seulement favorisèrent sa route, mais encore fortifièrent ses troupes par des gens de guerre : *Plurimum (1) in eam rem adjuvit opinio Annibalis quòd & si ea æstate transiturum in Italiam fratrem crediderat, recordando quæ in transitu nunc Rhodani, nunc Alpium, cum hominibus locisque pugnando per quinque menses exhausisset, haud quaquam tam facilem maturumque transitum expecta-*

(1) Tit. Liv. liv. 27.

bat; ea tardius movendi ex hybernis causa fuit. Cæterùm Asdrubali & suâ & aliorum spe omnia celeriora atque expeditiora fuere: non enim receperunt modò Arverni eum, deincepsque aliæ Gallicæ atque Alpinæ gentes, sed etiam secutæ sunt ad bellum.

Or depuis que les Auvergnats avoient assujetti les Authunois, dont la vaste domination dura très-peu, les Querçinois suivirent toujours leur faction, & furent leurs cliens ou confédérés. On en voit une preuve évidente dans la délibération que prirent les états des Gaules, assemblés pendant le siége que César faisoit de la ville d'*Alexia*, capitale des *Mandubii*, aujourd'hui Alise dans l'Auxois, près de Flavigni, de choisir un certain nombre d'hommes pour le secours que Vercingetorix demandoit, & dans laquelle il fut dit que les Auvergnats & leurs cliens, au nombre desquels les Querçinois sont compris, fourniroient un secours de trente-cinq mille hommes: *Dum hæc* (1) *ad Alesiam geruntur, Galli, concilio principum indicto, non omnes, qui arma ferre possent, (ut censuit Vercingetorix,) convocandos statuunt; sed certum numerum cuique civitati imperandum; ne, tanta multitudine confusa, nec moderari, nec discernere suos, nec frumentandi rationem habere possent; im-*

(1) Cæsar, de Bello Gallico, lib. 7.

perant Æduis, atque eorum clientibus, Segusianis, Ambivaretis Aulercis Brannovicibus, millia xxxv; parem numerum Arvernis, adjunctis Eleutheris CADURCIS, *Gabalis, Velaunis, qui* SUB IMPERIO ARVERNORUM *esse consueverunt.*

On prouve encore ce fait par l'ordre que donna Vercingetorix, Auvergnat de nation, aux Rouergats & aux Quercinois, de ravager le pays des Volces Arecomiques, dont Nimes étoit la métropole : *Altera* (1) *ex parte Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios; item Ruthenos* CADURCOSQUE *ad fines volcarum depopulandos mittit.*

Toutes ces autorités ne permettent point de douter que les Quercinois ne suivissent constamment la faction des Auvergnats, & qu'ils ne fussent leurs cliens ou confédérés. On doit donc en inférer que les Quercinois furent employés dans le renfort donné à Asdrubal, lorsqu'il alloit joindre son frère Annibal en Italie. Cette conséquence est d'autant plus naturelle, que Tite-Live, déjà cité, marque expressément qu'avec les Auvergnats il y avoit encore d'autres nations Gauloises. Ces autres nations Gauloises devoient nécessairement être les peuples attachés au parti des Auvergnats,

(1) Cæsar, *Ibid.*

& qui ne l'abandonnèrent jamais, tels que les Quercinois, dont le caractère brave & belliqueux se portoit volontiers à ces sortes d'expéditions. D'ailleurs ils étoient de tous les cliens ou confédérés des Auvergnats, dont parlent les Historiens, le plus à portée de secourir Asdrubal, à son passage d'Espagne en Italie, pour vaincre la résistance qu'il avoit à craindre de la part des Volces Arécomiques, comme l'avoit éprouvée Annibal, onze ans auparavant.

Il est vrai que certains Auteurs (1), prétendent que la domination des Auvergnats sur les Arécomiques remonte à l'époque de l'entrée d'Annibal dans les Gaules. Si cette assertion étoit certaine, la dernière raison employée pour établir que les Quercinois ont dû plus particulièrement que les autres confédérés, se trouver dans le renfort donné à Asdrubal, tomberoit d'elle-même, & seroit de nulle valeur pour établir la proposition avancée.

Mais ce sentiment est dénué de preuve, ou, pour mieux dire, en quelque façon contredit par l'Histoire même. Strabon (2), qui parle

(1) Histoire critique de la Gaule Narbonnaise, pag. 68 & suiv.

(2) Géogr. liv. 4.

de la domination des Auvergnats, dit qu'ils avoient d'abord commencé de l'étendre jusqu'à Narbonne, qu'ils l'avoient ensuite poussée jusqu'aux confins des Marseillois, & qu'ils avoient aussi subjugué les peuples qui étoient situés entre les Pyrénées & le Rhin; mais il ne parle pas du tout des Volces Arécomiques. De même le passage de César, déjà rapporté à l'occasion du siége d'Alise, ne présente aucunes traces de la domination des Auvergnats sur ce peuple. Or César forma le siége d'Alise l'an 702 de Rome, c'est-à-dire, 52 ans avant J. C., & Strabon étoit contemporain de l'Empereur Tibère, mort l'an 38 de l'Ere chrétienne. Auroient-ils manqué l'un & l'autre de parler de la domination des Auvergnats sur les Volces Aréocomiques, si elle eût existé depuis l'entrée d'Annibal dans les Gaules, c'est-à-dire, depuis l'an 536 de Rome, 218 ans avant Jésus-Christ?

Il est certain au contraire que du temps de César les Volces Arécomiques n'étoient point soumis aux Auvergnats. C'est un fait dont ne permet pas de douter la conduite de Vercingetorix, qui, selon César, l'année avant le siége d'Alise avoit ordonné aux Rouergats & aux Quercinois de ravager le pays des Volces Arécomiques, pays assujetti déjà depuis long-temps à la puissance des Romains. Ces

derniers (1) en devinrent les maîtres après la victoire remportée par le Consul Q. Fabius Maximus, sur les Saliens, gouvernés alors par le Roi Teutomal, qui avoit mis dans ses intérêts les Auvergnats, gouvernés par Bituit ; victoire que ce Général des Romains remporta l'an 633 de Rome, 121 ans avant Jésus-Christ, dans une plaine située au confluent de l'Isère & du Rhône, & qui décida du sort des Saliens & de leurs alliés.

Il résulte de tous ces témoignages que les Arécomiques ne paroissent jamais avoir été sous le pouvoir direct des Auvergnats, ou que s'ils leur ont été soumis pendant quelque temps, ce n'a pas été du moins à l'époque du passage d'Asdrubal en Italie. Tite-Live, qui avoit déjà présenté dans le plus grand détail les difficultés qu'avoit essuyées Annibal de la part de ce peuple, auroit-il manqué d'observer que le passage avoit été plus aisé pour Asdrubal qu'on n'avoit lieu de l'attendre, parce que les Auvergnats, qui favorisèrent sa route, avoient les Arécomiques sous leur domination ? Au contraire, il se borne à dire, comme on l'a vu dans l'endroit de cet Historien, rapporté

(1) Cæsar, *ibid.* liv. 1, Vell. Paterc. liv. 2, c. 10. Florus, liv. 3, c. 1, Hist. de la ville de Nimes, pag. 451.

plus haut, que le paſſage fut plus facile & plus prompt qu'Aſdrubal ne l'eſpéroit, parce que les Auvergnats & d'autres nations Gauloiſes, non-ſeulement le reçurent, mais encore le ſuivirent pour faire la guerre. Par conſéquent les Auvergnats voulant favoriſer le paſſage du Rhône à Aſdrubal, & l'aider de leurs gens de guerre, ont dû plus particulièrement leur donner pour renfort les Qercinois leur confédérés, comme plus à portée de ſe joindre à lui pour rendre inutile l'oppoſition qu'il avoit à craindre de la part des Volces Arécomiques.



NOTE III.

En quel temps la Religion Chrétienne a-t-elle été établie dans le Querci ?

L'ÉPOQUE de l'établiſſement de la Religion Chrétienne dans le Querci, eſt un des points eſſentiels ſur leſquels notre Hiſtorien paroit encore avoir gliſſé trop légérement. Il eſt vrai que l'opinion commune eſt que Saint Martial, un des ſoixante-douze Diſciples de Jéſus-Chriſt, fut le premier qui prêcha l'Evangile dans la ville de Cahors, & qu'il dédia la principale égliſe à Saint Etienne.

Les partiſans de cette opinion s'étayent ſur la ſeconde épître de ce Saint, que quelques Auteurs néanmoins eſtiment ſuſpecte, ſur la tradition, ſur les anciennes chartes de pluſieurs égliſes, comme de celle de Limoges, où ſe trouvent les actes de ſa vie, ſur le légendaire de l'égliſe de Cahors, & plus particuliérement encore ſur les mémoires de l'égliſe de Notre-Dame de Rhodez, qui atteſtent que Saint Martial fit préſent du ſang du premier Martyr, à Toulouſe, Bourges, *Cahors*, &c. ;

autorités qui prouvent que la Religion Chrétienne a été prêchée dans le Querci vers l'an 46, sous l Empereur Néron.

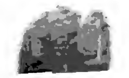
D'un autre côté on lit dans les actes de la translation de Saint Martial (1), que ce Saint après avoir prêché l'Evangile, avoit laissé des Evêques dans toutes les églises, *Episcopos per omnes ecclesias disposuit*; & cependant on ne trouve absolument aucun Evêque de Cahors jusqu'au temps de Valerien & de Gallien, vers l'an 260. De sorte que d'après ce témoignage, il semble, ou que Saint Martial n'a point porté l'Evangile dans le Querci, ou que s'il l'a fait, ce n'a été que sous l'empire de Dèce, avec plusieurs autres compagnons, ainsi que l'a prétendu Gregoire de Tours (2). Un ancien martyrologe de l'église de Viviers, observe encore que Saint Martial vivoit avec ses deux compagnons Alpien & Astulien, du temps de Maximien, cinquante-quatre ans après Dèce, & qu'il a été enterré à un quart de lieue de la Ville, ajoutant que ce Saint Martial est le même que celui de Limoges : *Martialis autem ille fuit Lemovicus & in civitate Lemovica vixit*

(1) On les trouve dans les archives des l'église de Limoges.

(2) Chap. 28, liv. 1.

cum duobus Præsbyteris Alpiniano & Aſtuliano temporibus Maximiani.

Quelques fortes que paroiſſent ces autorités, pour détruire l'opinion de ceux qui prétendent que la Religion Chrétienne a été prêchée dans le Querci vers le milieu du premier ſiècle, néanmoins il ſemble qu'on ne peut, ſans témérité, la révoquer en doute. Tertulien qui vivoit vers l'an 199, long-temps avant Gregoire de Tours, dit en termes exprès, dans ſon livre *Contra Judæos*, que diverſes parties des Gaules, avoient déjà reçu, de ſon temps, la foi Chrétienne. Ce témoignage ſeul paroît déciſif pour mériter une entière créance au martyrologe de Limoges, qui indique l'époque préciſe à laquelle Saint Martial vint prêcher dans les Gaules, l'âge auquel il mourut, & combien de temps il y demeura: *Apud Aquitaniam provinciam, Galliæ civitate Lemovicis, natalis Sanctiſſimi Martialis, qui unus ex ſeptuagintaduobus diſcipulis electus magnum meritum ad prædicationis officium cum Petro Apoſtolorum Principe complevit; poſtea vero jubente Domino Aquitaniam convertit, qui virgo electus ab ipſo, & plenus Sancto Spiritu aſſumptus eſt cum magna gloria & indicibili ad cœlos, quinquageſimo nono ætatis ſuæ anno, Epiſcopatus autem vigeſimo-octavo, Olimpiadis vero ducenteſimo-decimo-ſecundo, & In-*



perii Vespasiani Cæsaris tertio anno, & post resurrectionem Domini Quadragesimo. Omnes vitæ hujus anni ita suppurantur : annos impleverat quindecim ante baptismum, tres permansit cum Domino & quinquè cum Petro Hierosolimis, septem in Antiochia, Romæ verò anno mansit. In Aquitania per viginti octo annos in Episcopali ministerio ad finem usque perseveravit, ubi ecclesiam Sancti Stephani Levitæ Protomartyris consecravit, *temporibus Neronis & Stephani Ducis.*

Ce martyrologe nous apprend d'une manière claire & précise que Saint Martial vint en Aquitaine un an après que Saint Pierre eut établi son siége à Rome, c'est-à-dire vers l'an 46 de Jésus-Christ, puisque suivant Baronius, Saint Pierre institua l'Eglise Romaine, la troisième année de l'empire de Claude, c'est-à-dire, l'an 45 de Jésus-Christ, & un an auparavant le départ de Saint Martial.

Il est plus difficile de déterminer en quelle année Saint Martial dédia l'église *Saint Etienne de Cahors*. Mais il paroît vraisemblable de rapporter cette dédicace à la même année de celle de l'église de Limoges, que l'on présume avoir été faite l'an 56 de Jésus-Christ, sous l'empire de Néron.

Selon les actes de l'église de Rodez, Saint Martial ne vint pas seul dans la Gaule ; Saint



Amadour & sa femme Véronique l'accompagnèrent. *Beatus Martialis*, est-il dit dans ces actes, *cum Beato amatore, uxore Veronica quæ familiaris Beatæ Virgini fuerat & aliis multis condiscipulis Aquitaniam intravit de sanguine beati Stephani secum ferens.*

Nicolas Bertrandi (1) prétend encore que Saint Sernin passa avec Saint Martial à Roquamadour (petite ville du Querci) & qu'ils y opérèrent plusieurs miracles: voici ses paroles: *Beatus Saturninus per locum Rupis Amatoris cum beato Martiale transitum faciens multa inibi miracula paulò ante martyrium operatus est.* Mais on ne peut guères concilier le sentiment de Bertrandi, à ce sujet, avec un ancien martyrologe qui met le martyre de Saint Sernin, sous l'empire de Dèce, conformément à l'opinion de Grégoire de Tours; au lieu qu'il paroît certain que Saint Martial vivoit du temps même des Apôtres, long-temps auparavant: *Eodem die*, lit-on dans ce martyrologe, *natalis Sancti Saturnini Martyris* qui temporibus Decii *in Capitolio ejusdem urbis à Paganis tentus, eò quòd ad ejus præsentiam omnes obmutefacti nullum sacrificantibus ex more possent dare responsum, tauro*

(1) Gestes Toulousains, au chapitre de Marcellus, cinquième Roi de Toulouse.

ad victimam præparato funibus religatus est; quo vehementiùs stimulato à summa capitolii arce per omnes gradus præcipitatus capite colliso, excussoque cerebro & omni corpore dilaniato dignam Christo animam exhalavit cujus nunc sacrum corpus in ecclesia condigno honore veneratur.

Il est donc constant que Saint Martial doit être regardé comme le premier qui, avec Saint Amadour, a porté la connoissance de l'évangile dans le Querci, vers le milieu du premier siècle. Ce fait est assez prouvé, malgré l'obscurité qu'ont répandue sur cette matière les Ecrivains, dont le zèle indiscret & mal entendu pour rehausser la vie des premiers Fondateurs des diverses églises, les a fait remonter au temps de J. C. ou des Apôtres; ensorte qu'au lieu de soixante-douze Disciples dont la tradition est reçue, ils en ont supposé une multitude innombrable, & pour colorer leur systême ont inventé dans leurs actes des noms de Rois, absolument inconnus dans l'Histoire. Ainsi dans la vie de Saint Martial, voit-on un Sigebert, Roi de Bordeaux, & dans celle de Saint Sernin, un Antonin, Roi de Toulouse; êtres entièrement chimériques, & qui n'ont eu de réalité que dans l'imagination de ces légendaires apochryphes.

NOTE IV.

Saint Genulphe a-t-il été le premier Evêque de Cahors ? En quel temps est-il venu dans cette ville, & quel a été son successeur ?

LES actes de la translation de Saint Martial, déjà cité, selon lesquels cet Apôtre des Gaules établit des Evêques dans toutes les églises; *per omnes Ecclesias episcopos disposuit ;* les conversions que fit Saint Amadour, dans le Querci, après lui, & qui selon les manières de parler allégoriques en usage dans ces temps reculés, ont été représentées par les bêtes féroces qu'il chassa, & qui ont été opérées, sans doute, sous la conduite de quelque Pasteur ; enfin le peu de vraisemblance que l'Evangile ayant été prêché dans le Querci, vers le milieu du premier siècle, ce pays soit resté environ deux cents ans sans Evêque, tout porte à croire que la ville de Cahors a eu des Evêques avant Saint Genulphe.

I. Saint Genulphe a-t-il été le premier Evêque de Cahors ?

Cependant comme on n'a que des présomption vagues sur cette matière, & qu'aucun

monument ne nous a laissé le souvenir d'aucun Evêque de Cahors avant Saint Genulphe, on a toujours regardé cet Evêque comme le premier qui a occupé le siége épiscopal de Cahors.

II. En quel temps est-il venu à Cahors ?

Tous les actes de cet Evêque se réunissent pour dire qu'il vint dans les Gaules du temps de l'Empereur de Déce & du Pape Xiste II. Il est même un Ecrivain qui observe que c'étoit la onzième année du Pontificat de ce Pape. Mais il est évident que c'est une erreur manifeste & qu'on a pris à l'égard de Xiste II, les mois pour des années. En effet, Baronius a démontré que ce Pontife n'a régné que onze mois & dix-huit jours environ l'an 260, & néanmoins l'Empire de Déce finit en l'an 254, 6 ans auparavant l'exaltation de Xiste II.

Il n'est donc pas possible que Saint Genulphe soit venu dans les Gaules dans le temps de l'Empire de Déce & du Pontificat de Xiste II. On a confondu sans doute Valerien avec Déce. Cette équivoque vient de ce que la persécution de Valerien est appelée, par plusieurs Auteurs, la persécution de Déce, à cause que ce dernier en fut l'auteur & que l'autre ne fit que la continuer, tout comme la persécution de Galere Maximin, qui n'est qu'une continuation de celle de Dioclétien & de

Maximien

Maximien eſt ſouvent enſuite appelée la perſécution de Dioclétien. C'eſt donc ſous l'Empereur Valerien, temps auquel Xiſte II étoit Pape, & non ſous l'Empereur Déce, que Saint Génulphe vint à Cahors.

Lacroix fait ſuccéder immédiatement Exupere, Rhéteur, à Saint Génulphe; & cela ſur une aſſez foible conjecture tirée de ces vers d'Auſone: III. Quel a été ſon ſucceſſeur

Decedens placidos mores tranquillaque vitæ
Tempora, prædives finiſti ſede Cadurca.

Lacroix prend le mot *ſedes* pour le ſiége épiſcopal. Il s'étaye des Auteurs qui l'ont pris dans ce ſens, & il en conclut qu'Exupere a été Evêque de Cahors. La meilleure manière, ſans contredit, d'interpréter les Auteurs, eſt de les expliquer par eux-mêmes; or dans Auſone, le mot *ſedes*, n'eſt jamais pris ailleurs pour le ſiége épiſcopal, & y eſt ſouvent employé pour le lieu où l'on termine ſes jours, ou pour le lieu où l'on a enſeigné.

C'eſt dans cette acception qu'en parlant, par exemple, d'Æmilius-Magnus-Arborius, Profeſſeur à Toulouſe, qui enſeigna à Conſtantinople, où il mourut, Auſone emploie le mot *ſedes*:

In patriam sed te sedem ac monumenta tuorum
Principis Augusti restituit pietas.

. . . .

Communis patria est tecum mihi sorte potentis
Facti, Tholosam nactus es sedem Scholæ.

Aussi est-ce dans ce sens que l'a entendu Fouillac, qui rapporte qu'Exupere, Précepteur des enfans de Dalmatius, enseigna la Rhétorique à Cahors.

D'ailleurs, ajoute Dominici qui a adopté ce sentiment : « Ce qui m'oblige à conclure » qu'Exupere n'a jamais été Evêque de Cahors, » c'est la qualité de riche que lui donne Ausone. Les Evêques de ce temps n'avoient » point de grands revenus, & il n'étoit pas » même permis aux Chrétiens de donner aux » églises. »

Dès qu'on ne peut pas, avec une certaine probabilité, mettre Exupere au nombre des Evêques de Cahors, il n'en est point qui ait succédé immédiatement à Saint Génulphe ; ensorte qu'il y a eu un interstice de près de cent-vingt ans, soit que, dans le temps des persécutions, les Evêques eussent été chassés, ou qu'ils n'osassent point remplir leur ministère. Florentius est le seul que l'on voie avec certitude occuper le siége épiscopal de Cahors, après Saint Génulphe ; & c'est vers l'an 390, que l'on peut fixer son épiscopat.

NOTE V.

Aimeri a-t-il été le premier Comte du Querci ?

IL est évident que long-temps avant Aimeri, il y avoit des Comtes de Cahors. On met de ce nombre Dioscorus & Maurinius. On en voit la preuve dans la vie de Saint Génulphe & dans celle de Saint Géri, Evêques de Cahors : *Interea*, est-il dit dans la légende de Saint Génulphe, *cùm hæc agerentur venit quidam homo & nuntiavit DIOSCORO COMITI* quòd duo Magi in urbe *advenissent à partibus Romæ*, &c. & dans celle de Saint Géri : *qui percunctantes vel cujus esset vel quam ob causam currerent, audiverunt ab ipso MAURINI COMITIS esse*, &c.

Les grandes annales de France rapportent aussi qu'à cause de la tyrannie d'Ebroin, Maire du Palais, les pays d'Auvergne, *Querci*, Périgord & autres d'Aquitaine, établirent sur eux des Seigneurs en titre de *Ducs & de Comtes*.

Mais de ces Comtes, ceux qui l'ont été tant que le Querci a été sous la domination des Romains, comme Dioscorus du temps de Saint

Genulphe & Maurinius du temps de Saint Géri, n'étoient, à proprement parler, que des Commandans de troupes ou des Gouverneurs de Province, sous les ordres même des Empereurs. C'est à leur imitation sans doute que les Gots, après s'être rendus maître du Querci, établirent aussi un Gouverneur à Cahors; car il est plutôt à présumer que le mot *Franculus*, inséré dans la monnoie d'or, frappée dans cette ville de leur temps, & dont on a déjà parlé (1), est le nom du Gouverneur que celui du Monetaire. Les autres Comtes établis à l'occasion de la tyrannie d'Ebroin n'étoient encore que des Seigneurs particuliers de villes; aussi sont-ils appelés ordinairement, *Comes civitatis* (2).

C'est à Charlemagne qu'il faut rapporter l'établissement des Comtes qui eurent l'administration d'une province entière, à l'instar des Proconsuls & des Préteurs Romains, avec cette différence que ceux-ci n'avoient point l'administration des finances, & n'étoient point chargés du payement des troupes, de leur habillement & de leur subsistance. Il y avoit, sous chaque Gouverneur, un autre Magistrat appelé *Questeur*, préposé pour ces différens ob-

(1) Tom. 3. pag. 113.

(2) *Sidonius lib. 7. ep. ad Graecum.*

jets. Tous ces Magiſtrats rendoient compte au Sénat, de leur adminiſtration, au lieu que les Ducs & Comtes français n'en rendirent bientôt à perſonne, & réunirent l'adminiſtration de la juſtice, des finances & des troupes. D'ailleurs le Magiſtrat Romain ne gouvernoit qu'un an, & nos Comtes furent d'abord créés pour un temps illimité. Ou plutôt ces Comtes parurent être formés ſur les modèles des Comtes qu'établit dans l'empire l'Empereur Verus, qui après la fin de la guerre créa des Rois, & des Comtes au rapport de Capitolin (1): *Confecto bello regna Regibus, provincias Comitibus ſuis diſtribuit.*

C'eſt ainſi que Charlemagne, à ſon retour d'Eſpagne, créa Roi d'Aquitaine ſon fils Louis, depuis Empereur, dont venoit d'accoucher ſa femme, Hilkegar, fille d'Hildebrand, Roi de Suève ; & comme il étoit encore enfant, il lui donna des Evêques, des Abbés & des *Comtes* pour gouverner ſon état.

Le Continuateur d'Aimon rapporte le nom des Comtes que Charlemagne établit dans chaque province d'Aquitaine. Cet Empereur, dit-il, donna pour Comte au Berri, *Humbert*; au Poitou, *Albon*; au Perigord, *Vidbord*; à l'Au-

(1) Vie de l'Empereur Verus.

vergne, *Iterius*; au Velai, *Bellus*, au pays Touloufin, *Chorfon*; au Bordelais, *Seguin*; à l'Albigeois, *Aimon*; & au Limoufin, *Votgarius* (1). La même création eft rapportée dans la grande chronique de Saint Denis.

Mais on ne voit ni dans cette chronique, ni dans le Continuateur d'Aimon, aucun Comte pour le Querci, quoique ce pays foit de l'Aquitaine. Philomena (2), Hiftorien de l'Empereur Charlemagne, vient au fecours, & nous apprend clairement que Charlemagne, après avoir pris la ville de Narbonne qui étoit occupée par Martaud, Roi des Sarrafins, voulant recompenfer les grands fervices qu'un Chevalier de ce pays, nommé *Aimeri*, neveu de Rainerius Laufuna, lui avoit rendus pendant ce fiége, lui accorda la troifième partie de la feigneurie de cette ville, & qu'il lui donna encore le gouvernement de Beziers, Maguelone, Uzès, Nîmes, Arles, Avignon, Orange, Lyon, Carcaffonne, Rodez, *Cahors*, Colioure, Gironde & Barcelonne. Or, la prife de Narbonne étant de l'an 791 (3),

(1) Liv. 5, c. 1.

(2) *Gefta Caroli Magni Regis & Imperatoris, de captione Carcaffonnæ & Narbonnæ civitatum.*

(3) Hieronimo Zurita en fes indices d'Arragon.

c'est-à-peu-près à ce temps qu'on peut dire qu'Aimeri fut créé Comte du Querci ; & conséquemment cet Aimeri est le premier des anciens Comtes du Querci, que créa l'Empereur Charlemagne.



NOTE VI.

En quel temps les anciens Comtes du Querci ont-ils été dépossédés de leur Comté ? A quelle occasion ? Et quelles étoient leurs possessions ?

I. En quel temps les anciens Comtes du Querci ont-ils été dépossédés ?

LES Comtes du Querci, d'abord amovibles, dévinrent bientôt héréditaires comme les autres Comtes du royaume. C'est à ce titre, selon les apparences, qu'après Autricus II, Comte du Querci, qui vivoit vers l'an 820, comme il conste de l'acte d'échange, consenti entre Pepin, Roi d'Aquitaine, & Antgarius, Evêque de Cahors (1), ce Comté, ayant appartenu à Rodulphe, vers l'an 825, passa à Godefroi, son fils, vers l'an 841, & ensuite à Adhemarus ou Adhemar, son petit-fils, vers la fin du neuvième siècle.

Si l'on en croit certains Auteurs (2), Adhemarus est le dernier des anciens Comtes de cette province. Cependant dès que Robert,

(1) *Vid.* Tom. 2, pag. 377.
(2) Dominici, Hist. man. du Querci.

mal-à-propos appelé Gosbert (1), & frère d'Adhemarus, & non ſon neveu, prend la qualité de *Vetus Comito*, dans une donation faite en faveur de l'Abbaye de Beaulieu, où il s'exprime ainſi: *Ego* (2) *in Dei nomine Robertus* Vetus Comito *donavi, non. ſeptemb. anno X Rege Rodulpho regnante* &c.; il s'enſuit que ce Robert doit être mis au nombre des anciens Comtes du Querci, & qu'il eſt le dernier de la race de Rodulphe qui a poſſédé ce comté.

Mais à quelle époque les anciens Comtes ont-ils été dépouillés de ce comté? Cette queſtion paroît juſqu'ici avoir été diſcutée avec peu de ſuccès. Certains Auteurs (3) ſemblent ſuppoſer qu'avant même Adhemarus, les anciens Comtes du Querci avoient été dépoſſédés, puiſqu'ils diſent que Raimond I, Comte de Toulouſe, étoit en même-temps Comte du Querci. D'autres (4) diſent, au contraire, que ce n'eſt que ſous Pons I, que le comté du Querci paſſa aux Comtes de Toulouſe.

Premièrement aucun monument authentique

---

(1) Tom. 1, pag. 109.
(2) Dominici, l. 3, c. 5.
(3) Art de vérifier les dates, pag. 737.
(4) Annales de Toulouſe, tom. 1, pag. 105.

ne vient à l'appui de ces différens sentimens ; & plusieurs actes incontestables démontrent au contraire que les deux opinions sont fausses. En effet, il est impossible que Raimond I ait été Comte du Querci. La donation faite à l'Abbaye de Beaulieu, par laquelle Robert frère d'Adhemarus, se dit *Vetus-Comito*, est de la dixième année du règne de Raoul, c'est-à-dire de l'an 936 ; & Raimond I, dès l'an 852, est qualifié de Comte de Toulouse & de Querci (1). Il est donc hors de doute que c'est une erreur. En reculant même la naissance de Robert jusqu'à l'année 852, à laquelle Raimond Comte de Toulouse est qualifié de Comte de Querci, Robert auroit été âgé de quatre-vingt-quatre ans, lorsqu'il consentit cette donation où il se qualifie de *Vetus Comitò*. A quel âge donc peut-on supposer qu'il ait possédé le comté ?

La fausseté de l'opinion des Historiens qui prétendent que c'est Pons I, Comte de Toulouse, qui s'empara du Comté du Querci, n'est pas moins aisée à démontrer. On voit une donation faite l'an 932, à l'Abbaye de Beaulieu, par Flotard, Vicomte de Cahors, de la race des anciens Comtes, dans laquelle

(1) L'art de vérifier les dates, pag. 737.

il qualifie Raimond de Comte & de son Seigneur.

De terrenis igitur & caducis atque transitoriis rebus unumquemque summopere necesse est gaudia æterna mercari..... quam ob rem in Christi nomine ego Flotardus Vice-comes Caturcorum civitatis, necnon & conjux mea Adalberga una cum consilio RAIMUNDI COMITIS ET SENIORIS NOSTRI.... Cedimus ad monasterium *qui vocatur Bellus-locus... Hoc est mansos nostros tres qui sunt in Comitatu Caturcensi....* Facta hæc cessio in mense martio anno sexto Rodulpho *Rege regnante anno quoque Dominicæ Incarnationis DCCCCXXXII. S. Raimundi Comitis*, &c. Or Pons I, ne fut Comte de Toulouse qu'en 944, & d'ailleurs ce Pons ne portoit point le nom de Raimond. Il s'ensuit donc que la donation faite par Flotard, ne peut convenir à Pons I, d'aucune manière. Elle ne peut s'adapter non plus à Raimond I, on l'a déjà démontré; elle doit donc s'adapter à Raimond II, qui étoit Comte vers l'an 823.

Ce qui a induit sans doute en erreur les Historiens, à cet égard, c'est que Raimond II portoit le nom de *Pons*. Catel le prouve (1) dans les titres qu'il rapporte où Raimond s'é-

(1) Hist. des Comtes de Toulouse.

nonce ainsi: *Ego Raimundus qui & Pontius Primarchio & dux Aquitanorum ;* & voilà pourquoi l'Auteur de l'art de vérifier les dates (1) confond Pons I avec Raimond III, qui sont cependant deux Comtes différens ; ensorte que Pons I succéda à Raimond II, & Raimond III à Pons I (2).

II. A quelle occasion? Il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer à quelle occasion les Comtes de Toulouse s'emparèrent du Comté du Querci. Les monumens du temps & les Historiens ne sont d'aucune ressource pour éclaircir cette question. L'Auteur de l'Art de vérifier les dates, qui attribue, comme nous l'avons observé, à Raimond I, la réunion du Comté du Querci au Comté de Toulouse, dit seulement que ce Raimond *joignit au Comté de Toulouse le Comté du Querci* (3). L'Auteur des annales de Toulouse, qui prétend que ce n'est que sous Pons I que se fit cette réunion, convient formellement qu'on ignore *à quel titre Pons I acquit le Comté du Querci* (4).

On ne peut donc, à cet égard, que former

(1) Pag. 737.

(2) Annales de Toulouse, tom. 1, Hist. des Comtes de Toulouse, Dominici.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

des conjectures. Il est vraisemblable de croire que Raimond II, Comte de Toulouse, abusant de la foiblesse du gouvernement, sous la minorité de Charles-le-simple, & trouvant le Comté du Querci à sa bienséance, l'usurpa, ainsi qu'il usurpa plusieurs terres dans la Guienne, après avoir battu les Normands qui l'infestoient, d'où il se fit appeler Duc des Aquitains. Cette présomption est fondée sur l'histoire même qui nous apprend que déjà depuis quelque temps, à cette époque, ceux qui étoient pourvus de quelque gouvernement, sous le titre de Duc, Marquis & Comte, tenoient par héritage au préjudice du droit du Souverain, ce qu'ils ne possédoient auparavant que par commission, donnant les moindres terres de leur juridiction à leurs confidens, d'où sont venus les Barons, Châtellains & autres petits Vassaux.

III. Quelles étoient leurs possessions?

Il paroît que la juridiction des anciens Comtes du Querci s'étendoit sur tout le pays connu sous le nom de Querci; c'est-à-dire, qu'elle avoit pour limites le Limousin, le Rouergue, l'Auvergne, l'Agenois & le Périgord; ou pour mieux dire, leur juridiction embrassoit tout ce qui autrefois formoit le diocèse de Cahors. A l'égard des possessions particulières qu'ils avoient en propre, & non comme Souve-

rains, on peut s'en former une idée par la lecture des chartes rapportées dans le second volume (1). On y voit en particulier qu'ils étoient Seigneurs de la vicomté de Turenne, & qu'ils avoient la propriété d'un nombre considérable de terres, puisqu'ils en disposent librement par des testamens ou des donations.

(1) Tom. 2, pag. 377 & suivantes.



NOTE VII.

Reste-t-il des descendans des anciens Comtes.

ADHEMARUS, cinquième Comte du Querci, avoit pour frères Dragon, Robert, Gosbert, Boson & Odolric. On en trouve la preuve évidente dans une concession de certaines terres assises dans le Querci & dans le bas-Limousin, faite en faveur de Saint Pierre de Beaulieu, par Gosbert & Bitburge sa femme, pour l'ame de Robert, son père, de Boson & d'*Adhemarus*, comme aussi d'Odolric & de Robert, ses frères : *Ista vero omnia*, est-il dit, dans cet acte (1), *supra conscripta, seu prænominata Deo Salvatori omnium & Sancto Petro offerimus in stipendia vel usum Monachorum, pro animis nostris & anima patris nostri Roberti, & animabus* fratrum nostrorum Bosoni & Adhemari, nec non etiam Odolrici seu & Roberti; *& animis nepotis nostri Bosoni, verùm etiam & Joannis, ut ante tribunal æterni judicis veniam*

(1) Extrait du Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu.

mereamur adipisci.... Signum Gosberti & uxoris ejus Bitburgis qui cessionem istam fieri vel affirmare rogaverunt, &c.

Ces quatre frères d'Adhemar, Gosbert, Boson, Odolric & Robert ont dû former différentes branches. Flotard, qui prend la qualité de Vicomte de Cahors, étoit d'une de ces branches, puisque dans la donation qu'il fait avec Aldebergue sa femme, à l'Abbaye de Beaulieu, il appelle Odolric son père: *In Christi nomine*, dit-il dans cet acte, *ego Frotardus Vice-comes Caturcorum Civitatis, nec non & conjux mea Adalgerga.... hujus sæculi fragilitatem considerantes & de misericordia æterni judicis confidentes, cedimus ad Monasterium qui vocatur Bellus-locus.... pro animabus scilicet nostris, seu & pro anima* Odolrici patris mei, *& pro salute Behedrudis genitricis meæ; hoc est mansos nostros tres qui sunt in Comitatu Caturcino*, &c. (1).

Les Vicomtes de Cahors se retrouvent, en effet, après cette époque, dans l'histoire. Le roman de Jean de Seintré, composé du temps de Charles V, sur le voyage des Chevaliers Français en Prusse, en faveur de l'ordre Teutonique, nous apprend qu'outre les Seigneurs de la Marche d'Aquitaine, qui avoient bannière,

(1) *Vid.* tom. 2, pag. 411 & 412.

nière, le *Vicomte de Cahors* étoit le quatrième, qu'il portoit de ſable à trois Lions d'argent, & crioit *Cahors*. Il reſte un monument qui fait préſumer que les Vicomtes de Cahors ont exiſté long-temps. On voit au-deſſus de la grande porte de l'égliſe Cathédrale de cette ville, dans deux petites niches, deux ſtatues avec des couronnes ducales ſur la tête, qu'on croit aſſez communément être celles d'un Vicomte & de ſa femme : or, la façade de cette égliſe ne paroît pas être extrêmement ancienne.

Il eſt vraiſemblable que ces Vicomtes de Cahors prirent enſuite le nom de *Cahors*; comme les Vicomtes de Narbonne, prirent auſſi celui de *Narbonne*. De là on pourroit croire que les Seigneurs de Chawors, en Angleterre, deſcendoient des Vicomtes de Cahors, & avec d'autant plus de fondement, qu'un Hiſtorien (1) dit expreſſément que ces Seigneurs de Chawors tirent leur nom des Cadurciens, *è Cadurcis in Gallia nomen.... deducunt*; & pour éclaircir encore davantage ſon aſſertion, il met à la marge : *Chaworts, ſive de Cadurcis, Cahorſin, Querci*.

Il eſt encore fait mention dans du Tillet, en ſon Recueil des traités entre les Rois de France & les Rois d'Angleterre, d'un hommage rendu

(1) *Candenus in deſcriptione Comitatus Wotinghamiæ.*

par *Aimeri de Cahors*, au mois d'août 1224, & d'une obligation consentie par Raoul de Caours, Chevalier Sieur de Beauvoir en Bretagne, le 4 janvier 1350.

Il existoit aussi autrefois dans le Querci, une très-bonne maison du nom de *Caors*, dont l'héritière fut mariée dans celle de la Sarladie, à condition de porter à l'avenir le nom de *Caors* & les armes, qui sont un Ours d'or au champ d'azur, chef d'argent, chargé de trois croix de gueules, avec des Lions pour support. Ces armes sont à la clef de la voûte du sanctuaire de l'église des Cordeliers de Martel, qui reconnoissent avoir été fondés par la maison de Cahors. Dominici (1) présume que cette maison étoit une famille descendue des Vicomtes de Cahors; & telle est effectivement la tradition du pays (1).

La maison de Turenne (2) est dite descendre des anciens Comtes du Querci, & être de la même tige que Wiffroi, Comte du Berri, duquel descendoit le Comte Rodulphe, grand père d'Adhemar.

Celle de Souillac est aussi présumée appartenir à la même race des anciens Comtes du Querci.

---

(1) Histoire manuscrite du Querci, tom. 2, chap. 6.
(2) Moreri, au mot *Turenne* & au mot *Souillac*.

Il eſt certain que les Comtes du Querci étoient Seigneurs du pays de Turenne & de Souillac, comme il conſte des diverſes conceſſions & donations faites par eux (1). Mais on ne ſauroit croire, comme l'avance Moreri, que ce ſoit par Adhemar, (il l'appelle Aymar) puiſque cet Adhemar n'eut point d'enfans légitimes, & ne laiſſa qu'un fils naturel appelé *Bernard*. C'eſt donc par Gosbert, Bozon, Odolric ou Robert, frères d'Adhemar, que la maiſon de Turenne & la maiſon de Souillac doivent deſcendre des anciens Comtes du Querci.

La famille d'Araqui paroît auſſi deſcendre des Comtes de Cahors. L'an 1305, Archambaud de Turenne confirma les priviléges des vaſſaux de ſes terres du Querci, & ſe fit reconnoître un droit qu'on nomme des *quatre cos*, en préſence de ſon couſin Raimond Bernard, Seigneur d'Aynac en partie, & de ſa femme Galiène d'Araqui, fille de *Flotard* d'Araqui, Chevalier iſſu des Seigneurs de Saint Ceré & *des Comtes de Cahors*. Ce fait eſt rapporté par Moreri (2).

Des actes très-anciens prouvent, en effet, le rang diſtingué que la famille d'Araqui te-

---

(1) *Vide* tom. 2, de cette Hiſtoire, pag. 380 & ſuivantes.

(2) Dict. généalogique, au mot *Turenne d'Ainac*.

noit depuis long-temps dans le Querci, & les droits qu'elle avoit sur la Vicomté de Turenne.

1°. L'an 1278 & le 8 du mois de juillet, Noble Bertrand d'Araqui, Damoiseau, servant le Roi de France, *Domicellus serviens Domini Regis Franciæ*, faisant tant pour lui que pour Nobles Denis & Bernard d'Araqui ses frères, transigea par la médiation de Noble Hugues de Castelnau, Seigneur de Gramat, & de Noble de Bonafos, Chevalier, avec le Vicomte de Turenne; dans lequel traité ledit Bertrand d'Araqui cède & transporte audit Seigneur Vicomte de Turenne, sa part & portion de la Viguerie de Sainte Esperie, avec tous les droits réels, personnels, mixtes, juridiction, droit de leide, &c. qu'il avoit en pariage avec ledit Seigneur Vicomte; & en contre échange ledit Seigneur Vicomte lui céda & transporta plusieurs fiefs, cens & rentes, avec tous les droits & devoirs seigneuriaux à percevoir sur les tenanciers y dénommés, sous la réserve de la foi & hommage & de toute la justice. Ledit acte est en latin & en papier, visé & paraphé par M. de Fortia, Intendant d'Auvergne.

2°. Noble Pierre d'Araqui, Chevalier, étoit marié avec Noble Heleine de Saint Vincent, fille de Noble Guerin de Saint Vincent, Damoi-

ſeau, ainſi qu'il paroît par l'acte de conſtitution de dot de 1302, reçu par Tavel, Notaire; ledit acte eſt en parchemin, & il paroît par l'hommage & tranſaction paſſée entre le Seigneur Vicomte de Turenne, & ledit Guerin de Saint Vincent, que ladite Heleine étoit fille de Noble Cécile de Turenne de Beaufort. Cet acte eſt du vendredi avant l'Aſſomption de Notre-Dame, 1298.

De ce mariage vint Noble Bernard d'Araqui, *Damoiſeau*, qui fut marié avec Noble Gaillarde de Caſtelnau, fille de Noble Guillem, Archambale, Chevalier, Seigneur de Caſtelnau; leur contrat de mariage eſt de l'an 1335, devant Calmejeanne, Notaire. Noble Margueritte d'Araqui, ſœur dudit Bernard, fut mariée avec Noble Guillem d'Aldoyn. Les Aldoyn ont ſervi dans les Croiſades.

Ainſi, d'après ces titres authentiques, on peut avancer, avec quelque certitude, que les d'Araqui, ſubſiſtans encore à Saint Vincent & à Envernhe, paroiſſe de Tegra, ſont de la race des anciens Comtes du Querci.

Du reſte, il eſt bon d'obſerver, pour mieux ſaiſir la deſcendance des anciens Comtes, & pour éviter la confuſion qui pourroit réſulter des différentes qualités qu'ils prennent, qu'Adhémar, qui a déjà pris la qualité de Comte

dans le teſtament en faveur de l'Abbaye de Tulle, rapporté à la fin du tome ſecond, pag. 421, & qui eſt du règne de Charles-le-Simple, eſt le même que celui qui ne prend que la qualité de *Vicomte*, dans un autre teſtament en faveur de la même Abbaye, mais poſtérieur, puiſqu'il y eſt queſtion du Roi Raoul. Ce teſtament intitulé, *Teſtamentum Domini Adhemari Schalarum Vice comitis* (1), eſt conçu en ces termes : *Ipſe quoque*, Vice comes, *Adhemarus ſentiens mihi appropinquare terminum præſentis vitæ, videns etiam me non habere legitimum filium cui jure meas amplam dimitterem poſſeſſiones*, &c. *præterea pro Rege noſtro Rodulpho, atque Seniore noſtro Ebalo Comite*, &c. Du reſte, ce teſtament contient preſque les mêmes diſpoſitions que le premier, avec cette différence que les terres qu'il donnoit précédemment à à Saint Pierre de Marcillac & à Saint Pierre de Figeac, n'y ſont pas compriſes. D'ailleurs il y rappelle ſon frère Gausbert & ſon épouſe Gauſla. On va le rapporter en entier pour le comparer avec celui qu'il avoit fait auparavant, & pour preuve de tout ce qui a été avancé.

On peut croire que s'il ne prend point la

---

(1) *Gallia Chriſtiana*, tom. 2, aux preuves, pag. 7.

qualité de Comte à cette époque, c'eſt que n'ayant point d'enfans légitimes, comme il le dit lui-même dans cet acte, il s'étoit déjà démis de ſon Comté en faveur de ſon frère Robert, qui fut enſuite dépoſſédé par Raimond II, & qui prit le titre de *Vetus Comito*; car cet Ebles Comte & ſon Seigneur, dont il parle, étoit, non Comte du Querci, mais Duc de Guienne. C'eſt gratuitement que dans l'intitulation de ce teſtament, on qualifie Adhemar de *Vicomte des Echelles.* Il n'en eſt pas dit un mot dans l'acte ; il y prend ſimplement la qualité de *Vicomte*, & diſpoſe du château appelé, *les Echelles.*

TESTAMENT

Dans lequel Adhemar, cinquième Comte du Querci, prend ſeulement la qualité de Vicomte.

IN primis ego relinquo & reddo Sancto Martino & Monachis in antedicto Monaſterio ſibi ſervientibus abatiam veterem, quæ, ſicut jam dictum eſt, à proavo patris mei mihi ſucceſſerat, eccleſiam, ſcilicet Sancti Juliani juxta idem Monaſterium conſtructam, eccleſiam Sancti Petri de Caſtro ipſius villæ, eccleſiam Sancti Martini de Laguena, eccle-

ſiam Sanctæ Fortunatæ, eccleſiam Sanctæ Mariæ de Langarda, eccleſiam Sancti Boniti del Verni, eccleſiam Sancti Amantii, eccleſiam Sancti Martialis Faurcenſis, eccleſiam Sancti Boniti de Avaloſa, eccleſiam Sanctæ Mariæ de Seliaco, eccleſiam Sancti Juliani de Porcaria, eccleſiam Sancti Laurentii de Gorſa, cum ipſis curtis, cum villis, cum pratis, cum ſilvis, & cum omnibus quæ ad abbatiam pertinebant. Hæc omnia cùm injuſtè nec ſine crimine poſſiderens, ſponte reliqui Deo & Sanctis ejus ſatisfaciens. Ut vero miſericors & omnipotens Deus mihi & omnibus meis parentibus, præſentibus, præteritis, & futuris tam iſtius quam reliquarum veniam conſerre dignetur culparum, & ut præfatas ſacer locus in ſuum ad integrum reſtitui poſſit ſtatum, de proprio jure optima quæque atque cariora eidem decrevi deleganda, cùm legitimum utique non haberem filium. Ex quibus primum omnium eſt Scalas caſtrum meum cum omni caſſania & cum omnibus ſevalibus & cum eccleſiis & cum curte mea de Caunaco, cum villis circumquaque ſitis, & curtis, & cum ſilvis, & cum aquis, cum ingreſſibus & exitibus omnibus, ſervis quoque & ancillis. Vicariam quoque Navenſem & Vicariam Spaniacenſem & totum quod habeo in Vicaria Beennatenſi, & eccleſiam Sancti Pardulfi & Placiacum, & eccleſiam de Acuto-monte, & eccleſiam Sancti Martini que eſt inter Duſtrem & Dordonia, & eccleſiam de Albaniaco, cum manſis & cum vineis de Murell, & caſtrum meum Mul-

ſedonum cum ipſius Caſſania, & cum eccleſia Sancti Martini ſubter eum poſita. Et in Vicaria Argentadenſe curtem meam Longor, cum vineis de Cortoiola & Paxerias, pratis, campis & villam meam Grandemcampum, & alodum quem pater meus adquiſivit de Comte Raimundo in Vicaria Spaniacenſi ſeu Faurcenſis & Marcum, & Abilenſem; & eccleſiam Sancti Boniti, & villam quæ eſt in Vicaria Bruænſi, Paulicum dictam, cum vineis, & cum omnibus ad ipſam pertinentibus, & villam quæ vocatur Marcus cum vineis & omnibus ad ſe nihil hominus pertinentibus, & in ipſa Vicaria manſum meum ubi Eliſeus viſus eſt manere, cum vineis, cum pratis & omnibus ad ſe pertinentibus, & villam quæ dicitur Clara-ſaya, & Riareni & villam quæ vocatur Vallis, & villam quæ dicitur Grandiſrivus, & villam quæ vocatur Betonalita, & villam quæ dicitur Bedenas, & capellam quæ Novavilla dicitur, cum ipſa curte & totum quod ad ipſam curtem pertinet, & unum manſum in villa de Conſulento, & villam quæ dicitur Colia in Vicaria Spaniacenſi, & eccleſiam de Brauſeliis, & eccleſiam Sancti Juliani de Garriga, & unum manſum in Vicaria Tornenſi in villa Montilio dicta, quæ omnia in comitatu Lemovicenſi ſunt ſita, dono Sancto Martino & Monachis ejus Tutelenſibus. In comitatu vero Caturcenſi ſimiliter poſt mortem meam & Gausberti fratris mei, & Gauſtæ uxoris meæ, dono Sancto Martino & Monachis in monaſterio Tutellenſi ſibi ſervientibus

castrum meum Foliosum, quod est in Vicaria Casiliacensi & curtem meam Vairiacum cum ecclesia Sancti Stephani quæ olim vocata est Sancti Boicii, & ecclesiam Sancti Martini seu ecclesiam Sancti Germani, necnon & ecclesiam Sanctæ Mariæ de Macerias, & Cambonem cum vinea de Saga, & quatuor mansos de Ampulliaco, & platadam meam quæ est juxtà Sanctum Michaelem, & cum vineis de Colsiaco, cum villis & silvis, cum ingressibus & exitibus, cum servis & ancillis & liberis, & cum omnibus ad ipsam curtem vel ad ipsum castrum pertinentibus, castrum etiam Bellum, & ecclesiam de Calesso, & mansos de Cambonanc, & Mailacum, & Buxarias, & Matronam, & Vichirac, atque Vogaronum & Longonem, cum ipsis vineis de Cortoiolos cum vitis ad piscandum, & Cloissiam curtem meam cum ecclesia & cum omnibus appendiciis ejus, & ecclesiam de Mairinaco, & Pardem & Benedam, & ecclesiam Sancti Medardi, & Cloiols, & Forsam Amalgerii, & villam quæ dicitur Vilaris, & aliam villam quæ dicitur Momjoviniani, & Vedri vineas & mansos de Jabaco, sita in prædicto Comitatu Caturcensi, nihilo minùs Sancto Martino demitto & ecclesiæ Tutelensi; hoc quoque sciendum, quià in Bosco de Borma de curte de Vairiaco concessa est ad fevum pars quædam Vicariis à Borma cognomen trahentibus ad ædificandum præsidium propter tuitionem atque deffensionem rerum Sancti Martini, circumquaque existentium, non ad aliquod quasi jus proprium

ſibi vindicandum, cum eccleſia Sancti Petri de Borma ſimiliter cognominata, & quibuſdam rebus ad ipſam pertinentibus, & quidquid habent in riparia & in aquâ machinas aptas piſcium captionibus. Hæc omnia tam injuſtè ſcilicet hactenus poſſeſſa quam jure hæreditario ad me pertinentia ego Ademareus reliqui ſive donavi Sancto Martino, & ſervientibus ſibi Monachis pro ſalute animæ meæ, & uxoris meæ Gauzlæ, patris & matris meæ & omnium propinquorum, & amicorum meorum tam in hoc ſæculo adhuc degentium quam etiam ab hoc jam migratorum, prætereà pro Rege noſtro Rodulpho atque Seniore noſtro Ebalo Comite, quibus concedentibus hæc omnia perſecimus, poſtremo ſpecialiter pro illis qui prædicti loci atque habitatorum ipſius tutores fuerint atque deffenſores. Ipſe quoque Ademarus Vicecomes ſentiens mihi appropinquare terminum præſentis vitæ, videnſque legitimum me non habere filium cui jure meas amplas poſſeſſiones dimitterem Deo aſpirante cœpi tractare qualiter rebus quibus temporaliter uſus fueram in præſenti ſæculo æternaliter uti poſſem in future, quod taliter mihi eventurum indubiè confido ſi quòd temporali hæredi dimittere nequeo, Sanctæ eccleſiæ, Chriſti videlicet ſponſæ reliquero, ut cum ipſe judex vivorum & mortuorum ad judicandum venerit pro temporali ſuæ ſponſæ ſuſtentatione æterna me donare dignetur mercede. Hac igitur de cauſa dimitta Deo & Sanctæ ejus eccleſiæ pro ſalute animæ meæ, ſicut jam ſuprà dic-

tum est, & pro animabus omnium propinquorum & amicorum meorum sive Seniorum ipsorum quoque qui hujus mei scripti deffensores fuerint, hæc universaque subter habentur descripta. Ex his sunt, pro rebus superius descriptis mea curtis Tauriacus cum ipsa ecclesia, & quod habeo in molle, & terras de Bulciaco quæ sunt de Vauraco, & quodcumque in Gintraco & in Salle, quod de Sigiberto Sacerdoti conquitavi, & villa mea Maisir, & mansus meus ubi manet Adalrandus in Caustanicas, curtis etiam mea Mandriniacus & Pariacus cum ipsis ecclesiis, & Verniaset Mespolium, & Cassanias, & Potencias, & Crosono, & Pezangas, & villa mea Caminus cum ecclesia, & laus & unam vineam in Rosiniaco, alodus quoque meus Blaviniacus, & mansi duo in Nantiliaco, & vinea in Pardinas que fuit Donadei, & quod habeo in Altudere & Dezenato, & platadam meam ad Pogium cum ipsis Capniansis, & cum vineâ quam de Arnaldo adquisivi, necnon & ecclesiam Sancti Albini, & Taurins, & Cassanias, & unus mansus in Laustangas ubi visus est manere Bernardus, & mansi qui sunt in Brancato, & vineam meam in Donzenaco, & mansum de Brasc, quem de Roberto comparavi, & vineam de valle Mauriana, & unum mansum in Calzfurno, & unam vineam in Lineriaco, & alodum meum in Vicariâ Cambolivense, & silvam Malevallis, & villam de Ribauz, cum silva de Monfrezme, & mansum meum ubi Ingelbertus manet prope Vairaco, & unum mansum in Argen-

tado & camelarias, & cuculonia, & vinraacum, & manſos tres in Danea & Pedania cum vineâ quam Bernardus plantavit, & Vallanonus, & Alix; hæc quoque inter quoſdam meos relinquo propinquos & amicos, hoc eſt Floriacum & montelium, & vineam meam Seſpiac, & vineæ meæ in Detuato & Damella, & manſi mei de Angulo, & Taraiaſa, & unum manſum in Spaniaco, & unam vineam in Blandina, & alodum meum de Montaniaco, cum vineis quas de Witardo adquiſivi, & unam vineam in Quincono, & manſum de Rete, & alodum in Verniolas, & alodum meum de Scorbinio. Quamvis igitur Ademarus diverſis temporis, diverſis eccleſiis, & hominibus tam propinquis quam amicis, & fidelibus meis multa, vel dicto, vel ſcripto fecerim aut mutaverim dona, hoc tamen teſtamentum & ſcriptum volo ut ratum & firmum maneat atque immutabile, & perſeveret in ſæcula. Amen. Sunt autem Monachi in Munburdo Regis ad locum ſalvum faciendum, non ad aliquid perſolvendum niſi ſolas orationes. Cæterum conteſtor, & adjuro omnes propinquos atque ſucceſſores meos cunctoſque illius Cœnobii vicinos tam præſentes quam futuros per tremendum Sanctæ Trinitatis nomen, & meritum Beati Martini & Sancti Laudi qui ibì deportatus eſt, ut nullus vel Monachos, vel quaſlibet eorum res inquietare nec ſub poteſtate ſæculari ullo modo redigere præſumat. Quòd ſi qui hæreditatem Dei poſſidere tenaverint, maledicantur per univerſum orbem terrarum, dicaturque de

illis, Deus meus pone illos ut rotam & ſicut ſtipulam ante faciem venti, *confundantur in ſæculum ſæculi; non ſint cohæredes Chriſti, niſi reſipuerint, ſed participes Pharaonis qui ait*: Dominum neſcio, & Iſrael non dimittam. *Principes verò quibus hæc ſcriptura præſentata fuerit per judicium vivorum atque mortuorum conteſtor, ut hanc omnimodis deffendere ſtudeant, memores quia maledictus omnis qui transfert terminos, id eſt conſtitutiones patrum ſuorum. Ut autem hæc auctoritas firmior perſeveret, Senioris noſtri Ebali hanc auctoritate firmari rogavimus.*

S. Ebali Comitis, & Willelmi filii ejus.

S. Ademari, qui hæc fieri rogavit.

S. Oldorici, Vice comitis de Sancto Cirico.

S. Gausberti, Vice comitis.

S. Roberti.



NOTE VIII.

Gausbert a-t-il été le ſeul Avoué, *ou Chevalier Abbé de l'Abbaye de Moiſſac?*

NOTRE Hiſtorien ſemble inſinuer que Gausbert a été le ſeul *Avoué*, ou Chevalier Abbé de l'Abbaye de Moiſſac. Il dit (1) que Raimond III vendit, par un acte de l'année 967, à un Chevalier appelé Gausbert, la protection & la défenſe de l'Abbaye de Moiſſac, & que ce Gausbert la céda enſuite à Pons, Comte de Toulouſe, & à Guillaume ſon fils, à condition qu'ils ne pourroient la vendre ni aliéner, non plus que leurs ſucceſſeurs, à aucun Laic ni Clerc, mais ſeulement à l'Abbé Régulier de Moiſſac, qui ſeroit élu par la Congrégation de Cluni.

Cet article manque d'exactitude preſque dans tous ſes points. Premièrement ce n'eſt point Raimond III, mais Guillaume III qui vendit à Gausbert la défenſe de l'Abbaye de Moiſſac; & ce n'eſt pas non plus en 967, qu'a pu ſe

(1) Tom. 1, pag. 114.

faire cette vente; ainsi que le prouve la cession faite par Gausbert en 1063, rapportée dans le tome premier du *Gallia Christiana*, aux preuves, page 37, où il est dit : *Satis omnibus notum est, ut opinor, qualiter ego Gausbertus Abbas nominatus olim* à Willelmo *Comite Tolosano emptione magni pretii xxx scilicet millia solidorum, Abbatiam Moissiacensis Cœnobii comparaverim.... nunc verò....scire volo quod ego posteà Seniori meo Pontio & filio ejus Willelmo totam prædictam Abbatiam dederim... Facta donatio... ab Incarnatione Domini millesimo LXIII.*

Cet acte ne permet point de douter que c'est de Guillaume & non de Raimond que Gausbert acheta la défense de l'Abbaye de Moissac, & que ce Gausbert ne fût Chevalier encore au moins en 1063; est-il donc apparent qu'il le fût en 967?

En second lieu, on sait positivement qu'après Gausbert, malgré la clause apposée dans son acte de cession, il y a eu un autre Laïc qui a été *Avoué*, ou Chevalier Abbé de Moissac. Le *Gallia Christiana*, le dit formellement (1): *Cæterum Gausbertus quem aliquando legimus fuisse Abbatem, erat vir potens ex præcipuis proceribus aulæ Pontii Comitis Tolosani qui emerat jus ad-*

(1) Tom. 1, pag. 162.

vocatiæ

vocatiæ Monasterii cujus vocatur Princeps, *& secundus à Comite in Abbatia... attamen post Gausbertum* Bertrandus legitur Abbas Secularis *anno* 1073 quo scilicet *Advocatæ cessionem factam olim Abbati Durnato à Pontio Comite ratam habuit.*

D'ailleurs, par *Avoués*, ou Chevaliers Abbés de l'Abbaye de Moissac, on doit entendre tous ceux qui étoient chargés de la défense de cette Abbaye. C'étoit ordinairement de puissans Seigneurs, dont les Religieux sollicitèrent la protection, & à qui ils donnèrent differentes terres à condition de l'hommage. C'est à ce titre que les Comtes de Toulouse ont été les premiers *Avoués*, ou Chevaliers Abbés de Moissac: *Sive Ludovici Pii, sive aliorum regum, Principum & Procerum donis ita potens evasit hæc Abbatia, ut Comites Tolosani ab ipsa in feudum tenerent Moissiacum clientelæ lege* (1).

On en voit encore une preuve dans l'acte de cession consenti par Gausbert: *Sed & si de Villelmo Pontii filio legales non apparuerint filii fratribus suis Raimundo, & Ugoni filiis Pontii similiter per concessionem suprà scriptam ipsis & filiis eorum qui legales prodierint ex eis, habituram trado. Quod & si casu evenerit ut omnium istorum Comitum Palatinorum abolenda progenies evanescat,*

(1) *Gal. Christ. ibid.* pag. 159.

illi tamen qui forte post eos arcem ac regimen Comitatus Tolosani acceperint, & qui secundum Deum & sæculi dignitatem præfatam Abbatiam possidere voluerit, similiter habendam cedo, *salva in omnibus fide* Abbatum futurorum Cluniensium.

Et Pons dans un autre acte s'exprime ainsi: *Idcirco Pontius Tolosæ urbis Comes.... decrevi ut Abbatia Sancti Petri Moissiacensis quam ego hactenus, & parentes mei seu prædecessores mei Comites Tolosani, de manibus Abbatum, & Monachorum habuimus diligentius... custodiatur. Quapropter volo ut cunctis meis successoribus patescat quod ego prænominatam Abbatiam Sancti Petri Moissaciensis Cœnobii.... Seniori Carissimo domno Hugoni* Abbati Cluniacensi... *in perpetuum trado... Si quis autem parentum vel successorum... sive post discessum Gausberti Principis illius qui secundus à me in Abbatia illa nunc esse videtur, & Abbas vocatur... hanc meam cessionem disrumpere quocumque modo attentaverit... & Papæ Romano nec non & Francorum Regi ad quorum tuitionem præfatus locus Moisiacus pertinet, distringendum relinquo, &c.* (1)

On voit par cet acte combien les Comtes de Toulouse tenoient à honneur d'être Abbés Chevaliers de Moissac, & voilà pourquoi depuis la réunion de leur Comté à la Couronne,

(1) *Gallia Christiana*, tom. 1, aux preuves, pag. 167.

les Rois, successeurs des Comtes de Toulouse, ont été & sont encore réputés Abbés Chevaliers de l'Abbaye de Moissac. Cette qualité étoit si considérable, que les Abbés Chevaliers de Moissac sont appelés *Princes* (1).

Parmi les premiers *Avoués* ou Chevaliers Abbés de Moissac, il faut encore comprendre les Seigneurs de Durfort, de Montesquieu, de Malause & de Bruniquel : *Cui etiam*, est-il dit à l'endroit du *Gallia Christiana* déjà cité, *clientari legi suberant Domini de Duroforti, de Montesquivo, de Malansa & de Bruniquello.*

Sans doute ces Seigneurs avoient reçu de l'Abbaye de Moissac quelques terres, à conditions d'avoir soin de sa défense. On peut présumer, par exemple, avec fondement, que les Seigneurs de Durfort tenoient le château de Durfort, en Querci, de cette Abbaye, pour en être Abbés Chevaliers, à la charge de l'hommage. La bulle de Gregoire IX en faveur du Monastère de Moissac, semble autoriser cette présomption, puisque ce Pontife reconnoît que cette Abbaye avoit le domaine des châteaux de Durfort, de Montesquieu, de Malause & de Bruniquel : *Gregorius Episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Abbati.... de*

(1) Dom Vaissette, tom. 2, pag. 191.

Moissiaco ejusque fratribus... dominium castrorum de Duroforti de Montesquivo, de Malansa & de Bourniquel... auctoritate Apostolica confirmamus... Datum Incarnationis Dominicæ anno MCCXL.

La maison de Durfort, avant de porter ce nom, possédoit Clairmon-Sobeiran en Agenois, sur les confins du Querci. C'est elle qui soumit l'Abbaye de Saint Maurin à celle de Moissac, en 1080, ainsi qu'on le voit dans le *Gallia Christiana* (1), Saint Maurin faisoit partie de la possession de Clairmont. Ce château étoit la résidence des Seigneurs dont la propriété, dans le dixième & onzième siècle, s'étendoit dans le district de Puimirol, de Pene & la Vicomté de Bruillois.

Cette maison de Durfort existe par les branches de Duras & de Civrac en Agenois & en Bazadois, par celles de Boissières & de Léobard en Querci, & par celle de Baziège en Lauragais, près de Toulouse.

Il s'ensuit de toutes ces preuves que Gausbert n'a pas été le seul *Avoué*, ou Chevalier Abbé de l'Abbaye de Moissac. Ce Gausbert devoit être sans doute un Seigneur considérable du Querci, puisque, ainsi qu'on l'a déjà établi, il n'y eut jamais que des Seigneurs puissans

(1) Tom. 2, col. 944.

qui fussent chargés de la protection de cette Abbaye, & qu'ils étoient qualifiés de *Princes*. Peut-être descendoit-il de Gausbert, frère du Comte Adhémar & son légataire (1). Mais il ne peut être au moins le même, puisque ce Gausbert, frère d'Adhémar & son légataire, vivoit vers l'an 800, & que Gausbert, qui acquit l'avouerie de Moissac, vivoit vers la fin du onzième siècle.

(1) *Vide* tom. 2, pag. 409.



NOTE IX.

Quelle est l'origine des Etats du Querci ? Où s'assembloient-ils ; & à quelles époques ?

I. Quelle est l'origine des États du Querci?

ON a prouvé qu'Aimeri avoit été fait Comte du Querci par Charlemagne, & que les Comtes de ce temps, quoiqu'encore bénéficiaires, avoient l'administration de la justice, des troupes & des finances. Aussi indépendamment des Lieutenans-généraux & des Viguiers qu'ils avoient dans les lieux particuliers pour rendre la justice, ainsi que des Centeniers qui servoient de Conseillers & d'Assesseurs à ces Lieutenans-généraux & à ces Viguiers, ils avoient encore des Dixeniers, Collecteurs, Quartiniers pour assembler le peuple. Il est donc naturel de croire que c'est à Aimeri même que remontent les états du Querci.

Mais au moins le Comté du Querci étant devenu héréditaire depuis Rodulphe, temps auquel l'hérédité des Bénéfices avoit déjà commencé, & où en effet, on voit le Comté du Querci passer constamment à quelqu'un de sa race, on ne peut se dispenser de rapporter à ce temps, c'est-à-dire, au neuvième siècle, l'o-

rigine des états de ce pays. La diéte tenue en Querci le 14 juin 877, dans laquelle l'hérédité des Bénéfices qui avoit commencé sous Louis-le-Débonnaire, & avoit été établie sous Charle-le-Chauve, fut enfin confirmée, prouve assez (1) clairement cette opinion.

II. Où s'assembloient ils ?

Quelques Historiens du Querci (2) ont insinué que les états de ce pays ne s'assembloient que dans les quatre villes principales, Cahors, Montauban, Figeac, Moissac, & les quatre châtellainies, Cailus, Lauzerte, Gourdon & Moncuq. Mais il est évident que c'est une erreur. En premier lieu, plusieurs de ces villes & châtellenies n'existoient point dans les temps reculés où les états cependant s'assembloient, & en second lieu, on a déjà vu les états convoqués à Castelnau-de-Vaux. Il est donc plus vrai de dire que les états s'assembloient originairement dans les villes & lieux qui avoient droit d'y envoyer leurs Députés, comme l'a avancé l'Auteur de la Notice géographique du Querci, dont le manuscrit est déposé dans la bibliothéque de l'Académie des Belles-lettres de Montauban (3).

---

(1) Art. de vérifier les dates, pag. 739.
(2) Dominici, tom. 1. chap. 3.
(3) Au mot *Querci*.

Ce n'eſt que dans les temps poſtérieurs qu'il fut déterminé (en 1541) que les états s'aſſembleroient tous les ans, par tour, dans une des quatre villes principales & des quatre châtellainies du Querci.

III. Et à quelles époques ?

Dominici & l'Auteur de la Notice géographique déjà cités, s'accordent à dire que les états s'aſſembloient annuellement. La délibération des états tenus à Cahors, dont on vient de parler, annonce auſſi la même choſe. D'ailleurs il eſt naturel de conclure qu'ils devoient ſe tenir régulièrement tous les ans, dès que leur objet principal étoit de pourvoir aux ſubſides & aux dépenſes de la province; ainſi qu'il paroît d'un département fait à Gordon par Simeon-Etienne de Popian, Evêque, Baron & Comte de Cahors, le vingt-quatre février 1614, dont telle eſt la teneur:

Département fait par nous Simeon-Etienne de Popian, Evêque Baron & Comte de Cahors, Préſident-né des trois Etats du pays & Sénéchauſſées de Querci, de la ſomme de trois mille cinq cents cinquante livres diſtribuée à Meſſieurs les Députés des trois états dudit pays, commis à procéder à l'audition & clôture des comptes des Receveurs d'icelui, pair de l'exercice de leur charge de l'année dernière mil ſix cents treize, *que pour pourvoir & ordonner aux aultres affaires qui leur*

ont été renvoyées pour l'assemblée générale, & autres que ce pourront présenter durant ladite année... *auquel a été procédé en la forme qui s'ensuit*, &c.

On voit clairement par la lecture de ce département, que les Etats du Querci devoient s'assembler tous les ans. Ce n'est pas cependant que des causes particulières, comme les troubles qui ont agité cette province, le changement de domination & autres circonstances semblables, n'aient interrompu quelquefois l'ordre établi à cet égard.



NOTE X.

Ce que dit Dominici de la Fontaine Saint George de la ville de Cahors, eſt-il digne de foi?

QUOIQUE Dominici mérite en général beaucoup de créance, ſurtout quand il parle de la ville de Cahors dont il étoit natif, & où il occupa des emplois importans ; quoique ce qu'il dit de la Fontaine Saint George de la ville de Cahors ſoit conſigné dans la Notice géographique manuſcrite du Querci (1), & ait été même long-temps l'opinion commune des habitans de cette ville, néanmoins on eſt fondé à croire que ce fait n'exiſte point, & qu'il a été avancé ſans aucun examen. Tous les Naturaliſtes de nos jours ſont d'accord que les effets vulgairement attribués aux menſtrues, ſont des préjugés ; & des expériences réitérées en démontrent la fauſſeté.

Mais il eſt une autre curioſité dans le Querci, dont l'exiſtence ne peut être révoquée en doute, & d'autant plus digne d'attention, qu'elle

(2) Au mot *Saint George.*

appartient en même-temps à l'art & à la nature. Il a été découvert (1) tout récemment, dans un quartier de vignoble de Moiſſac, appelé *Landeroze*, une fontaine remarquable.

On deſcend dans cette fontaine par vingt-huit marches. Son entrée, qui eſt voûtée, a environ trois pieds de large, & ſix pieds ſix pouces d'élévation, & l'on y voit des pétrifications très-curieuſes. Au fonds eſt un grand baſſin de ſeize pieds de hauteur, avec une belle voûte bâtie en rocaille, d'une architecture admirable. Quatre aqueducs y dégorgent leurs eaux.

Le premier de ces aqueducs, qui eſt à droite, eſt taillé dans le roc. Il a vingt-cinq toiſes de longueur, ſix pieds de hauteur à l'entrée, & dix pieds de hauteur à l'extrémité ſur quatre pieds de largeur.

Le ſecond qui eſt à côté de l'eſcalier & auſſi ſur la droite, a quinze toiſes de longueur ſur deux pieds & demi de largeur à l'entrée, & ſix pieds de hauteur dans le centre.

Le troiſième vis-à-vis l'eſcalier a quatre pieds de hauteur à l'entrée, deux pieds de largeur & trois pieds de longueur.

Le quatrième placé à la vingt-quatrième

(1) Cette découverte a été faite par le ſieur Bonnefous aîné, habitant de Moiſſac.

marche sur la gauche, a trois pieds de hauteur sur deux pieds & demi de largeur à l'entée. On descend dans cet aqueduc par quatre marches bâties en maçonnerie, à la base duquel on trouve, à côté de ces marches, une ouverture qui conduit l'eau dans le troisième aqueduc. L'extrémité de cet aqueduc forme une fourche, & son centre a huit pieds de hauteur sur quatre pieds & demi de largeur.

Sous l'escalier du bassin est un autre aqueduc très-bien bâti en brique de vingt-cinq toises de longueur sur un pied & demi de largeur. Cet aqueduc conduit les eaux, qui tombent des premiers aqueducs, dans le grand bassin, & les porte ensuite dans un second.

Ce dernier bassin est très-bien voûté; il a quatorze pieds de profondeur, & on y descend par huit marches. A sa base est un tuyau de seize lignes de diamètre pour porter les eaux dans Moissac.

Le sol de la fontaine est élevé de près de cent toises au-dessus des rues de la ville.

On augure que cette fontaine a été construite par les Anglois.

Fin de l'Histoire du Querci.

HISTOIRE
DU SIÉGE
DE
MONTAUBAN.



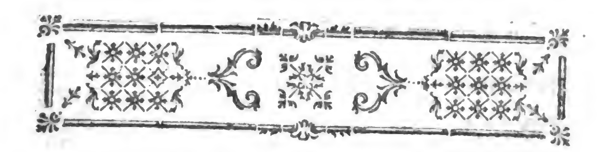
PRÉFACE.

LE siége que l'on va décrire, ne doit pas être confondu avec les divers siéges que Montauban avoit déjà soutenus pour la défense du culte calviniste qu'il avoit embrassé. Dans tous ces siéges, les Montalbanois donnèrent des preuves éclatantes de leur activité & de leur bravoure naturelles; mais le siége, dont on va s'occuper, mérite surtout une attention particulière, & a obtenu une place distinguée dans l'histoire même de la nation. D'un côté on voit un Roi environné d'une puissante armée, assisté de ses meilleurs Généraux, vainqueur d'une foule de places rentrées sous ses lois, marcher contre un peuple rebelle; de l'autre, une ville d'une petite enceinte, soutenir, presque avec ses seules forces, un siége de longue durée, qui épuise les meilleurs magasins, absorbe les finances du royaume, fait échouer les desseins des plus grands

Capitaines, & creuse le tombeau d'une multitude considérable d'hommes.

Le détail circonstancié de ce siége rappelera une foule de citoyens que la constance, l'activité & le courage signalèrent. Heureux ces citoyens, si leur inébranlable intrépidité eût été dirigée contre les ennemis de l'état, & non contre leur Souverain légitime!

INTRODUCTION



INTRODUCTION

A L'HISTOIRE

DU SIÉGE

DE MONTAUBAN.

AVANT de tracer le tableau du Siége de Montauban, il eſt eſſentiel d'en développer les cauſes, de donner la deſcription de cette ville, & de faire connoître l'ordre militaire, ainſi que les réglemens de police qui furent établis à cette occaſion.

§. PREMIER.

Les cauſes du Siége de Montauban.

IL eſt rare qu'un Hiſtorien, quand il s'agit de la religion, ſe dépouille de ſes

préventions. Il croiroit manquer à sa croyance, ou plutôt il craindroit d'encourir le blâme, s'il ne plioit tous les faits à ses opinions particulières. Comment avec de telles dispositions, trop ordinaires dans ces circonstances, s'attendre à une histoire fidelle & sincère ? Aussi presque tous les Historiens du Siége de Montauban portent avec eux le caractère odieux de la partialité & de la passion. Les Ecrivains catholiques n'ont vû; dans toute la conduite de Louis XIII, qu'un zèle légitime & même indispensable, ils ont dépeint le calvinisme, comme ne respirant que le trouble & l'anarchie. Les Ecrivains Protestans n'ont vu dans des sujets révoltés, que de vrais Machabées qui ont pris les armes pour venger le culte de leurs pères, devant préférer la cause du Ciel à celle de leur Souverain, à qui ils restoient toujours intérieurement fidelles & soumis. Tous ces tableaux sont outrés. La religion s'immole, & ne cherche point à faire des victimes. Elle servit de prétexte aux guerres civiles, qui sous Louis XIII affligèrent le

royaume ; mais l'ambition en fut le vrai motif. Les Chefs des Proteſtans, intéreſſés à exciter des troubles, ſemoient dans leur parti les craintes & les alarmes, groſſiſſoient les mauvais traitemens qu'ils recevoient, échauffoient la multitude en lui retraçant le culte de ſes pères outragé, qu'elle devoit défendre au péril de ſa vie, & ſans être arrêtée par aucune conſidération humaine. Les Chefs des Catholiques repréſentoient au Souverain les Proteſtans, comme des membres dangereux dans un état, que l'on ne pouvoit réduire que par les humiliations & les opprobres, & en les dépouillant de leurs droits, de leurs priviléges, de leurs biens, de la qualité des citoyens & de leur liberté même. Il arriva même ſouvent que les Chefs des deux partis, pour parvenir plus ſurement à leur but ſacrilége, faiſoient adroitement gliſſer, dans le parti contraire, des bruits propres à l'émeuter. *Ces vents cependant*, dit un Hiſtorien, *n'avoient encore élevé que quelques vagues que la prudence de ceux qui tenoient le timon des affaires*,

brisa incontinent; mais le voyage de Louis XIII en Béarn, forma l'orage. Les Gouverneurs furent dépossédés des places fortes qu'ils occupoient, les Officiers de justice suspendus, les temples renversés. Les Protestans crurent alors leur ruine certaine. Les Montalbanois surtout, plus voisins des lieux où l'orage avoit éclaté, sont en proie aux inquiétudes, reprennent le travail de leurs fortifications, souvent interrompu, se rendent à l'Assemblée politique, convoquée à Millaud par le Conseil de la province, où les Calvinistes prennent la résolution de se défendre. Louis XIII les déclare criminels de lèse-Majesté, & se met en marche pour les réduire.



§. I I.

Description de la ville de Montauban.

IL seroit très-difficile de se fixer sur les actions dont on a à parler dans l'Histoire du Siége de Montauban, sans une description particulière de cette ville, telle qu'elle étoit à cette époque.

Montauban bâti sur une colline, au confluent des rivières du Tarn & du Tescou, a une situation des plus avantageuses. Il est défendu naturellement au midi par la rivière du Tarn, & en partie par celle du Tescou, qui s'étend aussi un peu vers le levant; & au septentrion & au couchant par le ruisseau de Lagarrigue. La plaine qui l'entoure, empêche qu'il ne soit commandé d'aucun côté. Il comprend six parties; la ville proprement dite, le faubourg Villenouvelle, le faubourg Villebourbon, le faubourg Lacapelle & les faubourgs du Moustier & de St. Etienne. Ville-

bourbon, ainſi appelé depuis que le Roi Henri IV, alors Roi de Navarre, en avoit tracé les fortifications de ſa main, renferme le faubourg de *Gaſſeras* & le faubourg *Toulouſain* ou de *Sapiacou*. Il eſt ſéparé de la ville par la rivière du Tarn, & y communique par un pont de brique des plus hardis du royaume. La place, qui embraſſoit dans ſon enceinte Villenouvelle, avoit cinq portes, la porte *des Monges* ou du *Mouſtier* & la porte *des Frères Mineurs* à l'orient, la porte de *Saint Antoine* ou de *Villenouvelle* au ſeptentrion, la porte de *Montmirat* à l'occident, & la porte *du Pont* au midi, où étoit encore une poterne. Les fortifications, quoique peu régulières, étoient en général aſſez bonnes pour le temps. Elles conſiſtoient en demi-lunes, tenailles, contreſcarpes, foſſés larges & profonds, deux grands ouvrages à corne, & en pluſieurs baſtions de terre ou de brique.

§. III.

Ordre Militaire.

ON forma dans Montauban une garniſon compoſée d'environ quatre mille cinq cents hommes, & d'un grand nombre de volontaires qui furent diſtribués dans les différens poſtes. Caſtelnau, fils du Marquis de la Force, ſe chargea, avec neuf compagnies, de la corne de Montmirat, comme la plus expoſée. La garde de la corne qui étoit à la porte de Villenouvelle, fut confiée à Saint Orſe, avec quatre compagnies. Le Comte d'Orval s'y logea auſſi avec ſes gardes pour être plus à portée de recevoir les avis qui pourroient venir du dehors. Savignac, avec trois compagnies, ſe plaça dans les trois baſtions qui couvroient Villenouvelle, depuis la porte juſqu'à l'écluſe du ruiſſeau de Lagarrigue. Regniés prit ſon quartier avec huit compagnies dans l'eſpace entre l'écluſe & la porte

du Mouſtier. Cet eſpace comprenoit le baſtion de l'Ecluſe, le baſtion de Rohan, & celui du Mouſtier beaucoup moins fort & plus ſerré que les autres baſtions, à cauſe du Teſcou. D'Auſſeron eut ſon poſte avec ſix compagnies dans le baſtion de Paillas, la demi-lune & le baſtion des Carmes, qui embraſſoient tout le terrain depuis la porte du Mouſtier juſqu'au pont.

Le Comte de Bourfranc enfin voulut défendre Villebourbon; & comme ſa charge de Maréchal-de-Camp pouvoit l'obliger à s'en abſenter quelquefois, il s'aſſocia le brave Vignaux. Il lui fit donner ſix compagnies pour garantir les ouvrages, une ſeptième qui montoit la garde dans la place du fort, & une huitième à l'entrée du pont, deſtinée à ſe porter partout où elle ſeroit néceſſaire.

La diſtribution ainſi faite dans les différents quartiers, il reſta encore le Régiment du Comte d'Orval, de douze cents hommes très-bien équipés, quatre cents ſoldats des compagnies de Marmonié & Moroul, cent Carabiniers des Comtes d'Orval & de Bour-

franc, & un Régiment de ſix cents hommes armés de caſques & de cuiraſſes, ainſi qu'une très-grande quantité de Volontaires, à qui on aſſigna différents poſtes dans la ville, d'où ils devoient courir dans le beſoin aux endroits les plus preſſés.

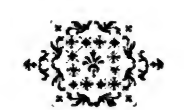
Les Capitaines des dix Enſeignes du Régiment du Comte d'Orval, étoient Regniés Lieutenant-Colonel, Durfort Sergent-Major & Lieutenant de la première compagnie, Beauvillars, Pechels-Boiſſonnade, Peirebofc, de l'Hoſte, Rouſſio, Marmonié, Penevaire & Lacaze. Les trente enſeignes des habitans avoient à leur tête, Bardon, Toloufe, Peyruſſe, les deux Montcauds, Conſtans-Albouy, Reinez-Auſſeron, Dupré, les deux Frances, Gardeſi, Bardon-Lalane, Durban, la Roſe, Boutaric, Ferrières puiné, Durant, Daraſſus, Portus, les deux Trabucs, Auſſac, Vezi, Vialettes (1), Scorbiac, Moyſe, Conſtans, Guimonet, Bordes, Barthe.

---

(1) Ce Vialettes eſt le même qui en 1627 établit une manufacture de laines, érigée depuis en manufacture royale ſur la tête des trois frères Vialettes-d'Aignan.

Telles étoient les forces des Montalbanois. Vainement ils s'attendirent à être secourus par la nobleſſe du voiſinage. Ce peuple, qui auparavant avoit affecté du mépris pour elle, s'en vit abandonnée à ſon tour. De tout le Rouergue & de tout le Querci, aucun Gentilhomme (1) ne prit la défenſe de Montauban, à l'exception de Regniez, de Savignac, des deux jeunes Barons de la Guepie, du Baron de Villemade, & des deux Montcauds.

(1) Hiſtoire du Siége de Montauban, imprimée à Leyde en 1622, pag. 18.



§. I V.

Règlemens de police.

TANDIS que le Conſeil de guerre où préſidoit le Comte d'Orval, avoit ainſi fait ſes diſpoſitions, celui de police, qui avoit à ſa tête le premier Conſul Dupui, s'occupa des ſiennes de ſon côté. Jamais il n'y en eut de mieux entendues; il eſt vrai que jamais perſonne ne porta, à un plus haut point que ce Magiſtrat, l'activité & l'eſprit d'ordre & de reſſource. Il établit d'abord un bureau à l'Hôtel de ville où devoient venir tous les avis, & d'où émanoient tous les ordres. Ce bureau étoit compoſé d'un certain nombre de vieux Bourgeois, & des plus notables, ſous l'inſpection des Conſuls qui devoient y paſſer par tour à toutes les heures du jour & de la nuit. C'eſt de là que partoient les patrouilles pour maintenir la police.

Les vivres étoient abondans dans la

ville, & par les ſoins de Dupui, les marchés en furent toujours fournis à un prix très-modique. On n'eut pas beſoin d'en diſtribuer aux ſoldats, parce que tous les étrangers étoient logés chez les habitans, qui chacun, ſelon ſes facultés, devoit fournir tout ce qui leur étoit néceſſaire. Il n'en étoit pas ainſi des munitions de guerre, dont la proviſion n'égaloit pas celle des alimens. Pour y ſuppléer, Dupui établit différents ateliers où, ſous les yeux de quelques Commiſſaires uniquement chargés de cette partie, pluſieurs Ouvriers furent occupés à faire des balles & des feux d'artifice. Ces Commiſſaires veilloient au travail, & avoient chacun leur magaſin. Ils ne délivroient rien que ſur les mandemens des autres Commiſſaires qui avoient leur bureau dans la grande place, & qui prenoient les ordres de Dupui ou des Anciens du grand bureau de l'Hôtel de ville. Dupui, toujours infatigable, & embraſſant dans ſes vues tous les objets, fit nommer auſſi, outre les Adminiſtrateurs ordinaires de l'hôpital, des Commiſſaires parti-

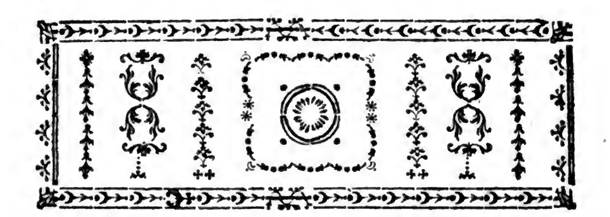
culiers chargés de faire panser les bleſſés, & d'avoir ſoin que tout ſe fît à propos & ſans embarras. Il pouſſa la précaution, juſqu'à établir un ordre fixe, afin de porter des rafraîchiſſemens aux combattans.

Sur l'avis du Comte de Bourfranc & ſur ſes inſtances réitérées, le Conſeil de ville ſe détermina encore à ſacrifier les fauxbourgs & les maiſons de campagne, trop voiſines de la place, où les ennemis pouvoient ſe loger. Cette réſolution ſouffrit de grandes difficultés; mais le bien public l'emporta, & tout fut détruit. Dupui prévoyant que les moulins ſur le Tarn ſubiroient le même ſort, ou que s'ils étoient épargnés, ils ne feroient d'aucune utilité pour la ville, ſe pourvut d'une quantité ſuffiſante de moulins à bras & à chevaux, pour y ſuppléer en cas que la farine vînt à manquer.

Montauban comptoit alors dans ſon ſein juſqu'à treize Miniſtres du Saint Evangile, preſque tous réfugiés. On en connoît douze; Gardeſi, Chamier, Joſion, Beraud, Bicheteau, Richaud, Cazeaux, Moynier,

Barbot, Belon, Cayla, Perille; le nom du treizième n'eſt point parvenu juſqu'à nous. Dupui n'ignorant point leur influence ſur l'eſprit du peuple, en homme prudent & habile, les employa utilement. Deux d'entr'eux devoient ſe rendre par tour le ſoir & le matin dans chaque quartier & dans chaque corps-de-garde, y faire les prières, relever le courage des combattans par des exhortations vives & pathétiques, & les porter à braver les plus grands dangers pour le triomphe de leur religion.

Telles étoient les meſures priſes dans cette ville, par le Conſeil de guerre & le Conſeil de police, lorſqu'elle fut aſſiégée.



HISTOIRE
DU SIÉGE
DE MONTAUBAN.

LOUIS XIII avoit déjà fait rentrer dans le devoir toutes les villes que tenoient les Calvinistes dans le Poitou, la Saintonge & la pays d'Aunis, à l'exception de la Rochelle, & avoit aussi entièrement soumis la basse-Guienne par la prise de Clairac, lorsqu'il se rendit à Agen pour 10 Août 1621.
délibérer sur le Siége de Montauban. Les avis furent d'abord partagés dans le Conseil.

Plusieurs, uniquement occupés de la gloire du Monarque, étoient d'avis de dif-

férer encore le Siége : « Sire, dit le Maré-
» chal de Lesdiguières vraiment désinté-
» ressé dans ses vues, le Ciel, dont vous
» avez embrassé la querelle, a secondé jus-
» qu'ici vos entreprises ; tous vos pas ont
» été marqués par des triomphes, ou plu-
» tôt vos sujets rebelles, déplorant leurs
» coupables erreurs, se sont remis à l'envi
» sous vos lois. Mais plus la victoire a com-
» battu pour un Souverain qui est à la tête
» de ses troupes, moins il doit risquer le
» sort de ses armes, surtout quand il les
» dirige contre ses peuples. Je ne balance-
» rai point de le dire ; eh ! pourrai-je, sans
» crime, dissimuler ma façon de penser,
» quand il s'agit de la gloire de mon Roi,
» du bonheur de ma patrie, & des intérêts
» de ma religion? Vous n'avez eu besoin,
» pour ainsi dire, que de vous montrer
» pour réduire les villes que vous avez
» déjà soumises. La plupart presque sans
» défense, sans soldats & sans ressource,
» ne pouvoient résister long temps à l'élite
» de vos troupes. Mais vous avez main-
» tenant à combattre une ville que la na-
» ture

» ture & l'art ont fortifiée, une ville
» composée de citoyens nourris dans les
» combats & soldats en naissant; une ville
» qui regorge de provisions de bouche &
» de munitions de guerre; une ville regar-
» dée comme un des principaux boule-
» vards du parti, où se sont jetés les Capi-
» taines les plus braves & les plus expé-
» rimentés, & que le Duc de Rohan lui-
» même se dispose à secourir avec un corps
» considérable de troupes. Les saisons
» même & les élémens vont combattre
» pour les Montalbanois. Les pluies, les
» nuits humides & les fruits de l'automne
» seront une source funeste de maladies
» pour nos soldats, & en diminueront in-
» sensiblement le nombre. Le débordement
» du Tarn, causé ordinairement dans cette
» saison par le vent du midi, qui règne
» alors avec plus de violence, & fait fon-
» dre les neiges des montagnes où cette
» rivière prend sa source, s'opposera infail-
» liblement à nos entreprises, & ruinera
» nos opérations. Ne vaudroit-il pas mieux
» différer le siége jusqu'au printemps?

» Ces inconvéniens presque inévitables ne » seroient plus à craindre. Dans cet in- » tervalle il seroit à propos d'occuper un » corps de troupes à dissiper celles que le » Duc de Rohan assemble, & qui n'étant pas » encore réunies seroient défaites avec plus » de facilité. On en laisseroit un autre aux » environs de Montauban pour forcer les » habitans à rester dans l'enceinte de leurs » murs & à consommer leurs provisions, » sans espoir de les remplacer. Peut-être » que sur ces entrefaites on pourroit par- » venir à gagner quelques-uns des Chefs » de leur parti, & les amener à la paix. » Peut-être que les habitans eux-mêmes, » naturellement actifs & impatiens, en- » nuyés de rester oisifs au-dedans de leurs » murailles, demanderoient, Sire, à se re- » mettre sous votre obéissance. Si au con- » traire le siége vient à échouer, comme » tout ne semble que trop le présager, ce » sera les enhardir dans leur révolte, & » grossir même le nombre des séditieux. »

Ce discours dicté par la sagesse & la prudence ébranloit déjà l'assemblée, lors-

que le Connétable de Luines qui ſe croyoit aſſuré du ſuccès du ſiége par les intrigues ſecrètes qu'il ménagoit avec le Duc de Rohan, & dont les vues n'étoient point auſſi épurées que celles de Leſdiguières, craignant de ne voir échapper ſa proie ſi on différoit plus long-temps, prit bruſquement la parole, & parla en ces termes:

« Retarder encore le ſiége, feroit un » opprobre flétriſſant pour la dignité » royalle. Un Roi qui ſemble craindre ſes » ſujets, les rend véritablement redoutables. Les raiſons alléguées pour différer, » ne ſont que de ſpécieux prétextes, ſuggérés par la puſillanimité, & peut être » même par des intelligences coupables » avec les ennemis. Marchons promptement contre cette ville révoltée, & elle » ſera à nous avant la ſaiſon de l'automne » qu'on prétend nous devoir être ſi funeſte. » J'en ai pour garant nos ſuccès multipliés » & mon expérience. Penſer autrement, » c'eſt être, j'oſe le dire, traitre envers » ſon Souverain, ſa patrie & la religion » même. »

Un tel diſcours prononcé avec ce ton d'aſſurance qu'inſproit au Connétable ſa préſomption naturelle, & l'aſcendant extrême que lui donnoit la faveur ſur l'eſprit du Roi, entraîna tous les ſuffrages, & le ſiége fut déterminé.

Cette réſolution priſe, le Roi envoye le Duc de Vendôme en Albigeois avec la cavalerie légère, & mande au Duc de Mayenne & au Maréchal de Thémines, de venir joindre l'armée. Il ſe met enſuite
17 Août. lui-même en marche, & ſe rend au château de Piquecos, où il fit ſon ſéjour pendant tout le temps que dura le ſiége. Ce château eſt ſitué à une lieue de Montauban, ſur une colline dont la rivière d'Aveiron baigne le pied, & qui commande toute la plaine. Il appartenoit alors à la Marquiſe de Montpezat.

Après la jonction du Duc de Mayenne, l'armée royale ſe trouva forte de vingt mille hommes. On y voyoit les Ducs d'Angoulême, de Guiſe, & de Mayenne, le Connétable, cinq Maréchaux de France, & une foule de la plus haute nobleſſe du royaume.

Le même jour de l'arrivée du Roi à Piquecos, le Marquis de Thémines à la tête du Régiment de Navarre & d'un détachement de l'armée assez nombreux, paroît à la vue de la corne de Montmirat vers les quatre heures après midi. Une vive alarme se répand dans la ville; on ne s'attendoit pas à voir sitôt les ennemis. Au bruit du tocsin chacun se rend cependant sans confusion à son poste; & Dupui, capitaine des gardes du Comte d'Orval, sort par la porte de Villenouvelle avec trente mousquetaires. Les Capitaines Lamothe-France, Auzeron, Durban, Peyrebosc & Lentillac, à la tête de leur compagnies, le joignent bientôt. Ils arrêtent d'abord les plus avancés des soldats royalistes, les chassent de quelques masures dont ils s'étoient emparés, & se jetent dans un chemin creux, sous les remparts. Là, protégés par l'artillerie de la place, ils soutiennent, malgré l'inégalité du nombre, un violent combat jusqu'au soir, dans lequel ils n'eurent que quatre soldats tués & huit ou dix blessés. Dans la chaleur de la

mêlée, un Enseigne, encore jeune & sans expérience, entraîné par un caractère bouillant & fougueux, ou trompé peut-être par l'épaisseur de la fumée qui couvroit les deux partis, s'élance bien loin au-delà des remparts. Le Comte Bourfranc alarmé de son imprudente impétuosité, vole après lui, arrache le drapeau de ses mains, le promène quelque-temps devant les ennemis pour les braver, & puis d'un pas tranquille & fier l'emporte dans la ville.

Néanmoins la consternation & la crainte saisissent tous les habitans; ils semblent n'agir que pour reculer le terme inévitable de leur ruine prochaine. Les Assiégeans au contraire flattent déjà l'esprit du Roi, trop crédule, d'un succès prompt & facile. *Dans quinze jours au plus tard*, ne cessoient-ils de dire, *la ville sera prise, & les habitans s'estimeront heureux, si on daigne leur conserver la vie.* Il est vrai que la corne de Montmirat étoit alors insuffisante pour résister à l'Assiégeant; à peine elle avoit trois pieds d'élévation, & son fossé avoit encore

moins de profondeur. Il n'eſt pas douteux qu'elle n'eût été bientôt abandonnée, ſi on en eût preſſé l'attaque avec plus d'ardeur.

Caſtelnau profita du relâche que lui donnoient les ennemis pour former une barricade. C'eſt alors que les Montalbanoiſes étalent ce courage opiniâtre & invincible, ordinaire à leur ſexe, & dont toutes les hiſtoires rappellent tant d'exemples mémorables, quand il s'agit de combattre pour la conſervation de ſes murs & la défenſe de ſes foyers. Bravant avec intrépidité le feu violent de l'ennemi, elles ſe mêlent pendant la nuit avec les travailleurs, les raſſurent contre le danger commun qui les menace, & ſe portent au travail avec une ſi grande conſtance, qu'avant l'aube du jour, on eut ramaſſé ſept cents barriques de terre auprès de la corne de Montmirat, où l'on éleve un rempart de douze pieds de hauteur & de ſix pieds d'épaiſſeur. Ainſi cette partie, auparavant ſi foible, fut tellement fortifiée que plus de deux mille coups de canon, & trois gran-

des mines ne firent jamais perdre un pied de terre à l'Affiégé.

Les royaliftes ne reftèrent pas tout-à-fait oififs; ils regagnèrent les mafures dont on les avoit chaffés, & y ménagèrent des flancs, afin de pouvoir tirer à couvert. Ils drefsèrent auffi leur camp auprès de la tour de Capoue, où était établi le quartier du Roi, occupé par le Connétable.

18 Août. Le lendemain le Duc de Mayenne, que précédoient l'éclat de fa rénommée & le bruit de fes exploits, s'approcha du côté de Villebourbon. Il fe montre d'abord dans les mafures du moulin de Sapiacou, & gagne celles du faubourg, qu'on n'avoit pas eu le temps de rafer entiérement. Il en vient enfuite aux mains avec l'ennemi, perd quelques hommes; & les Affiégés reprennent ces mafures qui n'étoient qu'à dix pas de la contrefcarpe. Néanmoins le Duc établit fon quartier qu'il divifa en deux, l'un vers le jardin de *Paliffe*, où il refta, & l'autre au faubourg Touloufain ou de *Sapiacou*, fous les ordres du Marquis de Villars, fon frère utérin.

Au troisième jour du siége, le Maréchal de Saint Géran & le Duc de Chevreuse, s'avancent vers le bastion du Moustier; ils parviennent à se loger dans les masures du fauxbourg, après un combat très-rude & très-opiniâtre. Les Assiégés y perdent Bardon, Gardési & quelques autres; mais font mordre la poussière à un grand nombre d'Assiégeans. 19 Août.

Montauban étoit déjà alors investi de trois côtés. Le quatrième, qui étoit celui de *Saint Antoine* ou de *Villenouvelle*, resta toujours libre; circonstance qui ne contribua pas peu au mauvais succès du siége. Les deux jours suivans furent employés par les Royalistes à construire deux ponts de bâteaux sur la rivière, l'un au-dessus de la ville & du moulin de Sapiacou, & l'autre au-dessous de *Moncau*, pour la communication des quartiers qu'on acheva de mettre hors d'insulte.

La funeste inaction de l'armée royale donna le temps aux Montalbanois de fortifier entièrement la corne de Montmirat, ainsi que les bastions de l'Ecluse, de Rohan & des Carmes. Il est vrai qu'on peut

attribuer cette inaction à l'efpoir d'arriver à la place fans effufion de fang. Le Duc de Sully, qui vivoit retiré dans des terres qu'il avoit en Querci & en Languedoc, vint trouver le Roi pour le fupplier de donner la paix à fes peuples, & lui demander la permiffion d'entrer dans Montauban, parce qu'il efpéroit de ramener les habitans à l'obéiffance. Le Roi le lui permit. Mais le Duc arrivé dans la ville ne fut pas peu furpris, lorfqu'il apprit que le Marquis de la Force, le Comte d'Orval & les autres Seigneurs du parti avec qui il avoit cru négocier, y étoient fans aucune efpèce d'autorité, & que tout étoit gouverné par les Officiers municipaux. Il demanda que le Confeil de ville fût affemblé; il s'y rendit, & pénétré de cet amour de la patrie, dont il avoit été toujours embrafé, il parla ainfi: « D'où vient cet aveugle obftination à fermer les yeux fur le danger » preffant qui menace vos perfonnes, vos » familles & vos biens? Vous courez à » une ruine certaine, & vous ne pouvez » la prévenir qu'en implorant la clémence

» du meilleur des Rois, juſtement irrité » contre vous. Vainement vous vous re- » poſez ſur des ſecours étrangers. Les Rois » n'accordent leur protection qu'à ceux qui » peuvent leur être utiles, & leur intérêt » commun leur fait un devoir d'abandon- » ner les factieux qui mettent le trouble » dans les états. Ne penſez pas que votre » cauſe ſoit regardée comme la cauſe de » toute la religion réformée. Votre con- » duite opiniâtre vous a rendu odieux à la » plupart des égliſes, & les Princes pro- » teſtans vous regardent comme des rebel- » les dont ils ſollicitent en ſecret le châ- » timent. » Plus le Duc de Sully mit de » véhémence & d'intérêt dans ſon diſcours, plus le Conſeil ſembla l'écouter avec impatience. Le premier Conſul ſe hâta de prendre les avis & répondit : « Notre réſo- » lution eſt de vivre & mourir dans l'u- » nion des égliſes ; nous en avons fait le » ſerment ſolennel & nous ne le violerons » jamais. Jamais nous n'agirons que de con- » cert avec nos Frères Réformés, & de » l'aveu du Duc de Rohan, Général de la

» province. Toute tentative contraire ſera » ſans ſuccès. Nous ſommes étonnés » qu'un grand homme, uni à nous par la » même croyance & le même culte, nous » invite aujourd'hui à la perfidie, & pré» tende nous engager à abandonner la » cauſe commune, pour n'écouter que no» tre intérêt particulier. Notre conduite » inébranlable atteſtera la pureté de nos » ſentimens, & l'inutilité des ſourdes me» nées que l'on mettra en œuvre pour » nous rendre parjures. »

Le Conſeil ſe ſépare après cette réponſe, & le Duc, ſuivi par les principaux juſqu'à la porte de la ville, ſortit ſans avoir parlé à perſonne en particulier. Il rendit compte au Roi de ſon entrevue infructueuſe avec les Montalbanois, & ſe retira dans ſes terres.

Quoique toute voie de conciliation parût fermée par le mauvais accueil fait au Duc de Sully, le Connétable, toujours déſireux de faire tourner, à l'honneur du Roi, cette entrepriſe qui étoit ſon ouvrage, & dont il commençoit à ſentir les dif-

ficultés, ne se rebuta pas encore. Il mit dans ses intérêts le Capitaine Sauvage, qui avoit déjà utilement servi le Roi à Clairac, & lui avoit ménagé la reddition de cette place. Dans l'espoir de mériter de nouvelles récompenses, Sauvage vient au camp, s'abouche avec Desplan-Grimaud, confident zélé du Connétable, & ose lui faire espérer qu'il ne seroit pas peut-être impossible d'amener à un accommodement ceux qui commandoit dans Montauban.

Le Connétable chargea Desplan-Grimaud de faire toute sorte de promesses à Sauvages, s'il réussissoit. Il n'ignoroit pas que les gens de qualité qui étoient dans la ville, n'y étoient rien moins que puissans, ainsi que Sully l'avoit éprouvé; mais il espéroit que si on pouvoit les gagner & les engager à en sortir, cette multitude sans Chefs seroit plus aisée à réduire. Despland exécuta ponctuellement ces ordres, & Sauvages se jeta dans la ville avec deux Gentils- 21 Août.
hommes qui ignoroient entiérement ses desseins. Son arrivée fit un grand plaisir aux gens de guerre, & surtout au Comte de

Bourgfranc, qui le connoiſſoit pour un homme de cœur.

« Le zèle pour ma religion & pour vos » intérêts, *leur dit Sauvage*, eſt le ſeul » motif qui m'amène vers vous. J'applaudis » ſans doute à votre fermeté, & je ſacrifie» rois volontiers mes jours pour une ſi belle » cauſe, ſi elle devoit être couronnée du » ſuccès. Mais doit-on tenter une entrepriſe » téméraire, & dont l'iſſue ne ſera cer» tainement que trop funeſte? Vainement » vous fondez vos eſpérances ſur le Duc » de Rohan; ſon paſſage eſt intercepté de» puis hier, & demain vous aurez à ſou» tenir les efforts d'une armée redoutable » & par le nombre & par la valeur. Rare» ment une ville aſſiégée peut-elle tenir » contre ſon Roi, & ſurtout contre un » Roi puiſſant dont la fortune a conſtam» ment ſuivi les drapeaux. »

Tels étoient déjà les propos inſidieux que ſemoit le perfide & ruſé Sauvage. Cependant les Aſſiégés ne s'endormirent pas dans le repos que les Aſſaillans ſembloient leur laiſſer. Pendant que le peuple étoit occupé

à terrasser les bastions & les cornes, les soldats avoient inquiété les ennemis par quelques sorties, & avoient eu quelque avantage. Le Capitaine Pierre & Bauvilar surprirent un corps-de-garde que les Royalistes avoient établi dans ces mêmes masures, dont ils s'étoient emparés, lorsque le Duc de Mayenne fit ses approches, qu'ils avoient perdues ensuite, & qu'ils avoient enfin reprises. Ils tuèrent dix ou douze hommes, & rentrèrent sans perte. La Chapelle, aide du Sergent-Major, sortit aussi avec quelques volontaires par la corne de Montmirat; chassa les ennemis avec perte de huit ou dix hommes, & emmena un Gentilhomme prisonnier. Il y eut en même-temps, du côté du Moustier, une vive escarmouche qui causa une perte égale aux deux partis. La nuit du même jour aussi une coulevrine placée sur la corne de Montmirat, fit de grands ravages au-delà de la rivière & jusqu'au jardin de *Palisse*, où étoit le quartier du Duc de Mayenne.

La tranchée est enfin ouverte & poussée assez avant dans le quartier du Roi; 22 Août.

parce que la journée fut aſſez tranquille de la part des Aſſiégés. Mais la nuit d'après, les Aſſiégés ſortent ſur les travailleurs, & les mettent en fuite au moyen des grenades & des feux d'artifice. Ils commençoient à combler leur ouvrage, lorſque les régimens de Piémont & de Normandie, qui y étoient de garde, marchèrent à eux. Ceux-ci ſe retirent d'abord, afin de les engager à les ſuivre; enſuite faiſant ferme à peu de diſtance de la ville, ils donnent le temps au canon de foudroyer ces deux régimens, qui perdent pluſieurs de leurs Officiers, & ſont forcés de ſe retirer en déſordre. Les Montalbanois ne perdirent dans cette action que le jeune Tenans, Lieutenant, & un Sergent.

Afin de communiquer avec ſureté d'une tranchée à l'autre, les Aſſiégeans firent pluſieurs lignes de traverſe avec quantité de barricades & d'épaulemens pour les défendre contre les ſorties. Ils pouſsèrent l'ouvrage les deux jours ſuivans, juſqu'à un petit tertre élevé ſur le bord du chemin creux, d'où l'on voyoit un des flancs de

de l'ouvrage à corne. Ils l'entourèrent de gabions dans le deſſein d'y placer une batterie. Il étoit important de l'empêcher; en conſéquence le Capitaine du Roſier ſort à cet effet de la ville dans la nuit avec l'Eſgelé, ſuivis chacun de trente mouſquetaires & de douze piquiers. Ils s'avançent en ſilence vers le tertre, y ſurprennent les travailleurs & les en chaſſent. 27 Août.

Tandis que du Roſier détruiſoit les gabions & les autres ouvrages, l'Eſgelé monte du chemin creux dans la plaine, & pénétrant juſques aux premières tentes du camp, il y met le feu. L'alarme fut grande, & ſi l'Eſgelé eût eu plus de ſoldats, le déſordre eût été général. Content d'avoir vû de ſi près les ennemis, & trop foible pour aller plus avant, il ſe retiroit en bon ordre, lorſqu'il apperçoit une troupe de Suiſſes & un détachement de Cavalerie, qui après avoir fait un grand détour à cauſe des lignes de communication, venoient le prendre en queue. Il rejoignit alors du Roſier dans le chemin creux. Là ils ſoutiennent long-temps l'un & l'autre un rude

combat. Mais le nombre des ennemis augmentant, & se voyant en danger d'être pris en flanc, ils quittent la mêlée, rentrent dans la ville, & laissent sur le champ de bataille plusieurs de leurs soldats tués avec les Lieutenants Fresche & Lenclos. Les Royalistes retablissent les gabions le lendemain, placent une batterie de quatre canons sur le tertre, en dressent un autre de dix pièces sur le bord de la rivière, & portent ainsi la tranchée jusqu'au chemin creux. Du Rosier tenta à diverses reprises de mettre le feu aux gabions du tertre; il fut toujours contraint de se retirer sans succès.

L'ouvrage ne se pressoit pas avec moins d'ardeur aux autres quartiers, & les Assiégés ne s'y portoient pas avec moins de valeur pour en retarder les progrès. Le Duc de Mayenne s'avançe sur la tranchée plus rapidement que les autres; il sembloit mépriser un ennemi qui ne se fit cependant que trop craindre. Dès qu'il eut poussé ses
29 Août. batteries assez près, une coulevrine commençe de battre la porte des Carmes, interrompt le travail des Assiégés, & abat

une guérite d'où on découvroit tout le camp.

Le Mouſtier eut ſon tour. Les Aſſiégés avoient haſardé de porter pendant le jour de la terre aux baſtions de l'Ecluſe & de Rohan; des pelotons de Royaliſtes leur firent interrompre cet ouvrage par les arquebuſades qu'ils tiroient à l'abri de quelques parois de terre qui reſtoient encore des clôtures des jardins du faubourg. Les Capitaines Durban & Peyreboſc ſortent ſur eux, les chaſſent, & achèvent de raſer ces parois.

Depuis cet événement, les Royaliſtes s'occupèrent quelques jours à perfectionner leur travaux, & les Montalbanois à renforcer leurs défenſes. Après ce temps de relâche, les Maréchaux de Leſdiguieres & de Saint Geran attaquèrent la contreſcarpe du foſſé du baſtion du Mouſtier. L'action y fut longue & meurtrière, & ce ne fut qu'au prix de huit cents hommes tués ſur la place, qu'ils s'en virent les maîtres & s'y logèrent. Saint Juſt, Maréchal de Camp, y périt. Il ne reſtoit plus qu'à

descendre dans le foſſé pour attaquer le corps du baſtion, dont la priſe entraîneroit celle de la place. C'étoit, en effet, l'endroit le plus foible & pour lequel les aſſiégés craignoient le plus. Auſſi prirent-ils les plus grandes précautions pour empêcher cette deſcente. Une partie des Généraux royaliſtes, à la tête deſquels étoit Baſſom-Pierre, la croyoient aiſée; les autres avec Marillac la jugeoient impoſſible, & opinoient à ne pas expoſer témérairement les troupes du Roi. La grande perte qu'on venoit de faire pour gagner la contreſcarpe, leur en faiſoit craindre une bien plus conſidérable encore dans la deſcente qu'on propoſoit. Il fut délibéré de faire reconnoître le foſſé avant de ſe déterminer. Les Aſſiégés avoient profité du temps perdu dans ces conteſtations; ils avoient mis les approches du baſtion dans un état redoutable, par le moyen de divers coffres & de fortes barricades. Auſſi ceux qui furent envoyés pour reconnoître, ayant vu ces ouvrages & la foſſe hériſſée de piques & de mouſquets, jugent la

descente impraticable; & le dessein en est remis à un autre temps.

L'affaire du Moustier finissoit à peine, & les esprits en étoient encore échaussés, lorsque les Consuls reçurent une lettre dans laquelle on leur mandoit de prendre garde au Capitaine Sauvage qui n'étoit entré dans la ville que pour les livrer au Roi, ainsi qu'il l'avoit fait à Clairac. Les Consuls firent part dans le moment de cette lettre au Conseil, qui aussi altier & aussi redoutable que celui des dix à Venise, fit arrêter Sauvage & un soldat qu'il avoit à son service, sans en rien communiquer au Gouverneur, ni aux autres hauts-Officiers à qui la connoissance des délits des gens de guerre devoit appartenir, & qui la réclamèrent envain. L'esprit républicain du Conseil sut échauffer celui du peupble par les couleurs odieuses dont il chargea le portrait de Sauvage. On l'arrête, on le fouille, & on trouve sur lui deux lettres de Desplan qui le prioit de presser ceux à qui il parleroit de se décider; de leur faire bien sentir l'inu-

tilité de leur défenſe; d'offrir au Marquis de la Force & au Comte d'Orval le rétabliſſement dans toutes leurs charges & leurs biens avec les bonnes graces du Roi; au Comte de Bourfranc un Régiment entretenu; & aux habitans la liberté entière de l'exercice de leur religion, & la confirmation de leur anciens priviléges. Ces lettres furent les ſeuls chefs d'accuſation, les ſeules preuves qu'on produiſit contre lui. Il les reconnut dans ſon interrogatoire, ainſi qu'un billet du Connétable qui les ratifioit, & qui l'aſſuroit que tout ce qu'il promettroit en conſéquence ſeroit exécuté. Son domeſtique déclara auſſi qu'il avoit porté ces deux lettres en deux voyages qu'il avoit faits au camp, & qu'on lui avoit donné douze piſtoles de récompenſe.

« Révoqueroit-on en doute, *dit cependant Sauvage avec une contenance ferme & aſſurée*, mon attachement inviolable » pour les égliſes réformées? La conduite » que j'ai tenue à Clairac, auroit-elle donc » élevé des ſoupçons odieux & injuſtes » contre moi? Une telle conduite au con-

» traire atteste le zèle ardent dont je brûle
» pour ma religion & pour ceux qui la
» défendent. Cette ville infortunée alloit
» tomber sous les coups redoutables d'un
» Monarque irrité. Elle étoit menacée de
» la brutalité d'un soldat victorieux d'au-
» tant plus à craindre dans ses excès, qu'il
» auroit cru servir le ciel même en se li-
» vrant au meurtre & au brigandage. Ses
» habitans, par mon entremise, ont con-
» servé leurs vies, leurs biens, leurs privilé-
» ges & l'exercice de leur religion. Mon-
» tauban m'a paru dans une situation non
» moins critique & non moins périlleuse.
» Vivement touché de son sort, j'ai voulu
» ménager, tout-à-la-fois, son honneur,
» sa gloire, ses intérêts & ceux du calvi-
» nisme. Devois-je donc m'attendre à être
» regardé comme un scélérat & un traitre? »

Le Marquis de la Force & les Comtes d'Orval & de Bourfranc, qui avoient d'abord ignoré le sujet de la détention de Sauvage, & qui le croyoient bien plus criminel, instruits au vrai des motifs pour lesquels on l'avoit arrêté, sollicitèrent forte-

ment ſa liberté , & ne firent preſque que ſe rendre ſuſpects. Les Miniſtres qui étoient reſtés dans la ville, ne ceſsèrent d'irriter le peuple contre le priſonnier. Vainement le Connétable & le Maréchal de Thémines s'intéreſsèrent en ſa faveur, on fut inexorable & ſourd à leurs prières. Une entière défiance régnoit dans la ville. Le Comte de Grammont avoit demandé à parler ſans témoins au Comte de Bourfranc ; mais Bourfranc s'y refuſa, parce qu'il craignit de ſe rendre odieux à ſon parti, & de ne s'attirer ſon reſſentiment. En effet, le Conſul Dupui l'ayant trouvé très-irrité de ce qu'on lui refuſoit la grâce de Sauvage qu'il ſollicitoit avec inſtance, lui avoit dit d'un ton fier & inſultant : « Votre vie même » n'eſt pas plus en ſureté que celle de Sau- » vage. Vos liaiſons criminelles avec l'ac- » cuſé ne ſont que trop connues. Gardez- » vous bien de témoigner en public votre » mécontentement ; ou craignez qu'on n'exé- » cute ſur-vous la délibération priſe à l'Hô- » tel de ville, de mettre à mort, ſans for- » malité, le premier qui parlera de ſe rendre.

Le procès de Sauvage ſe continua avec une eſpèce de fureur. Laviale, Lieutenant criminel, ordonna qu'il ſeroit appliqué à la queſtion; mais il ne put rien induire de ſes réponſes: « Ne croyant pas, *dit toujours* » *Sauvage dans l'interrogatoire*, que la » ville pût réſiſter au Roi, j'ai voulu pré- » venir ſa ruine, & je n'ai jamais eu d'au- » tre deſſein que de la ſauver par un ac- » commodement.

Laviale ne voyant pas en cela de véritable crime, retardoit le jugement, dans l'eſpoir que le temps pourroit modérer la fermentation qui régnoit dans la ville. Ses eſpérances furent vaines. Le Miniſtre Chamier oſe le menacer; il excite même une eſpèce de ſédition, & força ce Magiſtrat de procéder au jugement définitif. Sauvage & ſon Domeſtique furent condamnés à être pendus, comme traitres à Dieu, aux égliſes au Roi & à la ville.

Cet événement excita l'indignation de toute la Nobleſſe, & peut-être ſe repenti-t-elle alors d'avoir livré ſon état & ſon honneur aux caprices d'un peuple auſſi

féroce que ſoupçonneux, abſolument gouverné par des Miniſtres altiers & fanatiques Elle diſſimula cependant ſon reſſentiment, & ſervit les Montalbanois avec le même zèle.

Le Comte de Bourfranc qui prévit après l'attaque du Mouſtier que l'ennemi ſe porteroit bientôt ſur Villebourbon, ſe prépara à le recevoir. Il fit faire un grand nombre de caſemates tout le long du foſſé, creuſer des coffres & planter une double paliſſade avec des crochets à pluſieurs pointes. Il fit auſſi appuyer de longues & fortes poutres ſur des pieux droits, pour empêcher les galeries des Aſſiégeans. A ces différens travaux, il ajouta une grande quantité de chevalets & de machines propres à défendre une brêche. Le Marquis de la Force prit auſſi à Montmirat ſes précautions. Il n'avoit pu empêcher les Royaliſtes d'établir ſur le tertre la batterie qui dominoit le chemin creux, & qui battoit le flanc de l'ouvrage à corne que les boulets perçoient à jour. Il en fit alors doubler l'épaiſſeur, & traça au-dedans un retranche-

ment à tenailles, qui dans peu de jours fut aussi fort que le premier.

Mais peu s'en fallut que toutes ces précautions ne devinssent inutiles par un accident qui mit la ville en danger. Le feu prit à deux moulins à poudre, & fit sauter les Ouvriers & quelques maisons voisines. L'explosion en fut si terrible, que la ville entière en fut ébranlée. La terreur que causa cet accident, ne se dissipa qu'à la vue des flammes qui sortoient des maisons incendiées. De plus grands revers encore paroissoient menacer la ville. La méfiance, comme on l'a vu, s'étoit emparée de tous les esprits. On commençoit à crier à la trahison, lorsque Dupui, qui voyoit déjà avec douleur éclater les étincelles d'une guerre intestine, courut aux plus échauffés, & n'eut pas peu de peine à leur persuader que l'accident arrivé aux moulins à poudre, ne devoit être imputé qu'à la négligence des Ouvriers. A cette inquiétude, qui n'étoit que d'opinion, il en succéda une plus réelle. L'incendie avoit détruit quinze ou seize quintaux de salpêtre ; les

31 Août.

habitans craignirent de manquer de poudre. Dupui, chargé de cette partie, n'étoit pas moins alarmé ſur cet objet. Mais pour empêcher le découragement, il montra toujours le viſage le plus aſſuré. On crut qu'il avoit des reſſources qu'on ne connoiſſoit pas; elles n'étoient que dans ſon génie. Ses ſoins redoublèrent, & la poudre ne manqua pas, en effet, par l'attention ſoutenue qu'il apporta à cette partie eſſentielle.

Loſque les Aſſiégeans eurent tout diſpoſé, le canon commença de foudroyer la
1 Septem. ville de toutes les batteries à la fois. Le feu fut partout très-vif. On remarqua que deux boulets partis à la fois, l'un du côté du Mouſtier, l'autre de celui de Montmirat, pouſſés par des forces égales, ſe choquèrent en l'air au-deſſus de la ville, & tombèrent en éclats dans une rue ſans bleſſer perſonne. La batterie du quartier de Montmirat ſembloit promettre le plus grand effet, lorſque ſur les neuf heures du matin, l'activité en fut ſuſpendue; un canon creva & mit le feu à douze milliers de poudre qui étouffèrent Leſine, Lieutenant d'artillerie, La-

vallé, fameux canonier, & tous ceux qui ſe trouvèrent auprès. Le vent ayant porté les étincelles ſur les canons même, ils éclatent & détruiſent la plus grande partie des gabions. Les Aſſiégés profitent de ce déſordre ; ils font une ſortie ſur le Régiment de Chappes, qui gardoit la tranchée. Mais à la vue de deux compagnies des Gardes-françaiſes d'un côté, & de deux compagnies de Suiſſes de l'autre, ils craignent d'être enveloppés, & rentrent dans la ville. Les Aſſiégeans reçurent bientôt de nouvelles proviſions de poudre, & rétablirent leur batterie. Le feu recommence, & à ſa faveur la tranchée eſt pouſſée au-delà du chemin creux où le Comte de Fieſque fut tué.

Un malheur pareil fit taire pendant quelques heures la batterie du Duc de Mayenne. Vers les trois heures après midi du même jour, le feu prend aux poudres, & brûle le Marquis de Villars, le Comte de Ribérac, deux Capucins & tous ceux qui faiſoient le ſervice. Le mal fut bientôt réparé, & le canon tira avec furie tout le 2Septemb.

lendemain. Les Affiégés, pendant tout ce temps, ne firent d'autre mouvement qu'une courfe vers le côté de Villenouvelle, qui étoit refté libre. Ils prirent, fur le chemin de *la Lande*, fix charrettes chargées de pain, & une feptième qui portoit divers comeftibles deftinés pour le camp.

Le Duc de Mayenne, de tous les Généraux du Roi, le plus zélé & le plus ardent, ordonne de reconnoître la brêche. Ceux qu'il y employa, l'ayant jugée plus grande qu'elle ne l'étoit, il la fait tâter par une troupe de volontaires foutenus d'un corps d'infanterie. Ces volontaires s'approchent, pendant la nuit, du foffé de la demi-lune; ils y entrent fans beaucoup de peine. Mais voulant entreprendre tout le baftion, ils font bientôt engagés dans un combat très-défavantageux, & perdent trente-deux hommes de marque & quarante foldats. Le Duc fit fonner la retraite, & demanda une trève pour retirer les morts, parmi lefquels fe trouvèrent Defagnes & Montefquiou. Outré de cette perte, le Duc redouble le lendemain le feu de fa batterie

3 Septem.

depuis quatre heures du matin jusqu'à trois 4 Septem.
heures de l'après-midi, & livre l'assaut.

A ce grand feu & aux mouvemens extraordinaires du camp, le Comte de Bourfranc ne doute pas qu'il ne soit bientôt attaqué. Il se hâte de faire les dispositions nécessaires pour la défense, avec d'autant plus de confiance de voir échouer les ennemis, qu'il étoit persuadé que le Duc n'avoit pas fait reconnoître assez exactement ni la brêche, ni la profondeur du fossé. Il place un grand nombre de mousquetaires dans les coffres, & à la garde des palissades. Il double ceux qui bordoient la contrescarpe; & renforce ensuite les compagnies qui défendoient la demi-lune, avec les compagnies de Ferrieres & de Moncaut. Il en poste deux au-dessus de la brêche, le long de la courtine, & il cache celles de Trabuc & de Barthe, dans la casemate du bastion de la droite. La compagnie de Vési fut mise dans le bastion de la gauche, où étoit déjà celle d'Aussac. Il réserve enfin la compagnie de Peyrebosc avec trois autres, pour remplacer celles qui

auroient trop ſouffert, & mande au Gouverneur de tenir les troupes du ſecours prêtes, en cas de beſoin.

A peine il avoit fait ces préparatifs, que le Marquis de Thémines à la tête de trente mouſquetaires, de douze ſoldats portans des échelles, & de quatre gendarmes de la compagnie du Duc, qui avoient à leurs côtés environ cent vingt Gentilhommes volontaires, débouche la tranchée avec impétuoſité. Cette troupe eſt ſuivie d'une ſeconde, & toutes les deux ſont ſoutenues par les Régimens de Francou, de Suze, de Lauzun & de Toulouſe. Les deux troupes ſe ſéparent aux approches du foſſé. Celle que commendoit le Marquis de Thémines eſt à peine au bord, qu'elle eſſuye une décharge violente de ceux qui gardoient la contreſcarpe. Thémines eſt tué; & les mouſquetaires ſont tellement conſternés de ce fatal accident, qu'ils s'arrêtent & refuſent d'avancer. Les gendarmes & les volontaires prennent auſſitôt leur place, ſautent avec courage dans le foſſé, chaſſent les ſoldats poſtés dans la caſemate, & placent les

les échelles contre l'épaule du baſtion ; elles ſe trouvèrent courtes de quatre pieds. Cependant quelques-uns des plus hardis ſe guindent ſur le baſtion, & les Aſſiégés effrayés prennent la fuite ſans rendre de combat. Le Capitaine Pierre y accourt auſſitôt, ſe précipite avec fureur ſur le petit nombre de ceux qui étoient montés, & après une action opiniâtre, il les culbute dans le foſſé.

Tandis qu'on ſe battoit ſur le baſtion, la ſeconde troupe favoriſée par le bruit & par la fumée, arrive ſur le bord du foſſé de la demi-lune ſans être apperçue. Elle le franchit, après avoir eſſuyé une furieuſe décharge de la contreſcarpe ; & malgré le feu qui part des baſtions, des coffres & des caſemates, elle monte rapidement la brêche, au haut de laquelle le Comte de Bourfranc eſt tué d'un coup de piſtolet à la tête. Quelques Hiſtoriens ont dit que le coup étoit parti de la main de ſes gens même ; ſuite cuelle des ſoupçons que l'affaire de Sauvage avoit fait naître parmi le peuple. Frappés cependant de cette mort, les Montalbanois re-

culent jufque dans une cafemate près de la porte ; le brave Vignaux y foutient le combat, & perd beaucoup de monde. L'infanterie épouvantée, malgré les ordres du Maréchal-de-Camp, n'ofe s'approcher de la brêche ; elle fe contente de tirer du bord du foffé, & laiffe les autres expofés au carnage.

A cette nouvelle, l'alarme fe répand dans la ville ; on croit déjà voir les ennemis fur le pont. Le Marquis de la Force, le Comte d'Orval & Dupui accourent avec des troupes fraîches, & fuivis d'un nombre infini de femmes armées de faulx & chargées de pierres & de feux d'artifice, ils attaquent les Royaliftes en jetant de grands cris. Le combat devient terrible. L'épée & la pique meurtrière font les feules armes dont on fe fert ; on fe bat corps à corps ; le feu des ouvrages voifins ceffe pour ne pas confondre les amis avec les ennemis ; tant la mêlée eft grande ! La demi-lune eft jonchée de morts. Forcés enfin de céder au nombre, les Affiégeans perdent du terrain, & defcendent la brêche en combattant.

C'eſt-là où ils ſont le plus maltraités. Les femmes s'y diſtinguent, armées de faulx, de feux d'artifice & de pierres dont elles les accablent, tandis que les moins courageuſes ſont à la queue avec les enfans, portant ſans ceſſe des rafraîchiſſemens aux combattans, & des médicamens pour les bleſſés. Pendant la châleur de l'action, le Baron de Laferté, un des braves Capitaines de l'armée du Roi, ſe faiſoit remarquer par ſa bravoure, & tenoit ferme au haut de la brêche. Le Capitaine Marmonié l'attaque avec courage; après quelques coups donnés, ſon épée ſe rompt dans ſa main; le péril ne l'étonne pas. Il ſaiſit ſon ennemi au corps; ils roulent enſemble dans le foſſé, où ils luttent quelque-temps; mais Marmonié, plus fort ou plus adroit, déſarme Laferté & lui plonge ſa propre épée dans le ſein. Les Aſſiégeans repouſſés dans le foſſé, & vus alors à découvert; le feu recommença, & acheva, pour ainſi dire, de les détruire. Quarante de leurs Gentilshommes y furent tués & ſoixante bleſſés avec trois cents ſoldats. Thémines, Carbon, La-

ferté, d'Eſtiol, l'Eſpinelle, Dalon & l'aîné Matancé étoient du nombre des morts ; & parmi les bleſſés on diſtingua les deux cadets de Valance, Merveille & le Baron de Poullé. Outre le Comte de Bourſanc, tué ſur la place, & les Capitaines Pierre & Ferrières, qui moururent quelques jours après de leurs bleſſures, les Aſſiégés perdirent cent vingt ſoldats & une femme. Vignaux fut alors choiſi pour Commandant à Villebourbon à la place du Comte de Bourfranc.

Les impoſteurs, intéreſſés à entretenir le fanatiſme, ont tous été attentifs à profiter des moindres choſes qui pouvoient leur ſervir à l'accréditer. Pendant l'aſſaut donné à Villebourbon, un double arc-en-ciel très-brillant & un météore parurent ſur la ville. Les Miniſtres ne manquèrent pas d'en tirer parti, & virent en particulier dans ce météore la figure d'une flèche dont la pointe menaçoit le camp du Roi. Le peuple ſuperſtitieux le crut ſur leur parole ; il ſe perſuada aiſément que c'étoient des ſignes certains de la protection divine, & il

ſe regarda dès-lors comme invincibles.

La perte faite à cet aſſaut avoit cauſé au Roi un violent chagrin; mais il fut un peu diminué par la nouvelle que le Duc d'Angoulême avoit défait & preſque entièrement diſſipé la cavalerie du Duc de Rohan, commandée par le Marquis de Malauſe.

Le Duc de Mayenne, peu rebuté du mauvais ſuccès de ſon aſſaut, qu'il n'imputoit qu'au défaut de ſes échelles, ſe prépara à en donner un ſecond. Il fait conduire une mine ſous l'angle du baſtion, continue le feu de ſon artillerie; & pour détourner l'attention des Aſſiégés, les fatiguer, & tenir ſes gens en haleine, il donne ordre 5 Septem.
d'attaquer, vers les dix heures du ſoir, la garde qui étoit au pied du foſſé. Il la force à prendre la fuite, & s'y ménage un logement. Vignaux alarmé, tente de le détruire; il eſt repouſſé. Mais les Capitaines Reigniés, Marſolan & Marmonié viennent à ſon ſecours avec trois cents hommes, renverſent le logement, & tuent en partie ceux qui le gardoient. Le reſte fut pouſſé juſques aux tentes; Mayenne en ſort la pique à la

main ; tout le camp prend les armes, & Vignaux ſe retire ſans perte.

Le quartier du Mouſtier étoit plus tranquille à cauſe du peu d'accord des Généraux ſur la deſcente du foſſé ; ils ſe bornoient au jeu des batteries. Baſſom-Pierre ne put contenir ſon impatience. Il avoit reconnu le foſſé lui-même ; il en jugea la deſcente fort aiſée, & le Roi l'ordonna. Tout étoit prêt pour l'exécution lorſqu'elle fut ſuſpendue encore une fois par Marillac Maréchal de Camp & par Schomberg, Grand-Maître de l'artillerie, qui s'y opposèrent, & perſuadèrent au Connétable que la place ſe rendroit dans peu de jours.

Les moyens que ces deux Généraux diſoient être infaillibles, ont échappé à la connoiſſance des Hiſtoriens. Peut-être ſeroit-on fondé à croire, en raſſemblant les diverſes conjectures, qu'ils jouoient l'un & l'autre le Connétable, & que la plupart de ceux qui eurent de l'emploi à ce Siége, n'avoient d'autre but que de le faire échouer. Le peu d'intelligence qui régnoit parmi eux étoit évidente ; jamais ils n'agirent de con-

cert. Lorſqu'on faiſoit une attaque à un quartier, les autres reſtoient pour l'ordinaire dans l'inaction, afin de donner, ce ſembloit, la facilité aux Aſſiégés de porter toutes leurs forces à l'endroit menacé. Jamais d'ailleurs les Montalbanois n'avoient été moins diſpoſés à ſe ſoumettre, que lorſque ces deux Généraux l'aſſuroient avec tant de confiance. Leur attention au bien de la ville ne parut jamais moins ſe ralentir. Tous leurs momens étoient remplis par le travail le plus aſſidu, ſoit pour ſe retrancher aux endroits néceſſaires, ſoit pour ſubſtituer de nouvelles défenſes à celles que le canon détruiſoit; rien n'étoit oublié de ce qui pouvoit contribuer au bien public. Dans un moment de relâche, un de leurs partis ſorti par Villenouvelle fait une courſe vers *la Lande & le Ramier*, & prend trois Gendarmes qui conduiſoient à l'armée pluſieurs chevaux chargés de bagages, parmi leſquels on trouva des pierreries, quantité de hardes & d'habits de prix, avec huit ou neuf cents écus d'argent monnoyé.

Les travaux continuoient au quartier du

Roi, mais avec beaucoup de difficultés. Le canon de la place ne cessoit de répondre aux batteries des Assiégeans. Ils pénètrent cependant jusqu'à la corne de Montmirat,
8 Septem. sous laquelle ils creusent une mine. Ils s'avancent le lendemain entre l'espace des deux cornes, & y commencent un logement. Les Assiégés font les plus grands efforts pour l'empêcher. On en vient aux mains. Les Assaillans ont l'avantage; ils élèvent sur des pieux une espèce de cavalier avec des planches couvertes de terre pour les mettre à l'abri du feu. Malgré ces précautions, les Assiégés à la faveur d'une
11 Septem. vive sortie, embrasent cette machine & la détruisent. Le même jour le Duc de Mayenne fait jouer une mine qui ne nuisit qu'à ses gens, dont quelques-uns furent étouffés par les débris.

Les Généraux du quartier du Moustier s'étant enfin concertés, résolurent de donner l'assaut à la demi-lune qui couvroit le bastion. Les Assiégés en sont avertis par le
12 Septem. feu des batteries, qui redoubla & continua avec la même vivacité, jusqu'à ce qu'après

avoir essuyé le feu de coffres & des casemates, les Royalistes franchissent le fossé & s'attachent à la demi-lune, où ils sont reçus avec la plus grande valeur. On vit des femmes se servir, avec toute l'habileté possible, de faulx à long bois, & lancer des cailloux & des feux d'artifice. Après un combat terrible qui dura quatre heures, les Assaillans demeurèrent les maîtres du pied de la demi-lune, sur laquelle toutefois ils n'osèrent pas se loger, quoique les Assiégés l'eussent abandonnée. Elle resta neutre entre les deux partis, & comme destinée à servir de champ de bataille pour la première action. Les Assiégeans tentent cependant d'y avancer une barricade; le Capitaine Durand sort du bastion pendant la nuit, en chasse les défenseurs qui sont tués en partie & la détruit. Les Royalistes perdirent à cette action deux cents cinquante hommes, & les Montalbanois neuf ou dix.

Le Duc de Mayenne, le seul peut-être des Généraux en chef, véritablement attaché à l'honneur des armes du Roi, étoit

ſincèrement affligé de la perte de tant de braves ſoldats, victimes infortunées du caprice des autres Généraux, qui malgré ſes prières n'avoient jamais voulu ſeconder ſes opérations. Une noire mélancolie, depuis la mort du Marquis de Villars, ſon frère, le dominoit; peut-être préſageoit-elle le coup qui le menaçoit. Le bruit des armes & l'étude des moyens à prendre pour réduire Villebourbon, pouvoient ſeuls le diſtraire. L'attaque du baſtion & de la demi-lune n'ayant pas réuſſi, il diviſa la batterie qui foudroyoit ces deux ouvrages, & en tira cinq canons qu'il fit pointer contre le demi-baſtion du côté de la rivière. C'étoit l'endroit le plus foible; l'ouvrage étoit mal fait & mal flanqué. Les Aſſiégés qui en connoiſſoient les défauts, ſe hâtèrent d'y faire des retranchemens & des flancs, ſans ſe diſſimuler néanmoins le danger de cette nouvelle attaque. En effet, le Duc attaque
14 Septem. dans la nuit le corridor & l'emporte. Les Montalbanois veulent le reprendre; ils ſont repouſſés avec une perte conſidérable. Les Aſſiégeans tentent alors de ſe loger dans le

foſſé; ils en ſont empêchés par les Mouſquetaires de la caſemate & du coffre qui les forcent de ſe retirer ſur le bord. Le Duc y fait conduire deux pièces de campagne, & détruit le coffre. Les Aſſiégés en conſtruiſent de ſuite un autre près de la caſemate, où ils ſont plus à couvert. La reſſource étoit foible, & ils ne le comprenoient que trop.

Dans cette poſition embarraſſante, Vignaux aſſemble le Conſeil où tous les Officiers appelés, & l'état de la place bien examiné, Dadé, qui n'étoit plus ſi âpre à la défenſe, à raiſon de quelque mécontentement, eſt d'avis de capituler: « On le fait, » *diſoit-il;* il eſt dans l'ordre de la guerre, » lorſque l'ennemi eſt maître de la contreſcarpe, de demander à compoſer, ſi on » veut éviter d'être pris à diſcrétion. » Vignaux de ſon côté, en convenant que dans les guerres ordinaires on pouvoit capituler avec honneur lorſque les ennemis avoient fait quelques progrès, inſiſta fortement ſur la néceſſité d'une défenſe plus opiniâtre, dans le cas préſent, où il s'agiſ-

ſoit de l'intérêt de la religion & du ſalut des égliſes proteſtantes. Il opina à détruire le travail de ennemis par des ſorties vigoureuſes, & à diſputer le terrain juſqu'à la dernière extrémité. Cet avis, quoique le moins ſage, fut ſuivi & même couronné du ſuccès. Le Conſeil de ville alarmé de cette rivalité naiſſante entre Vignaux & Dadé, & craignant qu'elle n'eût des ſuites funeſtes, réſolut de les ſéparer.

Il s'en préſentoit un moyen dont on profita ſans affectation. Verrieres, ancien Guidon de la compagnie du Comte d'Orval, retiré chez lui depuis les dangereuſes bleſſures qu'il avoit reçues au combat de Septfons, venoit ſouvent au camp ſous la foi des édits. Il s'étoit abouché avec le Duc de Rohan, du conſentement du Connétable, pour le ſonder ſur un accommodement, & avoit donné à ſon retour de grandes eſpérances. Il demande une conférence à la corne de Montmirat; le Comte d'Orval s'y rend avec les Conſuls, & Verrieres leur dit: « Le Duc de Rohan con» ſent que la ville traite, pourvu que ce

» ſoit pour elle & pour les autres places
» que le Roi n'a pas encore attaquées. » Le Conſeil politique s'aſſemble & délibère de demander qu'au préalable il lui ſoit permis d'envoyer des Députés au Duc de Rohan pour ſavoir ſes intentions, & prendre ſes derniers ordres; cette demande fut agréée. En conſéquence on nomme d'abord pour Député, auprès du Duc de Rohan, Dadé & le Miniſtre Chamier. Mais celui-ci, qui ne pouvoit ſe diſſimuler ſes excès ſéditieux, ne ſe croyant pas en ſureté, s'il ſortoit hors des murs, refuſe cette commiſſion. On lui ſubſtitua alors l'Avocat Noaillan, homme habile, ſage & modéré. Ces Députés ſe rendent au quartier du Roi, 15 Septem.
& partent le lendemain pour joindre le Duc de Rohan.

L'envie extrême qu'avoit le Connétable, de voir terminer par un accommodement ce ſiége meurtrier dont il craignoit, avec raiſon, la fatale iſſue, lui faiſoit ſaiſir avidemment tout ce qui lui en donnoit quelque eſpérance. Marillac & Subcmberg le berçoient de cette idée, qui, ſous le pré-

texte de ménager le ſoldat, fit plus d'une fois languir les opérations, & commettre de grandes fautes contre la ſaine politique. En effet, les Députés envoyés auprès du Duc de Rohan, plus ruſés & plus habiles qu'on ne les en ſoupçonnoit, n'eurent d'autre objet que de s'inſtruire par eux-mêmes de la certitude du ſecours promis, ainſi que l'événement le juſtifia dans la ſuite.

Le Duc de Sully, qui voyoit avec peine ſon fils engagé dans cette ville rebelle, & qui craignoit d'ailleurs pour une tête ſi chère à ſon cœur, crut entrevoir le moment fortuné, unique objet de ſes vœux & de ſes ſoins patriotiques, de ramener les Montalbanois à l'obéiſſance. Il écrivit aux Aſſiégés, & les exhorta à ſe ſoumettre. *Le ſecours que vous attendez*, leur diſoit-il dans ſa lettre énergique & preſſante, *& qui nourrit votre criminelle illuſion, a été diſſipé par le Duc d'Angoulême, entre* Lombers & Réalmont. *Il eſt temps, je ne ceſſerai de vous le répéter, de rentrer en vous-même, & de revenir de votre ſol entê-*

tement. Prévenez la juste colère du Roi, & échappez par votre repentir & votre soumission à l'abyme des maux où vous précipite une trop longue résistance. Cette lettre arriva sous de très-mauvais auspices. Une partie du secours étoit déjà parvenue à Saint Antonin. Il étoit pourtant vrai que le Duc d'Angoulême avoit battu un corps de sept ou huit cents hommes. Mais dans le temps que ce Général s'amusoit imprudemment à en poursuivre les débris, le Duc de Rohan envoya un autre détâchement qui prit une route différente, se déroba ainsi à l'ennemi & arriva heureusement à Saint Antonin. Les Montalbanois, que cet événement rendit encore plus obstinés dans leur révolte, répondirent au Duc de Sully d'une manière spécieuse, mais peu satisfaisante: *Nous sommes pénétrés*, lui disoient-ils, *de la plus vive reconnoissance pour les sentimens de zèle & d'affection dont vous nous honorez; & notre ambition est d'en éprouver la continuité. Nous sentons combien vos avis sont dirigés par la prudence & l'amour de la paix. Il ne tiendroit pas à*

nous d'y acquieſcer, ſi nous en étions les maîtres. Mais nous n'agirons jamais, nous vous l'avons déjà manifeſté, que par les ordres du Duc de Rohan, à qui nous ſommes unis par les liens du ſerment & de la religion. Nos Députés nous feront connoître ſes intentions, & alors nous délibérerons ſur les meſures que nous avons à prendre.

Le Duc de Mayenne ignoroit ces différentes négociations. Son cœur trop haut n'auroit pu s'y prêter; il auroit craint de compromettre ſon honneur & les intérêts de ſon Roi. « Il n'eſt pas, *diſoit-il*, de la » dignité de la Majeſté Royale, de mon- » trer tant de ménagement pour des ſujets » rébelles. Après les premières ſommations » faites, il ne faut plus leur parler que par » la bouche du canon; voilà le moyen ſûr » & infaillible, de les obliger à implorer » la clémence du Souverain. » Mayenne agiſſoit en conſéquence, & pouſſoit ſes travaux avec toute la vivacité que pouvoit lui permettre le peu de troupes qu'il avoit à ſes ordres, déjà bien diminuées par les pertes faites aux attaques, les déſertions

que

que facilitoit le voiſinage de Toulouſe, & les maladies qui commençoient à régner dans ſon camp. Sa grande batterie tonnoit toujours contre la demi-lune & le grand baſtion, & la petite battoit de ſon côté le demi-baſtion du còté de la rivière, ſans pourtant interrompre le travail de la mine qu'il preſſoit ſans relâche.

Le Duc de Guiſe, ſon couſin, le Comte de Schomberg & quelques autres voulurent voir de près l'état de ſon attaque. Mayenne les mena à la grande & à la petite batterie. Il leur fit même part de l'aſſaut qu'il avoit réſolu de donner le lendemain. Les Aſſiégés appercevant, en effet, à cet endroit plus de mouvement qu'à l'ordinaire, redoublent leur feu; le Duc en devient la triſte & malheureuſe victime. Comme il regardoit entre les deux piquets d'une paliſſade, il eſt atteint à l'œil, d'une balle qui le renverſe. Ainſi périt ce Prince brave, mais dont la prudence n'égaloit pas le courage. Le Roi nomma pour le remplacer le Duc de Guiſe, qui refuſa de ſe charger du commandement; 16 Septem.

il fut donné au Maréchal de Thémines; aussi courageux que Mayenne, mais non plus circonspect. On disoit de lui, qu'*il n'avoit jamais compté les ennemis, & qu'il lui suffisoit de savoir où ils étoient.*

Cet événement fut peut-être le salut de Villebourbon. Les projets d'un Général, sont communément enterrés avec lui. Rarement son successeur suit son plan, soit qu'il l'ignore, soit qu'ainsi qu'il arrive à la plupart des hommes, il soit jaloux de ses idées particulières. Le temps d'ailleurs qu'il fallut perdre à remplir la place du Duc, donna le loisir aux Assiégés de se fortifier, & de mettre les endroits foibles en état de faire une meilleure défense.

On ne pouvoit être affecté par des intérêts plus grands que ceux que le Maréchal de Thémines avoit à ménager, lors qu'il fut chargé seul de l'attaque de Villebourbon. Il avoit à la fois sa gloire à conserver, l'honneur des armes de son maître à soutenir, la mort de son fils & de son ami à venger.

Aussi fait-il des efforts extraordinaires

pour en venir à bout. Son premier plan eſt de rompre le pont pour couper le chemin aux renforts puiſſans qu'on envoyoit à Villebourbon ſur la moindre alarme. Il place deux canons ſur la rive gauche de la rivière, & il les pointe vers l'arche du milieu du pont; tandis que deux autres pièces poſtées ſur la rive droite, battoient la tour qui défendoit la porte de Villebourbon. Il s'imaginoit encore que les décombres embarraſſant le chemin, ſeroient auſſi un obſtacle au paſſage des mêmes ſecours. Il fut trompé dans ſon attente; le pont & la tour réſiſtèrent à plus de huit cents volées; à peine put-on les effleurer.

Pendant que le Maréchal perdoit inutilement de la poudre & des boulets à cette entrepriſe, le quartier du Mouſtier ſe mit en mouvement. L'attaque précédente avoit fait connoître aux Aſſiégeans que c'étoit l'endroit le plus foible. Le terrain, en effet, y étoit ſi reſſerré par la petite rivière du Teſcou, qu'à l'une des extrémités de la demi-lune, on n'avoit pu faire qu'un rempart ſans foſſé pour couvrir une barricade,

& l'autre extrémité n'étoit flanquée que d'un réduit très-étroit qui avoit sa retraite assurée au moyen d'un petit retranchement placé de côté, vers le fossé, & sous lequel on avoit pratiqué une mine. Les Assaillans, ne trouvant pas d'autre obstacle, donnent vigoureusement du côté du rempart; ils le franchissent, enfoncent la barricade, & poussent les Assiégés jusques dans le corridor qui séparoit le retranchement de la demi-lune dont ils se rendent maîtres. Au bruit du tocsin tout le monde accourt, les femmes mêmes avec leurs armes ordinaires, les faulx & les feux d'artifice. Tandis qu'on arrête les ennemis, le Capitaine Dupui fait une sortie par le bastion de Paillas, les prend en flanc & les met en désordre. Ils sont chassés de la demi-lune; mais soutenus par de nouvelles troupes, ils reviennent à la charge, bravent les feux & les flammes, regagnent la demi-lune, & poussent les Assiégés jusque dans un retranchement qui étoit au bout du corridor. La nuit mit fin au combat. Les Royalistes n'osèrent, ou ne purent pas se loger

dans la demi-lune; ils se contentèrent de se retrancher au pied.

Les Montalbanois se vengèrent en partie de cette disgrace. Ils font une sortie du côté de Montmirat, & pénétrent jusqu'à une batterie où ils mettent le feu. Le même jour, après une canonade assez vive, les Assiégeans font jouer, sous la demi-lune du Moustier, une mine qui enlève deux sentinelles, & emporte le petit réduit. Ils montent dans l'instant à l'assaut, & s'y portent avec tant de fureur qu'ils chassent les Assiégés de la barricade & du retranchement qui la défendoit, & parviennent jusque dans le bastion. Des soldats frais prennent la place de ceux qui avoient été repoussés, & font reculer les Royalistes à leur tour. Ceux-ci reviennent cependant à la charge, & regagnent le bastion jusqu'à trois fois. Les Assiégés, ranimant toutes leurs forces, & suivis par une multitude de femmes qui, aguerries par les assauts précédens, lançoient les feux d'artifice & les pierres avec la plus grande intrépidité, ou la pique à la main dispu-

20 Septem.

toient de valeur avec les ſoldats, les en chaſſent encore, & en reſtent les maîtres. L'hiſtoire n'a pas dedaigné de conſerver le nom de deux de ces femmes, Jeanne Pauliac, fille d'un Orfevre, & Guillaume Gaſc, qui après avoir combattu avec courage y finirent leurs jours. La dernière, toujours aux premiers rangs, tua à coup de piques deux Officiers ennemis, & fut tuée à ſon tour d'un coup de mouſquet en pourſuivant les fuyards. Le public fit, ainſi que dans les républiques, les frais des funérailles de ces deux Héroïnes Montalbanoiſes. Cet aſſaut, violent & meurtrier, dura ſix heures, & coûta quatre cents hommes aux Royaliſtes. Le Comte de Schomberg y courut les plus grands dangers. Les Montalbanois y perdirent environ trente hommes. Regniés & la Rivière y furent bleſſés. Les Aſſiégeans reſtèrent maîtres de la barricade & du retranchement, & ſe logèrent la nuit ſuivante dans la demi-lune qui fut bientôt abandonnée, parce qu'elle étoit toute bouleverſée par la mine & par le canon, & qu'elle n'étoit plus un

lieu de ſureté. Les Aſſiégés travaillent toute la nuit à fortifier une partie du corridor. Ils le coupent à vingt pas des ennemis par une traverſe qu'ils épaulèrent de bonnes barricades ; & Regniés étant hors d'état de ſervir à cauſe de la bleſſure qu'il avoit reçue, céda le commandement du quartier à la Rivière.

Les Aſſiégeans s'approchoient déjà du corps de la place, mais l'avantage étoit bien foible, comparé aux pertes journalières qu'avoient eſſuyées les Royaliſtes depuis le commencement du ſiége. L'armée ſe délabroit tous les jours, pour ainſi dire, à vue d'œil. Les grandes pluies & les froids, ainſi qu'on l'avoit prévu, cauſoient de violentes maladies & emportoient beaucoup de monde. Les fatigues du ſervice avoient déjà doublé, & augmentèrent encore par le bruit qui ſe répandit de la venue prochaine du ſecours. Il fallut conſtruire des redoutes de diſtance en diſtance, pour lui boucher l'entrée de la ville, & pour embraſſer tout le terrain qu'on n'avoit pas pu inveſtir depuis le quartier du Mouſtier juſ-

qu'à celui du Roi à Montmirat. On y met des troupes pour les garder pendant le jour; on les double la nuit, tandis que plusieurs détachemens battoient sans cesse l'estrade sur tous les chemins. On fit aussi de grands abattis d'arbres dans la forêt de la Grésigne & dans tous les bois, à portée de la ville. Tous ces travaux mirent l'armée aux abois; à peine y avoit il le monde suffisant pour la garde des tranchées. Les Montalbanois ne l'ignoroient pas, & cette connoissance ne les fortifia pas peu dans la résolution qu'ils avoient prise de se défendre jusqu'à l'extrémité. Leurs Députés les trouvèrent à leur retour dans cette disposition, & aidèrent à les y affermir. « Au » sortir de la ville, *dirent-ils au Conseil*, » nous avons été conduits chez le Conné» table. Il nous a d'abord accueillis d'un air » sévère, & s'est exhalé en violens repro» ches contre nous. Il a cependant ensuite » pris un ton plus modéré, & nous a exhor» tés à porter le Duc de Rohan à la paix. » Il a exigé même que Desplan nous ac» compagnât à Castres. Dans la première

» conférence, tenue en présence de Desplan & de Verrières, le Duc ne paroissoit pas éloigné d'un accommodement. » Mais l'ayant vu en particulier, & lui » ayant représenté que s'il pouvoit faire » entrer mille ou douze cents hommes dans » la ville, elle tiendroit encore long-tems; » il nous l'a promis d'une manière solennelle... N'écoutez, nous a-t-il dit, aucune » proposition, que lorsque le secours sera » arrivé. Alors si vous y êtes forcés, vous » pouvez espérer un traité plus avantageux... Afin même de donner une preuve » manifeste de sa bonne volonté, il a pris » le prétexte d'une revue de ses troupes, » en présence de Verrières & de Desplan, » & a envoyé secrétement le Capitaine » Beaufort à Saint Antonin, avec sa compagnie composée de douze cents hommes, pour se rendre de là à Montauban. »

Sur ce rapport, le Conseil de ville pénétrant le peu de goût du Duc de Rohan pour la paix, & n'y étant pas plus porté lui-même, délibéra d'attendre à se

déterminer jusqu'à ce que le renfort promis par le Duc fut arrivé. L'Avocat Noaillan ajouta, qu'il avoit présumé de quelques propos de Desplan, que les Assiégeans préparoient une grande mine, sans avoir pu pénétrer l'endroit menacé. Le Marquis de la Force ne douta pas que ce ne fût à la corne de Montmirat, & par une précaution qui ne pouvoit jamais être préjudiciable, il place six hérissons queue à queue, rangés en quart de cercle, pour couper la pointe de cette corne à vingt pas de son angle. Il les appuye de bons mantelets, & travaille de suite à une contre-corne.

La conjecture du Marquis de la Force
25 Septem. se trouva juste. En effet, le Connétable fit jouer une grande mine à trois branches à la corne de Montmirat. L'explosion en fut si terrible que toutes les maisons de Villenouvelle s'ébranlèrent. La terreur se répandit dans la ville, & tout ce qu'il y avoit de brave se rendit promptement sur les lieux. On croyoit le mal bien plus grand qu'il ne l'étoit. Soit que la mine eût été mal-

faite, ſoit par un effet du haſard, la grande maſſe de terre qui formoit la pointe de la corne, ayant été enlevée, retomba ſur la tranchée, & écraſa deux compagnies du Régiment de Chappes & pluſieurs Volontaires qui devoient donner les premiers. Pour ſurcroît même de malheur, ceux qui montent à l'aſſaut après que le déſordre fut réparé, trouvent la brêche ſi eſcarpée qu'elle étoit impraticable. Le Maréchal de Chaulnes, qui commandoit l'attaque, s'y obſtine & ne veut pas reculer. Dans une abſolue impoſſibilité d'avancer, il laiſſe ſes gens expoſés aux feux d'artifice qu'on leur jetoit à plomb, & à la Mouſquetairie qui les prenoit en flanc; il y périt une grande quantité d'hommes.

Las cependant de la longueur de ce combat, quoique bien inégal, & dans le deſſein de le faire ceſſer, le Capitaine Bardon-la-Lane ſort par la porte Saint Orſe; tandis que France & Trabuc avec leurs compagnies franchiſſent les barricades, pénétrent aux batteries, & engagent trois actions en même-temps. Baſſom-Pierre, à

la tête de deux compagnies des gardes, joint Bardon avec quelques Seigneurs volontaires, &, après une mêlée assez vive, il le force à rentrer dans la ville. Il court ensuite à la batterie dont France & Trabuc avoient chassé la garde, & qu'ils avoient embrasée. Il les repousse à son tour, aidé par deux nouvelles compagnies que lui avoit envoyées le Maréchal de Praslin; mais malgré ses vigoureux efforts, les Montalbanois emportèrent avec eux plusieurs sacs de laine & de poudre.

Cependant le combat continuoit toujours à la brêche; le Maréchal de Chaulnes s'opiniâtroit à pratiquer un logement au pied. Les Assiégés font une troisième sortie, perdent environ quarante hommes avec le jeune Baron de la Guepie, Capdeville & Ferrières, & sont repoussés. Le Maréchal de Chaulnes est contraint néanmoins d'abandonner son opération. Les Assiégeans travaillèrent pendant la nuit à retirer leurs morts & à rétablir la batte-
26 Septem. rie. Les Assiégés se retranchent au haut de la brêche. L'assaut recommence le len-

demain, & après une action très-meurtrière, les Montalbanois abandonnent le retranchement.

Ces pertes réitérées se faisoient alors vivement sentir aux Assiégeans. La nouvelle de l'approche du secours redoubla leurs craintes & leurs inquiétudes. Les Royalistes se mettent en campagne pour l'intercepter; mais avec tant de désordre & si peu d'accord entre les Chefs, qu'il fût passé sans obstacle & seroit entré sain & sauf dans la ville, s'il étoit arrivé quelques heures plutôt.

Pendant que ces différens mouvemens occupoient les Généraux catholiques, la Rivière qui connoissoit l'état de l'armée royale, & parfaitement instruit que le quartier du Moustier étoit très-affoibli par les détachemens envoyés vers le Ramier pour s'opposer au passage du secours, sort avec Durand à la tête de trente Mousquetaires, renverse une barricade & quelques corps-de-garde avancés sur le bord du fossé vers le ruisseau du Tescou, & donne une si vive alarme aux soldats qu'ils se précipitent dans ce ruisseau.

Le ſecours cependant s'avançoit vers la ville ſous la conduite de Beaufort. Cet Officier avoit paſſé le Tarn au gué de Gaillac & étoit arrivé heureuſement à Saint Antonin. Il y fit rafraîchir ſa troupe & la diviſa en trois corps. Préſumant avec raiſon que les chemins détournés & couverts ſeroient les mieux gardés, il prit ſans détour la route la plus droite pour
27 Septem. ſe rendre à Montauban. Il franchit dans la nuit la rivière d'Aveiron ſans difficulté, s'approche de la ville, paſſe avec la première diviſion à la vue d'une garde qui ne l'apperçut pas, ou feignit de ne pas l'appercevoir, & entre dans le corridor de Villenouvelle. La ſeconde diviſion fut moins heureuſe. Baſſompierre, fin & ruſé, avoit placé tous les Tambours d'un côté, & vis-à-vis à quelque diſtance, un corps de Suiſſes. Dès que la marche de cette diviſion ſe fit entendre, tous ces Tambours battirent à la fois. Les Calviniſtes alors, ayant tourné à côté pour s'en éloigner, tombent dans l'embuſcade des Suiſſes & combattent en déſordre. Au premier coup

de fusil on sonne toutes les cloches de la ville ; des feux sont aussitôt placés sur les clochers & sur les bastions pour diriger la marche du secours. Mais en éclairant l'entrée de la premiere division, on éclaire aussi la défaite de la seconde & la fuite de la troisième sous les ordres de Pagese qui, pour éviter d'en venir aux mains, prit son chemin vers les bois voisins. Il fut poursuivi par la Cavalerie & entièrement défait, avant d'y être parvenu. Beaufort étoit déjà en sûreté ; mais entendant le bruit du combat, & s'appercevant que Lautrec, son Lieutenant, lui manquoit, il revient sur ses pas pour le chercher. Il s'égare dans l'obscurité, s'engage dans un chemin creux occupé par les ennemis, où il fut blessé & fait prisonnier. Plusieurs cependant de ceux qui échappèrent de la déroute, guidés par les feux allumés sur les remparts, se rendirent successivement à la ville. La ressemblance du mot du guet en sauva un grand nombre. Le mot du guet des Royalistes étoit *Saint Jean*, & *Jean* étoit celui du secours. Réu-

nis enfin au nombre d'environ cinq cents ſous ſept drapeaux, ils entrent dans la place & y portent la joie & la confiance. Environ trois cents de leurs camarades arrêtés priſonniers, ſont envoyés aux galères, & le reſte mis à mort.

Les Aſſiégés reçurent alors une partie du ſecours qu'ils attendoient avec tant d'impatience. L'armée du Roi fut renforcée auſſi d'un corps de trois mille hommes.
28 Septem. Ces troupes arrivèrent au camp avec la compagnie des Gendarmes & les Gardes du Maréchal de Montmorenci. Elles campèrent & prirent leur quartier vers le Ramier, du côté de Villenouvelle qui ſe trouva alors inveſti. Le Maréchal de Montmorenci attaqué peu de jours après d'une fièvre maligne, quitte le camp & ſe rend à Toulouſe; perte conſidérable pour l'armée! Le Connétable, qu'un génie malfaiſant ſe plaiſoit à nourrir de flatteuſes chimères, s'imaginant qu'il n'étoit pas entré même cent hommes dans la ville, crut l'intimider en répandant la nouvelle des troupes fraiches arrivées au camp. Il demande

mande une conférence à la corne de Montmirat, & force Désiles, qui appartenoit au Duc de Rohan, de s'aboucher avec les Députés de la ville. Désiles est pathétique & pressant tant que Desplan a les yeux sur lui. Il ne laisse rien à dire de tout ce qu'il croit capable d'effrayer les Députés ; il exagère le nombre des renfôrts arrivés dans le camp du Roi, & la foiblesse du Duc de Rohan qu'il leur peint hors d'état désormais de leur procurer de nouveaux secours. Mais lorsque l'attention de Desplan fut lassée, on ne vit que trop clairement dans le maintien du Harangueur, qu'il n'y avoit rien de vrai dans tout ce qu'il avoit avancé.

Cette conférence fut ainsi sans effet. Celle que le Maréchal de Thémines eut peu après à Villebourbon avec les Conseillers au Sénéchal, Constans & Leclerc, & le Consul Lavergne, n'eut pas un plus grand succès. Les Montalbanois se retranchent toujours à dire qu'ils ne pouvoient, ni ne devoient point traiter en particulier, mais seulement pour le général des églises réformées.

Les Aſſiégés accompagnent cette réponſe d'une ſortie par la corne de Montmirat. Ils tuent quelques Aſſiégeans, & mettent le feu aux gabions de la batterie. Toutefois le travail des mines continuoit toujours. Les Montalbanois ſont avertis que le Maréchal de Thémines en conduiſoit deux, l'une ſous le baſtion écorné, & l'autre ſous celui qui étoit le plus près. Mais l'avis arrive trop tard pour les éventer. Elles jouent, en effet, & ouvrent le foſſé en deux endroits. Les Aſſiégeans s'y jettent à la hâte, dreſſent des mantelets, creuſent un coffre, le défendent par une barricade, & ſe logent au pied du baſtion au moyen d'une galerie bien couverte. Cependant on travailla encore à une autre mine ſous le même baſtion. Les Aſſiégés y oppoſent une contre-mine, & chaſſent les Mineurs au moyen de la fumée. Le lendemain ils petardent la galerie ; les Aſſiégeans la reprennent & s'obſtinent à miner le baſtion. Une autre mine eſt découverte le même jour au Mouſtier. Les Mineurs des deux partis s'y battent à coups

de piques, & ceux de Montauban en reſtent les maîtres.

Malgré l'attention, la bravoure, les travaux des Aſſiégés, & l'union qui ſembloit régner entr'eux, il ne dépendit pas d'un traître que la ville ne fût priſe. Dadé, ſur les prétendus mécontentemens dont on a déjà parlé, quitte la ville, & ſe jette dans le camp du Roi où il eſt bien accueilli. Semblable à tous les transfuges, plus ardens pour la ruine de leur propre patrie que l'ennemi même, il ſe hâte d'indiquer les endroits foibles de la place, & conſeille de s'attacher à la vieille muraille.

Le Roi commençoit déjà à avoir de l'humeur contre le Connétable qui l'avoit engagé au ſiége, & il témoignoit une vive impatience de le voir finir. Il aſſemble ſes Généraux pour fixer avec eux le temps auquel on pouvoit eſpérer de réduire la ville. Les Officiers du quartier du Roi ne voulurent rien déterminer. Ceux du Mouſtier plus hardis, à la tête deſquels étoit le Maréchal Saint Géran, en garantirent la priſe dans douze jours. Ils ne parloient

ainsi que sur les avis de Dadé, & ils ne demandèrent pour cet objet qu'une augmentation de canons. On fit passer de suite à leur quartier toute l'artillerie de celui du Roi, où il ne resta que deux bâtardes.

Il y eut dès-lors vingt canons au Moustier qui battirent le bastion de Paillas & la vieille muraille que les Assiégés terrassèrent avec soin. Entièrement occupés de cette grande batterie en qui ils avoient mis toutes leurs espérances, les Assiégeans abandonnent le grand fossé du Moustier, ouvrent une tranchée dans la plaine au-delà du Tescou, sous les ordres du Marquis de Villeroi, & forment le dessein de la pousser jusqu'à un petit tertre un peu élevé pour y placer une nouvelle batterie.

L'activité de ces travaux n'empêche pas le Connétable de tenir la voie des négociations toujours ouverte; il propose une
7 Octobre. conférence au Duc de Rohan. Ils se rendent l'un & l'autre au château de Regniés, & il ne tient pas à eux de terminer cette cruelle guerre civile.

Le Duc de Rohan exigeoit que tout le Languedoc fut compris dans le traité, & qu'on donnât une paix générale à tous ceux du Royaume qui étoient de la religion réformée. Le Connétable, après quelques difficultés, y acquiesce; mais il ne veut point signer le traité sans en avoir préalablement conféré avec le Roi. Il revient à Piquecos, assemble le Conseil, & parle ainsi d'un air chagrin & embarrassé :

« Le Duc de Rohan ne veut traiter pour » Montauban, qu'autant que toutes les égli- » ses réformées du Royaume seront com- » prises dans le traité. Des contre-temps » fâcheux nous mettent dans la fatale né- » cessité de souscrire à cette triste & dure » condition. Des circonstances plus heu- » reuses se présenteront un jour où nous » pourrons soumettre entièrement des su- » jets rebelles & abattre leur fierté. »

Cet avis étoit déjà adopté, & la paix alloit être cimentée entre les deux partis, lorsque quelques Membres du Conseil, soit qu'ils le pensassent en effet, soit qu'ils voulussent faire échouer le Connétable, &

affoiblir ainſi le trop grand crédit qu'il avoit auprès du Roi, s'y opposèrent par de ſpécieux prétextes :

« Votre avis, *dit le Maréchal de Schom-* » *berg au Connétable*, a de quoi ſurpren- » dre. Vous êtes le principal mobile de » cette guerre ; c'eſt vous qui avez ac- » céléré le ſiége de Montauban, que la » prudence peut-être demandoit encore de » différer quelque temps. Eh! maintenant » que contre toute attente cette ville va » ployer ſous la puiſſance de ſon maître » légitime, vous propoſez de conclure un » traité honteux avec des ſujets révoltés! » Eſt-ce ainſi que vous avez pris à tâche de » compromettre l'honneur des armes du » Roi? Qu'on diffère quinze jours de ſi- » gner le traité, & Montauban ſera ren- » tré dans l'obéiſſance. J'en jure ſur ma » tête, & je conſens volontiers à perdre » la vie, ſi l'événement ne juſtifie point » ma parole. »

» Il ne m'appartient point, *dit le Cardinal de Rets, dont le caractère naturellement ambitieux & turbulent, fit plus d'une fois*

servir la religion à son ambition & à ses intrigues, » il ne m'appartient point d'exa-
» miner quel sera l'événement du siége ;
» je laisse ce soin à ceux que cet objet
» regarde. Mais en me renfermant dans
» mon ministère, je ne saurois dissimuler
» qu'on ne peut d'aucune manière traiter
» en conscience avec les ennemis de la
» foi. Ce seroit être leur complice, fa-
» voriser leurs manœuvres & accréditer
» leurs erreurs. »

Le Jésuite Arnous, en qui Louis XIII avoit une confiance aveugle, renchérit sur ce langage : « Non seulement, *dit-il*, on
» ne peut traiter en conscience avec les
» ennemis de la foi ; mais quiconque a
» l'autorité doit les poursuivre sans mé-
» nagement. C'est à l'indigne & molle con-
» descendance des Souverains, que l'on
» doit le funeste progrès des hérésies & les
» maux accablans qui affligent l'église. Le
» glaive est remis dans leurs mains pour
» exterminer tous ceux qui ont une cro-
» yance erronée ; & ils doivent s'atten-
» dre eux-mêmes à allumer sur eux la juste

» colère du ciel, s'ils laiſſent ce glaive dans
» une inaction criminelle ».

Louis XIII, d'une piété puſillanime, effrayé des violens anathèmes dont l'ambition ou le fanatiſme venoient audacieuſement de le menacer, ordonne de continuer le ſiége. Le Duc de Rohan inſtruit de ces diſpoſitions, mande auſſitôt aux Montalbanois qu'il n'y avoit plus d'eſpoir que dans une bonne & vigoureuſe défenſe.

Les Montalbanois, à cette nouvelle, annoncent la rupture de la négociation par une de leurs mines qui joue à la corne de Montmirat & qui enlève un corps de garde un peu trop avancé. Le ſoir du même jour des grenades parties de la ville mettent le feu aux poudres près d'un corps de garde du quartier du Mouſtier, & le font ſauter auſſi avec pluſieurs ſoldats. Les Montalbanois ſe défendoient avec d'autant plus d'opiniâtreté & de confiance, qu'ils étoient parfaitement inſtruits de l'état de l'armée du Roi. Elle dépériſſoit tous les jours, moins encore par les haſards de la

guerre que par les maladies. Les Assiégés regardoient comme une marque visible de la protection divine, d'en être exempts, & que la contagion n'eût pas pénétré jusqu'à eux. Jamais, en effet, il n'y eut moins de malades dans la ville que pendant le siége. C'étoit le fruit du bon ordre établi par le Consul Dupui, & de son attention pour la propreté des hôpitaux & la netteté des rues; précautions qui influent nécessairement sur la salubrité de l'air.

Le Maréchal de Thémines, malgré les conférences pour la paix, avoit continué le travail des mines. Il en fait jouer une 10 Octob. à Villebourbon qui renverse environ trois toises du rempart. Par un accident funeste & imprévu, elle porte les débris sur les Royalistes, en tue quelques-uns, & cause assez de désordre parmi eux, pour donner le temps aux Assiégés de se barricader. On se présente cependant à l'assaut. Mais le penchant de la brêche se trouvant trop roide, & la masse du bastion n'étant pas encore endommagée, le Maréchal fait

ſonner la retraite après un léger combat ; & ordonne de continuer la mine plus avant dans l'intérieur de l'ouvrage.

Ce travail ſouterrain n'échappoit pas à la pénétration de Vignaux. Il fut alarmé, & fit part de ſes craintes au Conſeil de ville. « Les Aſſiégeans, *dit-il*, me pa-
» roiſſent s'attacher ſur-tout aux baſtions,
» & diriger tous leurs efforts vers cet ob-
» jet. Ils parviendront peut-être à s'y for-
» tifier, de façon qu'il ne ſera plus poſſi-
» ble de les en chaſſer. Il eſt eſſentiel, à mon
» avis, de mettre tout en œuvre pour les
» en éloigner. Faiſons ſur eux de fréquen-
» tes ſorties, & ruinons entièrement leurs
» travaux. C'eſt de là que dépend la ſureté
» de la place. »

Le Marquis de la Force & tout le Conſeil adopte cet avis non moins ſage qu'é-
18 Octobr. clairé. Auſſitôt trois cents hommes choiſis, ſous la conduite des Capitaines Savignac, Durfort, Peyreboſc, Paſcalet, Marmonié & Dupui, ſortent dans la nuit par la demi-lune de Villebourbon, forcent les corps-de-garde, comblent une partie de la tran-

chée, pouſſent les Royaliſtes bien au-delà de la batterie, en brûlent les embraſures & partie des affuts, & ſe retirent enfin au jour qui leur fit voir tout le camp ſous les armes venant à eux. Néanmoins pour trophée inconteſtable de cet avantage, ils emmenent leurs priſonniers, & emportent une coulevrine qui fut pointée de ſuite contre ſes anciens maîtres. Cette action, très-vive & très-meurtrière, coûta beaucoup de monde aux Royaliſtes. Francou & le cadet de Montbeton y périrent. Le Comte de Carmaing & le Baron de Lozières furent bleſſés, & la Rochefetton fait priſonnier. Les Montalbanois y perdirent Peyreboſc, qui mourut quelques heures après de ſes bleſſures. On tenta dans la même nuit une autre ſortie au Mouſtier; mais elle n'eut aucun ſuccès.

La rude ſecouſſe que le Maréchal de Thémines venoit d'eſſuyer, lui fit craindre de ſuccomber à une ſeconde; les déſertions & les maladies avoient perſque entièrement ruiné ſon quartier. Il demande au Connétable un renfort de ſept ou huit

cents hommes. On le lui promet; mais il l'attend vainement. Le chagrin le consume; il tombe dangereusement malade bientôt après, & laisse le commandement de son quartier aux Comtes de Grammont & de Carmaing, ses Maréchaux de camp. Celui-ci n'étoit pas encore guéri de ses blessures.

A la réserve du feu des batteries & du travail souterrain, les Assiégeans ne firent aucune autre tentative contre la place; ils se bornèrent à élever un cavalier dans le quartier du Roi, sur lequel on plaça les deux canons qui y étoient restés. Cet ouvrage ne subsista pas long-temps; les grandes pluies & l'artillerie de la ville le détruisirent bientôt. Il n'endommagea que les toits de quelques maisons auprès des remparts. Les Assiégés occupés à se retrancher & à réparer les dommages causés par le canon, restèrent tranquilles aussi dans leurs
20 Octob. mûrs. Mais avertis qu'on avoit résolu de leur donner un assaut général le lendemain; & ne doutant pas que le plus grand effort ne fût dirigé contre le Moustier, où

la brêche paroiſſoit la plus grande, & contre le baſtion de Paillas dont les ennemis s'étoient fort approchés, le long du précipice, au moyen d'une galerie couverte, ils placent onze compagnies pour défendre deux de ces baſtions, & en diſtribuent quatre autres dans les foſſés & les caſemates. Tous les poſtes en général furent renforcés avec le même ſoin.

Bientôt, en effet, tout ſe mit en mouvement dans les différens quartiers de l'armée du Roi. On agit alors de concert pour la première fois; & comme c'étoit au Mouſtier que devoit ſe faire la principale attaque, le Connétable vain & préſomptueux, qui en croyoit le ſuccès infaillible, y fit porter le dîner du Roi pour le rendre témoin de la valeur & du triomphe de ſes troupes. Le feu redoublé de toutes les batteries annonça dès le matin ce grand jour aux Aſſiégés. 21 Octobr.

Le bouillant & fougueux Miniſtre Chamier monte alors au haut du rempart, & par diverſes allégories puiſées dans l'écriture, échauffe ainſi l'eſprit des Montalbanois;

« Voilà, voilà, *dit-il*, les impies Aſſyriens
» au tour de vos murailles, prêts à fondre
» ſur vous comme d'impitoyables Vau-
» tours. Le voilà ce cruel & implacable Na-
» buchodonoſor, ce perſécuteur acharné de
» la race choiſie, de la nation ſainte, cet en-
» nemi juré du peuple dépoſitaire de la Loi
» de Dieu. Il oſe prétendre aujourd'hui,
» dans ſon coupable délire, vous aſſervir
» à ſes injuſtes lois, & vous faire fléchir
» le genou devant l'idole de Baal... O nou-
» velle Béthulie, ne crains rien des efforts
» impuiſſans de ce tyran ſacrilège! Le Dieu
» fort, le Dieu puiſſant, le Dieu des ar-
» mées a pris en main ta défenſe. Que
» peuvent contre toi tous les peuples en-
» ſemble conjurés? Tu l'emportes ſur l'an-
» cienne Béthulie par le nombreux eſſaim
» de Judiths que le Ciel a ſuſcitées dans
» tes remparts... Intrépides Iſraélites, ré-
» pondez donc aux faveurs inſignes de l'E-
» ternel. Veillez avec ſoin à l'arche ſainte
» qu'il vous a confiée; ne perdez jamais de
» vue votre ſerment ſolennel de mourir
» plutôt que de la livrer à des mains impu-

» res, & de vous proſtituer à des cultes
» idolâtres. Songez....

Chamier pourſuivoit encore ce langage inſpiré par le délire, lorſque l'action commence vers les trois heures après midi à la corne de Montmirat; il eſt atteint d'un plomb mortel, & périt ainſi victime forcenée de ſon enthouſiaſme fanatique & ſéditieux.

Cependant la mine fait une grande brêche; les Aſſiégeans montent valeureuſement à l'aſſaut, & ſont reçus de même. On s'y bat avec acharnement, & la nuit ſeule ſépara les Combattans. Les Aſſaillans ſe retirent ſans avantage & ſans avoir pu empêcher les Aſſiégés de barricader la brêche. Une femme ſurtout y étala une fermeté extraordinaire, digne des ſiècles héroïques. Un boulet briſe dans ſes bras une barrique qu'elle portoit pour ſervir à former le retranchement. Sans s'étonner, & enflammée par le danger même, elle court avec précipitation en chercher auſſitôt une autre qu'elle place elle-même.

Vers les quatre heures l'attaque fut auſſi

dirigée contre Villebourbon. Une mine joue à l'épaule du baſtion ; une partie de la terre enlevée retombe ſur les Royaliſtes, & en écraſe pluſieurs. Cependant quelques-uns des plus hardis, ou à la faveur d'une galerie, ou en ſe laiſſant couler par la contreſcarpe, ſe préſentent à la brêche avec courage ; mais trop peu nombreux pour tenir tête à l'ennemi, ils prennent la fuite & regagnent leurs tranchées. Bientôt après, ils reviennent en force, recommencent l'aſſaut, le ſoutiennent plus de trois heures avec la même vivacité, & ne ſe retirent qu'après avoir vu périr plus de la moitié de leurs ſoldats épuiſés de fatigue & couverts de bleſſures.

Le Connétable avoit auſſi fait les meilleures diſpoſitions au quartier du Mouſtier. Quatre mille hommes choiſis, & les Chevaux-légers du Roi qui avoient mis pied à terre, devoient faire l'attaque des baſtions du Paillas & du Mouſtier par diviſions de deux cents hommes. Ils étoient déjà en mouvement, lorſque les Généraux voulurent faire encore reconnoître la brêche. La-

reyneville,

reyneville, Lieutenant du Maréchal de Saint Géran, fut chargé de cet emploi important & délicat. Il vit d'abord avec surprise qu'on lui permit d'approcher tranquillement de la contrescarpe. Les Assiégés n'étoient pas fâchés qu'il reconnût, avec une entière liberté, le bon état de la place. Il apperçoit; en effet, le fossé rempli de soldats sans aucune descente praticable; il découvre encore un ouvrage qui barroit le chemin de la brêche, & dont il seroit absolument nécessaire de s'emparer; objet dont l'exécution entraînoit beaucoup d'embarras. On n'avoit pas préparé des échelles, & cet ouvrage, d'ailleurs défendu par le feu des bastion & des fossés, rendoit l'attaque difficile & périlleuse. On la renvoie à un autre temps, & on se contente de faire marcher un détachement de trois cents hommes, pour attirer par là l'attention des Assiégés, & favoriser les autres attaques. Le reste des troupes rentra dans le camp, & le Roi retourna à Piquecos, très-irrité contre le Connétable de l'affront qu'il venoit d'essuyer.

Ainsi finit ce grand assaut qui devoit assurer la reddition ou la prise de la place. Le Roi y perdit plus de huit cents hommes, & les Montalbanois n'en eurent à pleurer que neuf ou dix.

Harassé de fatigues & rebuté par tant de pertes, le soldat Royaliste ne montra plus après le dernier assaut cette confiance, & cette ardeur qui présagent communément les succès; & les Généraux ne virent alors que trop qu'elle seroit l'issue du siége. Néanmoins le travail redouble; on s'efforce d'applanir le tertre de la plaine du Tescou, pour y placer une batterie de quinze canons, & achever ainsi de détruire la vieille muraille.

Les Assiégés alors conduisent jusques sous le tertre une mine à laquelle ils mettent le
24 Octob. feu, & qui rend inutiles les opérations des Assiégeans. En même-temps, Damet, fils du Marquis de la Force, à la tête de cinq cents hommes sort à deux heures du matin du bastion de Rohan, & fond sur le Régiment de Picardie. Dès que l'action fut engagée, les Capitaines Moncaud, Bouta-

ric & Regniés ſortent auſſi du baſtion du Mouſtier avec cent vingt hommes, prennent les ennemis en queue, & les diſſipent. Les deux troupes réunies marchèrent à l'artillerie que défendoit une redoute gardée par les Suiſſes. Ceux-ci, forcés d'abandonner leur poſte, ſont pourſuivis, juſques dans les tranchées, par une partie des Vainqueurs ; tandis que les autres avec un grand nombre de femmes chargées de paille & de diverſes matières combuſtibles, ſe jetent ſur la batterie, brûlent les affuts, & enclouent d'abord trois canons.

Les faſtes de Montauban ont diſtingué dans cette journée mémorable le nom de Marthe Carnus, fille d'un Forgeron. Cette intrépide Héroïne, armée d'un marteau & de clous, ſaute courageuſement ſur un quatrième canon, le ſerre avec effort entre ſes genoux, & l'encloue ſeule à la vue même de l'ennemi. Une action auſſi éclatante ne fut point vue avec indifférence par les Montaibanois. Cette nouvelle Amazone rentre dans la ville aux aclamations de tout le peuple, & reçoit ſur les deniers

publics la récompense dûe à sa bravoure & à sa fermeté.

Une telle épouvante saisit alors les Assiégeans, qu'avant de s'être reconnus, la première troupe des Montalbanois, qui avoit entièrement renversé la batterie des ennemis, se retira emportant en triomphe un mortier du poids de cinq quintaux. La seconde troupe, qui s'étoit portée sur la tranchée, en resta maîtresse jusques à neuf heures du matin. Mais voyant revenir les ennemis en force, elle se replie vers la ville & y rentre sans obstacle. Cette action coûta aux Royalistes quatre cents hommes tués ou mis hors de combat. Le seul Régiment de Picardie y perdit plus de cent hommes, quatre Capitaines & plusieurs autres Officiers. Le découragement du soldat catholique augmentoit après ces infortunes continuelles; il ne pouvoit plus déjà soutenir les regards de l'ennemi enflé de ses succès & de ses triomphes.

Les Généraux se flattèrent envain de ramener la fortune de leurs côtés par des mines multipliées. La plupart éventées;

d'autres jouant ſans effet; quelques-unes même plus nuiſibles qu'utiles; le peu de réuſſite enfin des moyens que l'art de la guerre mit en œuvre; tout ramena le Connétable à la voie de la négocitio n. Il ſe ſervit, pour y parvenir, de Landreſſe, Gentilhomme volontaire, attaché au Marquis de la Force, & qui avoit conſervé des relations avec Marillac & le Baron de Montaut. Par ſon entremiſe, le Marquis & ſon fils conſentent à une entrevue avec le Duc de Chaulnes, frère du Connétable. Ils ſe rendent, en effet, à la Maladrerie avec Vi- 27 Octob.
guery, Conſul; Gardéſi, Miniſtre; Benoît & Lalane, Syndics. Le Duc de Chaulnes s'y rend auſſi; & après une courte conférence avec le Marquis de la Force & des reproches même aſſez vifs, il parle ainſi d'un ton fier & colère aux Députés de la ville:

« Je n'ai point recherché de m'aboucher » avec vous. Néanmoins votre ſort m'intéreſſe & me touche; je vois avec une » vive douleur l'affreux précipice où vous » courez à l'envi en aveugles. Ceſſez donc

» de vous énorgueillir de quelques ſuccès » momentanés ; vous les devez plutôt aux » circonſtances & à la méſintelligence de » nos Chefs qu'à vous-mêmes. Ces ſuc- » cès, en vous opiniâtrant dans votre réſiſ- » tance & dans votre révolte, feront peut- » être plus funeſtes pour vous qu'une » prompte défaite qui vous auroit jetés aux » genoux de votre Maître pour implorer » ſa clémence. Il en eſt encore temps ; ce » Monarque généreux verſe à regret le ſang » de ſes ſujets, & ne cherche point à trou- » ver des coupables. Ne le forcez point à » déployer un jour ſur vous ſa colère & » ſa vengeance. Abjurez votre honteuſe » révolte ; mettez-bas les armes que vous » avez eu la coupable audace de prendre » contre votre Souverain ; & montrez-vous » déſormais des ſujets fidelles & ſou- » mis. »

Gardéſi prit la parole & répondit au Duc en ces termes : « Les armes que nous avons » priſes ne ſont que défenſives, & par con- » ſéquent conformes aux lois de la plus » ſcrupuleuſe équité. C'eſt contre les enne-

» mis de Dieu & du Roi même dont ils
» ruinent l'état que nous dirigeons notre
» défenſe. Nous le diſputons à tous les
» Français en zèle & en attachement pour
» notre Souverain, & des témoignages écla-
» tans dépoſeront à jamais en notre faveur.
» Lorſque le Duc de Mayenne s'eſt révolté
» contre lui, nous avons levé des ſoldats
» à nos dépens; nous les avons envoyés au
» Maréchal de Thémines avec toute ſorte
» de munitions de guerre; nous avons même
» publiquement anathématiſé dans nos tem-
» ples tous ceux qui oſeroient ſe déclarer
» pour ce Duc traître & perfide.... Eſt-ce
» donc en s'oppoſant à la rebellion qu'on
» eſt ſoi-même rebelle? Devons-nous des
» repentirs à une conduite exempte de
» crime & de blâme, & notre fidélité conſ-
» tante & inviolable mérite-t-elle l'indigna-
» tion & la colère du Roi?

» La conduite que vous avez tenue à
» l'égard du Duc de Mayenne, *répliqua le*
» *Duc de Chaulnes*, mérite ſans doute des
» éloges. Mais pourquoi en effacer le mé-
» rite, en fermant obſtinément au Roi les

» portes de la ville, & en vous refusant à
» l'y recevoir avec l'honneur, le respect,
» & la soumission que vous lui devez? »

» L'exemple des malheurs arrivés à nos
» Frères Réformés, *repartit Gardési*, a été
» pour nous une leçon utile & salutaire.
» Nous voulons éviter les mauvais traite-
» mens qu'ils ont essuyés, & nous sommes
» devenus sages & circonspects à leurs
» dépens. »

Le Duc, outré de ces propos qui ne
présageoient rien moins qu'un accommo-
dement, éclate enfin en menaces : « Soyez
» assurés, *leur dit-il*, que le Roi ne lâchera
» point prise qu'il n'ait abattu votre fierté
» & puni vos forfaits. Plus son cœur ten-
» dre & compatissant cherche maintenant
» à ramener des sujets coupables par la
» voie de la douceur & de la conciliation,
» & plus aussi sa vengeance éclatera sur
» eux, s'ils dédaignent de se rendre à ses
» invitations. L'honneur de sa couronne &
» l'intérêt de ses peuples lui en feront un
» devoir sacré qui l'emportera malgré lui
» sur sa bonté naturelle ».

» Non, *répondit Gardési avec enthousiasme*, le Roi des Rois, le Protecteur des innocens, le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob ne nous abandonnera jamais. C'est son culte; c'est sa cause même que nous défendons. Il combattra toujours pour nous; & jamais il ne permettra que notre religion tombe dans l'opprobre, en faisant triompher nos ennemis. »

Telle fut l'issue infructueuse de cette conférence. Marillac qui s'étoit toujours défié du succès qu'en attendoient les Royalistes, avoit hasardé de placer pendant ce temps-là trois nouveaux canons sur les débris du tertre renversé par la mine qui avoit précédé la dernière sortie. Les Assiégés, divisés en deux corps, font une nouvelle irruption. Le premier de ces corps 28 Octobr.
se précipite sur le Régiment de Champagne; le second se jete sur celui de Villeroi, s'avance jusqu'aux canons qu'il démonte, en encloue une pièce, brûle les gabions, & se retire après avoir comblé une partie de la tranchée.

Ces fréquentes sorties faisoient perdre

bien du monde aux Aſſiégeans, & retardoient leurs travaux. Cependant les Aſſiégés ne les voyoient pas ſans inquiétude logés ſi près de leurs remparts, & preſque attachés au corps de la place. Ils avoient ſouvent tenté de détruire leurs corps-de-garde au moyen des cercles à feu; mais ces cercles étoient d'abord enlevés & jetés dans la rivière. Les Montalbanois alors imaginent une lourde machine à roues bien goudronnée & remplie de feux d'artifice. Ils y mettent le feu & la roulent ſur ces corps-de-garde qu'elle embraſa en les écraſant par ſa chûte rapide & violente.

Le chagrin du Roi & ſon impatience donnoient beaucoup d'inquiétude au Connétable. Ce ſiége, ſelon quelques-uns, étoit le fruit de ſes projets ambitieux. Il avoit formé le plan, ſi l'on ſe rendoit maître de Montauban, de démembrer cette ville du Gouvernement de Guienne & de le faire ériger en Duché ſur ſa tête. Mais bien loin de voir ſes déſirs remplis, il avoit lieu de craindre que ſa faveur & ſa puiſſance ne ſe briſaſſent contre les murs trop bien défendus de cette ville obſtinée.

Dans cette pénible perplexité il aſſemble un Conſeil au quartier du Mouſtier où tous les Généraux ſont appelés. Pluſieurs n'étoient pas dans ſes intérêts. Les favoris, pour l'ordinaire, ont moins d'amis que de jaloux. Auſſi les avis furent-ils d'abord bien partagés. Les uns penſoient qu'il falloit conſtruire un fort au Mouſtier & deux autres à Monbeton & à Falguières, dans leſquels on mettroit tous les canons qui reſtoient, avec de bonnes garniſons pour ſerrer de près la ville, & lui intercepter tout commerce. C'étoit, ſelon eux, l'unique & vrai moyen de la forcer à ſe rendre. Cet avis trouva peu de partiſans. Il parut à pluſieurs que ces précautions utiles & même néceſſaires, avant de former le ſiége, n'étoient pas praticables dans les circonſtances actuelles. Ils repréſentèrent qu'il faudroit tenir une armée dans ces forts que la ſaiſon avancée empêchoit de bâtir avec ſolidité, & que les troupes fatiguées avoient beſoin de repos. Le Maréchal de Saint Géran propoſa de réunir tous les quartiers à celui du Mouſtier, & de continuer vive-

ment l'attaque de ce côté. Le Comte de Schomberg demande alors d'un ton ironique où l'on placeroit la batterie. Une querelle très-vive s'élève entre lui & le Maréchal. Le Connétable la fait cesser par son autorité & continue de prendre les avis; ils se réunirent tous à la levée du siége. Le Connétable lui-même s'y rangea aussi après quelque résistance. Le Roi enfin y adhéra, mais témoigna en même-temps beaucoup d'inquiétude.

La résolution de lever le siége resta tellement secrète que les Assiégés l'ignorèrent absolument, & ce fut peut-être en cela seul qu'ils ne pénétrèrent pas les desseins des Royalistes. Avant que cette détermination eût transpiré, les Maréchaux de Lesdiguières & de Saint Géran tentèrent encore, mais toujours sans succès, quelque
31. Octob. voie d'accommodement. On fit usage aussi d'une mine qui se trouva prête à Montmirat, & qui n'endommagea que légérement l'ouvrage à corne. Etoit-ce ignorance ou trahison de la part des Mineurs? ou bien étoit-ce une espèce de fatalité? On

a lieu ſans doute d'être ſurpris que pendant tout le cours de ce ſiége, aucune mine n'ait eu l'effet déſiré & qu'on devoit naturellement en attendre. Les Aſſiégeans ſe préſentent cependant avec courage, & plantent, ſur l'endroit où la mine avoit joué, une forte barricade qui les met à l'abri d'une grande ouverture faite à deſſein dans les cornes, & d'où partoit un feu continuel.

Le côté du Mouſtier étoit toujours le plus menacé & celui qui attiroit les plus grandes attentions des Aſſiégés. Il y avoit déjà dix toiſes de muraille abattues; les ennemis avançoient toujours leur tranchée dans le quartier du Marquis de Villeroi, au-delà du Teſcou. Ils avoient jeté une galerie dans le foſſé du baſtion de Paillas qui leur donnoit la facilité de s'attacher au corps du baſtion. Il étoit dangereux qu'au moyen de quelque mine, ils ne ſe procuraſſent l'entrée du grand foſſé du Mouſtier, & n'emportaſſent le baſtion. On creuſe pour les éloigner un fourneau au-deſſous des deux corps-de-garde placés,

l'un ſur la contreſcarpe, & l'autre plus bas ſur le penchant vers la rivière. Les Montalbanois raſſemblent enſuite leurs meilleures troupes, ne laiſſent dans quelques poſtes que les ſoldats inutiles ou des femmes armées de piques, & forment deux diviſions de quatre cents cinquante hommes chacune. Les Capitaines Dupui & Boutaric à la tête de la première, & ſuivis d'un bon nombre de Gentilshommes volontaires, paſſent le Teſcou au-deſſous du Pont de Saint Etienne & près de l'endroit où cette petite rivière ſe jette dans le Tarn, fondent ſur les tranchées, pouſſent les ennemis juſques au-delà des deux batteries, y enclouent ſept canons, mettent le feu aux affuts, aux gabions & à la poudre, & ſe retirent preſque ſans perte à l'approche des Royaliſtes. Mais un Capitaine ſorti de la ville pour favoriſer leur retraite, leur fit manquer le gué de la rivière, & près de ſoixante s'y noyèrent; le jeune Palleville fut du nombre. Boutaric mourut de ſes bleſſures quelques heures après.

3 Novemb.

La ſeconde diviſion, commandée par Dur.

fort, attendit, pour agir, que les corps-de-garde fussent bien pourvus de monde. Il ne doutoit pas, avec raison, qu'aux premiers coups de fusil tirés aux tranchées, on ne renforçât promptement tous les postes. Dès qu'il crut son objet rempli, il fit mettre le feu au fourneau. L'effet en fut si heureux que le premier corp-de-garde, enlevé par ses éclats, tombe sur le second, & l'écrase avec tous ceux qui s'y trouvèrent; plus de cent Gentilshommes y périrent.

Durfort se hâta de profiter du désordre que ce coup imprévu avoit mis parmi les Assiégeans. Il sort sans tarder du bastion de Paillas, & descendant par la brêche, il entre dans la galerie, fait sauter dans le Tescou tous ceux qui échappèrent à l'épée de ses soldats, & détruit entièrement la galerie. Le Maréchal de Lesdiguières parut le lendemain hors des tranchées, & demanda une trève pour enlever les morts; mais on ne put absolument les ôter de dessous les décombres qui leur servirent de tombeau.

Les baſtions reſtèrent alors entièrement libres, & les Royaliſtes ne tentèrent plus de rétablir les ouvrages détruits. Ces deux ſorties ſervirent à fortifier la réſolution déjà priſe de lever le ſiége. Si elle eût été exécutée quelques momens plutôt, elle eût ſauvé la vie à plus de cinq cents hommes qui périrent dans ces deux actions.

Malgré toutes ces infortunes, Deſplan, négociateur obſtiné, n'avoit pas abandonné le fol eſpoir de parvenir à un accommodement. Il s'étoit rendu auprès du Duc de Rohan, & avoit obtenu des lettres dans leſquelles le Duc exhortoit les Montalbanois à envoyer leurs Députés à l'aſſemblée qui devoit ſe tenir à Caſtres pour travailler à la paix. Le Conſeil de ville exigea, pour première condition, qu'on n'entreprendroit rien contre la place pendant l'abſence des Députés. Cet article leur fut accordé avec d'autant plus de facilité, que les Aſſiégeans devoient profiter de cette circonſtance pour emporter leur artillerie, & faire tranquillement les préparatifs de la retraite.

6 Novem.

Après cet accord, on procéda dans le temple

temple à l'iſſue du prêche à la nomination des Députés. On choiſit Caſtelnau pour le Marquis de la Force ; pour le Comte d'Orval, Dupui, Capitatne de ſes Gardes; Vignaux, pour les intéreſſés du Béarn; Durfort, pour le Régiment de Languedoc; Dupui, premier Conſul; Béraud, Miniſtre qui avoit ſuccédé à Chamier ; Lamothe-France, & Noaillan Avocat. Deſplan voulut que ces Députés ſe rendiſſent à Piquecos pour y recevoir leur paſſe-port ; ils le refusèrent, & Deſplan fut obligé d'aller lui-même au camp pour le chercher. Il en rapporta un très-ample du Connétable, & les Députés partirent avec lui. 5. Novem.

Dès le lendemain de leur départ on tranſporta au quartier du Roi toute l'artillerie du quartier du Mouſtier; on n'y laiſſa que deux canons ſur les maſures de l'égliſe cathédrale, qui ne firent d'autre dégat à la ville que d'abattre quelques cheminées. Le ſurlendemain, avant le jour, 7 Novem. toutes les troupes de ce quartier, après avoir vidé les tranchées & mis le feu aux huttes, ſe mirent en mouvement. Elles dé-

filèrent sur le pont construit au-delà de Sapiac, & se rejoignirent au quartier de Villebourbon. Les deux canons furent transportés avec les autres à Moissac, à la réserve de deux coulevrines qui se firent encore entendre pendant deux jours. Le Maréchal de Chaulnes eût ensuite une nou-
9 Novem. velle conférence, à la corne de Montmirat, avec le Marquis de la Force & le Comte d'Orval accompagnés du Consul Lavergne, Constans & Bardon, Conseillers au Sénéchal. Cette conférence ne produisit aucun effet. Le même jour soixante hommes, qui étoient partis la nuit précédente de Saint Antonin, arrivèrent à Montauban sans obstacle, portant avec eux un millier de poudre.

10 Novem Le Roi quitta Piquecos & logea au château de Montbeton. Le quartier de Montmirat décampa le lendemain. Les troupes ayant passé le Tarn sur le pont de la tour de *Moncau*, restèrent en bataille au bord de la rivière, jusqu'à ce qu'on eût rompu ce pont dont les bateaux furent descendus à Moissac. Bassom-Pierre, qui

s'étoit poſté en-deçà de la rivière, avec huit cents hommes de pied & cent chevaux pour protéger ces opérations, eſcarmoucha avec les Montalbanois preſque tout le jour. Mais lorſque le pont fut détruit & l'artillerie embarquée, il prit ſon chemin vers le *Saula*, & paſſa la rivière d'Aveiron, au gué du moulin de *Parazols*, d'où il ſe rendit auſſi à Moiſſac.

Les Députés envoyés à Caſtres étoient revenus portant avec eux les articles qui avoient été arrêtés. Bélujon les avoit dreſſés, & le Duc de Rohan les avoit approuvés ſous la condition qu'ils feroient agréés des Montalbanois. Ils contenoient en ſubſtance, « que les Aſſiégés demanderoient » pardon au Roi, & à être reçus à un » nouveau ferment de fidélité pardevant » telle perſonne que Sa Majeſté voudroit » commettre à cet effet, laquelle entre- » roit dans la ville avec une ſuite non » ſuſpecte, & avec pouvoir de confirmer » tous les priviléges, franchiſes & exemp- » tions des habitans; que pour marque de » ſoumiſſion, on raſeroit les cornes de la

» demi-lune & la contrefcarpe de Ville-
» bourbon dans trois mois, à compter du
» jour du départ du Roi, qui feroit fup-
» plié d'établir dans la ville un fiége pré-
» fidial avec un Prévôt & des Archers. »
Ces articles lus dans le temple, ne furent pas généralement approuvés, quoique bien modérés & bien avantageux; l'idée de fou-miffion révoltoit des têtes déjà exaltées. On envoya pourtant ces articles au Roi, qui y ajouta la démolition des baftions de Paillas & des Carmes, avec leur demi-lune. Les Montalbanois ne voulurent pas y confentir, & il ne donnèrent aucune réponfe.

Toute l'armée royale fe trouvant réunie au quartier de Villebourbon, le bruit fe répandit qu'elle devoit y hiverner & continuer le fiége. Afin d'éviter toute furprife, ce pofte fut promptement renforcé de plufieurs compagnies, & tous les braves de la ville s'y jetèrent. Cet avis étoit entière-
13 Novem. ment faux. En effet, l'armée vida abfolument les tranchées, & parut en bataille dans la plaine pendant qu'on brûloit le

pont placé au-dessus de Sapiac. Plusieurs matériaux de ce pont échappèrent à l'incendie; ils furent la proie des Assiégés, qui eurent encore l'audace de pointer des canons à Montmirat sur l'armée, & de l'obliger à reculer. Le Roi quitta alors Montbeton, & l'armée, qui resta sous les armes jusqu'à la nuit, disparut le lendemain, lais- 14 Novem.
sant les plus tristes marques de son ressentiment par la destruction & l'incendie de toutes les maisons & châteaux des environs; celui de Montbeton ne fut pas égargné.

Ainsi finit ce Siége, l'un des plus mémorables de ce siécle par son issue, après environ trois mois de tranchée ouverte. On ne s'arrêtera point à discuter, ni à apprécier les fautes du Connétable, & des autres Généraux du Roi. On se bornera à remarquer que tout fût digne de louange dans l'intérieur de la ville, si on ne considére que ce qui a trait à la défense. Les plus sages précautions, les dispositions les mieux entendues, la plus grande intrépidité dans les dangers, la bravoure la plus

meſurée dans les différens combats, l'union conſtante des citoyens de tous les ordres qui parurent toujours animés du même eſprit, mériteroient les éloges de tous les âges, ſi le principe & les motifs n'en avoient pas été abſolument condamnables. Qu'il eſt fâcheux que le ſervice du Roi & la gloire de l'état n'en fuſſent pas le mobile! Ces Montalbanois auroient été des Héros; ils ne furent que d'illuſtres rebelles, malheureuſement trop célébres. Tels ſont les fruits du fanatiſme. Paré des livrées de la vertu, du devoir & du zèle, ce monſtre ſe préſente d'abord avec avantage; il ſéduit, il entraîne: Heureux ceux qui ont la vue aſſez perçante & le coup-d'œil aſſez juſte pour découvrir de bonne heure le ſquelète hideux que cachent ſes atours empruntés!

FIN.

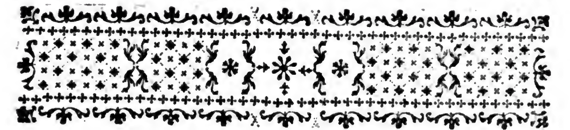


TABLE GÉNÉRALE DES MATIERES.

Contenues dans les trois Volumes.



Table de la Dissertation préliminaire.

M.

N.

P.

Q.

R.

S.

T.

Table de l'Hiſtoire du Querci.

D.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

O.

P.

R.

S.

T.

Terrai,

U.

V.

Table de l'Histoire du Siége.

C.

D.

F.

G.

L.

M.

O.

P.

R.

S.

Fin du troisième & dernier Volume.

ADDITION

Au Catalogue des Ouvrages des Écrivains dont il est parlé dans cette Histoire.

FRANÇOIS de Marsis, Lieutenant-général au Sénéchal de Gourdon, donna au public, en 1629, un Ouvrage intitulé :

Prætermissorum Juris Civilis, in quibus Legum antiqua, & recepta lectio, contra omnium interpretum emendationes defenditur, difficillimarum quas omiserunt, aut perperam interpretati sunt, non adhuc percepta explicatio traditur.

Nota. On trouve chez le Sieur CAZAMÉA, Libraire, à Montauban, plusieurs Ouvrages composés par M. Marsis, Curé de Gourdon, & de la même famille du précédent :

Exercices de dix jours de retraite pour les personnes consacrées à Dieu, *in*-12, 2 volumes, 1778.

Discours pour convaincre les Incrédules, ramener les Protestans, &c. *in*-12, 1778.

Le Portrait du Saint Prêtre & du sage & zélé Vicaire-général, *in*-12.

La famille de Marsis, distinguée par l'ancienneté de sa noblesse, qui remonte à plus de quatre siè-

cles, & par les emplois militaires dont elle a été décorée, a donné au Sénéchal de Gourdon trois Lieutenans généraux, quatre Lieutenans particuliers, un Lieutenant criminel, & plusieurs Conseillers.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Garde de Sceaux, un ouvrage portant pour titre : *Hiſtoire politique, Eccléſiaſtique & littéraire du Querci*, & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impreſſion. A Montauban, le 30 Mai 1785.

PULLIGNEU.

PRIVILÉGE GÉNÉRAL.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur CAZAMÉA, Libraire à Montauban, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public *l'Hiſtoire politique, eccléſiaſtique & littéraire du Querci*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis et permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, *pendant le temps de dix années conſécutives, à compter de la date des Préſentes.* FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de

quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ses hoirs ou ayant cause, à peine de saisie & de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la première fois, de pareille amende & de déchéance d'état, en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les Contrefaçons. A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelle; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMESNIL: le tout à peine de nullité des Présentes. DU CONTENU desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant cause plainement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait au

cun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Préfentes, qui fera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foit tenue pour dûement fignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Confeillers-Secrétaires, foi foit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiffier ou Sergent fur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceffaires, fans demander autre permiffion, & nonobftant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel eft notre plaifir. Donné à Paris, le quatrième jour du moi d'Août, l'an de grace mil fept cent quatre-vingt-quatre, & de notre Règne le onzième.

PAR LE ROI EN SON CONSEIL.

Signé, LE BEGUE.

Regiftré fur les regiftre XXII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 3332, folio 145, conformément aux difpofitions énoncées dans le préfent Privilége; & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prefcrits par l'article CVIII du Règlement de 1723. A Paris, le fept Août 1784.

Signé, LE CLERC, Syndic.

ERRATA

Du Tome troisième.

PAGE 13, *lignes* 20 & 21, découverts, *lisez*, découvertes.

Page 15, *lig.* 20, des Communautés même méchaniques, *lisez*, des Communautés des arts méchaniques.

Page 26, *lig.* 17, par des récits, *lisez*, par des tableaux.

Page 56, *lig.* 10, c'étoit peu que de voir, *lisez*, c'étoit peu de voir.

Page 57, *lig.* 10, *supprimez*, sans distinction.

Page 69, *lig.* 23, les trois frères Vialettes établissent, *lisez*; donnent une nouvelle vigueur; *& après le mot*, cadis d'Aignan, *ajoutez*, déjà établie depuis l'an 1627, par David Vialettes, leur Auteur.

Page 85, *lig.* 11, pour se départir, *lisez*, pour ne pas se départir.

Page 97, *lig.* 16, *effacez*, dont il jouit long-temps.

Page 106, *lig.* 14, adjugé, *lisez*, proposé.

Page 121, *lig.* 24, *effacez*, lima.

Page 124, *lig.* 16, un faux équerre, *lisez*, une fausse équerre.

Page 180, *lig.* 1, abandonnées, *lisez*, abandonnés.

Page 3, *ligne* 8 *de l'Histoire du Siége*, des citoyens; *lisez*, de citoyens.

Page 51, *ligne* 18, désarme Laferté, & lui plonge sa propre épée dans le sein, *lisez*, arrache l'épée à Laferté, & la lui plonge dans le sein.

Page 52, *lig.* 1, & l'aîné Matancé, *lisez*, & Valance l'aîné.

Page 53, *lig* 1, invincibles, *lisez*, invincible.

Page 57, lig. 1, de coffres, *lisez*, des coffres.

Page 61, *lig.* 9, Député, *lisez*, Députés.

Même page, *lig.* 25, sSubbomberg, *lisez*, Schomberg.

